QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12203 4 F DERNIÈRE ÉDITION 3 VENDREDI 20 AVRIL 1984

LE SIÈGE DE L'AMBASSADE DE LIBYE EN GRANDE-BRETAGNE

Les négociations continuent entre Londres et Tripoli

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens

« Le Monde des livres »

Pages 13 à 17

- *Rencontre avec Jean Gaulmier*
- *Le dernier roman de Félicien Marceau*

DEUX ÉPREUVES DÉCISIVES POUR LE GOUVERNEMENT

Une étrange distinction

Evoquant les « divergences » qui existent entre socialistes et communistes, M. Pierre Mauroy a établi, mercredi 18 avril, au cours du conseil des ministres, une curieuse distinction : celles ayant trait à la politique étrangère de la France ne seraient pas « essentielles », selon le premier ministre, et sont donc tolérables ; celles concernant la politique industrielle du pays sont en revanche insupportables, et exigent une « clarification ».

On peut comprendre que M. Mauroy n'ait pas voulu charger davantage la barque du contentieux socialo-communiste. Ses subtilités tactiques n'en sont pas moins gênantes pour l'esprit : comment, en effet, prétendre sérieusement que des désaccords sur la sécurité de la France sont moins importants que des désaccords sur la politique industrielle ? Le propos est pour le moins léger. N'aurait-il pas été plus décent d'éviter la comparaison ou d'admettre que, très vite après juin 1981, M. Mitterrand avait pris son parti des divergences entre socialistes et communistes en matière de politique étrangère ? Le PC de son côté occultait délibérément, il est vrai, bon nombre de ces désaccords.

Force est de reconnaître, en tout cas, que les premiers « couacs » entre l'Elysée et la place du Colonel-Fabien ont éclaté sur des sujets étrangers et non pas intérieurs. Et ces sujets ne sont pas au nombre de deux seulement, comme l'a dit M. Mauroy – le premier ministre n'a cité que le Tchad et les euromissiles, – mais concernent au contraire la plupart des grands dossiers de la diplomatie française. Citons, sans être exhaustifs, la Pologne, l'Afghanistan (même si M. Marchais a paru sur ce dernier point mettre tout récemment un peu d'eau dans son vin), le conflit israélo-arabe, la politique européenne française dans son ensemble (qu'il s'agisse des questions agricoles ou de l'élargissement éventuel de la Communauté à l'Espagne et au Portugal), les rapports avec les Etats-Unis (notamment au lendemain du sommet des pays industrialisés à Williamsburg, en mai 1983) et, d'une manière très générale, les relations avec l'Union soviétique.

Réduire pudiquement les contradictions qui existent entre communistes et socialistes sur les rapports Est-Ouest au problème des euromissiles est quelque peu abusif. Jamais, en fait, les dirigeants communistes n'ont accepté la politique de M. Mitterrand à l'égard de l'Union soviétique, son refus de se rendre pendant plus de deux ans et demi à Moscou, bref sa méfiance instinctive à l'égard du système soviétique clairement désigné à plusieurs reprises comme l'ennemi potentiel numéro un de la France.

L'opposition du parti communiste à l'implantation des Pershing-2 et des missiles de croisière de l'OTAN – défendue avec résolution par le président de la République – est même allée jusqu'à la tentative de créer un important mouvement pacifiste en France qui aurait pu contrarier considérablement la politique de l'Elysée. S'il n'en a pas été ainsi, ce n'est pas grâce à la « modération » communiste, mais parce que le pacifisme n'a pas trouvé dans notre pays un terrain favorable.

M. Marchais et ses amis sont même allés plus loin, lorsqu'ils se sont prononcés en faveur de la prise en compte de la force de frappe française dans les négociations américano-soviétiques de Genève sur les euromissiles. Ne peut-on affirmer qu'ils ont, dans une certaine mesure, contribué à affaiblir la crédibilité de la politique de défense prônée par un gouvernement auquel ils participaient ? On peut se poser la même question à propos des critiques formulées par le PC contre la politique française au Liban et au Tchad : hier à Beyrouth, aujourd'hui encore au Tchad, ce sont des soldats français qui étaient, qui sont exposés.

La distinction établie par M. Mauroy est, on le voit, artificielle. Il est vrai qu'il n'était guère aisé au premier ministre de reconnaître qu'il n'a jamais attendu de compréhension de la part du Parti communiste que sur les questions économiques et sociales...

Unité de la majorité : la tentative de « clarification »

M. Mauroy affirme que les choix sur la sidérurgie seront maintenus

La majorité était appelée, jeudi 19 avril, à l'Assemblée nationale, à approuver, dans un souci de « clarification », la politique du gouvernement, notamment sur les points les plus critiqués par le Parti communiste, le plan sidérurgique par exemple dont le premier ministre a affirmé qu'il serait maintenu.

Dans sa déclaration de politique générale, M. Pierre Mauroy a d'abord justifié la nécessité de procéder à une clarification dans les rapports entre les socialistes et les communistes. Le chef du gouvernement a notamment déclaré : « *L'alliance est redevenue un combat (...). Nul n'ignore que la majorité est pluraliste et je n'ai jamais souhaité une majorité uniforme. Je n'ai jamais demandé l'inconditionnalité. Toutefois, lorsque, au sein de la majorité, des divergences s'affirment, il convient de clarifier la situation. Chacun connait mon attachement à l'union de la gauche qui doit demeurer une condition de la réussite. L'union de la gauche ne peut pas être médiocre* (mais) *je ne peux envisager de laisser subsister les ambiguïtés.* »

M. Mauroy a alors justifié la politique de rigueur : « *Nous menons la politique qui correspond aux réalités de l'heure. Nous sommes sur la bonne voie. Certes, la rigueur suscite des réactions de refus et le peuple français n'est pas encore convaincu. C'est là le fait de l'âpreté de nos débats politiques. Nous devons aller devant le pays pour expliquer. Les résultats de 1986 dépendront de notre capacité d'explications. C'est dire que nous devons être à l'unisson.* »

Le premier ministre a alors évoqué le principal des points critiqués par les communistes, à savoir les restructurations dans la sidérurgie. Il a contesté les analyses présentées récemment dans *l'Humanité* par l'économiste du PCF, M. Philippe Herzog : « *Des contre-propositions ont été avancées*, a-t-il dit. *Elles remettent en cause deux aspects fondamentaux du plan adopté par le gouvernement : réduction raisonnable des capacités de production et passage progressif à la filière électrique.* »

Le premier ministre a contesté aussi l'argumentation développée sur chacun de ces points par le Parti communiste. « *Sur ces deux axes*, a-t-il souligné, *le gouvernement maintient ses choix.* »

M. Mauroy a ajouté, à propos des propositions du Parti communiste sur la sidérurgie : « *Les contre-propositions avancées insistent avec raison sur l'indispensable effort de formation, de développement des industries de substitution et de réduction des charges financières. Elles rejoignent en cela le plan du gouvernement, qui a arrêté sur ce point un ensemble complet de mesures. Des dispositions sociales exceptionnelles sont prévues pour accompagner ce plan. De même, le gouvernement a retenu des mesures spécifiques pour faciliter la conversion des zones touchées par ce plan et en particulier la Lorraine. Les mesures adoptées par le gouvernement constituent donc un plan cohérent à moyen terme, qui permettra de disposer en 1987 d'une industrie sidérurgique capable d'affronter avec succès la concurrence internationale.* »

A l'adresse des communistes, le premier ministre a ajouté : « *La modernisation de notre industrie automobile sera réalisée, ce qui implique notamment de traiter les situations de sureffectifs. Il est certes douloureux de traiter de tels problèmes et nous nous efforçons de le faire en offrant aux travailleurs les garanties sociales indispensables. Il serait toutefois plus douloureux encore de maintenir des fabrications sans débouchés et donc de laisser sombrer inexorablement les entreprises et les emplois. Pour le coup, il s'agirait pour les travailleurs, comme pour la France, d'une véritable catastrophe.* »

Lire la suite page 28

et page 8 l'article de JEAN-MARIE COLOMBANI : « La cohésion impossible »

École privée : le compromis introuvable

Le projet de M. Savary mécontente les deux camps

Le projet de loi sur l'enseignement privé adopté, mercredi 18 avril, par le conseil des ministres, mécontente aussi bien les laïques que les responsables catholiques, malgré divers assouplissements apportés au texte du 21 mars dernier. Il est prévu, en effet, que l'Etat se substituera aux communes défaillantes afin d'assurer le financement de toutes les écoles privées *(lire page 10 les principaux extraits de ce projet et de l'exposé des motifs)*.

Au cours du conseil des ministres, le président de la République a tenu à dire que le gouvernement avait sensiblement amélioré son projet et a souligné les efforts du gouvernement dans le sens de l'apaisement et de la recherche d'un compromis, donnant ainsi ouvertement son aval aux retouches apportées à l'avant-projet.

La principale modification concerne les conditions de financement par les communes des écoles primaires privées, thème qui avait cristallisé, ces dernières semaines, les passions du côté des laïques et, en particulier, des élus socialistes. L'avant-projet de loi leur faisait en effet obligation de participer au fonctionnement de toutes les écoles primaires privées. M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, maire de Marseille, s'en était vivement inquiété.

CATHERINE ARDITTI.

(Lire la suite page 11 et nos informations pages 10.)

BALANCE DES PAIEMENTS

Un déficit de 15 milliards de francs au premier trimestre

LIRE PAGE 24

AU JOUR LE JOUR

Réhabilitation

La réconciliation franco-allemande a franchi – à Strasbourg – un cap historique. Un peu moins de deux ans après la défaite de Séville, où ils avaient été battus en demi-finale du Mundial, nos footballeurs ont pris, mercredi, leur revanche.

Le gardien de but allemand de sinistre mémoire, Harald Schumacher, qui avait en 1982 expédié le Français Battiston à l'hôpital, a su doublement se faire pardonner.

Non seulement il fut impérial dans ses arrêts acrobatiques, mais il poussa l'élégance, cette fois, jusqu'à encaisser le but de la victoire française. Ce pelé, ce galeux qu'on traita naguère de « SS », finira par être populaire de ce côté du Rhin, tant il est devenu korrekt.

BRUNO FRAPPAT.

L'union à temps partiel

par ANDRÉ FONTAINE

On l'a constaté cent fois : le scrutin d'arrondissement engendre la bipolarisation. Il ne fait pas disparaître pour autant les divergences dans les deux camps adverses : au sein de chacun d'entre eux, deux familles se disputent depuis belle lurette la même clientèle. A droite, les gaullistes ont pris la relève des légitimistes et des bonapartistes, et les giscardiens celle des orléanistes. La constitution d'une liste unique de l'opposition, en vue des européennes, n'empêche pas des bisbilles qui mettent à dure épreuve la patience de Simone Veil. Quant à l'union de la gauche, Pierre Mauroy a dû constater, dimanche, au « Club de la presse », l'existence d'un « *malentendu* », d'un « *dérèglement* », d'une « *incohérence* », dans l'attitude du PC vis-à-vis de son allié socialiste, justifiant amplement la « *mise au net* » réclamée par le président de la République.

Le premier ministre fait remonter à quelques mois l'origine de ces dissonances. Il serait plus juste de dire que, même dans ses meilleurs moments, l'alliance PS-PCF n'a jamais tout à fait réussi à surmonter ses contradictions.

Trop de mauvais souvenirs, pour commencer, nourrissent la méfiance réciproque. En 1912, à Bâle, le Congrès de la IIe Internationale avait invité la classe ouvrière, en cas de guerre, à utiliser la « *crise économique et politique* » qu'elle provoquerait pour « *précipiter la chute de la domination capitaliste* ». Mais lorsque deux ans plus tard la guerre éclata, les partis socialistes, des deux côtés de la barricade, se rallièrent comme un seul homme à l'« *union sacrée* ». Lénine, seul, avec ses camarades du Parti ouvrier social-démocrate russe, resta fidèle au « *Guerre à la guerre !* » de Bâle. « *A partir de ce jour*, s'écria-t-il, *je ne me dénomme plus social-démocrate, mais communiste.* » Une troisième Internationale, rivale de la deuxième, sera constituée en 1919, à Moscou, provoquant un schisme dans tous les partis socialistes.

C'est un social-démocrate, Noske, qui écrasa en Allemagne, en janvier 1919, la révolution « spartakiste ». Le souvenir de cette cruelle expérience contribue à expliquer que l'URSS et les communistes allemands, au début des années 30, professent que « *fascisme* » (= nazisme) et « *social-fascisme* » (= social-démocratie) « *sont deux aspects d'un seul et même rempart social de la dictature bourgeoise* ». Le comité central du PC allemand estime encore, au lendemain de la prise de pouvoir par Hitler, que « *la social-démocratie est le principal soutien social de la dictature capitaliste* ». Le Front populaire français ne durera que ce que durent les roses. Munich, approuvé par la SFIO, et le pacte germano-soviétique, approuvé par le PC, relanceront, de part et d'autre, les accusations de trahison.

Avec la guerre, et l'alliance soviéto-américaine qu'elle entraîne, on oublie tout. De Gaulle fait entrer, pour la première fois, des communistes dans un gouvernement français. Mais c'est un socialiste, Ramadier, qui les en chasse en 1947, déclenchant une vague de grèves d'une grande violence. Il est sans doute significatif que François Mitterrand ait tenu, il y a quelques mois, à aller fleurir sa tombe. La répression qui, à la même époque, s'abat dans les pays de l'Est sur les dirigeants sociaux-démocrates, coupables de vouloir résister à l'absorption de leur parti par le PC, nourrit de son côté les passions.

(Lire la suite page 2.)

« GREAT BRITAIN » A NANTERRE

Un amour de dernière chance

Le Théâtre des Amandiers présente *Great Britain*, d'après *Edouard II* de Christopher Marlowe. Mise en scène et adaptation sont de Jean-Hugues Anglade, qui a considérablement raccourci la pièce, en a simplifié les intrigues emmêlées et l'a placée dans un temps qui n'existe pas. Demain, peut-être.

Un pavillon crépi trop neuf, aux volets rouges fraîchement peints, vers quoi converge un labyrinthe de béton sale. Les gens trottent dans ces chemins absurdes qui leurs sont familiers. Ils n'y font même plus attention. Ils sont obligés de courir à cause des détours, pour aller d'un point à un autre. Le ciel est terne. Les gens portent des chemises colorées – du jaune, du bleu, – des blousons nylon, des pantalons qui chiffonnent. Ils sont là comme une bande de chiens corniauds à japper après un type souffreteux au front dégarni, habillé d'un polo beige, d'un tergal qui a été gris : Edouard II, roi d'Angleterre. Il ne se console pas de l'exil de son favori Gaveston, et peu lui importe que le roi de France lui grignote ses terres...

D'abord, on a un recul : on pensait bien en avoir fini avec ce système d'assimiler les rois du théâtre élisabéthain aux parrains de la Mafia, et leurs guerres à des bagarres de voyous. Ce qui est une facilité, parce qu'on met de ce côté la dimension légendaire des personnages, et un piège, parce qu'on minimise l'enjeu de ces guerres et leur impact dramatique.

Mais justement, là, si les personnages ne sont pas des héros, ils ne sont pas non plus des loubards : des « beaufs », des Lacombe Lucien, des petits-bourgeois minables demi-clochardisés, des petits chefs graines de fascistes. Des rien du tout, mais ils dominent, puisqu'ils y sont seuls, un royaume déserté. Ils forment un groupe soudé par son isolement. On pense à un postulat de fiction prospective : « Il était une fois, en 1997, après la guerre atomique »... Une guerre dont les survivants ne connaîtraient pas l'issue et garderaient en eux les traces. On pense aux nazis de 1944 dans leurs bunkers, à la république de Salo, à Guignol's band, à toute communauté dont l'existence est devenue inutile, anachronique et qui ne veut pas le savoir.

Agitation de fourmis autour d'une miette de pain. Mais pas seulement. Quelque chose dépasse ces êtres nuisibles : l'amour d'Edouard et de Gaveston (Pierre Baillot). Le favori n'a rien d'un mignon, il est encore plus déjeté que le roi. Il est craintif, frileux comme un gamin vieilli en prison. Ils sont franchement moches tous les deux, mais ils s'aiment, et c'est beau.

Ils se retrouvent et s'étreignent dans le labyrinthe où l'eau suinte et qui se transforme en égout. Comme dans une forêt enchantée, ils sont éperdus de bonheur. Ils sont ensemble, fermant les yeux, joignant les lèvres, se cherchant des mains, les mains fébriles tirant les vêtements, les mains sur la peau, la peau trop blanche, les épaules malingres sortant du tricot de corps, la chemise en boule.

COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 19.)

L'union à temps partiel

(Suite de la première page.)

La première « détente », celle qui suit, en 1953, la mort de Staline, entraîne un rapprochement des deux formations de gauche. Guy Mollet, devenu président du conseil après le succès électoral du Front républicain, se rend à Moscou en 1956, et le PCF lui accorde les pouvoirs exceptionnels qu'il réclame pour faire face à la guerre d'Algérie. Le ralliement de la SFIO à de Gaulle, en 1958, entraîne une nouvelle brouille. Mais, en 1965, les communistes acceptent de soutenir la candidature de François Mitterrand contre le général à l'élection présidentielle. Sept ans plus tard, en 1972, le même Mitterrand, devenu premier secrétaire d'un Parti socialiste ressuscité, s'entend avec Georges Marchais et avec les radicaux de gauche sur un « programme commun » de gouvernement.

Les arrière-pensées

Pour Paul Valéry, « *les seuls traités qui compteraient sont ceux qui seraient conclus entre les arrière-pensées* ». Le moins qu'on puisse dire est que les arrière-pensées planaient au-dessus du berceau de l'union de la gauche. Mitterrand avait tranquillement déclaré, l'année précédente, à Epinay, lors du congrès constitutif du PS : « *Je pense qu'il faut d'abord songer à conquérir ou à reconquérir le terrain perdu sur les communistes.* » Et l'encre du programme commun n'était pas sèche qu'il s'écriait non moins tranquillement, à Vienne, devant l'Internationale socialiste : « *Notre objectif fondamental, c'est de refaire un grand parti socialiste sur le terrain occupé par le PC lui-même, afin de faire la démonstration que sur les cinq millions d'électeurs communistes trois millions peuvent voter socialiste. C'est la raison de cet accord.* » De son côté, Georges Marchais, quarante-huit heures après la conclusion du programme commun, présentait au comité central un rapport qui ne devait être divulgué qu'en 1975, et dans lequel on peut lire : « *Les dispositions adoptées ne constituent évidemment pas un point d'arrivée, ou, selon l'expression significative de Mitterrand, un « seuil maximum ». Il s'agit au contraire de points de départ pour une puissante action des masses, susceptible d'engager effectivement notre pays dans une étape démocratique nouvelle, ouvrant la voie au socialisme.* »

Il est difficile d'imaginer ambitions plus contradictoires : chacune des deux grandes formations de la gauche comptait bien, en fin de compte, satelliser l'autre. Il serait naïf de s'en étonner : il n'y a pas place, comme chacun le sait, pour deux caïmans mâles dans le même marigot.

A droite, on ne doutait pas qu'à ce jeu Marchais l'emporterait facilement sur un Mitterrand assimilé à un nouveau Kerensky (1). Non seulement le PCF avait pour lui l'avantage de l'organisation et de la discipline contre un parti divisé en une demi-douzaine de « courants », mais, électoralement, il lui était bien supérieur : en 1968, un *seul* député SFIO aurait pu être élu sans le concours des voix communistes. Il fallait au chef du PS non seulement l'exceptionnelle opiniâtreté qui le caractérise, mais aussi sa foi dans l'attachement des Français à la liberté, et, disons-le, dans sa propre étoile, pour penser qu'il pourrait en aller un jour autrement.

Au départ, le dernier à croire à la possibilité d'une telle évolution était manifestement Georges Marchais, lequel ignorait avec superbe les mises en garde répétées des Soviétiques contre un Mitterrand que ses positions européennes, « atlantistes », et son amitié pour Israël, pour ne pas parler de son passé anticommuniste, rendaient à leurs yeux fort suspect.

En 1973, surprise : le score des socialistes aux législatives égale presque celui des communistes (20,65 % des voix contre 21,34). Quelques mois plus tard, c'est le putsch chilien : Berlinguer, le chef du PC italien, en tire aussitôt la conclusion que « *51 % des suffrages ne suffisent pas à mener à bien l'instauration durable d'un régime socialiste* ». Il faut donc conclure avec la démocratie chrétienne, la principale force de la Péninsule, un « *compromis historique* » capable de consolider la démocratie menacée et de transformer progressivement la société. Cette ouverture est bien reçue par un certain nombre de dirigeants de la DC, mais si ceux-ci acceptent de faire entrer le PCI dans la majorité gouvernementale, ils ne lui ouvrent pas pour autant les portes du gouvernement. Le parti partagera ainsi les responsabilités de décisions impopulaires sans vraiment les influencer. A ce jeu, mené de main de maître par le président du conseil Andreotti, le PCI s'use tout doucement, mais c'est au profit de l'extrême gauche et des terroristes des Brigades rouges.

A Paris, il n'est pas question de compromis avec la majorité d'alors. En 1974, à l'élection présidentielle, pour laquelle le PC soutient à fond la candidature de François Mitterrand, celui-ci n'est distancé que d'un cheveu par Valéry Giscard d'Estaing. L'eût-il emporté qu'à ce moment-là Georges Marchais, en s'appuyant sur les forces respectives des deux partis aux législatives de l'année précédente, aurait réclamé pour ses amis, sinon pour lui-même, des postes ministériels de premier plan. Le chef de l'Etat n'aurait pas eu la tâche facile pour arbitrer entre les deux principales composantes de sa majorité.

La question du « rééquilibrage »

A l'automne de cette même année 1974, quatre élections partielles font apparaître une nette progression du PS aux dépens du PC, dont le candidat, en Dordogne, accuse tout simplement les socialistes de l'avoir « trahi ». Le 13 octobre, Roland Leroy oppose la loyauté de ses camarades à l'attitude qui vise, « *au nom d'un prétendu rééquilibrage de la gauche* », à affaiblir les positions du Parti communiste, et qui rejoint ainsi les hommes du grand capital.

Réponse de Lionel Jospin, que Mitterrand commence à pousser en avant : « *Personne n'a droit de propriété sur la classe ouvrière française... Il y a deux grands partis ouvriers, correspondant à deux courants historiques... et aucun ne doit avoir un rôle dirigeant.* » Plus d'une fois, par la suite, l'actuel premier secrétaire du PS sera ainsi préposé à répliquer au PC : « *Si je l'ai choisi*, a pu dire un jour le président de la République à l'un de ses proches, *c'est parce que je sais que le jour où les communistes donneront un coup de poing sur la table il ne se cachera pas dessous...* »

Marchais commence à comprendre que le PC inquiète une France passablement embourgeoisée. C'est sans doute la raison de l'abandon en trois coups de cuiller à pot, en 1976, du dogme de la dictature du prolétariat. Mais les événements du Portugal, qui ont mis durement aux prises les socialistes de Mario Soares et les communistes d'Alvaro Cunhal, maintiennent une ombre sur les partenaires de l'union de la gauche, ce qui n'empêche pas celle-ci d'emporter haut la main les municipales du printemps 1977.

Les législatives de 1978 approchent. Les communistes font valoir, à juste titre, que le programme commun, adopté en 1972, dans une période de croissance continue, demande à être « actualisé » pour tenir compte du climat de crise. Mais, en fait, *ils* veulent aussi le radicaliser, dans le sens notamment d'une extension du secteur nationalisé. Marchais a-t-il cru que le PS céderait ? A-t-il joué délibérément la carte de la rupture, ayant acquis la conviction que Mitterrand voulait se servir de lui, selon sa propre expression, comme d'un « marchepied » ? Le fait est qu'après un *non possumus* de Robert Fabre, alors président des radicaux de gauche, l'union de la gauche, le 21 septembre 1977, se casse.

Il n'y a plus, « actualisé » ou pas, de programme commun. Il reste un accord de désistement au second tour, qui joue pour les élections législatives de 1978, largement perdues par la gauche à la surprise générale, et pour la présidentielle de 1981, qu'elle gagne largement à la surprise également générale. Dans un cas comme dans l'autre, le moins qu'on puisse dire est que les communistes ne se sont que mollement mobilisés contre VGE. Non seulement leurs amis soviétiques ne se cachaient pas de souhaiter sa victoire, mais ils n'avaient eux-mêmes aucune envie, selon leurs propres termes, de « *gérer la crise du capitalisme* », ni surtout de devenir la force d'appoint de Mitterrand.

En démocratie, cependant, c'est le peuple qui décide. Le PC, qui, en 1978, s'était mobilisé pour obtenir « au moins 25 % des voix » aux législatives, n'en réunit que 15,34 % au premier tour de 1981, sur le nom de Georges Marchais. Il est manifeste que son électorat est pour l'union. Sauf à subir de sa part un désaveu massif, il n'a pas d'autre solution que de renouer l'alliance avec le PS. Mais il le fait aux plus mauvaises conditions, puisque celui-ci obtient, aux législatives, la majorité absolue des sièges.

Dès les débuts du septennat, il est clair qu'en politique étrangère notamment les positions des deux grands partis de la gauche sont aux antipodes. Mais il existe entre eux un large accord sur les nationalisations, la relance par la consommation, la politique industrielle : la majorité des membres du gouvernement, à l'époque, professent encore que la France peut se permettre d'ignorer la crise mondiale, facilement présentée comme une invention de Giscard et de Barre.

A partir de l'automne 1982, cependant, le diagnostic est inversé, et la thérapeutique aussi. Par leur présence au gouvernement, les communistes cautionnent donc désormais une politique absolument contraire à leurs idées : c'est la « compromission », à défaut du compromis historique. Ils essaient bien de s'en tirer en inventant une sorte de partage des attitudes : les ministres étant plus solidaires du pouvoir que le Parti, lui-même plus solidaire que la CGT. Mais cette dichotomie ne peut tromper personne, pas plus que les subtilités jésuitiques et les revirements soudains de Georges Marchais et de ses camarades. François Mitterrand est donc en bonne position pour obliger le PC à se prononcer clairement, à choisir entre être « *dedans* » ou « *dehors* », à cesser, pour reprendre l'expression de Lionel Jospin, de « *zigzaguer* ».

Reste que le PS n'a aucun intérêt à voir le PC et la CGT déclencher contre lui une guerre ouverte ni à affronter seul les élections de 1986. Mais comment sauver à la fois l'union de la gauche et la face de ses deux membres principaux ?

ANDRÉ FONTAINE.

(1) Le chef (socialiste révolutionnaire) du gouvernement provisoire russe renversé en novembre 1917 par les bolcheviques.

LU

« QUI A TUÉ LE DUC D'ENGHIEN ? » de Maurice Schumann

Rendre à César ce qui lui revient

L'ASSASSINAT du duc d'Enghien (nuit du 20 mars 1804) s'était perpétré dans l'indifférence populaire, le public étant plus sensibilisé aux rumeurs d'attentat contre le Premier Consul qui, dans son entourage, tournaient à la psychose. En 1816, on exhume les restes du malheureux pour lui donner une sépulture décente, mais la polémique au sujet des vraies responsabilités dans l'affaire ne prendra son essor qu'en 1823, quand seront confrontés deux textes de Napoléon, contradictoires au moins en partie.

Une note du *Mémorial*, de la main de l'Empereur déchu, précise, le 20 novembre 1816, que la mort du duc d'Enghien « *doit être éternellement reprochée à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent pas les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire* » ; mais le testament, daté du 15 avril 1821, revendique la responsabilité pleine et entière de la totalité des faits : « *Dans une semblable circonstance, j'agirais de même.* »

Quand Napoléon dit-il vrai ? L'étude de Maurice Schumann, après une préface de Jean Tulard qui rappelle le climat des jours précédant l'événement, tend à rendre à César ce qui lui revient – les ordres d'arrestation et de renvoi devant une commission militaire désignée tout exprès, – mais à l'exonérer de la suite précipitée. Soucieux de se faire valoir et de compenser de récentes et graves bévues concernant précisément les conspirateurs chouans, Savary a couru au-devant des désirs du maître, au moins de ceux qu'il lui supposait, et pratiquement commandé le peloton.

La « bevure » était de taille. Ce n'est pas l'excuser que de dissocier « *le droit de légitime défense* » (au nom duquel Napoléon, croyant sa vie mise en danger par le duc, l'avait fait enlever en territoire badois) et « *le droit commun ou de la justice établie* » qui justifiait la mort d'un émigré payé par l'étranger, de son propre aveu, pour envahir la France. C'est une explication, vaillamment défendue par Maurice Schumann. Il reste que les mots « *arrestation en pays étranger* », « *tribunal d'exception* », « *interrogatoire bâclé* », « *exécution sommaire* », évoquent, dans notre mémoire nationale, d'autres échos plus récents, et que chaque jour les médias nous en apportent de nouveaux, venus du monde entier... Nos pères croyaient au progrès indéfini. Nous sommes, hélas ! revenus de leurs illusions.

G. GUITARD-AUVISTE.

★ Librairie académique Perrin, 220 pages, 68 F.

LETTRES AU Monde

La plus grande habileté du règne

J'ai voté Mitterrand sans appartenir à la famille socialiste et je ne regrette pas ce choix. L'alternance était nécessaire et la refuser, c'était créer les conditions d'une révolution. Nous voyons aujourd'hui qu'elle aurait éclaté le jour où Giscard d'Estaing, acculé à faire la politique économique actuelle s'y serait risqué. Croyez-vous que l'ancien président, miné par ses alliés, aurait su et pu faire face à un peuple de gauche désespéré, croyant n'avoir plus rien à perdre et mobilisé par des leaders politiques et syndicaux dont la discrétion n'aurait peut-être pas été celle de ceux qui murmurent à droite.

Des ministres communistes court-circuitent la réaction de la CGT, devenue malgré elle un syndicat gouvernemental. On imagine son action et sa clameur dans l'autre cas de figure... La plus grande habileté du règne sera peut-être cette présence. Le discours du président considéré comme un traître à la parole donnée par des électeurs condamnés à changer de vie sera finalement entendu, même s'il l'est à crève-cœur.

Dr DANIEL CHARRIER,
cardiologue.

« Le Réveil », indépendant

Dans un article publié dans *le Monde* daté 1-2 avril 1984, votre correspondant à Beyrouth, citant *le Réveil*, qualifiait ce quotidien de « gouvernemental, phalangiste ».

Permettez-moi de vous faire part de mon étonnement. En effet, contrairement à ce qui est mentionné, *le Réveil* n'est pas un organe gouvernemental. Comme on peut le constater, il ne publie jamais d'informations privilégiées d'origine gouvernementale. D'ailleurs, ses éditorialistes ne se privent pas de critiquer le gouvernement quand bon leur semble. Ce n'est pas non plus un journal phalangiste, le parti Kataëb ayant son propre organe de presse, un quotidien de langue arabe *Al-Amal* (à ne pas confondre avec le mouvement chiite Amal). *Le Réveil* est un journal indépendant, même s'il est nationaliste dans ses prises de position.

ANAIS PONS,
Journal le Réveil,
bureau de Paris.

Amoralisme

On s'indigne que des professeurs proposent comme exercice de grammaire, dans un livre récent, le thème suivant : « Vous avez l'intention de cambrioler une banque... » Mais on ne s'indigne pas qu'au même moment, sur les radios périphériques, la publicité pour un supermarché conseille impérativement : « Partez sans payer... » Combien ont protesté lorsque la BNP diffusa une affiche où un homme tiré à quatre épingles, l'œil concupiscent, murmurait : « Votre argent m'intéresse... » ?

On se trompe du tout au tout lorsqu'on parle ici d'immoralité. Les siècles passés étaient immoraux, c'est-à-dire qu'ils enfreignaient constamment la morale. Notre époque l'ignore. Soyons sûrs que nos bons professeurs, comme nos bons publicitaires, n'ont aucune intention blâmable. Ils ne savent pas ce que c'est que blâmer. Pas plus que l'approbation, la condamnation ne fait partie de leur bagage culturel.

Ils ne souffrent pas d'immoralité, mais d'amoralisme. Une régression bien connue des sciences psychologiques et anthropologiques. Se situant en deçà de tout développement de la responsabilité, cet archaïsme ramène l'homme, en tant qu'individu, au stade du nourrisson, et en tant qu'espèce, à l'âge de Néanderthal.

JEAN BASTAIRE.

Pour une vraie laïcité

Dans *le Monde* du 23 mars, Alain Woodrow insiste, fort opportunément, sur le fait qu'une véritable « laïcité » doit être celle où « se confrontent une pluralité de valeurs et d'opinions ». Il a tout à fait raison d'évoquer, à ce propos, la nécessaire contribution que peuvent et doivent apporter à la réforme du système scolaire « toutes les familles spirituelles et religieuses de notre pays ».

Mais pourquoi donc, quelques lignes plus loin, omet-il de parler des musulmans lorsqu'il cite – en soulignant son caractère exemplaire – une démarche interconfessionnelle faite récemment auprès du ministre de l'éducation nationale. Pour cette démarche, il semble que les musulmans aient été « oubliés » et votre collaborateur ne semble guère s'en émouvoir.

Décidément, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour que, dans notre pays, la communauté musulmane se voie reconnaître, comme toutes les autres, la place à laquelle elle a droit.

MICHEL LELONG,
prêtre, Paris.

Pourquoi la gauche ne changerait-elle pas ?

La gauche au pouvoir depuis 1981 ne serait pas, d'après M. Ellul (*le Monde* du 5 avril), la même que celle du début de ce siècle. Mais qui s'en étonnerait ? Les temps et les hommes changent, l'économie évolue, les politiques se modifient ; il n'y a rien là qui soit anormal ou condamnable.

Bien sûr, la gauche du début du siècle était libertaire, contre l'Etat, la bureaucratie, l'armée, le nationalisme. Mais l'opposition contre ces institutions n'était pas naturellement une valeur de gauche ; c'était le fruit d'une réflexion politique et d'un choix.

Il est bien évident que, pendant la période à laquelle fait référence M. Ellul, l'Etat (juridiquement il serait plus exact de dire : les gouvernements successifs) et l'armée apparaissaient comme étant les pires ennemis de la classe ouvrière et de la gauche.

A cette époque, le monde du travail connaissait, en effet, une législation inique et cruelle (la loi du 22 mars 1841, première loi « sociale », interdit l'emploi des enfants de moins de huit ans dans les manufactures et limite le travail des enfants de douze à seize ans à soixante-douze heures par semaine), et les grèves ou manifestations ouvrières étaient sauvagement réprimées (Fourmies, le 1er mai 1891 : neuf morts et plus de soixante blessés).

Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier, mais il est dangereux et faux de dire que, en 1981, « *une équipe d'Etat a remplacé une autre équipe d'Etat. Rien de plus* ». Une vision aussi simplificatrice n'est pas acceptable. Bien sûr, la gauche au pouvoir a commis diverses erreurs, qu'elle reconnaît, et, en ce sens, l'épreuve du pouvoir est une épreuve redoutable. mais des réformes importantes ont été effectuées, dans le domaine du droit du travail et des entreprises ou en droit pénal, par exemple.

Renvoyer, ainsi que le fait M. Ellul, dos à dos la gauche et la droite, c'est oublier un peu vite que, même aujourd'hui, ces deux composantes de la vie politique française procèdent chacune d'une philosophie radicalement différente, et qu'elles n'ont pas du tout la même conception de ce que doivent (peuvent) être les rapports humains et sociaux.

DANIEL ACQUARONE,
Cannes.

« Mon arrière-grand-père, le colonel de Smette »

Je me permets de solliciter l'aide de votre journal renommé. Je suis Polonais rentier, âgé de soixante-dix ans, mais la famille de ma mère est d'origine française. Mon arrière-grand-père, nommé de Smette, colonel de l'armée napoléonienne, est resté en Pologne pendant la grande retraite de Moscou et y a épousé une Polonaise. Selon la tradition familiale, il possédait plusieurs décorations militaires, et à cause de ses mérites il recevait du gouvernement français une rente spéciale, accordée aussi à sa descendance jusqu'à la troisième génération. Naturellement, ce privilège n'a pas la moindre importance à présent et je n'en parle que pour caractériser mon ancêtre.

Je voudrais bien nouer des relations avec ma famille française, si naturellement quelque branche de la famille de Smette survit en France et veut répondre à mon appel. Ci-dessous je donne mon adresse :

WIESLAW MAJEWSKI,
60-850 Poznan
rue Poznanska 29 l. 4, Pologne

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS – Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 600 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 162 nd.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

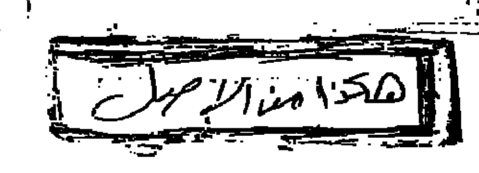
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

LA GUERRE AU NICARAGUA ET SES CONSÉQUENCES

APRÈS AVOIR ÉVACUÉ SAN-JUAN-DEL-NORTE

Les guérilleros de M. Eden Pastora ont repris le maquis

San-José-de-Costa-Rica. — Les combats ont provisoirement cessé à San-Juan-del-Norte, modeste localité nicaraguayenne située à l'embouchure du fleuve San-Juan et occupée pendant plusieurs jours par les forces de l'Alliance révolutionnaire démocratique (ARDE) de M. Eden Pastora. Les guérilleros, commandés par M. Tito Chamorro, ont décidé un *« repli tactique »* en raison, disent-ils, de l'*« intensité du feu »* déclenché par les forces sandinistes résolues à reprendre San-Juan.

M. Pastora n'a pas personnellement dirigé l'attaque contre San-Juan-del-Norte, qui a fait de nombreuses victimes dans les deux camps. Plusieurs blessés graves — parmi eux des miliciens sandinistes — ont été hospitalisés à Ciudad-Quesada et à San-José, au Costa-Rica. Les dirigeants civils et militaires de l'ARDE, dont M. Brooklin Rivera, chef du mouvement Miskito, rallié à l'organisation antisandiniste de M. Eden Pastora, ont longuement étudié, le mercredi 18 avril, les conséquences de l'opération de commando contre San-Juan.

Selon un porte-parole de l'ARDE, les forces de M. Pastora continuent *« de contrôler la côte Atlantique du Nicaragua sur une longueur de 50 kilomètres »*. Elles sont installées *« à Punta-Gorda, à Tabaspone, au nord de Bluefields, et elles développent leurs actions de commando jusqu'à Nueva-Guinea »*, à une centaine de kilomètres de la frontière du Costa-Rica.

Toujours selon le porte-parole, les forces insurgées da la Misurata (indiens Miskitos dirigés par M. Brooklin Rivera dans le sud de la région atlantique du Nicaragua) contrôlent *« le rio Grande de Matagalpa et le rio Curinhuas »* dans la partie centrale du littoral atlantique. Au Nord, les Miskitos de M. Steadman Fagoth se battent dans le secteur compris entre Puerto-Cabezas, dont

De notre envoyé spécial

les accès par terre sont minés, et la frontière du Honduras.

Ces précisions ne contredisent pas les indications données la semaine dernière à Managua par les responsables militaires sandinistes. Les dirigeants de l'ARDE affirment également avoir miné la rive sud du Grand-Lac du Nicaragua pour protéger leurs bases installées dans la frange de territoire située entre la frontière du Costa-Rica et le lac. L'ARDE prétend encore contrôler en tout *« 6 500 kilomètres carrés de territoire nicaraguayen »*.

La normalisation remise en cause

La bataille de San-Juan a évidemment relancé la controverse entre le Costa-Rica et le Nicaragua. Les deux gouvernements ont échangé une certain nombre de notes et de mises au point, parfaitement contradictoires, depuis plusieurs jours. Le début de normalisation des relations entre les deux pays — illustré par la promesse du retour à Managua de l'ambassadeur du Costa-Rica — est remis en question.

Les Nicaraguayens affirment que les forces de M. Pastora sont parties à l'assaut de San-Juan depuis le Costa-Rica et qu'un navire de guerre américain, en visite à Puerto-Limon, port costaricien de la côte atlantique, a directement participé aux opérations. Les Costariciens répliquent que leur territoire n'est pas utilisé par les commandos antisandinistes, qui disposent d'une base permanente au Nicaragua le long du fleuve San-Juan. Quant à la frégate américaine, elle était, dit-on à San-José, *« en visite de courtoisie et dans un but humanitaire »*. Elle a quitté Puerto-Limon.

Le responsable costaricien de la sécurité, M. Johnny Campos, précise avoir envoyé des renforts à Barra-del-Colorado (localité costaricienne située sur le littoral près du fleuve San-Juan) et une vedette côtière *« afin de mieux surveiller les mouvements des insurgés »*. Sur les quelque 7000 hommes de la garde costaricienne (la petite armée, mal équipée et chargée des tâches de police de ce pays sans véritables forces armées depuis 1948), *« 1 500 sont affectés*, dit-il, *à la surveillance d'une frontière difficile et longue de 320 kilomètres »*. M. Campos affirme avoir personnellement constaté *« l'existence d'un camp d'entraînement à la guerre de guérilla des hommes de Pastora sur la rive nicaraguayenne du fleuve San-Juan »*. Pour lui, il ne fait pas de doute que les guérilleros de l'ARDE sont installés *« de l'autre côté »*, mais il ne conteste pas qu'ils puissent, à l'occasion, franchir la frontière, car, dit-il, *« nous ne disposons ni d'avions ni d'hélicoptères pour contrôler cette frontière »*. Il précise que les autorités du Costa-Rica saisissent régulièrement du matériel et des équipements militaires *« dissimulés en territoire costaricien »*.

« Si Pastora revient au Costa-Rica, il sera appréhendé car nous ne permettons pas que notre territoire soit utilisé pour des actions armées contre nos voisins » : tel est l'essentiel d'une déclaration faite mercredi par le président de la République, M. Luis Alberto Monge, qui doit se rendre à la fin mai pour un voyage officiel dans plusieurs pays européens.

M. Monge fait état *« de pressions des Etats-Unis sur les pays d'Amérique centrale pour les inciter à se rallier à la position américaine concernant les éventuelles décisions de la Cour internationale de justice de La Haye »*. (Le Nicaragua a déposé une plainte devant cet organisme après le minage de ses ports.)

« Il n'est pas question, dit M. Monge, *que le Costa-Rica cède à ces pressions. Le tribunal de La Haye est pour nous le dernier recours possible dans notre conflit avec le Nicaragua sur le droit de navigation sur le fleuve San-Juan. Nous ne suivrons pas les Américains qui ont décidé de ne pas reconnaître les arrêts du tribunal sur l'Amérique centrale dans les deux années à venir. »* Le président costaricien ajoute qu'il compte *« réclamer de nouveau l'envoi d'une vingtaine d'observateurs permanents le long de la frontière entre le Costa-Rica et le Nicaragua »*.

MARCEL NIEDERGANG.

Un « contra » à Paris

« Eden Pastora et ses hommes ont bien quitté San-Juan-del-Norte. Les sandinistes ont complètement détruit la localité au cours de leur contre-offensive, qui a fait quatre morts et trente blessés dans les rangs de l'ARDE [Alliance révolutionnaire démocratique]. *L'un des tués est un garde du corps d'Eden Pastora. »*

C'est M. Alfonso Robelo, de passage à Paris, qui a donné, le mercredi 18 avril, ces précisions. M. Robelo est le responsable politique de l'ARDE, dont M. Pastora est le chef militaire. Il a fait partie du premier gouvernement installé à Managua après la chute de Somoza. Il est passé ensuite dans l'opposition au sandinisme et s'est exilé au Costa-Rica.

En tournée en Europe, pour expliquer les objectifs politiques de son organisation, il venait de parler par radio avec M. Eden Pastora, lorsqu'il a tenu, mercredi 18 avril, une conférence de presse. Il a donné d'autres détails sur l'opération de San-Juan-del-Norte : *« Nos forces se sont retirées parce qu'elles font une guerre de guérilla, et non une guerre de positions. Pour reprendre la ville, les sandinistes l'ont complètement détruite. C'est ce que faisaient aussi les troupes de Somoza quand elles attaquaient les forces insurgées contre la dictature. Huit avions et six hélicoptères ont été utilisés pour la contre-attaque. Quand nos forces ont occupé le port, elles ont récupéré 650 fusils de fabrication soviétique, 2 missiles sol-air, sans doute de fabrication soviétique, des mortiers et des obus. Elles ont fait 60 prisonniers, dont 47 ont rallié l'ARDE. L'un des soldats de la garnison était un Cubain qui se faisait passer pour un Panaméen. »*

M. Robelo a répondu à de nombreuses questions sur les activités de son organisation. Il a affirmé que l'ARDE avait procédé, seule, à deux opérations de minage. L'une, il y a six semaines, dans les eaux du port atlantique d'El Bluff, et une autre il y a cinq semaines, dans les chenaux d'accès au port de Corinto, sur la côte pacifique. *« Nous faisons ces opérations pour empêcher l'arrivée d'armes en provenance des pays de l'Est. Sans doute gênent-elles en même temps le trafic de marchandises, mais celui-ci peut être assuré par des ports du Costa-Rica et prendre ensuite la route. »*

« Etes-vous financés par les Américains ?

A cette question, M. Robelo a répondu :

« Pas directement. Si les gens ou les organisations qui nous aident ne sont que des relais, nous ne voulons pas le savoir. »

M. Robelo a précisé à quelles conditions son organisation, dirigée par des « déçus du sandinisme » (alors que les « contras » opérant au nord du Nicaragua compte de nombreux somozistes), pourrait abandonner la lutte armée : *« Nous y mettons six conditions. Que tout le monde puisse participer aux élections de novembre prochain, sans exception. Que le scrutin soit supervisé par des observateurs du groupe de Contadora. Qu'il y ait égalité de conditions pour tous les partis. Que les libertés supprimées par l'état d'urgence soient rétablies. Que l'Etat ne se confonde plus avec le parti sandiniste et avec l'armée. Et que cesse la répression institutionnelle. »*

Quelques dizaines de militants prosandinistes, dont certains se réclamaient du Comité de solidarité avec le Nicaragua, ont empêché pendant une heure la tenue de la conférence de presse, qui avait lieu au Palais des Congrès, à la porte Maillot. Criant des slogans et brandissant des pancartes (*« Robelo assassin ! »*, *« Robelo, d'où vient l'argent ? »*), ils étaient une assez bonne réplique de ces commandos sandinistes, appelés turbas, qui, au Nicaragua, s'attaquent aux personnalités politiques, religieuses, syndicales opposées au régime de Managua.

C. V.

La militante sandiniste ne sera pas ambassadeur à Washington

(De notre correspondant.)

Washington. — Après un mois d'hésitation, les Etats-Unis ont refusé de donner leur agrément à la nomination du nouvel ambassadeur du Nicaragua à Washington. La note de cinq lignes remise à cet effet, mercredi 18 avril, à Managua, ne précise pas les raisons de ce refus qui ont, toutefois, été officieusement explicitées par un haut fonctionnaire du département d'Etat : *« Nous ne voulons pas de cet assassin ici »*, a-t-il déclaré.

Aujourd'hui vice-ministre des affaires étrangères, l'ex-futur ambassadeur, Mme Nora Astorga, n'est, en effet, pas un diplomate banal. En mars 1978, cette longue jeune femme brune et sophistiquée avait attiré chez elle l'un des plus hauts officiers de la dictature somoziste, le général Reynaldo Perez Vega. Le général ignorait que l'ancienne élève des sœurs chez laquelle il se rendait appartenait au mouvement sandiniste, qui avait projeté de l'enlever. En fait de rendez-vous galant, c'est cinq guérilleros qui l'attendaient dans la chambre à coucher de Mme Astorga, où on l'a retrouvé mort après qu'il se fût débattu.

Commandant en second de la garde nationale, le général Perez travaillait également pour la CIA, et ce sont, dit-on, ses anciens collègues américains qui se seraient opposés par fidélité à sa mémoire à l'agrément de la combattante qui lui avait été fatale.

La décision du Département d'Etat pourrait pourtant avoir d'autres motifs que sentimentaux. Militante convaincue et brillante, juriste de formation, Mme Astorga est l'un des meilleurs avocats de la cause sandiniste qu'elle sait défendre avec talent auprès des hommes politiques et des journalistes étrangers. Sa présence à Washington aurait pu fortement peser dans l'opposition grandissante à laquelle se heurte, à l'intérieur même des Etats-Unis, la politique nicaraguayenne de M. Reagan. C'est sur ce front-là, au Congrès et dans la presse américaine, que se jouera le sort du régime sandiniste, et on le sait aussi bien à la Maison Blanche qu'à Managua.

Raids de sabotage organisés par la CIA

Citant des sources parlementaires, le *Washington-Post* et le *New York Times* avaient révélé, mercredi matin, que le minage des ports nicaraguayens n'était pas la première des opérations militaires des « contre-révolutionnaires » que la CIA ait directement organisées. Il semble maintenant établi que l'agence avait auparavant dirigé les raids de sabotage lancés les 8 septembre et 10 octobre derniers contre les ports pétroliers de Puerto-Sandino et Corinto. Il y avait, en vérité, tout lieu de le supposer, mais ces nouvelles fuites reflètent l'ampleur des craintes suscitées au Congrès, y compris parmi les républicains, par l'entreprise de déstabilisation du Nicaragua révolutionnaire.

BERNARD GUETTA.

● *Le désaccord de prélats catholiques.* — Une délégation de prélats catholiques américains a publiquement exprimé, mercredi, son désaccord vis-à-vis de la diplomatie « musclée » du président Reagan, à l'issue d'un déjeuner que leur avait offert le chef de l'Etat à la Maison Blanche. *« Nous nous sommes constamment opposés aux activités secrètes des Etats-Unis et nous avons soulevé des objections précises au minage des ports du Nicaragua »*, déclare un communiqué publié par la délégation, conduite par les cardinaux Joseph Bernardin, de Chicago, et John Krol, de Philadelphie.

Les prélats regrettent aussi que le gouvernement recherche une solution militaire plutôt qu'un règlement politique au Salvador, et soulignent *« la nécessité de prendre d'autres mesures que celles qui ont été prises jusqu'à présent pour relancer les négociations sur le désarmement »*. — *(Reuter.)*

Brésil

MESURES D'EXCEPTION A BRASILIA

Brasilia *(AFP, UPI)*. — Le président brésilien, le général Joao Figueiredo, a pris, le mercredi 18 avril, des mesures d'exception applicables à Brasilia et à dix villes de l'Etat de Goias, près de la capitale. Il a pris cette décision sept jours avant le vote au Parlement d'un amendement constitutionnel de l'opposition demandant le rétablissement du suffrage universel direct pour l'élection présidentielle de janvier prochain.

Ces mesures, qui restreignent les libertés de réunion et de manifestation et permettent la censure de la presse entrent en vigueur ce jeudi pour soixante jours. Elles pourront être prorogées pour une même période.

Dans un message adressé aux membres des deux chambres législatives, le président Figueiredo a indiqué qu'il entend empêcher ainsi d'éventuelles *« actions d'intimidation de la part de manifestants recrutés dans différents endroits du pays »* contre les élus, notamment ceux du Parti démocratique et social, la formation gouvernementale, pour qu'ils votent l'amendement de l'opposition.

Le porte-parole de la présidence, M. Carlos Atila, a déclaré que ces mesures ont été prises pour *« préserver l'ordre public dans le district fédéral* (Brasilia), *menacé par de graves perturbations »*, et pour garantir le libre déroulement des activités du Parlement.

Etats-Unis

M. Mondale a remporté le caucus du Missouri

M. Walter Mondale a remporté mercredi 18 avril une victoire sans surprise sur M. Gary Hart, son principal rival à l'investiture démocrate pour la prochaine élection présidentielle américaine, dans les petites assemblées (caucus) du Missouri, selon des résultats encore non définitifs. Selon les projections de la chaîne de télévision CBS, M. Mondale devrait obtenir 67 % des soixante-quinze délégués contre 20 % à M. Gary Hart et 10 % pasteur noir Jesse Jackson.

Un sondage rendu public m credi par le *St Louis Glob démocrate* et la chaîne de télévisi Kmox-TV indique que Ronald R gan gagnerait le Missouri avec 50 des voix contre 34 % à M. Monda En revanche, s'il était opposé M. Gary Hart, il perdrait avec 38 des voix contre 41 % au sénateur Colorado. — *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Israël

APRÈS L'ATTAQUE DE L'AUTOBUS TEL-AVIV-ASHQUELO

La controverse sur le sort d'un des membre du commando palestinien rebondit

De notre correspondant

Jérusalem. — Que s'est-il vraiment passé dans les moments qui ont suivi la prise d'assaut, par l'armée israélienne, vendredi 13 avril, de l'autobus Tel-Aviv-Ashquelon, détourné par quatre terroristes palestiniens ? Deux des assaillants furent tués sur le coup et leurs cadavres photographiés sous tous les angles, mais comment sont morts les deux autres ?

Les atermoiements des autorités et la persistance de témoignages contradictoires avaient contribué, d'emblée, à entretenir l'incertitude et la confusion. D'abord, l'armée avait attendu une dizaine d'heures avant de confirmer la mort des quatre terroristes. Dans ce genre d'affaire, un tel délai est inhabituel. Selon la version des militaires, les deux Palestiniens succombèrent à leurs blessures dès leur évacuation vers l'hôpital. Pourquoi avoir alors tant tardé à annoncer leur décès ?

Le lendemain, le rédacteur en chef du quotidien israélien *Hadashot*, M. Yossi Klein, fit savoir que l'un de ses reporters, M. Alex Levac, avait photographié, juste après l'assaut, un arabe encadré par des militaires. Cet homme ne semblait pas blessé. Surpris et irrités par le photographe, les soldats voulurent confisquer le film, mais le reporter les dupa en leur donnant une autre pellicule. La censure militaire interdit ensuite la publication du cliché. Toutefois, M. Klein précisa ne disposer d'aucun élément prouvant q l'individu photographié était bi l'un des quatre assaillants.

L'armée ayant maintenu sa v sion des faits, l'affaire sembl close. Mais la controverse a rebon mercredi 18 avril, lorsque M. Kl indiqua qu'il avait fait authentif la photo par des proches du jeu homme qu'elle représente. Il s'a bien, selon le journal, de l'un d membres du commando, âgé de d huit ans, Majdi Abou Yama. porte-parole de l'armée, réaffirma sa thèse initiale, a démenti catégo quement les rumeurs selon l quelles l'un des terroristes aurait avoir été abattu alors qu'il était tre les mains des militaires.

Le ministre de la défense, M. M shé Arens, avait ajouté au trouble déclarant, dans une intervie qu'aucun terroriste ne devait s'att dre *« à sortir vivant »* d'une te opération. Devait-on en déduire q l'armée ne ferait plus de prisonnie En guise d'éditorial, *Hadashot* a p blié, mercredi, un poème écrit 1948 par un auteur israélien et dénonce l'exécution sommaire de tenus. Si l'armée a raison, pourqu continue-t-elle d'interdire sans ex cation la publication du docum controversé ? Pourquoi ne préci t-elle pas l'identité véritable de personne photographiée ce mat là ?

J.-P. LANGELLIER.

AFRIQUE

Cameroun

LES SUITES DU PUTSCH AVORTÉ DU 6 AVRIL

Le Nord s'est installé dans l'inquiétude

De notre envoyé spécial

Garoua. — *Le respect n'est plus* qu'il était. Et la faute en in- mbe à la « *scolarisation* » et à la *:ivilisation* ». Avant, explique omme étendu sur une natte mul- olore, les enfants exécutaient im- ;diatement les ordres du lamido ıltan) parce qu'ils le respectaient. ıintenant le lamido de Garoua, Ibrahim Apo pour l'état civil, de- e paisiblement dans son palais x courants d'air brûlants. La ce est ronde, nue, ouverte sur ux côtés et un petit muret de centimètres de haut qui court sol la divise en deux. D'un côté, lamido, de l'autre, les visiteurs x pieds nus. Contre le mur, une tre natte avec, incongrue, une ndule en or recouverte d'un bulbe verre. Le temps, ici, a-t-il une elconque importance ? Le lamido, mme hier, comme demain, conti- e de rendre la justice en son pa- s blanc (le lamida), entouré de sa ur, protégé par sa garde, ces mmes aux longues épées gainées cuir.

Le lamido, ce faux naïf, s'est *ıeaucoup étonné des événements 6 avril* », de cette tentative de up d'Etat qui aujourd'hui rend *population très inquiète* ». Les ns ont « *peur des affrontements ssibles* », peur que là-bas, à oundé, on fasse porter la respon- ɔilité du putsch avorté aux « *gens Nord* ». Lui, bien sûr, ne « *savait s que quelque chose se prépa- t* », ne « *connaît pas les éléments rdistes* » qui sont à l'origine de la mbée de violence de Yaoundé, ıis « *ne croit pas que Ahidjo y t mêlé* ». Il n'empêche, le lamido t « *très inquiet* » à propos de nité du Cameroun. D'ailleurs, s'il ait un conseil à donner au prési- nt Paul Biya, il lui dirait : « *Jugez sque personne selon ses défauts, ıis il ne faut pas accuser telle ɔu ou ethnie* » *[a priori]*.

Le lamido sait que parmi les le quarante-trois mutins arrêtés dont quelques-uns ont été déjà âchés, — certains n'ont fait 'exécuter aveuglément les ordres 'ils avaient reçus. Ceux-là, il faut *ıs mettre à l'écart, les chasser l'armée* » et juger les vrais res- ısables. Le lamido est œcuméni- que ou sans doute diplomate : il ne « *voit pas de différence* » entre la politique suivie par M. Ahidjo et celle de M. Biya, mais il est cependant d'accord avec les réformes entreprises par l'actuel chef de l'Etat. Tout au plus reconnaît-il que, au fil des ans, le régime précédent était devenu « *dur* ». De toute façon, l'expérience le prouve : les chefs d'État n'ont qu'un pouvoir temporel. Les lamidos qui se succèdent — parfois de père en fils — forment, eux, une lignée ininterrompue de légitimité et de tradition ancestrale.

Les gens du Nord parlent peu, peut-être moins encore ici à Garoua, la ville d'origine de M. Ahidjo. Garoua, avec ses quarante-cinq degrés de température, semble hors du temps. La chaleur n'explique pas tout. La ville — environ 120000 habitants — n'a appris que tard ce qui se passait à Yaoundé. Très vite, les communications avec la capitale ont été coupées et les bulletins d'information de la radio nationale ont été supprimés. A 8 heures, de la musique militaire a été diffusée. Alors les gens ont compris. Les radios étrangères leur ont ensuite donné des détails sur l'insurrection.

Des exécutions sommaires

Il n'y a sans doute que le gouverneur de la province du Nord, M. Fosi Yakum-Ntaw, pour avoir été averti, à 4 heures du matin (soit une heure après le déclenchement des combats), par une « *source privée* », qu'une fraction de l'armée tentait de prendre le pouvoir. Il a alors convoqué ses chefs de service et pris des mesures de surveillance de la ville qui se sont révélées bien vite inutiles. Un peu avant 6 heures, de Yaoundé, un responsable officiel lui a téléphoné, tout étonné que ce soit la même voix qui lui réponde. Vaines alarmes : le calme régnait. Le Nord, dans son ensemble, n'a pas bougé.

Le jour suivant le week-end fatidique, quelques troupes sont descendues de Maroua, les forces aux frontières avec le Nigéria ont été renforcées — surtout du côté nigérian — et les barrages de gendarmes à la sortie de la ville ont été doublés de militaires sudistes. Vingt et un barrages sur la route qui mène de Yaoundé à Garoua (1000 kilomètres), c'est, compte tenu des événements, relativement peu. Depuis, explique un notable, « *les gendarmes n'ont fait qu'ajouter un casque à leur uniforme* ».

Il n'empêche : chacun sent bien qu'il suffirait d'une étincelle pour que la situation devienne vite incontrôlable. On sait maintenant qu'à Yaoundé des exécutions sommaires ont eu lieu à la faveur de la contre-offensive de l'armée loyaliste. Et, depuis les événements, un flux migratoire discret — mais conséquent — s'est amorcé, nourri d'une inquiétude incontrôlable. Du Sud, des familles de Nordistes sont remontées avec force récits sur ce qui s'est passé tant à la Briqueterie, le quartier haoussa (ethnie nordiste) de la capitale, qu'à Douala, dans les quartiers nordistes. Du Nord, à Garoua notamment, des familles de Sudistes (les gens du Sud sont environ 4 000 et occupent la plupart des postes de fonctionnaires de Garoua), inquiètes d'éventuelles représailles, sont descendues vers Yaoundé et Douala. Sur le plan économique, les mesures de restrictions concernant les retraits d'argent des comptes bancaires qui ont été prises (1) ne sont pas faites pour calmer les esprits.

Des sentiments complexes agitent les pensées. Et d'abord, la consternation de voir qu'à Yaoundé on a fait si vite l'amalgame entre « *une poignée d'arrivistes et d'imbéciles favorisés par l'ancien régime* » et toute une région. Cette plaie-là n'est pas près d'être refermée. Et puis, on ne comprend pas que le président Biya, qui a fait preuve de sagesse en évitant d'aviver les antagonismes Nord-Sud latents, laisse les chefs militaires accréditer la thèse d'un complot nordiste. Dès la semaine prochaine, le procès des mutins s'ouvrira à Yaoundé. Et tout le monde s'attend à des exécutions. A Garoua, on accepte avec un curieux fatalisme les nouveaux deuils qui vont frapper des familles du Nord, même si l'on sait qu'une grande partie des putschistes ont été entraînés dans cette aventure parce qu'ils ignoraient sa finalité. Mais les mutins ont pris les armes contre le pouvoir civil, et, à ce titre, ils doivent être châtiés. « *La population souhaite des sanctions,* assure le préfet de Garoua, M. Foulna Djobom, *et elles ne les accueillera pas comme une mesure discriminatoire contre le Nord.* »

Bien sûr, certains s'efforceront de transformer ces morts en autant de martyrs. Garoua en aura peu parce que peu d'éléments de la garde républicaine sont originaires de la ville. La plupart des mutins venaient de l'extrême Nord, des tribus installées le long du Logone, choisis en raison de leur grande taille, de leur réputation guerrière et d'une propension naturelle à obéir. Musulmans sans doute (beaucoup se sont convertis à l'islam parce qu'il était ainsi plus facile d'obtenir de l'avancement), mais surtout animistes. Si des réactions violentes interviennent, elles pourraient être le fait des Arabes-Fhoua (ethnie musulmane de l'extrême Nord qui ne parle que l'arabe), qui — comme les Toupouris — étaient fortement représentés au sein de la garde républicaine et qui sont réputés avoir le sang chaud.

« Les créations étrangères »

Pour l'instant les habitants de la capitale de la province du Nord ne cachent pas leur rancœur à l'égard des « *radios étrangères* » (que tout le monde écoute), qu'ils accusent d'avoir jeté de l'huile sur le feu de la querelle Nord-Sud et sur un prétendu complot musulman. La thèse est en effet peu crédible. A Garoua et, au-delà, dans l'ensemble de la province du Nord, les musulmans ne représentent que 30 % de la population, contre 40 % de chrétiens et 20 % d'animistes (des adeptes de différentes sectes constituent les 10 % restants).

Le Nord musulman ? Avec ses trois évêchés, ses 70 % de Kirdis (non musulmans) et ses soixante-dix baptêmes d'adultes qui auront lieu à Garoua et dans sa région à Pâques ? Disparates en raison de la multitude d'ethnies auxquelles ils appartiennent, les gens des provinces du Nord ont accueilli avec soulagement la mesure de grâce présidentielle dont ont bénéficié M. Ahidjo et ses deux coaccusés lors du procès de février dernier. La mesure, ici, a été ressentie comme un geste d'apaisement et de nombreuses motions de remerciements ont été adressées au chef de l'Etat. A l'époque, peu de gens ont cru à la culpabilité de l'ancien président. Aujourd'hui le doute s'est installé quant à sa complicité dans ce nouvel épisode d'une guerre de succession qui n'en finit pas.

Pour la majeure partie de la population, l'ère Ahidjo s'est achevée le jour où M. Biya a accédé au pouvoir. Celui-ci a pris rapidement une mesure qui s'est révélée très populaire en divisant l'ancienne province du Nord en trois entités distinctes : la province de l'extrême Nord (Maroua), celle du Nord (Garoua) et celle de l'Adamaoua (Ngaoundéré). Les subventions d'Etat, dès lors, ont été réparties plus équitablement. Jusque-là, la ville du président (qui abrite notamment une antenne de tous les ministères), Garoua, s'était développée à un rythme beaucoup plus rapide que les deux autres métropoles régionales. Et puis, en septembre dernier, un nouveau gouverneur a été désigné, M. Fosi Yakum-Ntaw, qui remplaçait un fidèle de M. Ahidjo.

La méfiance instinctive qui a surgi à l'égard d'un sudiste (M. Yakum-Ntaw est originaire de Bambalang, à l'ouest du pays) s'est vite évanouie. Bien qu'anglophone, le nouveau gouverneur était « fon », c'est-à-dire, à l'ouest du Cameroun, un chef traditionnel. Il arbore habilement les vêtements (boubou et bonnet) des gens du Nord. En outre, pour la chefferie traditionnelle du Nord, il n'était pas anodin que l'on ait choisi de nommer à Garoua un « noble ». Bref, le président Biya avait démontré, par des gestes concrets, qu'il n'y aurait pas dans le Nord de revanche sudiste. Les nouvelles qui proviennent de Yaoundé remettent brusquement en cause le climat d'apaisement. Garoua attend dans l'inquiétude les verdicts de Yaoundé.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Depuis lundi 16 avril, les banques camerounaises ont été averties, par le ministère des finances, des décisions suivantes : les particuliers ne pourront retirer de leur compte bancaire une somme supérieure à 250 000 F CFA par semaine ; pour les sociétés, ce plafond est fixé à 1 million de francs CFA, cette mesure ne concernant pas le versement des salaires (1 F CFA = 0,02 franc).

A TRAVERS LE MONDE

Egypte

RAPPEL DE L'AMBASSADEUR A SAN-SALVADOR. — L'Egypte a décidé de rappeler son ambassadeur à San-Salvador à la suite du transfert, vendredi dernier, de l'ambassade de ce pays en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem. Le chef de la diplomatie égyptienne, M. Kamal Hassan Ali, avait déploré lundi ce transfert, le qualifiant d'« *acte inamical* », « *en contradiction avec les résolutions des Nations unies considérant Jérusalem comme partie intégrante des territoires occupés en juin 1967* ». — *(AFP.)*

Mauritanie

L'UTM DÉSAVOUE SON SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — L'Union des travailleurs de Mauritanie, centrale syndicale unique, a désavoué mardi 17 avril son secrétaire général, M. El Kory Ould Hmeity, arrêté le 26 mars avec plusieurs autres personnes sous l'accusation d'appartenir à une organisation clandestine « *œuvrant au service de pays étrangers, dont la Libye* » en vue de « *déstabiliser le régime* ». Dans un communiqué publié à Nouakchott, l'UTM dénonce « *la subversion, l'atteinte à la sécurité de l'Etat et la collusion avec l'étranger pour attenter à la souveraineté nationale* ». — *(Reuter.)*

RDA

VINGT MOIS DE PRISON POUR PACIFISME. — Une militante du Mouvement pacifiste indépendant, Mme Sylvia Goethe, vingt-neuf ans, a été condamnée à vingt mois de prison par le tribunal d'Erfurt, pour avoir diffusé à l'étranger des informations « *nuisant à la RDA* », a-t-on appris mardi 17 avril dans les milieux pacifistes de Berlin-Ouest. Mme Goethe, détenue depuis la fin janvier, se trouverait dans un très mauvais état physique. Elle a participé à plusieurs manifestations pour la paix, à Iéna. — *(AFP.)*

République Sud-Africaine

LA RÉPRESSION DES NOIRS. — Seize mineurs noirs ont été hospitalisés dimanche 15 avril après avoir été mordus par des chiens policiers lors d'une descente de police dimanche à Randfontein (Transvaal), a indiqué, mercredi, la direction d'un groupe minier sud-africain. Un porte-parole de la police a déclaré que les chiens avaient été lâchés pour « *arrêter les mineurs qui s'enfuyaient* », afin de les traduire en justice pour infraction à la propriété privée. Les employés de la mine d'or de Randfontein ont pour habitude de se rassembler chaque week-end sur des terres appartenant à des fermiers blancs, autour de bars clandestins ouverts en plein air. — *(AFP.)*

Tunisie

• LES ÉMEUTES DE JANVIER : 89 MORTS ET 938 BLESSÉS. — Les émeutes qui ont dévasté la Tunisie au début du mois de janvier ont fait 89 morts et 938 blessés, dont 348 parmi les forces de l'ordre, selon le rapport d'une commission d'enquête rendu public mardi 17 avril à Tunis. C'est sur la base de ce rapport, publié sur six pages par *Al Amal*, organe du Parti socialiste destourien au pouvoir, que le président Bourguiba a décidé le 13 mars de faire comparaître en haute Cour l'ancien ministre de l'intérieur, M. Driss Guiga, lequel avait fui la Tunisie le 7 janvier, au lendemain de son éviction. — *(AFP.)*

Zaïre

• LA VISITE DE M. MOBUTU EN FRANCE. — L'aide financière de Paris à Kinshasa sera plus importante cette année qu'en 1983, a indiqué, mercredi 18 avril, M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, après avoir été reçu par le président Mobutu. L'aide financière française au Zaïre s'était élevée à 130 millions de francs l'an dernier. Le chef de l'Etat zaïrois a également reçu M. Charles Hernu mercredi, dernier jour de sa visite « officielle de travail » en France. D'autre part, les participants à la première réunion de la commission du groupe consultatif de la Banque mondiale sur le Zaïre, qui s'est tenue lundi et mardi à Kinshasa, ont approuvé les mesures prises par le gouvernement zaïrois pour juguler la crise économique.

Maroc

Les émeutes de janvier

UN INCULPÉ CONDAMNÉ A QUINZE ANS DE PRISON

Rabat *(Reuter)*. — Le tribunal d'Oujda, dans le nord-est du Maroc, a condamné à quinze ans de prison une des personnes inculpées à la suite des émeutes de janvier, a annoncé l'agence MAP, mercredi 18 avril. C'est la peine la plus lourde infligée depuis que les procès ont commencé.

Selon l'agence, mille huit cents personnes avaient été arrêtées et la plupart ont été condamnées, dans treize villes différentes, à des peines allant de deux mois à dix ans de prison et à des amendes allant de 200 à 20 000 dirhams (1 dh = 1,05 F), après avoir été reconnues coupables de « *troubler l'ordre public, de menacer les valeurs sacrées, d'appartenir à des organisations clandestines et d'incitation à la grève* ».

[Les procès qui continuent à se dérouler sont menés rondement. Des procès-verbaux d'interrogatoires de police, des attendus de juges d'instruction et des témoignages que nous avons recueillis il ressort plusieurs points : certains aveux ont été obtenus sous la menace ; dans nombre de cas les éléments retenus contre les inculpés sont antérieurs aux événements de janvier, et certains remontent même à quatre ans ; ces éléments concernent parfois des lectures ou des idées plutôt que des faits ; certains inculpés ont été arrêtés plusieurs jours — jusqu'à douze jours — après les émeutes et ne se trouvaient pas sur les lieux lors des manifestations auxquelles il leur est reproché d'avoir participé. — P. B.]

• *M. Abraham Serfaty entame une grève de la faim.* — Maurice Serfaty, condamné le 20 février 1984 à deux ans de prison (*le Monde* daté 15-16 avril), vient de comparaître en appel à Casablanca. Pour protester contre les raisons arbitraires de la détention de son fils, son père, Abraham Serfaty, condamné lui-même en 1977 à la détention à perpétuité pour « *atteinte à la sûreté de l'Etat* », a entrepris une grève de la faim à la prison de Kenitra. Il entend poursuivre cette grève jusqu'à la proclamation du verdict qui, en tout état de cause, ne devrait pas avoir lieu avant le début de la semaine prochaine.

DIPLOMATIE

PRÉSENTÉ PAR M. BUSH A GENÈVE

Le projet américain de traité sur les armes chimiques prévoit une inspection obligatoire et quasi immédiate de toute installation suspecte

M. Bush, vice-président des Etats-Unis, a présenté au cours d'un voyage-éclair à la commission du désarmement de Genève, mercredi 18 avril, le projet de traité annoncé précédemment par M. Reagan et visant à interdire « *la recherche, la production, le stockage, la détention ou le transfert d'armes chimiques* ».

La disposition essentielle de ce texte, qui comporte soixante-six pages et quatorze articles, est celle qui oblige toutes les parties contractantes à « *ouvrir à l'inspection internationale, avec un court préavis, toutes leurs installations militaires ou les installations qui sont la propriété du gouvernement ou sous son contrôle* » et qui seraient susceptibles d'abriter des armements chimiques. Ces « *inspections obligatoires sur place* » seraient décidées par une commission spéciale à l'encontre de tel ou tel pays signataire, lequel devrait « *y consentir dans un délai de vingt-quatre heures* ». Une telle « *ouverture* », a dit M. Bush, est « *sans précédent pour tout pays* », y compris pour les Etats-Unis, mais ceux-ci sont « *prêts à en payer le prix* ». Un haut fonctionnaire de la Maison Blanche a cependant précisé à Washington que ce traité ne donnerait pas « *carte blanche aux autres pays pour fouiller* » dans les affaires des autres, car il comporterait « *certaines restrictions techniques* ».

Ce projet ne sera pas étudié avant l'été prochain par la conférence du désarmement de Genève, puisque celle-ci suspend ses travaux la semaine prochaine jusqu'au 12 juin. Mais l'accueil négatif de l'URSS à cette proposition de contrôle total est pratiquement connu d'avance : le maximum que Moscou a proposé à cet égard à la conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe, est l'idée d'inspections effectuées d'un commun accord sur les lieux de destruction des armements chimiques — et pas ailleurs — et cela dans le cadre européen seulement. Dès mercredi, l'agence Tass avait déclaré dans un commentaire que « *en proposant des conditions* a priori *inacceptables dans le domaine du contrôle et de la vérification, Washington a l'intention de bloquer tout progrès* », tout en se proposant de « *rejeter sur l'Union soviétique la responsabilité de l'échec* ». L'agence accuse encore les Etats-Unis de posséder déjà « *150 000 tonnes de substances toxiques et 3 millions de tonnes de munitions chimiques, dont 10 % sont stockées sur le territoire de l'Europe occidentale* ». De même « *la France dispose actuellement de 5000 tonnes d'armements chimiques* », ajoute Tass, qui fait état encore d'« *activités intenses* (dans ce domaine chimique) *en Grande-Bretagne, en RFA, au Canada, au Danemark, au Japon, en Israël et en République Sud-Africaine* ». Les Etats-Unis pour leur part n'ont pas fabriqué d'armes chimiques depuis 1969, mais le Pentagone, arguant que ces stocks ne sont plus opérationnels, a demandé 105 millions de dollars pour son budget de 1985 afin d'en fabriquer de nouvelles.

D'autre part, les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN devaient déposer officiellement ce jeudi à la conférence sur la réduction des forces classiques en Europe centrale (MBFR) un nouveau projet d'accord — le premier depuis juillet 1982. Ce texte ferait notamment de nouvelles propositions pour le comptage des forces des deux camps, sujet qui a constitué la principale pierre d'achoppement des pourparlers depuis leur ouverture, il y a onze ans. — *(AFP, UPI, AP.)*

« NOUS NE POUVONS PAS AVOIR DES RELATIONS NORMALES AVEC L'URSS », déclare M. Cheysson à l'Assemblée nationale

M. Emmanuel Hamel, député UDF du Rhône, a interrogé mercredi 18 avril à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité, le ministre des relations extérieures sur le prochain voyage du président de la République en URSS. M. Claude Cheysson a répondu : « *Depuis la fin de l'an dernier, les autorités soviétiques ont effectué de nombreuses démarches pour que les contacts entre les deux pays, qui avaient lieu, jusqu'alors, au niveau des ministres des relations extérieures, soient portés une fois à un niveau plus élevé. Dès l'arrivée de cette majorité aux affaires, nous avons relevé que certains événements étaient inacceptables, condamnables,* a ajouté M. Cheysson à propos de la situation en Afghanistan et en Pologne. *En raison de ces événements, nous ne pouvons pas avoir avec l'Union soviétique des relations politiques normales, telles qu'elles ont été définies et abondamment illustrées par nos prédécesseurs. (...) C'est regrettable, car la France a le droit et le devoir de négocier avec tous ceux qui comptent dans le monde. Nous n'avons d'ailleurs pas peur du dialogue. Ce contact au plus haut niveau n'implique pas de changement dans notre politique, car, malheureusement, les faits condamnables demeurent.* »

LE PREMIER MINISTRE JAPONAIS ANNULE SA VISITE A PARIS, A BONN ET A ROME

Le premier ministre japonais a annoncé ce jeudi 19 avril qu'il annulait les visites officielles qu'il devait faire en France, en RFA, en Italie et au Vatican en juin, après le sommet occidental de Londres. M. Nakasone n'a pas indiqué le motif de sa décision mais, de source diplomatique nippone, on indique que cette visite se heurtait à des difficultés d'ordre intérieur liées à la prolongation probable des travaux parlementaires.

D'autre part, Tokyo et Hanoï sont convenus de rétablir le dialogue au niveau ministériel après cinq ans de « gel » consécutif à l'intervention vietnamienne au Cambodge. Cette reprise a été décidée à l'issue de la rencontre mardi à Tokyo entre M. Abe, ministre nippon des affaires étrangères, et le vice-ministre vietnamien, M. Ha Van Lau. Toutefois, le Japon ne reprendra pas son aide économique au Vietnam tant que celui-ci n'aura pas retiré ses troupes du Cambodge. M. Abe l'a dit mercredi à M. Khieu Samphan, chef des Khmers rouges et ministre des affaires étrangères de la coalition antivietnamienne ; il lui a par ailleurs confirmé que son gouvernement continuerait de soutenir la résistance cambodgienne. — *(AFP, UPI.)*

UNE MISE AU POINT DE L'AMBASSADE D'ÉGYPTE

A la suite de l'article de Jean-Claude Pomonti sur la guerre civile en Angola (*le Monde* du 3 avril), dans lequel il parlait des « *solides appuis* » dont bénéficie l'UNITA, « *à commencer par ceux, ouverts, du Maroc, de l'Egypte ou du Soudan* », l'ambassade d'Egypte à Paris nous écrit qu'elle tient « *à réfuter ces allégations dont la substance est dénuée de tout fondement* » et « *à réaffirmer la position de la République arabe d'Egypte à l'égard de l'Angola, à savoir la pleine reconnaissance par l'Egypte du gouvernement légitime de Luanda et sa volonté de renforcer les liens de coopération avec ce gouvernement dans tous les domaines* ».

ASIE

Vietnam

LE CHEF DE L'ÉGLISE BOUDDHISTE SERAIT MORT ET PLUSIEURS BONZES AURAIENT ÉTÉ ARRÊTÉS

Plusieurs dirigeants de la communauté bouddhiste de Ho-Chi-Minh-Ville (anciennement Saigon) auraient été arrêtés au début d'avril, et l'un d'entre eux serait mort, a-t-on appris à Paris. Selon la Délégation de paix de l'Église bouddhiste unifiée du Vietnam, le Vénérable Tri Thu, président de l'organisme bouddhiste progouvernemental, Giao Hoi Phat Giao Vietnam, a été arrêté par la police, le 2 avril, pendant quelques heures. « *A son retour au temple, on a rapporté que le Vénérable ne pouvait plus parler et que son visage était d'une couleur pourpre. Il décéda quelques instants après.* » La Délégation accuse « *la politique de répression brutale du gouvernement actuel* » de la mort de Thich Tri Thu et de la détention de douze bonzes, dont quatre étaient en train de rédiger une Encyclopédie bouddhique vietnamienne.

Si la mort de Thich Tri Thu dans de telles circonstances se confirmait, elle indiquerait un durcissement de l'attitude de Hanoï envers la communauté bouddhiste. En effet, ce bonze avait, après la victoire des communistes en 1975, pris position en faveur d'une coopération entre les bouddhistes et le nouveau régime.







Grande-Bretagne

LA FUSILLADE A L'AMBASSADE DE LIBYE

Les négociations continuent entre Londres et Tripoli

La Libye a demandé mercredi 18 avril les bons offices du secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, pour obtenir la fin du siège de son ambassade à Londres, qui dure depuis la fusillade de mardi.

M. Perez de Cuellar, qui présidait à Londres une réunion des agences de l'ONU, étudie cette demande.

La levée du siège de l'ambassade britannique à Tripoli a contribué à une légère détente, confirmée par la libération de M. Saleh Najim, chef du bureau de l'agence d'information libyenne Jana à Londres, qui après les tirs à l'ambassade de son pays s'était rendu à la police où il avait été interrogé. Il a été libéré sans qu'aucune accusation soit portée contre lui, selon un employé de Jana.

De notre correspondant

Londres. — Le climat était plutôt à la détente entre Londres et Tripoli, ce jeudi. Pour la deuxième nuit consécutive, les policiers londoniens ont maintenu le siège autour du « bureau du peuple libyen », dont les occupants refusaient toujours de sortir aux conditions fixées par le ministère britannique de l'intérieur. Mais les négociations se poursuivaient et semblaient s'engager sur la voie d'un arrangement après que le gouvernement de Londres eut appris, mercredi après-midi, que le personnel de l'ambassade de Grande-Bretagne à Tripoli était de nouveau libre d'aller et venir.

Le Foreign Office, où se trouvent presque en permanence deux diplomates libyens (qui n'étaient pas dans les locaux du « bureau du peuple » au moment de la fusillade), a laissé entendre que les discussions étaient devenues un peu moins délicates du fait de l'assouplissement apparent de la position du gouvernement de Tripoli et malgré l'annonce de l'arrestation dans la capitale libyenne de trois ressortissants britanniques, parmi lesquels le directeur local de la compagnie aérienne British Caledonian.

Le Foreign Office a d'autre part souligné que le gouvernement libyen avait fait parvenir un message exprimant officiellement ses *« regrets »* pour la mort de l'agent de police tué par les coups de feu tirés depuis l'une des fenêtres de l'immeuble du « bureau du peuple ». Etant donné est la tension régnant auparavant et les craintes d'une escalade, ce geste a contribué à détendre l'atmosphère.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne en Libye, M. Oliver Miles, a lui-même indiqué que les vingt-quatre personnes — dont onze femmes et deux enfants — qui avaient été pendant vingt-quatre heures retenues prisonnières à l'intérieur de la chancellerie encerclée par les forces de l'ordre libyennes étaient désormais libres de regagner leur domicile et de reprendre leurs activités.

Le colonel Kadhafi engagé personnellement

Le *Times*, dans son édition de jeudi, signale que de source libyenne à Londres on indiquait que le colonel Kadhafi était désormais engagé personnellement dans les négociations et était en contact direct avec les personnes se trouvant dans le « bureau du peuple » à Saint-James Square. Celles-ci seraient au nombre de soixante environ, dont une vingtaine d'« étudiants » qui, en février, ont formé un « comité révolutionnaire » pour prendre en charge — avec l'assentiment évident des autorités de Tripoli — les affaires de l'ambassade. Il n'y a plus d'ambassadeur depuis 1976. Et, depuis février, le Foreign Office ne savait plus à qui s'adresser.

La police londonienne tentait toujours, jeudi matin, d'obtenir que tous les occupants du « bureau » quittent les lieux en acceptant d'être fouillés et interrogés, afin de savoir qui a ouvert le feu mardi. Mais il semble que le ministère de l'intérieur doive se résoudre à abandonner l'idée de recherches dans le bâtiment lui-même, cette perquisition ne pouvant avoir lieu, selon la convention de Vienne, qu'avec l'autorisation des autorités libyennes, qui ne paraissent pas disposées à la donner.

En dépit des protestations qui se manifestent dans l'opinion publique britannique et qui s'expriment dans la presse, il est douteux que l'interrogatoire des occupants de l'ambassade permette de révéler l'identité du meurtrier présumé de l'agent de police, notamment parce que l'arme utilisée — principale pièce à conviction — pourrait être laissée à l'intérieur du bâtiment sans que les policiers soient en mesure d'aller la chercher.

FRANCIS CORNU.

Les intérêts britanniques en Libye

De notre correspondant

Londres. — Du fait de la présence militaire, les intérêts britanniques en Libye ont été importants durant les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, mais ils se sont considérablement réduits, surtout depuis l'arrivée au pouvoir du colonel Kadhafi.

Le nombre des ressortissants britanniques est estimé à huit mille cinq cents personnes, pour la plupart employés dans des compagnies étrangères et, principalement, dans l'industrie pétrolière. Si des sociétés proprement britanniques sont présentes, c'est surtout dans le secteur des services où elles agissent comme « consultants » auprès d'entreprises libyennes et, accessoirement, dans le domaine de la construction et des travaux publics.

Les échanges commerciaux sont limités et ont nettement diminué ces toutes dernières années. En 1981, les exportations britanniques dépassaient à peine 500 millions de livres (environ 6 milliards de francs), et sont retombées à moins de 300 millions en 1983, tandis que les importations libyennes (constituées par des livraisons de pétrole) s'élevaient à environ 250 millions de livres.

Le Foreign Office a conseillé à plusieurs compagnies de préparer un plan d'évacuation de leur personnel, mais, hormis trois arrestations, la majorité d'entre elles ont fait savoir que leurs employés n'avaient pas eu à subir jusqu'alors les conséquences de la crise entre Londres et Tripoli, ce qui a été confirmé par l'ambassade. Une dizaine de Britanniques sont arrivés mercredi 18 avril à l'aéroport d'Heathrow en provenance de Tripoli. Ils ont affirmé que, malgré leurs appréhensions, ils n'avaient pas connu de difficultés « spéciales » en dehors de celles ordinairement réservées à tout étranger.

F. C.

Pologne

Un Français est incarcéré pour avoir tenté d'introduire des publications « hostiles »

Un citoyen français, M. Jacky Challot, a été arrêté le 22 mars dernier après avoir franchi la frontière polonaise à bord d'une camionnette où était dissimulé du matériel d'imprimerie. La camionnette, affrétée par une organisation d'aide à la Pologne constituée en Eure-et-Loir, transportait des appareillages médicaux, des médicaments et des vêtements, destinés au centre de distribution géré par l'Eglise à Cracovie. M. Challot a été arrêté à Swinoujscie, dans le nord-ouest du pays, où il était arrivé à bord d'un ferry.

Sa famille, qui s'inquiétait de sa disparition, a entrepris des démarches pour le retrouver, et ce n'est que le 3 avril que les autorités polonaises ont averti le consulat de France à Varsovie de l'arrestation du jeune homme, actuellement incarcéré à Szczecin : le ministère français des relations extérieures a protesté contre ce manquement aux conventions internationales, qui prévoient que toute arrestation doit être annoncée dans les quarante-huit heures, et a reçu, sur ce point précis, les excuses de la partie polonaise. En revanche, les deux interventions du ministère français en faveur d'une libération de M. Challot n'ont donné aucun résultat.

L'arrestation de M. Challot est intervenue quelques jours avant la visite en France d'une délégation de parlementaires polonais, du 29 mars au 2 avril.

M. Challot, qui est fonctionnaire du Trésor mis en disponibilité pour convenances personnelles, avait déjà assuré plusieurs transports d'aide caritative à la Pologne. Il risque une peine de six mois à cinq ans de prison. Le matériel qui aurait été découvert à bord de la camionnette comprenait notamment sept machines à polycopier, de l'encre d'imprimerie et diverses publications. C'est ce dernier chef d'accusation (transport de publications hostiles contenant, selon la terminologie officielle, de *« fausses informations »*) qui a été retenu contre M. Challot.

Un autre jeune Français a été arrêté récemment en Pologne, pour des motifs qui n'ont pas été divulgués, mais il a entre-temps été remis en liberté.

Selon le ministère français des relations extérieures, un autre citoyen français, M. Olivier Roux, est lui aussi emprisonné à Szczecin, après avoir été arrêté au moment où il remettait des documents à des Polonais. Ce type d'affaires impliquant des Français a été relativement fréquent au cours des derniers mois, mais, jusqu'à présent, les autorités polonaises se contentaient d'expulser les intéressés.

● *Aide américaine pour l'équipement d'un hôpital pour enfants.* — Le président Ronald Reagan a débloqué mardi 17 avril une somme de 10 millions de dollars destinée à l'installation et à l'équipement d'un dispensaire à l'hôpital américain pour enfants de Cracovie. Le dispensaire portera le nom de Clemens Zablocki, ancien président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, récemment décédé. — *(AP.)*

Le Monde

politique

LA « CLARIFICATION » DES RAPPORTS ENTRE LE POUVOIR ET LES COMMUNISTES

L'intérêt de M. Marchais

M. Georges Marchais, interrogé, le mercredi 18 avril, sur l'approbation massive par les électeurs communistes de la participation de leur parti au gouvernement, y a vu la preuve que la politique de celui-ci est bien comprise et qu'elle n'est ni contradictoire ni « zigzagante ».

L'électorat communiste a pourtant été soumis depuis quelques semaines à des variations de discours de la part des dirigeants du parti telles qu'il semble s'en tenir à ce qui lui paraît essentiel dans la situation actuelle – la participation – plutôt qu'approuver la ligne du parti dans tous ses détours. Cet élément ne peut que peser d'un poids décisif sur l'attitude des communistes dans l'épreuve de « clarification » imposée par le président de la République et le premier ministre.

Cette épreuve n'aurait pas été nécessaire si la constance du PCF dans sa démarche vis-à-vis du gouvernement avait été aussi éclatante que le prétend M. Marchais. Ce qui ressort des dernières péripéties des rapports entre le PCF et ses partenaires est, à l'évidence, une tentative des communistes pour tirer parti du mécontentement provoqué par les mesures de restructuration de la sidérurgie, puis l'échec de cette tentative.

Celle-ci apparaît comme l'aboutissement des positions prises par les communistes dès le mois d'octobre dernier face aux mutations qui s'annonçaient dans l'industrie.

S'il est une constante de la politique du PCF depuis plus de six mois, c'est bien celle-là : dès le 11 octobre dernier, M. Marchais, intervenant dans le débat budgétaire à l'Assemblée nationale, critiquait sévèrement la politique industrielle du gouvernement.

Cette attitude peut être appréciée de deux façons. Il est clair d'une part que la perspective de suppressions d'emplois dans des secteurs d'implantation traditionnelle de la gauche syndicale et politique et, particulièrement, du PCF, ne pouvait qu'inquiéter celui-ci. M. Pierre Mauroy a paru en conséquence soucieux de ne pas compliquer la tâche des communistes.

Ceux-ci ne lui ont pas rendu la politesse puisque, après avoir adopté une position modérée lors du conflit Talbot au mois de décembre, le PCF avait dénoncé l'erreur de méthode du gouvernement et singulièrement du premier ministre dans la conduite de cette affaire. Au mois de janvier, M. Marchais avait placé la barre plus haut en affirmant son opposition à tout licenciement. « *Pas un chômeur de plus !* », avait-il lancé.

La réplique de M. Mauroy, qui avait consisté à annoncer la formule des congés de conversion – destinés à faire en sorte que les suppressions d'emplois ne se traduisent pas obligatoirement par des licenciements, – n'avait entraîné aucune atténuation de l'hostilité des communistes.

Il est donc légitime de se demander si les dirigeants du PCF n'avaient pas, dès le départ, décidé que les restructurations industrielles seraient pour eux l'occasion de confronter leurs orientations avec celles des socialistes et de mener enfin « sur pièces » le débat qu'ils n'avaient pas pu maîtriser face au PS entre 1977 et 1981.

Un autre élément, toutefois, doit être pris en compte. La volonté de négocier au plus près les mesures de restructurations industrielles est apparue à plusieurs reprises dans l'attitude des ministres communistes et du premier d'entre eux, M. Charles Fiterman. Dans le même temps, c'est M. Marchais qui, quelques jours après l'accord PCF-PS du 1er décembre, semblait « prendre un coup de sang » parce qu'une usine située dans son département, et très précisément à Ivry, bastion du PCF, allait être fermée sans que le gouvernement soit intervenu pour l'empêcher. De la même façon, mais sur un autre plan, c'est M. Marchais qui, le 28 mars, s'est emporté en apprenant que le commissaire du gouvernement au Conseil d'Etat proposait l'annulation des élections municipales à Houilles et à Thionville.

Répartition des rôles ? Meilleure qualité des rapports entre le premier ministre et M. Fiterman qu'entre l'hôtel Matignon et M. Marchais ? Il est plus probable encore que le secrétaire général du PCF trouve intérêt à entretenir ou à relancer une tension dont il espère sans doute tirer, sinon un bénéfice électoral, du moins un avantage de cohésion du parti autour de celui qui entend bien en demeurer le premier dirigeant et la figure principale.

PATRICK JARREAU.

M. François Mitterrand s'attendait à devoir *« gérer les paroxysmes »* nés du choc provoqué, à dessein, par la mise en œuvre brutale de la modernisation industrielle. Il est servi.

Au moment où M. Pierre Mauroy s'apprêtait à engager, jeudi après-midi 18 avril, à quinze heures, la responsabilité de son gouvernement devant l'Assemblée nationale, sur une déclaration de politique générale, les *« paroxysmes »* enflent, à gauche, et pas seulement du côté du PCF, principal intéressé par cette procédure parlementaire.

M. Georges Marchais fait monter la tension et dit crûment, quelques heures avant l'ouverture du débat, ce que le vote de la confiance est censé lui interdire de répéter à l'avenir. Ainsi, M. Mauroy ment s'il affirme prendre en compte, dans le plan acier, les vœux de la direction du PCF, assure M. Marchais. Ainsi, le secrétaire général du parti communiste, soucieux d'éviter que l'on dise de ses amis qu'ils se *« couchent »*, a-t-il entretenu, jusqu'au bout, le suspens, évoquant même, en privé, l'hypothèse d'une réunion extraordinaire, après l'intervention de M. Mauroy, du comité central de son parti.

Les « paroxysmes » enflent aussi au sein du Parti socialiste. Les amis de M. Jean-Pierre Chevènement, qui réclament la convocation d'un congrès extraordinaire de leur parti et qui continuent de penser que la politique Delors est un échec économique et politique, sont autant concernés que le PCF par le débat de confiance.

Outre que cette nouvelle offensive n'est pas de nature à donner de la gauche une image cohérente, elle intervient au moment où le parti socialiste, engagé dans la campagne européenne, a le plus besoin d'unité et alors même que le CERES avait assuré qu'il respecterait la « trêve » des débats internes jusqu'au 17 juin. La « trêve » a aussi été rompue par M. Jean Poperen (*le Monde* du 19 avril) qui, au moment où le gouvernement cherche à « clarifier » ses relations avec le PCF, s'engage pour sa part dans une entreprise de clarification, à la hache, avec les rocardiens de la « deuxième gauche ». Il convient d'ajouter à ces crises internes le débat sur l'enseignement privé qui oppose une large partie des députés socialistes au ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary.

Ces éclatements de la gauche manifestent combien le choc provoqué par la « révolution culturelle » engagée par les principaux responsables socialistes a été brutal et combien les résistances sont fortes, quels que soient les votes au Parlement.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Ce sont les objectifs définis en commun que nous voulons atteindre : c'est clair et c'est net

déclare M. Marchais

M. Georges Marchais a présenté, mercredi 18 avril, au cours d'une conférence de presse, la campagne du Parti communiste pour les élections européennes. A cette occasion, M. Marchais a rappelé l'appréciation qu'il avait formulée devant le comité central de son parti, en janvier dernier : « *La participation des communistes au gouvernement est devenue, aujourd'hui, la question centrale, l'enjeu décisif de la bataille politique.* »

« *Si la droite*, a déclaré M. Marchais, *parvenait à chasser les ministres communistes, à disloquer la majorité, elle créerait du même coup les conditions d'une aggravation des problèmes, d'un affaiblissement du gouvernement de gauche, et, à terme, du retour au pouvoir de Chirac, Barre et Giscard. (...) Nous faisons donc et nous allons tout faire pour conduire à l'échec ces prétentions (...), ce qui revient à dire que nous allons tout faire pour redonner vie à l'élan qui a fait se dresser notre peuple en 1981 et qui a donné à la gauche le suffrage d'une majorité de Françaises et de Français. Nous avons la conviction que c'est possible.* »

Le secrétaire général du PCF a souligné que la gauche doit « *continuer dans la voie ouverte en 1981, avancer dans la réalisation des objectifs choisis par notre peuple* », sans « *sous-estimer les obstacles ni s'y soumettre* », mais en faisant tout « *pour les surmonter, pour réussir.* » « *Tel est notre choix*, a dit M. Marchais. *Il est intangible. Tout notre parti, tous les communistes – au gouvernement, au Parlement, dans tout le pays, – sont engagés depuis trois ans dans cette grande entreprise. Ils y mettent, ils vont continuer à y mettre toutes leurs forces, tout leur dévouement, toute leur loyauté.* »

Observant que des « *différences d'appréciation* » s'expriment au sein de la gauche, M. Marchais a souligné qu'elles ne portent pas sur les objectifs. « *Nous avons fait nôtres les engagements ratifiés par les Français, ceux que le président de la République a proposés en 1981*, a-t-il dit. *Et nous n'avons pas une ligne, pas un mot, à changer à l'accord que nous avons conclu avec le Parti socialiste en juin 1981 et confirmé ensemble le 1er décembre 1983. Ce sont ces objectifs définis en commun et pas d'autres que nous voulons atteindre. C'est clair et c'est net.* »

Les différences, a poursuivi M. Marchais, portent « *sur la manière d'avancer, sur les mesures à décider pour parvenir à tenir ces engagements* ». « *L'appartenance à la majorité*, a-t-il dit, *le soutien à l'action du gouvernement, n'ont jamais signifié – heureusement ! – l'inconditionnalité à l'égard de chacune de ses décisions. Nous pensons, par exemple, que la politique industrielle du gouvernement pourrait être de beaucoup améliorée. Nous avançons des solutions qui nous paraissent mieux adaptées à la gravité des problèmes, notamment ceux de la sidérurgie, et c'est vrai d'autres secteurs. Est-ce abusif ? Nous jouons ainsi le rôle de proposition qui est normal pour un parti de la majorité. Et nous espérons bien être entendus par le gouvernement.*

» *De plus – et là aussi, heureusement ! – la gauche est pluraliste. (...) Nous allons donc rappeler, dans les deux mois qui viennent, dans l'esprit loyal, constructif, unitaire qui est le nôtre, toute la valeur des engagements de croissance économique, de modernisation industrielle, d'amélioration de l'emploi, de progrès social, que le Parti socialiste et le Parti communiste ont pris en commun, et nous allons exposer les solutions qui nous semblent les mieux adoptées pour avancer dans leur mise en œuvre. Cette campagne électorale va ainsi permettre aux Françaises et aux Français de juger des propositions en débat pour donner toutes ses chances à la gauche.* »

La « lecture honnête » des accords PS-PCF

Interrogé sur l'engagement de responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale annoncé pour jeudi, le secrétaire général du PCF a déclaré : « *Nous écouterons le discours du premier ministre. Notre groupe en discutera et nous prendrons notre décision. Nous ne participons pas à la majorité et au gouvernement d'une manière inconditionnelle.* » M. Marchais s'est référé aux accords PS-PCF des 23 juin 1981 et 1er décembre 1983. « *Je veux faire une lecture honnête de ces engagements*, a-t-il dit. *Le 23 juin 1981, nous avons dit en effet, et c'est ce passage qu'a cité le président de la République* [le 4 avril] *dans sa conférence de presse : « Le changement se poursuivra par étapes, selon un rythme de transformation qui tiendra compte de la situation de crise, du fait que l'économie de la France est ouverte sur l'extérieur, des nécessaires équilibres économiques et financiers. » Mais la lecture honnête de ce texte m'amène à poursuivre : nous nous engagions à créer « les conditions d'une nouvelle croissance économique et d'une lutte efficace contre le chômage », et, plus loin, les deux partis « soutiendront une politique de réduction des inégalités sociales. »*

» *Je veux également faire devant vous la lecture honnête de l'accord de 1983. Nous ne faisons pas abstraction* [dans ce texte] *des difficultés découlant de la crise ; pas plus que nous ne faisons abstraction des moyens nouveaux que nous nous sommes donnés depuis 1981 pour la surmonter, comme les nationalisations, la décentralisation, les droits nouveaux des travailleurs. C'est ainsi que l'accord stipule : « Bien entendu, la gauche ne peut développer avec succès la grande œuvre entreprise qu'en tenant compte des données nouvelles qui, en deux ans et demi, sont intervenues. La plus importante de ces données tient au fait que, dès la fin de l'année 1981, la crise internationale a encore connu une aggravation. L'autre donnée tient dans l'action politique du gouvernement de la France, qui a décidé des réformes et pris des mesures économiques et sociales pour mieux affronter la crise. »*

Le PCF ne se couchera pas

» *A partir de cette analyse de la réalité, que nous fixons-nous ensemble comme objectif ? « Les deux partis sont conscients de ce qu'il faut encore faire pour réaliser de nouvelles avancées significatives dans des domaines aussi importants que la croissance, l'emploi et la justice sociale. »*

» *Le texte stipule encore : « Dans la mise en œuvre de cette politique, les deux partis prennent en compte la grande mutation technologique en cours. Ils seront plus que jamais attentifs aux conditions mêmes de ces mutations, secteur industriel par secteur industriel, entreprise par entreprise. Grâce aux nouveaux droits des travailleurs et à la décentralisation, ils veilleront à ce que les mesures nécessaires soient élaborées par concertation et réalisées en tenant compte des intérêts des travailleurs et des régions. »*

» *Enfin, « les deux partis se prononcent pour maintenir le pouvoir d'achat moyen des salariés atteint grâce à la progression des années 1981 et 1982. De nouveaux progrès vers la justice fiscale et la revalorisation des bas salaires devraient êtres réalisés. »*

M. Marchais a poursuivi : « *On ne peut pas prétendre mener notre tâche à bien sans écouter les travailleurs, sans tenir compte de leurs propositions, sans discuter avec les syndicats. On ne peut dans aucun cas mettre devant le fait accompli les gens concernés par les décisions gouvernementales. Et cela d'autant moins, que lorsque nous avons appelé les travailleurs à assurer la victoire de la gauche, nous leur avons dit qu'avec un président de la République de gauche, avec un gouvernement de gauche, avec une majorité de gauche, il sera plus facile pour eux de se faire entendre.* »

Interrogé, jeudi matin 19 avril, sur Europe 1, quelques heures avant la séance de l'Assemblée nationale, M. Marchais a affirmé que le PCF « *ne se couchera pas* » et que son attitude au moment du vote de confiance à l'Assemblée nationale « *dépendra du discours du premier ministre* ». Le secrétaire général du PCF a laissé entendre que son parti se déterminerait en fonction de l'alternative suivante : « *Si le premier ministre vient à la tribune de l'Assemblée nationale pour dire aux communistes : c'est ça, et rien d'autre, et que ce ne soit pas conforme aux objectifs et aux moyens d'atteindre ces objectifs, alors c'est le premier ministre qui prend la responsabilité de créer dans la gauche une situation difficile.* » Ou alors, a-t-il poursuivi : « *Le premier ministre vient et dit : les objectifs de 1981 nous les conservons, nous voulons les atteindre, c'est vrai que le chemin pour y parvenir est difficile (...) voilà donc ce que nous proposons, nous, pour avancer.* »

« *Est-ce que sur l'école le gouvernement va accepter de négocier, de discuter avec le groupe communiste et le groupe socialiste et prendre en compte nos propositions sur une série de questions ? Est-ce que sur la Lorraine on va en faire autant ?* », a demandé M. Marchais. « *Sinon*, a-t-il souligné, *il n'y a pas deux partis au gouvernement, il y a un parti qui fait la loi, et l'autre, qu'est-ce qu'il fait ? Il fait le ménage dans l'Assemblée nationale, et c'est tout.* »

Le dirigeant communiste a aussi fait valoir que le débat porterait à la fois sur les objectifs définis en commun par le PCF et le PS et les moyens pour les atteindre. Pour nous, a-t-il dit, « *les deux choses sont liées : Il ne suffit pas de dire : il faut la croissance, il faut créer les conditions de la croissance* ». Pour M. Marchais, le premier ministre « *ne dit pas la vérité* » lorsqu'il affirme que les contre-propositions du PCF sur la sidérurgie avaient été examinées par le gouvernement.

MM. Mitterrand et Mauroy ont choisi de crever l'abcès sans attendre

« *Demain, c'est déjà long.* » Cette réflexion de M. François Mitterrand, exprimée au cours du conseil des ministres du mercredi 18 avril, résume bien la volonté du président de la République de crever l'abcès sans tarder. En accord avec le premier ministre, le chef de l'Etat a décidé que la « *clarification* » souhaitée devait intervenir sans délai, car toute attente aurait pu donner l'impression que le pouvoir tergiversait, après avoir souligné l'urgence de poser aux communistes la « question de confiance ».

L'intervention de M. Pierre Mauroy, demandant l'autorisation d'engager la responsabilité du gouvernement, a paru surprendre les ministres communistes, qui n'avaient pas été prévenus de cette intention et qui pensaient, semble-t-il, que MM. Mitterrand et Mauroy attendraient de prendre connaissance des déclarations de M. Georges Marchais, lors de la conférence de presse que le secrétaire général du PCF a donnée mercredi après-midi.

Le premier ministre a souligné combien il avait apprécié depuis trois ans le travail des ministres communistes et leur sens de la solidarité gouvernementale, comme s'il voulait opposer cette attitude à celle de la direction de leur parti. M. Mauroy a clairement exprimé ses intentions en indiquant que l'engagement de responsabilité a pour but de vérifier si les communistes acceptent ou non de partager avec les socialistes les difficultés politiques et sociales qui résultent des choix du gouvernement. « *Gouverner, c'est accepter les responsabilités*, a déclaré le premier ministre. *Cela signifie accepter sa part de difficultés. En politique, on ne peut pas faire quelque chose et son contraire.* » M. Mitterrand a insisté lui aussi sur ce point, en souhaitant que la gauche demeure unie et connaisse la « *réussite* ».

Le premier ministre a rejeté sur les dirigeants du Parti communiste français la responsabilité de l'épreuve de force, en affirmant que les communistes avaient dépassé les limites de la critique acceptable, quand ils s'étaient livrés à des « *mises en cause publiques* » contestant les choix gouvernementaux en matière de politique salariale, de politique industrielle et surtout à propos du plan acier. Selon M. Mauroy, il y a eu en l'occurrence, de la part de l'état-major du PCF, une surenchère « de caractère politique » sans commune mesure avec l'expression naturelle des divergences permises entre alliés, en vertu du « *droit à la différence* », telle que ces divergences s'étaient exprimées, par exemple, dans les « *fissures* » sur les euromissiles ou la présence de l'armée française au Tchad.

En appelant chacune des composantes de la majorité à « *reprononcer ses vœux pour une alliance claire et nette* », le président de la République et le premier ministre ont réaffirmé leur désir que le test de l'engagement de responsabilité confirme la solidité de la coalition gouvernementale.

La formule la plus souple

La procédure retenue n'exclut pas une issue acceptable à la fois pour le PCF et le PS. L'article 49, alinéa 1, de la Constitution donnait au chef du gouvernement la possibilité d'engager sa responsabilité sur « *son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale* ». S'il avait voulu acculer le groupe communiste de l'Assemblée nationale au choix le plus cruel, M. Mauroy aurait pu soumettre au vote des députés une déclaration réduite à un programme industriel incluant les opérations de restructuration, qui constituent la principale pomme de discorde avec le PCF. Cette option aurait sans aucun doute été interprétée comme une provocation à l'adresse des communistes.

MM. Mitterrand et Mauroy ont opté pour une déclaration de politique générale, dont la pratique permet davantage de souplesse. Devant le conseil des ministres, le chef du gouvernement a toutefois précisé que sa déclaration constituerait une « *question de confiance* » découpée en des chapitres suffisamment détaillés et posée en des termes assez précis pour que le vote contribue vraiment à la « *clarification* » souhaitée. Dans son texte, M. Mauroy se proposait ainsi de traiter de l'ensemble des orientations de sa politique, mais en réaffirmant nettement les divers choix critiqués par les communistes, qu'il s'agisse en particulier de la politique salariale, de la politique industrielle ou du plan acier. Ce texte ne constituera donc pas, selon l'hôtel Matignon, une échappatoire qui permettrait aux communistes d'accorder leur confiance au gouvernement sans se déjuger.

Certes, les députés communistes pourraient essayer de contourner la difficulté au moment des explications de vote, en assortissant leur vote positif de réserves multiples. Dans ce cas, soulignait-on mercredi soir dans l'entourage de M. Mauroy, les communistes devraient supporter seuls, aux yeux de l'opinion publique, les inconvénients d'une attitude incohérente.

Pour atténuer le caractère polémique de cet engagement de responsabilité, ou du moins pour éviter que sa décision n'apparaisse dirigée uniquement contre les communistes, M. Mauroy devait aussi introduire dans son texte certaines mises au points adressées aux socialistes, à propos notamment du projet de loi sur l'avenir de l'enseignement privé, mais aussi en réponse aux critiques du CERES et de M. Jean-Pierre Chevènement.

Le président de la République ayant souhaité que le débat soit « *organisé* », le premier ministre se montrait disposé, mercredi soir, à répondre, avant même l'ouverture du débat, aux interrogations des dirigeants communistes, sans pour autant manifester l'intention de prendre à ce sujet l'initiative de contacts.

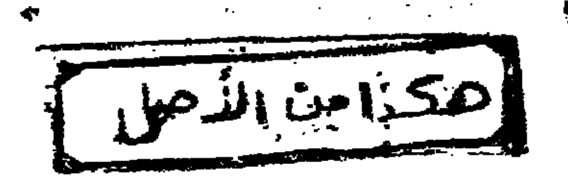
ALAIN ROLLAT.

La procédure

Le président d'un groupe de députés peut toujours – à tout moment – demander une suspension de séance ; celle-ci est de droit et le règlement de l'Assemblée ne fixe pas de limite à sa durée, mais la tradition veut qu'elle ne dépasse pas un délai raisonnable ; il est fréquent d'ailleurs que le président de séance raccourcisse la durée qui lui est demandée. Le seul cas où le débat est impérativement suspendu pour vingt-quatre heures est celui où le gouvernement engage sa responsabilité sur le vote d'un texte, au sens de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Le président de séance peut aussi, à tout moment, suspendre celle-ci ou la lever. Mais l'application de cette disposition du règlement ne peut aller à l'encontre des principes constitutionnels qui permettent au gouvernement d'engager sa responsabilité le jour où il le souhaite.





هكذا من الأصل

HISTOIRE MONDIALE DES SOCIALISMES

DES ORIGINES A NOS JOURS



JEAN ELLEINSTEIN

Historien, universitaire, écrivain, journaliste et militant, Jean ELLEINSTEIN possède à la fois une grande connaissance et une expérience vécue de l'histoire des socialismes.

Il a dirigé cet ensemble et en a rédigé une grande partie.

Ont aussi collaboré à sa rédaction : Jean Bruhat, François Hincker, Maurice Moissonnier, Gérard Belloin, Georges Ayache, Isabelle Veyrat-Masson.

UNE HISTOIRE COMPLETE : Ces six volumes traitent des socialismes, de l'origine – c'est-à-dire depuis que certains hommes se sont intéressés à l'amélioration de la condition de leurs semblables – jusqu'à nos jours. L'ensemble est ponctué par les grands événements qui constituent la trame de l'histoire : la Première Internationale, la Commune de Paris, la révolution soviétique...

DE TOUS LES PAYS : De la France à la Russie, de l'Angleterre à l'Allemagne, de la Russie à la Chine, de l'Amérique latine à l'Afrique, de l'Extrême-Orient au Moyen-Orient, l'histoire des socialismes est intimement liée à l'histoire générale des peuples, des Etats et des événements.

DE TOUTES LES SENSIBILITES : Communisme, socialisme, social-démocratie, anarchisme..., autant de variantes qui revendiquent le nom ou l'adjectif de socialiste. L'"Histoire Mondiale des Socialismes" étudie tous les aspects du socialisme: les idéologies, les partis, les syndicats, les Etats, les hommes.

ET L'OBJECTIVITE ? : Le lecteur jugera. L'histoire n'est assurément jamais innocente, mais l'historien se doit de travailler sans préjugé, ce qui ne signifie pas sans passion. Les auteurs ne cachent pas leur sympathie pour Marx, mais l'histoire n'est pas marxiste, pas plus qu'elle n'est chrétienne ou musulmane. L'"Histoire Mondiale des Socialismes" relate les espoirs et les désespoirs, les illusions et les désillusions de ceux qui, au cours des siècles, ont cru aux socialismes.

Les 6 volumes viennent de paraître

Chaque tome : 350 F
Prix de lancement jusqu'au 30 Juin 1984
les 6 volumes : 1750 F comptant
ou 350 F et 6 mensualités de 250 F
Renseignements sur ces possibilités de crédit et documentation complète chez votre libraire ou, à défaut, ARMAND COLIN 103, boulevard Saint-Michel 75005 Paris (votre carte de visite portant la mention "HISTOIRE MONDIALE DES SOCIALISMES" suffira).

UN ENSEMBLE CAPTIVANT :
Voilà un ouvrage clair, concret, écrit dans un style vivant. Par la masse d'informations et de documents qu'il propose, il prétend passionner tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux problèmes de notre temps. Partisans et adversaires du socialisme – tous les esprits ouverts – auront besoin de lui pour s'informer afin, selon leur sensibilité propre, de défendre ou de combattre les socialismes.



POLITIQUE

LA « CLARIFICATION » DES RAPPORTS ENTRE LE POUVOIR ET LE PCF

Six mois d'escalade

11 OCTOBRE 1983. — A l'Assemblée nationale, M. Marchais critique la politique industrielle du gouvernement. Il indique, d'autre part, qu'une rencontre avec le PS serait *« utile »*.

28-30 OCTOBRE. — Congrès du PS à Bourg-en-Bresse. M. Jospin se prononce pour une *« vérification »* de l'accord du 23 juin 1981 entre les socialistes et les communistes.

14 NOVEMBRE. — M. Georges Valbon, membre du comité central du PCF, donne sa démission de la présidence de Charbonnage de France.

20 NOVEMBRE. — M. Marchais se déclare en accord *« quasi total »* avec M. Mitterrand sur les questions de politique extérieure, à l'exception de la prise en compte — demandée par l'Union soviétique, qu'approuve le PCF — de l'armement nucléaire français dans les négociations soviéto-américaines de Genève *sur les euromissiles*.

1er DÉCEMBRE. — Des délégations du PS et du PCF, conduites par MM. Jospin et Marchais, adoptent, après une journée de discussions, une déclaration commune, dont le principe avait été retenu par les deux dirigeants lors d'une rencontre secrète, le 26 novembre. Ce texte souligne, notamment, que *« l'effort doit se poursuivre pour faire reculer plus nettement l'inflation et réduire la dette extérieure »* les deux partis se déclarent *« conscients de ce qu'il faut encore faire pour réaliser de nouvelles avancées significatives dans des domaines aussi importants que la croissance, l'emploi et la justice sociale »*. Ils *« veilleront à ce que les mesures* [de restructuration industrielle] *nécessaires soient élaborées par concertation et réalisées en tenant compte des intérêts de travailleurs et des régions »*. Ils se prononcent pour le maintien du *« pouvoir d'achat moyen des salariés, atteint grâce à la progression des années 1981-1982 »* et indiquent que *« de nouveaux progrès vers la justice fiscale et la revalorisation des bas salaires devraient être réalisés »*. Ils s'affirment *« conscients de la nécessité de renforcer la solidarité de la majorité gouvernementale à tous les niveaux où elle doit s'exprimer »*. Ils annoncent, enfin, des campagnes communes ou concertées, ainsi que la mise en place de groupes de travail communs *« sur les problèmes de la politique économique et de l'emploi »*.

5 DÉCEMBRE. — M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, se félicite que *« les communistes aient admis (...) qu'il était nécessaire de rétablir les grands équilibres »*.

M. Marchais se déclare satisfait par l'affirmation de la nécessité de *« nouvelles avancées »* pour ce qui est de la croissance, de l'emploi et de la justice sociale. Il regrette, en revanche, que la déclaration commune ne mentionne pas l'examen, demandé par le PCF, *« dès maintenant, publiquement et dans la transparence »*, de la modification de la loi électorale, du redécoupage des circonscriptions législatives et de celui des cantons.

8 DÉCEMBRE. — M. Marchais proteste contre la fermeture de l'usine SKF, d'Ivry-sur-Seine, et demande qu soient tenus, *« dans ce domaine crucial de l'industrie (...), les engagements pris devant le pays »*.

15 DÉCEMBRE. — M. Marchais, s'adressant aux ouvriers des chantiers navals de La Seyne-sur-Mer : *« Vous avez raison de lutter. »*

18 DÉCEMBRE. — *« La cohésion majoritaire (...) est nécessaire pour réussir »*, souligne M. Jospin.

19 DÉCEMBRE. — M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie, reçoit M. Marchais. Celui-ci déclare, après l'entretien, que les mutations industrielles *« doivent être menées avec le souci de défendre les intérêts des travailleurs »*.

31 DÉCEMBRE. — M. René Le Guen, membre du bureau politique du PCF : *« Il faut inscrire les mutations dans une stratégie de nouvelle croissance et d'emploi. »*

7 JANVIER 1984. — M. Jean Poperen, devant le comité directeur du PS, relève comme *« un gage important de la cohésion à gauche »*, l'attitude des communistes lors du conflit provoqué par l'annonce de deux mille licenciements aux usines Talbot de Poissy.

9 JANVIER. — M. Henri Krasucki, secrétaire général de la CGT, membre du bureau politique du PCF, reçu par M. Mauroy, déclare : *« La modernisation industrielle ne peut être le prétexte à une augmentation du chômage. »*

17 JANVIER. — M. Marchais, devant le comité central du PCF : *« Nous disons : pas de licenciements, pas un chômeur de plus. »* Il ajoute : la participation des communistes au gouvernement est devenue *« l'enjeu décisif de la bataille politique »*.

12 JANVIER. — M. Marchais, reçu le 10 janvier par le premier ministre, dénonce dans *l'Humanité*, une *« campagne malveillante, selon laquelle le PCF approuverait de manière inconditionnelle la politique du gouvernement »*, et affirme que *« l'exemple de Talbot démontre* [pour le gouvernement] *ce qu'il ne faut pas faire »*.

19 JANVIER. — M. Mauroy : *« Nous ferons tous pour contenir* [le chômage]. *»*

20 JANVIER. — *« Nous nous battons pour atteindre les objectifs contenu dans les cent dix propositions de François Mitterrand »*, déclare M. Marchais à la télévision.

22 JANVIER. — M. Jean Poperen : *« Gouverner ensemble, c'est assumer ensemble. »*

23 JANVIER. — Le PCF se félicite de la décision du gouvernement de refuser la license d'importation de quatre cargos, afin de favoriser la construction navale française.

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale : *Les partis qui composent la majorité sont et seront placés devant leurs responsabilités.»*

28 JANVIER. — M. Marchais : *Il faut que la gauche passe ce pour quoi elle a été élue. »*

1er FÉVRIER. — M. Mitterrand, au cours du conseil des ministres, adresse une mise en garde à ceux qui seraient tentés de *« quitter le navire.»* M. Mauroy : les communistes ne peuvent continuer *« d'amplifier leur discours actuel.*

8 FÉVRIER. — M. Charles Fiterman, ministre des transports, membre du secrétariat du PCF, porte une appréciation positive, au cours du conseil des ministres sur le plan de restructurations industrielles, mais regrete que l'idée d'une taxe exceptionnelle sur les grandes fortunes n'ait pas été retenue.

13 VÉVRIER. — Le PS et le PCF lancent une campagne commune pour *« populariser »* les lois Auroux sur les nouveaux droits des salariés.

16 FÉVRIER. — Le comité central du PCF *décide de mener, pour les élections européennes,* une *« grande bataille politique »* pour *« les engagements de 1981 »*.

17 FÉVRIER. — Reçu par le président de la République, M. Marchais rappelle les préoccupations du PCF quant à l'évolution de l'emploi et du pouvoir d'achat.

3 MARS. — M. Marchais observe une *« dégradation de la situation »* de l'emploi et du pouvoir d'achat.

6 MARS. — M. Marchais : *« Aucune fatalité ne condamne »* les travailleurs des charbonnages, de la sidérurgie, de la construction navale et de l'automobile à la *« suppression de leur emploi »*.

12 MARS. — M. Mauroy invite les communistes à modérer leurs critiques et à ne pas *dépasser* un certain *« seuil »*.

23 MARS. — M. Marchais : *« Notre départ* [du gouvernement] *ne réglerait aucun problème. »*

25 MARS. — La défaite du PCF aux élections municipales partielles de Brétigny-sur-Orge (Essonne) porte à huit le nombre des villes perdues par les communistes à la suite d'invalidations ou d'inversions des résultats du scrutin de mars 1983.

29 MARS. — Le PCF dénonce les conclusions du commissaire du gouvernement, au Conseil d'Etat en faveur de l'annulation des élections municipales à Houilles et à Thionvile. M. Marchais demande une entrevue au premier ministre.

31 MARS. — M. Marchais qualifie d'*« erreur tragique »* le plan acier adopté par le conseil des ministres le 29 mars.

2 AVRIL. — Le secrétaire général du PC déclare, à la télévision, que *« ni l'esprit ni la lettre »* des accords PS-PC ne sont respectés et annonce qu'il participera à la manifestation des sidérurgistes, à Paris, le 13 avril.

4 AVRIL. — M. Mitterrand déclare, au cours d'une conférence de presse que la *« situation nouvelle »*, créée au sein de la majorité, appelle *« une mise au net »*.

6 AVRIL. — M. Jospin estime que le problème du PCF *« n'est pas qu'il sorte du gouvernement »*, mais qu'il *« y rentre »*.

7 AVRIL. — M. André Lajoinie, membre du secrétariat du PCF, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, reçu par M. Mauroy : *« L'heure est à l'union. »* Le premier ministre reçoit, aussi, M. Marchais.

13 AVRIL. — Le secrétaire général du PCF participe à la *« marche »* des sidérurgistes.

15 AVRIL. — M. Mauroy annonce une *« clarification »* des rapports entre le gouvernement et le PCF.

16 AVRIL. — M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, membre du comité central du PCF, se déclare en accord avec le : contre-plan acier défendu par son parti.

La cohésion impossible

Au nom de la « clarification », la majorité est appelée à approuver, solennellement, la politique du gouvernement, notamment dans ses aspects les plus contestés par les communistes (politique salariale, plan acier), voire par les communistes et les socialistes (école privée). Soit. Encore faut-il distinguer, selon ce que l'on met sous ce vocable, entre une vraie et une fausse clarification. La vraie se déroule sous nos yeux : il suffit d'écouter M. Marchais, et le CERES de M. Chevènement. La fausse prend place à l'Assemblée nationale : c'est la confiance accordée au gouvernement. C'est dire que, sans tarder, il faudra pousser plus loin la « mise au net » souhaitée par M. Mitterrand.

Ce qu'il est donné à tout un chacun d'observer, c'est le double langage du PCF. Il est simple : avaliser publiquement, pour s'en prévaloir, ce qui est destiné à figurer, dans les manuels, parmi les *« acquis »* de la gauche, les *« avancées démocratiques »* et autres; critiquer ce qui, dans la conduite de l'économie notamment, heurte de front les électeurs de gauche.

La réaction du pouvoir a été saine : ne pas faire comme si tout allait bien, ne pas se contenter du fait que les députés lui donnent régulièrement les moyens de gouverner, ne pas se contenter des bonnes paroles de M. Lajoinie, président du groupe communiste, se félicitant de la qualité du dialogue entretenu avec le premier ministre.

L'objectif était clair : il s'agissait d'opérer une sorte de transfert d'incohérence. Celle-ci, du fait même de l'attitude « un pied dedans, un pied dehors » des communistes, pèse sur l'ensemble de la majorité et *« sape »* (le mot est de M. Mitterrand) l'autorité du gouvernement. Contraindre le PCF à voter un texte par lequel le gouvernement maintient son cap, c'est tenter de lui faire porter le poids de sa propre contradiction. L'exécutif, quant à lui, est, aux yeux de l'opinion — comme le souligne M. Chirac, — crédité de sa volonté de faire respecter son autorité.

Dans ce schéma, la mise en scène est importante, et le regard de l'opinion décisif. Car il y a belle lurette que ce qui est dit à la télévision compte plus, pour ladite opinion, qu'un vote au Parlement, fût-il de confiance. Qu'est-ce qui apparaît à l'opinion ? Qu'en matière de mise en scène M. Marchais est devenu un spécialiste : tout son effort — et le durcissement de son langage, jeudi matin au micro d'Europe 1, en témoigne surabondamment — est de montrer que le PCF *« ne se couchera pas »*, qu'il n'est pas un *« inconditionnel »*, qu'il n'est pas une *« femme de ménage »*. Il lui importe, surtout, de transmettre son propre message, le vote de confiance étant passé par pertes et profits.

Le mérite de la situation actuelle réside dans la clarté de ce message : M. Mitterrand est malhonnête, M. Mauroy ment, l'un et l'autre trahissent la gauche. Conclusion : électeurs de gauche, ne vous y laissez plus prendre, votez communiste ! Mais attention ! Il ne sera pas dit que toute la gauche non communiste aura trahi. Ainsi le CERES de M. Chevènement prétend-il échapper à cette accusation en demandant un congrès extraordinaire du Parti socialiste, car le cours de la politique économique — celle des années 30 ? — impose, selon lui, une « clarification » à l'intérieur même du PS.

Celle-ci avait pourtant eu lieu, au congrès de Bourg-en-Bresse, en octobre dernier. Est-ce à dire que les engagements souscrits tendent, à gauche, à devenir des chiffons de papier ? En fait, on assiste, en cette journée du 19 avril, à la coagulation de toutes les résistances de la gauche face à une mutation engagée à marche forcée par le chef de l'Etat pour guérir cette gauche de son refus du réel. Cette résistance est organisée au nom d'un « changement » devenu, par la force des choses et la dureté des temps, mythique.

Dans l'immédiat, une question se pose : que restera-t-il de la confiance exprimée au gouvernement par des hommes, communistes mais aussi socialistes, qui entendent continuer à dire le contraire de ce qu'ils auraient voté ? L'entreprise de clarification paraît loin d'être achevée. MM. Mitterrand et Mauroy sont décidés à la poursuivre, en vérifiant que le comportement du PCF s'accordera à son vote. Dans l'hypothèse, la plus probable, où les communistes, après avoir accordé formellement leur confiance, persisteraient dans leur travail de « sape », l'exécutif irait plus loin dans l'épreuve de force. On retrouve alors le scénario d'un changement de premier ministre et de gouvernement, impliquant une renégociation des conditions de la participation du PCF. Et peut-être, au bout de ce processus, leur départ.

Le gouvernement veut aussi, dans cette affaire, éviter que le PCF ne prenne des voix au PS le 17 juin prochain, en menant campagne contre sa politique. *« Nous ne laisserons pas faire contre le président la même opération que celle de M. Chirac contre M. Giscard d'Estaing pendant la campagne pour les élections européennes de 1979 »*, dit-on dans l'entourage du premier ministre.

Il est pourtant clair que telle est bien l'intention de M. Marchais, si l'on en juge par la tonalité de ses déclarations des 18 et 19 avril. Et sans attendre de savoir comment le corps électoral sanctionnera cette partie de bras de fer, une nouvelle épreuve pointe à l'horizon : la restructuration du secteur automobile, qui s'annonce douloureuse.

Décidément, la mutation de la gauche et la modernisation du pays sont des idées, et des réalités, qui font difficilement leur chemin. D'autant que cette explication, ce *« linge sale »* que la gauche lave seule, comme le dit M. Gaudin, se déroule sur fond d'impopularité : le discours de M. Mitterrand ne convainc pas encore au-delà de la gauche, et déçoit celle-ci. La reconquête de l'opinion devra sans doute attendre des jours meilleurs.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Le Conseil d'Etat annule les élections municipales de Fort-de-France, de Thionville, de Houilles et de Pamiers

Le Conseil d'État a rendu, mercredi 18 avril, plusieurs décisions relatives aux élections municipales de mars 1983 : il a annulé les scrutins de Fort-de-France (Martinique), Thionville (Moselle), Houilles (Yvelines) et Pamiers (Ariège).

A Fort-de-France, l'élection avait été gagnée au premier tour par la liste d'union de la gauche menée par M. Césaire, qui a obtenu 22 463 voix (71,91 % des suffrages exprimés) et 48 sièges contre 8 774 (28,08 %) et 7 sièges à la liste d'opposition conduite par M. Elize, (UDF). Le tribunal administratif de cette ville avait annulé le scrutin le 30 mai dernier.

Ce jugement, contesté par le commissaire de la République de la région Martinque, vient d'être confirmé par le Conseil d'Etat, pour les mêmes raisons que celles exposées par le commissaire du gouvernement, M. Dandelot, dans ses conclusions (*le Monde* du 31 mars). Compte tenu de la population municipale totale de Fort-de-France (97 649 personnes d'après les résultats du recensement de mars-avril 1982), l'effectif légal du conseil municipal à élire était de 53 membres : or, à la suite d'une erreur dans la détermination de la population à prendre en compte, les élections du 6 mars à Fort-de-France ont eu pour objet et pour résultat la désignation de 55 conseillers municipaux. Le Conseil d'Etat en a déduit, eu égard au nouveau mode de scrutin institué dans les communes de 3 500 habitants et plus, que les opérations électorales avaient été dans leur ensemble entachées d'illégalité.

Il a également annulé, en raison d'une erreur analogue, l'élection municipale de La Trinité (Martinique).

A Thionville, où la liste du maire sortant communiste, M. Souffrin, l'avait emporté dès le premier tour avec 10 180 voix (51,25 %), contre 9 682 voix (48,74 %) à la liste d'opposition conduite par M. Lacroix (RPR), les conclusions du commissaire du gouvernement, M. Racine (*le Monde du* 30 mars), ont également été suivies. Le Conseil d'Etat s'est fondé pour annuler le scrutin sur le fait que, dans la nuit du 4 au 5 mars, M. Souffrin avait, en mentionnant sa qualité tout à la fois de maire et de président de l'Office municipal d'HLM, fait déposer une circulaire dans les boîtes aux lettres des 1 700 locataires des logements HLM de la ville. La décision relève que cette circulaire, qui prêtait à la droite, si elle l'emportait, l'intention d'augmenter les loyers *« de 50 % et plus et même de 100 % pour certains immeubles »*, a introduit dans la polémique électorale un élément nouveau auquel la liste d'opposition, faute de temps, n'a pu répliquer avant le début des opérations de vote.

Le Conseil d'Etat a estimé, dans ces conditions, que *« la diffusion tardive de la circulaire destinée à faire pression sur une catégorie déterminée et importante d'électeurs a constitué une manœuvre qui, compte tenu de l'écart réduit séparant le nombre de suffrages obtenus par la liste d'union de la gauche du chiffre de la majorité absolue, a été de nature à fausser les résultats du scrutin »*.

A Houilles, où la liste du maire sortant communiste, M. Séleskovitch, avait obtenu au second tour 6 867 voix (50,64 %) contre 6 693 voix (49,35 %) à la liste d'opposition conduite par M. Mahiet (RPR), le commissaire du gouvernement, M. Racine, avait également demandé au Conseil d'Etat d'annuler l'élection. Il a été suivi. La décision rendue retient comme motif d'annulation un ensemble de faits ayant altéré les résultats du scrutin.

En premier lieu, des affiches en faveur de la liste d'union de la gauche ont été massivement apposées sur les panneaux réglementaires réservés à la liste de l'opposition en remplacement d'affiches de cette dernière liste arrachées ou lacérées.

En deuxième lieu, un appel au désistement en faveur de la gauche émanant de M. Dubernard (div. d.), placé à la tête d'une liste qui, avec 4,37 % des voix, n'avait pu se présenter au second tour, a été largement diffusé. Cet appel, qui était en contradiction avec la décision des membres de la liste de ne pas donner de consigne de vote, a été jugé de nature à tromper les électeurs sur l'orientation générale des candidats ayant appartenu à cette liste.

En troisième lieu, deux heures avant la clôture du scrutin du 13 mars, le président d'un bureau de vote a communiqué au responsable local d'un parti politique soutenant la liste du maire sortant un document établi à partir des listes d'émargement et contenant des indications relatives aux électeurs n'ayant pas encore pris part au vote. Le Conseil d'Etat a estimé que *« la divulgation préférentielle à des tiers de renseignements recueillis par un membre du bureau de vote, en cours de scrutin, et l'octroi de cette mesure de facilités particulières au profit de candidats d'une des listes en présence sont de nature tant à porter atteinte à l'égalité des moyens dont l'ensemble des candidats peuvent légalement user qu'à permettre l'exercice de pressions de dernière heure susceptibles d'altérer la liberté du vote »*.

A Thionville comme à Houilles, les tribunaux administratifs avaient rejeté en première instance les recours en annulation.

A Pamiers, où la liste du maire sortant (div. d.), M. Rouquet, l'avait emporté de justesse au deuxième tour, avec 3 823 voix (50,13 %), sur la liste conduite par M. Barrière (div. g.), qui a recueilli 3 803 voix (49,86 %), le tribunal administratif de Toulouse avait, en revanche, annulé le scrutin. Le Conseil d'Etat a confirmé ce jugement. Le motif de l'annulation tient aux irrégularités commises dans la tenue de la liste d'émargement, qui ont privé les résultats proclamés des garanties nécessaires d'exactitude et de sincérité.

Une procédure longue et rigoureuse

Ce n'est pas la première fois que le PC conteste les décisions du Conseil d'Etat relatives aux dernières élections municipales. Chacune des décisions d'annulation ou d'inversion prises par la haute juridiction administrative à l'encontre de municipalités communistes a été l'occasion, pour les responsables du PC, de nier la fraude (*« les élus communistes ne trichent pas avec le suffrage universel ; ils n'ont jamais fraudé, ils ne le feront jamais »*, déclarait M. Georges Marchais le 1er décembre dernier) et de mettre en doute l'impartialité des juges administratifs. Le secrétaire général du PC va, cette fois, un peu plus loin en mettant en cause le premier ministre, qui, en tant que tel, préside le Conseil d'Etat.

Les conseillers d'Etat sont, pour la plupart, issus de l'ENA. Une infime partie d'entre eux sont nommés au tour extérieur par le gouvernement. Et, si certains sont d'anciens membres de cabinets des gouvernements précédents et peuvent être soupçonnés de sympathies pour les partis d'opposition, d'autres, tels Mme Nicole Questiaux, MM. Braibant (ancien chargé de mission au cabinet de M. Fiterman) et Bidouze (ancien directeur du cabinet de M. Le Pors), appartiennent, la première au PS, les seconds au PC.

Les conseillers d'Etat sont avant tout des juges, et la procédure qu'ils suivent pour examiner un dossier de contentieux électoral est longue et rigoureuse. Leur impartialité ne devrait pas être mise en cause. Tout d'abord, ils s'appuient sur des faits précis. En second lieu, leur rôle n'est pas de sanctionner les entorses faites au code électoral — ces infractions relèvent du pénal, — mais :

1) De vérifier la capacité juridique de l'élu ;

2) De contrôler la régularité et la moralité des opérations de vote ;

3) De vérifier l'exactitude des résultats proclamés.

Ils exercent éventuellement un pouvoir d'annulation à l'occasion des deux premiers contrôles, et un pouvoir d'inversion ou de rectification à l'occasion du dernier.

Toutes les décisions prises par le Conseil d'Etat dans le cadre du contentieux électoral ont été conformes à une jurisprudence centenaire. Le Conseil d'Etat n'a pas annulé seulement les élections de municipalités communistes. Il a invalidé, par exemple, les scrutins de Draguignan (ville conservée en mars 1983 par le PS) et de Sète (ville conquise par l'UDF). Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le contentiaux électoral n'est pas un contentieux de pure légalité. Si l'irrégularité volontaire ou involontaire est la condition première pour que le juge annule un scrutin, elle n'est pas suffisante. Il faut que cette irrégularité ait faussé la sincérité du scrutin. Pour apprécier l'incidence des infractions commises sur les résultats, le juge prend en considération l'écart des voix séparant les listes en présence ou l'écart entre les suffrages obtenus par la liste arrivée en tête et la majorité absolue. Si le Conseil d'Etat, par exemple, a validé l'élection municipale de Marseille en dépit de fraudes évidentes, dans le troisième secteur notamment, c'est que, rectifications faites, l'écart des voix séparant les deux listes restait important.

A Houilles comme à Thionville, les écarts étaient faibles, et si certains considèrent que les irrégularités commises dans ces deux communes ne constituaient pas des fraudes répréhensibles, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles ont pu influencer les électeurs et qu'elles ont porté atteinte au respect du suffrage universel.

NADINE AVELANGE.

• M. Marchais : une entorse à la démocratie
• M. Mauroy : une juridiction intègre et indépendante

Interrogé mercredi 18 avril au cours de sa conférence de presse à propos de l'annulation par le Conseil d'Etat des élections municipales de 1983 à Houilles (Yvelines) et Thionville (Moselle), deux villes ayant à leur tête un maire communiste, M. Georges Marchais a d'abord *« élevé une protestation vigoureuse contre l'annulation de ces élections »*.

« J'avais saisi le premier ministre du dossier de Houilles et de Thionville », a ensuite rappelé le secrétaire général du PCF. Selon lui, M. Pierre Mauroy, auquel il faisait appel en tant que président du Conseil d'Etat, avait admis au cours de cet entretien qu'une annulation de ces élections constituerait *« une profonde entorse à la démocratie et une jurisprudence dangereuse pour le suffrage universel »*.

Tel est en tout cas l'avis de M. Marchais, qui a ensuite indiqué : *« Ce n'est pas une petite affaire, nous allons beaucoup parler. (...) Nous travaillons sur un document* [qui fait état] *des demandes d'annulation (...), toutes acceptées quand elles concernent les municipalités communistes. Nous publierons (...) dans la prochaine période ce document (...) éloquent sur les pratiques du Conseil d'Etat. »*

Le PCF, a encore affirmé M. Marchais, parlera bientôt *« de l'appareil d'Etat, et pas seulement du Conseil d'Etat »*, et révélera, à propos des pratiques de la société SKF d'Ivry, récemment dénoncées par *l'Humanité*, *« la deuxième partie du dossier »*, qui *« fera mal »*.

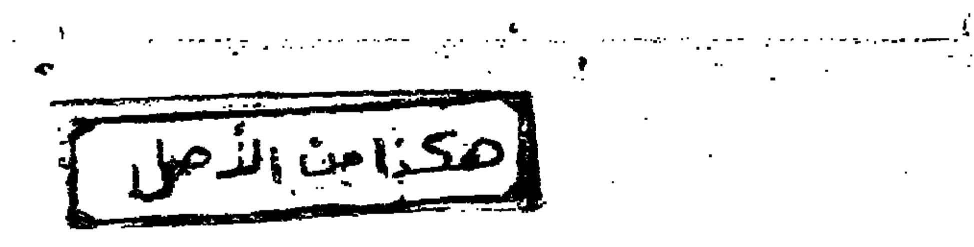
M. Pierre Mauroy a démenti mercredi soir avoir tenu les propos que lui prêtait M. Marchais. Les « révélations » du secrétaire général du PCF paraissent avoir irrité fortement le premier ministre. M. Mauroy a fait répondre par son entourage qu'il s'était effectivement entretenu, à la fin du mois de mars, avec le secrétaire général du PCF, à la demande de celui-ci, à propos des élections municipales de Thionville et de Houilles, mais que, au cours de cet entretien, il s'était borné à confirmer à M. Marchais que, selon les conclusions déposées au nom du gouvernement, à l'époque, par le ministère de l'intérieur, il n'y avait pas lieu d'annuler les résultats du scrutin de mars dans ces deux communes. On ajoute à l'Hôtel Matignon qu'*« après trois ans de pratique du Conseil d'Etat, dont il exerce officiellement la présidence en tant que premier ministre, M. Mauroy a la plus haute idée de l'intégrité et de l'indépendance de jugement de la haute juridiction administrative »*.

LE RPR DEMANDE DES POURSUITES CONTRE M. MARCHAIS POUR « DISCRÉDIT » PORTÉ A LA JUSTICE

M. Bernard Pons, secrétaire général du RPR, a déclaré le jeudi 19 avril que *« le RPR attendait du garde des sceaux qu'il engage des poursuites pénales en vertu de l'article 226 du code pénal contre les dirigeants du Parti communiste, et notamment contre M. Georges Marchais, pour avoir par leurs déclarations jeté le discrédit sur des décisions de justice et sur le Conseil d'Etat »*.

M. Pons répondait ainsi aux déclarations du secrétaire général du PCF après l'annulation par le Conseil d'Etat des élections municipales de Thionville et de Houilles. Il a ajouté : *« M. Marchais a fait l'aveu d'une tentative de pression sur la haute juridiction en déclarant qu'il était intervenu auprès de M. Mauroy ès qualités de président du Conseil d'Etat à propos de ces contentieux. »*





Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 18 avril, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

• DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le premier ministre a été autorisé, conformément à l'article 49, alinéa premier de la Constitution, à engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale, le jeudi 19 avril, sur une déclaration de politique générale.

• ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le gouvernement a arrêté les dispositions qui vont être soumises au Parlement. — Conformément aux décisions prises en conseil des ministres le 14 mars dernier, le ministre de l'éducation nationale a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés.

Ce texte précise :

— Les conditions dans lesquelles des établissements privés peuvent passer contrat avec les collectivités publiques pour concourir au service public d'enseignement ;

— Les modalités de la participation financière de l'Etat et des autres collectivités au fonctionnement des classes mises sous contrat ;

— La définition, le rôle et les conditions de mise en œuvre des établissements d'intérêt public ;

— La position statutaire des maîtres qui enseignent dans un établissement privé sous contrat ;

— Enfin, les modalités qui permettent la transition entre les régimes juridiques actuel et futur, et en particulier celles qui instituent une aide financière temporaire de l'Etat aux communes.

Le ministre de l'éducation nationale engagera dans les prochains jours la concertation sur l'avant-projet portant statut des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés.

• ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Modernisation d'une composante essentielle du service public de l'enseignement. — Le ministre de l'agriculture a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public.

Le projet redéfinit les finalités et les missions de l'enseignement agricole public en les adaptant aux nécessités de l'agriculture moderne. Il met l'accent d'une part sur le développement des formations technologiques qui permettra à l'agriculture française de faire face à la concurrence internationale, et d'autre part sur le rôle de l'enseignement agricole dans le développement rural.

Le projet renforce les liens entre l'enseignement agricole et les autres composantes du service public de l'enseignement. Il pose le principe de l'harmonisation entre l'enseignement agricole et l'enseignement général, des conditions d'octroi des bourses et des garanties dont bénéficient les personnels enseignants.

Le projet, enfin, tire les conséquences de la décentralisation. Les établissements seront gérés par un conseil d'administration comprenant des représentants des communes, des départements et des régions concernés. Ils disposeront d'une plus grande autonomie pour l'établissement de leur projet pédagogique et leurs conditions de fonctionnement seront assouplies.

Ce projet de loi sera soumis au Parlement au cours de la présente session.

Mesures individuelles

Le conseil des ministres du mercredi 18 avril a adopté les mesures individuelles suivantes :

MM. Bertrand Labrusse et Pierre Lafaye, conseillers référendaires, sont nommés conseillers maîtres à la Cour des comptes.

∴

M. Pierre Gaborit, professeur des universités, est nommé directeur de la jeunesse.

[Né le 20 juillet 1941 à Marseille, Pierre Gaborit, ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris, est agrégé des facultés de droit. Professeur titulaire de l'université de Paris-Nord depuis 1981, il y dirige l'UER des sciences de l'expression et de la communication. Conseiller technique au cabinet de M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat à la fonction publique et aux réformes administratives, Pierre Gaborit est également, depuis 1980, consultant de l'UNESCO pour les problèmes concernant la protection internationale des journalistes.]

• ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

Les dispositions en préparation tiennent compte des spécificités de cette branche de l'enseignement privé. — Le ministre de l'agriculture a présenté une communication sur les relations entre l'Etat et l'enseignement agricole privé.

Les dispositions en préparation tiendront compte de la spécificité de l'enseignement agricole privé qui scolarise 60 % des élèves de l'enseignement agricole et des liens qui unissent les diverses institutions de formation au milieu rural. Elles feront l'objet d'un projet de loi qui sera examiné par le conseil des ministres avant l'été.

Des relations juridiques contractuelles seront établies entre l'Etat et l'enseignement agricole privé dans le cadre d'un schéma prévisionnel national des formations. Elles permettront de mieux faire participer les établissements d'enseignement agricole privé à la mission de service public de l'enseignement agricole.

Le financement par l'Etat des établissements sera assuré non plus sur la base d'une subvention forfaitaire par élève, mais par la prise en charge de dépenses directement liées à la mission de formation.

Les garanties des personnels de ces établissements seront renforcées.

• CONTRAT DE CONFIANCE AVEC LES CADRES

Trois orientations ont été retenues : développer l'initiative des cadres, promouvoir leurs compétences, clarifier les règles de la solidarité. — Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre a présenté une communication sur la mise en œuvre du « contrat de confiance » que le gouvernement entend proposer aux cadres.

Il s'agit de permettre aux cadres des entreprises de jouer pleinement leur rôle dans la modernisation de l'économie et de la société françaises. Les orientations retenues à cet effet visent à :

— Libérer la capacité d'initiative des cadres ;

— Ouvrir aux compétences des cadres de nouveaux terrains d'action ;

— Stabiliser et clarifier les règles de la solidarité.

Certaines dispositions relèvent des partenaires sociaux. D'autres impliquent l'intervention des pouvoirs publics.

Le gouvernement, pour sa part, a récemment déposé au Parlement un projet de loi sur le développement de l'initiative économique qui contient plusieurs dispositions susceptibles d'intéresser les cadres : encouragements fiscaux au rapprochement entre chercheurs et entreprises pour la mise au point industrielle des innovations ; incitation à l'engagement de cadres dans la création et la transmission d'entreprises.

Afin de promouvoir et de mieux utiliser les compétences des cadres, les diverses possibilités de formation professionnelle dans les établissements d'enseignement supérieur seront mobilisées ; les initiatives que pourront prendre des cadres pour contribuer à la création d'emplois, à la formation ou au reclassement d'autres salariés seront encouragées. Dans le même esprit, la réglementation en vigueur sera adaptée de façon à permettre l'utilisation de cadres demandeurs d'emploi ou préretraités pour de courtes missions d'intérêt général.

La concertation avec les organisations syndicales de cadres sera poursuivie, en particulier lors de deux rendez-vous par an, afin de suivre et de préciser la réalisation de ces orientations.

• AUTOROUTES ET VOIES NAVIGABLES

Le développement à long terme des grandes voies de communication routières et fluviales a été défini à l'issue d'une large concertation. — Le ministre des transports a présenté au Conseil des ministres une communication sur le schéma directeur des autoroutes, de leurs prolongements et des grandes liaisons d'aménagement du territoire ainsi que sur le schéma directeur des voies navigables. Ces schémas, établis par l'Etat, ont donné lieu à une large concertation et à la consultation des conseils régionaux.

I. — Autoroutes

Le schéma directeur des autoroutes répond largement à l'attente des régions qui bénéficieront ainsi d'un réseau dense, de grande qualité et faisant une plus large place aux liaisons transversales. Il retient, pour chaque itinéraire, des solutions adaptées aux besoins.

Le schéma comprend :

— 6 520 km d'autoroutes concédées, dont 1 330 km d'autoroutes nouvelles ;

— 2 260 km de prolongements d'autoroutes aménagés en général à deux fois deux voies ;

— 6 830 km de grandes liaisons d'aménagement du territoire.

La mise en œuvre de ce schéma sera facilitée par les réformes apportées aux structures de gestion des autoroutes. Elle s'appuiera sur l'effort propre de l'Etat et sur les contrats de plan conclus entre l'Etat et les régions

II. — Voies navigables

Le schéma directeur des voies navigables a reçu l'accord unanime des régions concernées. Il met en œuvre les priorités retenues par le Conseil des ministres du 1er juin 1983 :

— Entretien du réseau ;

— Restauration du réseau ;

— Poursuite de l'aménagement des vallées ;

— Réalisation progressive de liaisons inter-bassins.

Complétant la réforme de la batellerie artisanale et l'extension prochaine des missions de la Compagnie nationale du Rhône, ce schéma démontre la volonté d'assurer à la voie d'eau la place qui lui revient dans le système des transports.

• SITUATION INTERNATIONALE

Relations avec l'Inde. — Le ministre des relations extérieures a rendu compte de la visite officielle que vient d'effectuer à Paris le ministre des affaires extérieures de l'Inde, représentant le président du mouvement des non-alignés.

Cette visite a eu lieu aussitôt après celle du ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine. Elle précède celle du premier ministre du Japon.

Lomé III. — Depuis quelques semaines, la préparation de la prochaine conférence de négociation entre les dix pays de la Communauté et les soixante-quatre pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui ont conclu les conventions de Lomé est entrée dans une phase très active.

Dans ce cadre ont eu lieu à Paris des discussions approfondies entre une large délégation représentant les pays ACP et le gouvernement ; les ambassadeurs ont également eu des échanges de vues avec les groupes de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement réaffirme, à cette occasion, l'intérêt qu'il porte à cette forme, originale et exemplaire, de la coopération entre le Nord et le Sud.

• NOUVELLE-CALÉDONIE

Un statut évolutif sera prochainement mis en œuvre. — Le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer a rendu compte au conseil des ministres du déplacement qu'il a effectué en Nouvelle-Calédonie, au cours duquel il a présenté le projet de statut d'autonomie interne et le projet de loi électorale actuellement soumis à l'avis de l'assemblée territoriale.

La préparation de ces textes fait suite à la rencontre qui s'est tenue à Nainville-lès-Roches en juillet 1983, et à laquelle ont participé les représentants du Front indépendantiste, des différents partis représentant la population calédonienne d'origine européenne, en particulier le RPCR et la FNSC, ainsi que le président du conseil des chefs coutumiers.

Le statut qu'ils établiront se caractérisera par une large autonomie interne, par son caractère évolutif et par la reconnaissance d'une place éminente aux instances représentant la société canaque.

Un comité Etat-territoire sera constitué ; il sera le garant de l'évolution des nouvelles institutions et aura notamment pour rôle de préparer les conditions dans lesquelles sera exercé, en 1989, le droit à l'autodétermination.

• MAYOTTE

Les mesures d'urgence ont été prises pour porter secours aux populations sinistrées. — Le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer a rendu compte de la situation dans l'île de Mayotte après le passage du cyclone Kamisy le 10 avril.

Les mesures d'urgence prises avec l'aide des autorités locales, des administrations intéressées et des forces armées ont permis de porter secours aux populations sinistrées et d'envisager le retour progressif de l'île à une situation de vie proche de la normale.

Afin de pallier les dégâts causés par le cyclone, des mesures complémentaires seront prises, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement alimentaire de l'île.

M. CHIRAC DANS LE NORD :

« Le gouvernement est fondé à vouloir marquer son autorité »

De notre envoyé spécial

Lille. — M. Jacques Chirac, après être allé à Toulon le 29 mars et à Caen le 15 avril, et avant de se rendre à Lyon le 24, a visité mercredi 18 avril Cambrai, Douai, et Lille. Pour ces brefs déplacements, le président du RPR a, pour le moment, renoncé aux vastes réunions publiques et aux grands discours toujours un peu académiques et souvent stéréotypés pour des dialogues plus directs et plus spontanés avec des publics plus restreintes. C'est ainsi qu'à Cambrai, il a jugé que *« le gouvernement est fondé à vouloir marquer l'autorité qu'il doit avoir sur sa majorité, celle du moins qui prétend le soutenir »*. Il a ajouté : *« Bien entendu, nous refuserons la confiance à un gouvernement qui pour nous ne la mérite pas. »*

M. Jacques Legendre, maire de Cambrai, ancien député RPR battu par M. Jean Le Garrec (PS) en 1981, a souligné les difficultés économiques de son arrondissement où 12,5 % de la population est au chômage et où *« la colère est partout et transforme en partie de cache cache les visites du ministre Le Garrec dans sa circonscription »*.

En présence d'élus RPR et UDF, M. Chirac a exalté l'union de l'opposition et annoncé qu' *« en 1986, celle-ci présenterait des candidats partout »*, mais il a fait une allusion implicite aux relations qui pourraient s'établir avec le chef de l'Etat après un changement de majorité parlementaire, en disant sous les applaudissements : *« Il n'y a pas de compromis possible avec les socialistes. Les candidats de l'opposition prendront l'engagement de faire appliquer sans concession par le gouvernement la politique pour laquelle ils auront été élus, et aucune autre. »* Il a continué *« Il y a une chose dont on pourra remercier les socialistes et les communistes : c'est qu'ils auront démontré que leur système n'est pas bon, ni sur le plan du progrès, ni sur celui des libertés. »* M. Chirac a accusé les dirigeants du pays d'avoir *« un comportement malhonnête »* en promettant que la reconversion industrielle se fera en deux ans, sans chômage supplémentaire.

A. P.

Le Monde

société

LE DÉBAT SUR L'ENSEIGNEMENT

Le projet de loi

Voici les principaux extraits du projet de loi :

Article premier. — L'Etat, conformément à son devoir d'organiser un enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés dans les communes, départements et régions, assure aux enfants et adolescents dans les établissements d'enseignement publics la possibilité de recevoir, dans le respect des consciences et selon leurs aspirations, un enseignement conforme à leurs aptitudes. A cette fin, il peut exceptionnellement décider la création d'un établissement d'enseignement public dont il transfère la propriété à la collectivité territoriale intéressée. (...) Il garantit à tous l'égalité devant l'éducation. Il respecte la liberté de l'enseignement, qui implique notamment que des **établissements d'enseignement peuvent naître d'une initiative privée**, dès lors qu'ils respectent les lois de la République.

Article 2. — Tous les établissements d'enseignement privés sont soumis au contrôle de l'Etat en ce qui concerne les titres exigés des directeurs et des maîtres, l'existence de locaux et d'installations appropriés, l'obligation scolaire et le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. (...)

Article 4. — Au vu des choix d'éducation exprimés par les parents, **la loi de finances détermine chaque année la dotation d'emplois affectés pour l'enseignement aux établissements d'enseignement privés sous contrat** par référence aux effectifs des élèves accueillis selon les types de formation dispensés respectivement dans les établissements publics et dans les classes sous contrat des établissements d'enseignement privés.

Article 5. — Les établissements d'enseignement privés qui passent un contrat d'association à l'enseignement public et sont rattachés à un établissement d'intérêt public tel qu'il est défini à l'article 15 de la présente loi bénéficient d'une aide financière de la part des collectivités publiques.

Article 6. — Les établissements d'enseignement privés du premier et du second degré peuvent demander à passer un contrat d'association à l'enseignement public, avec l'Etat et une commune pour les écoles, avec l'Etat et un département pour les collèges, avec l'Etat et une région pour les lycées, s'ils répondent à des conditions relatives à la durée de fonctionnement, à la qualification des maîtres, au nombre d'élèves, à l'existence de locaux et installations appropriés. (...) Dans les classes faisant l'objet du contrat, l'enseignement est dispensé selon les règles et les programmes de l'enseignement public et est soumis au contrôle pédagogique de l'Etat.

L'autorité académique prononce l'agrément lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

1) le projet éducatif respecte les principes généraux qui s'imposent au service public d'enseignement, notamment les principes d'égalité de tous devant l'éducation et de respect des consciences ;

2) l'enseignement est dispensé suivant les règles et les programmes de l'enseignement public ;

3) (...) l'enseignement est gratuit ; la contribution éventuelle des familles est destinée exclusivement à couvrir les dépenses d'activités éducatives et les charges d'investissement.

En cas de manquements graves aux mesures prévues par le projet éducatif pour satisfaire aux conditions fixées ci-dessus, l'autorité académique prononce le retrait de l'agrément. (...)

Article 7. — Les demandes de contrat relatives à des classes des écoles élémentaires sont appréciées **par référence aux règles et critères retenus pour l'ouverture et la fermeture des classes correspondantes dans l'enseignement public.** Il en est de même des demandes portant sur des classes enfantines et des classes des écoles maternelles ; ces dernières demandes doivent recueillir l'accord de la commune siège de l'établissement.

Les formations dispensées dans les classes sous contrat des établissements d'enseignement du second degré doivent être compatibles avec les schémas prévisionnels des formations des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale, les plans régionaux de développement des formations de l'enseignement supérieur et la carte des formations supérieures prévus à l'article 13 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983.

Article 8. — Les demandes de contrat sont instruites par l'autorité académique. Elles sont soumises, avec l'avis des collectivités publiques intéressées ou l'accord prévu à l'article 7 alinéa 2, à des commissions d'harmonisation départementales ou académiques selon le niveau d'enseignement dispensé. (...)

Financement

Article 9. — Dans les classes sous contrat, l'Etat assure la rémunération des personnels enseignants dont les emplois sont inscrits dans la loi de finances, et fixe la liste des dépenses pédagogiques qu'il prend en charge pour les classes sous contrat d'association. **Lorsque les communes, les départements et les régions décident de concourir à ces dépenses pédagogiques, ils doivent faire bénéficier d'avantages équivalents les établissements d'enseignement publics correspondants de leur ressort respectif.**

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge par les communes pour les écoles, par l'Etat et les départements pour les collèges, par l'Etat et les régions pour les lycées, selon les dispositions fixées par la présente loi, par référence aux modalités retenues pour le financement des dépenses de fonctionnement des classes correspondantes de l'enseignement public. (...)

Article 10. — En ce qui concerne les classes des écoles maternelles et les classes enfantines, le contrat d'association fixe la participation de la commune dans laquelle ces classes sont implantées, ainsi que celle de chaque commune dans le ressort de laquelle sont domiciliés les élèves accueillis dans ces classes. Cette participation est, au plus, égale au coût moyen des dépenses d'entretien d'un élève externe, tel qu'il est déterminé à l'alinéa 3 ci-après.

En ce qui concerne les classes des écoles élémentaires, chaque commune dans le ressort de laquelle sont domiciliés des élèves accueillis dans ces classes contribue aux dépenses de fonctionnement matériel, qui sont couvertes par l'ensemble des communes intéressées.

La répartition des dépenses de fonctionnement définies à l'alinéa précédent se fait par accord entre toutes les communes intéressées. A défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition de ces dépenses, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat, au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune.

Toutefois, les dispositions prévues par les trois alinéas précédents ne s'appliquent pas à la commune où des élèves sont domiciliés, si la capacité d'accueil des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés dans le ressort de cette commune et offrant le même genre d'éducation permet la scolarisation de leurs élèves.

Article 11. — Les dispositions de l'article précédent sont applicables aux classes enfantines et aux classes des écoles maternelles et élémentaires placées sous contrat d'association postérieurement à la date du 1er janvier 1984. Le contrat détermine, à titre transitoire jusqu'à la mise en place d'un établissement d'intérêt public, les conditions de participation d'un représentant de la commune siège de l'école et éventuellement d'un représentant de chacune des communes où au moins dix pour cent des élèves des classes sous contrat sont domiciliés, aux réunions de l'organe compétent de l'établissement pour délibérer sur l'état des prévisions de recettes et dépenses relatif aux classes sous contrat et sur le compte rendu d'exécution de ce budget. (...)

Pendant une période de six années à compter de la promulgation de la présente loi, lorsqu'une commune a fait connaître au représentant de l'Etat, au moment de la conclusion du contrat d'association ou dans le délai de six mois fixé à l'alinéa 2 ci-dessus et chaque année au 1er janvier, son intention de ne pas verser la contribution financière due pour les élèves domiciliés dans la commune et scolarisés dans un ou des établissements dont le siège est fixé dans une autre ou dans d'autres communes, **l'Etat verse le montant correspondant à chaque établissement d'intérêt public auquel ce ou ces établissements sont rattachés ou, jusqu'à la mise en place des établissements d'intérêt public, à chaque établissement privé intéressé.** (...)

A l'expiration de la période de six années, le versement par la commune du montant dû pour l'année en cours se substitue progressivement au versement de l'Etat à concurrence d'un tiers la première année, des deux tiers la deuxième année et de la totalité à compter de la troisième année.

Article 12. — En ce qui concerne les établissements d'enseignement privés du second degré, la contribution forfaitaire de l'Etat versée par élève et par an couvre les dépenses de personnels non enseignants afférentes à l'externat. (...)

La contribution forfaitaire du département ou de la région intéressés versée par élève et par an, couvre les dépenses de fonctionnement matériel, sous réserve de l'article 9. — Cette contribution est, selon le cas, égale au coût moyen correspondant d'un élève externe dans les collèges ou dans les lycées d'enseignement publics du département ou de la région. Les charges nouvelles résultant pour le département ou la région de cette contribution font l'objet d'une compensation par l'Etat dans les conditions prévues par l'article 94 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983. (...)

En aucun cas, l'ensemble des ressources publiques d'un établissement d'enseignement privé sous contrat, y compris notamment celles issues des versements faits au titre de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971, ne peuvent avoir pour résultat de placer cet établissement dans une situation telle qu'elle porterait atteinte au principe d'égalité de tous devant l'éducation.

Les EIP

Article 15. — Les établissements d'intérêt public auxquels sont rattachés les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association en application de l'article 6 sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ils sont constitués entre :

1) l'Etat ;

2) une ou plusieurs communes, un ou plusieurs de leurs établissements publics de coopération, un département, une région ;

3) un ou plusieurs établissements d'enseignement privés de même niveau d'enseignement, sans que leur nombre excède un maximum déterminé en fonction du niveau d'enseignement, de l'implantation géographique et du nombre d'élèves.

L'établissement d'intérêt public a pour mission d'assurer une concertation permanente entre les parties, ainsi que l'information et le contrôle des collectivités publiques sur le fonctionnement financier du ou des établissements qui lui sont rattachés. Il collecte les ressources prévues aux articles 10 à 14 de la présente loi et les affecte à l'établissement ou aux établissements intéressés. (...)

Article 16. — L'établissement d'intérêt public est dirigé par un conseil d'administration composé, pour les collectivités publiques, d'un ou de plusieurs représentants de l'État et, selon le cas, des communes ou de leurs établissements publics de coopération, du département ou de la région intéressés et, pour les établissements d'enseignement privés, des chefs d'établissement, des personnels et des parents des élèves accueillis dans ces établissements. (...)

Article 17. — L'établissement d'intérêt public répartit globalement les ressources dont il dispose, en distinguant les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et les dépenses afférentes aux activités complémentaires. Cette répartition est décidée par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers. (...)

Article 18. — Les établissements d'enseignement privés rattachés à un établissement d'intérêt public conservent leur autonomie de gestion sur le plan éducatif, administratif et financier. Ils élaborent et mettent en œuvre leur projet éducatif.

Article 19. — Les modalités de rattachement d'un établissement d'enseignement privé à un établissement d'intérêt public doivent être conformes à une convention-type. (...)

Statut des maîtres

Article 20. — **Dans les classes sous contrat, l'enseignement est confié soit à des maîtres titulaires de l'enseignement public, soit à des maîtres liés à l'Etat par contrat de droit public.**

Les candidats reçus à un concours de l'enseignement public peuvent demander à exercer dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, en optant soit pour la qualité de titulaire de l'enseignement public, soit pour celle de contractuel de droit public. Les maîtres des établissements privés sous contrat sont, dans les conditions fixées par leurs statuts, affectés dans un établissement après avis d'une commission d'agrément et d'emploi et en accord avec le chef d'établissement. La commission d'agrément et d'emploi, dont l'effectif global ne peut excéder vingt-quatre membres, est composée pour moitié de représentants élus des personnels enseignants et des chefs d'établissements privés de la circonscription territoriale en cause et, pour moitié, de membres désignés par l'autorité académique. Les membres désignés par l'autorité académique comprennent des chefs d'établissements privés en nombre égal à celui des chefs d'établissements élus. L'effectif total des chefs d'établissement représente entre le quart et le tiers des membres de la commission.

Pendant un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, les maîtres qui ont été reçus avant l'entrée en vigueur du second alinéa ci-dessus à un concours de l'enseignement public et qui exercent dans un établissement d'enseignement privé, peuvent opter pour la qualité de titulaire.

Obligations des communes

Article 22. — Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux établissements médico-éducatifs spécialisés. (...)

Article 23. — **A l'issue d'un délai de six ans, à compter de la date de la promulgation de la présente loi, le régime du contrat simple cessera d'être applicable.** Au cours de cette période, le nombre total des classes sous contrat simple dans chaque département ne pourra excéder le nombre de classes sous contrat simple au 1er janvier 1984. En outre, le nombre des classes préélémentaires et des classes élémentaires pourra être modifié en fonction de l'évolution des classes correspondantes de l'enseignement public dans le département. Au plus tard à l'expiration du délai de six ans précité, les établissements d'enseignement privés sous contrat simple bénéficient sur leur demande d'un contrat d'association et du rattachement à un établissement d'intérêt public, s'ils répondent aux conditions fixées aux articles 6 et 7 de la présente loi.

Pendant la période de six années fixée ci-dessus et sans préjudice des dispositions de l'alinéa premier de l'article 10, des dispositions incluses dans le contrat d'association pourront prévoir, à la demande de la commune siège de l'établissement, une progression dans la prise en charge des dépenses de fonctionnement. (...)

A défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des dépenses, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque commune.

Lorsque au moment de la conclusion du contrat d'association et chaque année, le 1er janvier, une commune a fait connaître au représentant de l'Etat son intention de ne pas verser sa contribution financière, l'Etat, **pendant la même période de six années, verse le montant correspondant** ; il est substitué aux droits de la commune et dans la représentation prévue à l'alinéa premier de l'article 11 et à l'article 16.

A l'expiration de la période de six années, le versement par la commune du montant dû pour l'année en cours se substitue progressivement au versement de l'Etat à concurrence d'un tiers la première année, des deux tiers la deuxième année et de la totalité à compter de la troisième année.

Au plus tard à l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la promulgation de la présente loi, les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association placent leur contrat en voie d'extinction ou bénéficient sur leur demande du rattachement à un établissement d'intérêt public.

En cas de désaccord sur la passation d'un contrat d'association et de l'avenant à ce contrat relatif au rattachement à un établissement d'intérêt public, le représentant de l'Etat règle les rapports entre les parties après avis de la commission d'harmonisation ou de l'organisme prévu à l'article 8.

Article 24. — Les établissements d'intérêt public prévus à l'article 15 ne pourront être constitués que pour une période de neuf ans à compter de la promulgation de la présente loi. (...) Avant l'expiration de la période prévue à l'alinéa précédent, le ministre de l'éducation nationale présentera un rapport sur l'application du régime de l'établissement d'intérêt public et saisira le Parlement de dispositions nouvelles destinées à prolonger ce régime, à le modifier ou à le remplacer. (...)

L'exposé des motifs

LE PROJET ÉDUCATIF « PEUT AVOIR UNE DIMENSION CONFESSIONNELLE »

Dans l'exposé des motifs qui précède le projet de loi, le gouvernement précise les raisons qui l'ont conduit à proposer des dispositions législatives.

A propos du projet éducatif des établissements privés, l'exposé des motifs précise qu'il ***« peut faire référence à un « genre d'éducation » ; ce concept, repris de la Déclaration universelle des droits de l'homme, signifie que ce projet peut avoir notamment une dimension confessionnelle, internationale d'expérimentation pédagogique ou linguistique. A l'égard du projet éducatif comme du genre d'éducation, la liberté de choix des parents est totale ».***

Plus loin, le texte du gouvernement explique que ***« les établissements sous contrat sont et restent d'initiative privée. Ces établissements ont un projet éducatif et relèvent d'un genre d'éducation que nul n'est contraint d'accepter, qu'il soit enseignant ou parent d'élèves, mais que chacun doit respecter ».***

Mgr VILNET : « La paix scolaire n'est pas à n'importe quel prix »

Mgr Jean Vilnet, président de la conférence épiscopale française, a fait la déclaration suivante au cours d'une conférence de presse donnée à Lille le 18 avril :

« Le conseil des ministres vient de prendre ses responsabilités sur le problème de l'enseignement privé en France. En régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les évêques n'ont pas à interférer dans la pratique du législateur [gouvernement et Parlement] *même s'ils ont le droit et le devoir d'exprimer leur pensée sur les orientations de la société.*

» Je confirme la position constante de l'épiscopat français (...), elle peut se résumer ainsi :

» — Notre volonté de contribuer au succès de l'œuvre éducative de tous les enfants et jeunes de France dans la paix scolaire. La paix scolaire n'a pas de prix mais la paix scolaire n'est pas à n'importe quel prix.

» — Notre attachement à la liberté de l'enseignement privé et aux moyens de cette liberté, notre attention et notre estime à l'enseignement public et donc à sa qualité et à son succès.

» — Nous faisons confiance au comité national de l'enseignement catholique pour faire entendre la voix de tous ceux qui sont partie prenante de l'école catholique, notamment des familles. Nous reconnaissons des avancées dans ce qui nous est dit du projet de loi. Quant au projet de décret qui n'est pas encore connu, nous demeurons préoccupés et inquiets quant aux perspectives d'une titularisation des professeurs qui risquerait de mettre en péril l'identité de l'enseignement catholique. »

Mécontentement dans les deux camps

« Nous comptons sur le Parlement pour amender ce texte », nous a déclaré M. Michel Bouchareissas, secrétaire général du Comité national d'action laïque (CNAL). Il souhaite que députés et sénateurs rendent le projet de loi *« plus conforme à l'éthique laïque, à l'éthique de gauche »*, notamment *« en reconnaissant aux communes la liberté d'accepter ou de refuser un contrat »*, et en commençant *« par rendre obligatoire la présence de l'enseignement public sur tout le territoire »*.

M. Bouchareissas admet que le texte aboutit à *« une rationalisation de la gestion financière »* de l'enseignement aidé par l'Etat... *« au détail près, que la pérennisation du dualisme apparaît à travers l'obligation du financement des établissements privés par les communes »*. Enfin, au sujet du statut des maîtres, le secrétaire général du CNAL relève *« de très graves insuffisances »*, dans la mesure où la possibilité pour les volontaires de choisir la fonction publique *« n'est pas reconnue comme un droit et devra franchir de multiples barrages »*.

Le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, use des mêmes mots pour qualifier ses premières impressions à l'égard du texte : *« Grave »*, *« inquiétant »*. La présence dans le texte de loi d'un article proposant la titularisation aux deux mille cinq cents maîtres qui ont réussi un concours de recrutement de l'enseignement public l'étonne. L'obligation de financement des écoles privées lui paraît *« curieusement bâtie »*, et source de difficultés entre l'Etat et les communes, *« ce qui ne va pas simplifier le problème »*. Il se déclare très préoccupé par *« la suppression de toute base légale »* aux centres de formation des maîtres du privé, à la faveur de l'abrogation d'une phrase de la loi Debré. Le Père Guiberteau note toutefois avec satisfaction la référence aux droits de l'homme et la mention de règles déontologiques invitant les maîtres sous contrat à respecter le projet éducatif. Tout en regrettant que ces précisions figurent dans l'exposé des motifs et non dans le texte de loi proprement dit.

● *La Chine populaire a mis en orbite géostationnaire un satellite de télécommunications.* — La Chine populaire est entrée dans le club encore restreint des nations capables de mettre un satellite en orbite géostationnaire, à 36 000 kilomètres au-dessus de l'équateur. Seuls les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Japon et les pays européens — grâce au lanceur Ariane — pouvaient atteindre cette orbite, particulièrement bien adaptée aux missions de télécommunications.

Le quinzième satellite chinois, lancé le 8 avril dernier (*le Monde* du 12 avril), a été stabilisé à 125° de longitude est au-dessus de l'équateur.

PRIVÉ

Le compromis introuvable

(Suite de la première page.)

Lors du conseil – au cours duquel les ministres communistes n'ont pas pris la parole sur ce sujet, – il a une nouvelle fois souligné, ainsi que M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, que le projet de loi se traduira par de nouvelles charges financières pour les communes, dont il conviendra de tenir compte. C'est pourquoi le texte du ministre de l'éducation nationale prévoit explicitement des possibilités de substitution financière de l'Etat aux communes dans deux cas précis. L'enseignement privé n'étant soumis à aucune carte scolaire, les familles peuvent inscrire leurs enfants dans des écoles situées dans d'autres communes que celles où ils sont domiciliés. M. Savary avait donc prévu que la commune du domicile paie pour les élèves qu'elle *« scolarise »* ailleurs. Cette disposition est maintenue, mais en cas de refus de paiement – la quasi-totalité des municipalités est en effet concernée, – l'Etat pourra se substituer à la commune durant six années. Second cas où la même aide de l'Etat est prévue, pendant le même délai : lorsque les communes refuseront de participer au fonctionnement des écoles primaires qui passeront, comme elles y seront tenues par la loi, du contrat simple au contrat d'association.

A chaque fois que l'Etat paiera, c'est son représentant – et non celui de la municipalité – qui siégera dans les instances de gestion des établissements. En revanche, les quelque soixante-dix communes qui sont aujourd'hui en litige avec des écoles primaires privées sous contrat d'association à qui elles refusent des subventions seront tenues de payer.

Cette disposition importante est sans doute de nature à apaiser les élus, surtout ceux de la majorité qui avaient manifesté leur inquiétude. Mais le coût de la paix scolaire risque d'être lourd pour l'Etat, qui place dans tous les cas l'enseignement privé dans une situation confortable. Déjà, des sénateurs de l'opposition ont jugé *« incroyable qu'une prime soit donnée aux communes qui refuseront d'appliquer la loi »*. Encore qu'il semble difficile pour les élus de l'opposition de pousser plus loin l'argumentation. Juridiquement d'abord, puisque le projet de loi prévoit explicitement les cas de refus. Politiquement ensuite, puisqu'il assure à l'enseignement privé les moyens de sa liberté. Ce que la loi Guermeur avait omis de faire.

Pour les représentants de l'enseignement privé, la question du financement avait été facilement réglée, même au prix de la suppression d'un certain nombre de privilèges, notamment pour les créations de postes d'enseignants. En revanche, le point d'affrontement demeure la perspective de titularisation des enseignants dont les modalités – et notamment les conditions d'une gestion spécifique – feront l'objet d'un décret soumis à concertation. Toutefois le projet de loi prévoit que les maîtres de l'enseignement privé déjà titulaires du CAPES et de l'agrégation (ils sont 2 500) pourront, dans un délai de six mois, choisir de devenir fonctionnaires, ainsi que la loi Debré l'avait prévu. Ils devraient être titularisés sur place. C'est dans le texte du projet de loi la seule allusion à l'entrée des enseignants du privé dans la fonction publique. L'exposé des motifs, en revanche, va plus loin, précisant que dans six ans *« l'ensemble des personnels contractuels aura à son tour la possibilité d'opter librement pour une titularisation dans les corps correspondants de l'enseignement public et dans les mêmes conditions »*.

Le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique estime que ces termes sont *« graves et inquiétants »*, tandis que M. Michel Bouchareissas, secrétaire général du comité national d'action laïque (CNAL) – qui appelle à des manifestations dans toute la France le 25 avril – compte sur le Parlement *« pour amender le texte dans un sens laïque »*.

Le gouvernement cherche plus que jamais le compromis. Mais les premiers signes d'apaisement n'apparaissent guère.

CATHERINE ARDITTI.

Le jugement des députés socialistes est « globalement négatif »

« Globalement négatif » : le jugement est tombé, après la réunion, mercredi 18 avril, du groupe socialiste de l'Assemblée nationale qui venait d'entendre M. Alain Savary expliquer son projet de loi, de la bouche de Mme Véronique Neiertz, député socialiste de Seine-Saint-Denis, porte-parole officiel du groupe. Même si Mme Neiertz, proche de M. Pierre Joxe et laïque convaincue, a quelque peu amplifié les réactions de ses collègues, il est sûr que le ministre de l'éducation a passé un moment (une heure et demie) bien difficile devant les élus de la principale formation de la majorité. Au point que s'il est acquis que l'Assemblée créera une commission spéciale pour étudier ce texte, il est envisagé d'en confier la présidence à M. André Laignel (1), le plus laïque des laïques.

Certes, la décision n'est pas encore prise ; mais qu'un tel nom soit avancé pour un tel poste – alors que chacun sait bien que ce serait une déclaration de guerre à la fois au gouvernement et à l'enseignement catholique – montre suffisamment quelle est l'ambiance chez les députés socialistes. Les applaudissements qui ont accueilli les propos de M. Laignel, président du groupe d'étude sur la laïcité, en sont une autre preuve. D'autant qu'il n'a pas mâché ses mots. Le projet de débat sur la titularisation des enseignants du privé ? *« Il ressemble à l'ombre d'un cocher qui tient l'ombre d'une brosse pour nettoyer l'ombre d'un carrosse »*, tant il est rempli de conditionnels. Le délai de six ans accordé aux communes récalcitrantes pour subventionner les écoles privées ? *« Quand vous êtes condamné à mort, le fait que l'on vous accorde un temps de grâce avant de vous couper la tête ne vous rend pas l'exécution plus agréable. »*

Indépendance idéologique

M. Bernard Poignant, ce « rocardien » du Finistère, qui fut le seul porte-parole des partisans convaincus de M. Savary, reconnaît lui-même que son intervention a été reçue *« froidement »* tant *« elle allait à contre-courant »*. Il a fait pourtant remarquer que M. Mitterrand n'avait pas été élu sur le slogan *« argent public à école publique, argent privé à école privée »*, ne serait-ce que parce que, pour lui, dès les années 70, le PS avait abandonné une telle référence : *« Nous avons dit que nous maintiendrons les contrats d'association – qui impliquent une aide de la collectivité publique. Il faut être cohérent avec ce choix. »*

Les interventions de MM. Lionel Jospin et Jean Poperen, numéros un et deux du PS, furent plus nuancées : selon Mme Neiertz, ils allaient dans le sens de M. Laignel, alors que les défenseurs du projet gouvernemental jugent qu'ils confirmaient l'analyse de M. Poignant sur l'évolution du parti. M. Poperen se déclara *« plus inquiet après avoir entendu le ministre qu'avant »*. M. Jospin, lui, souligna que la démarche choisie par le gouvernement était faite de *« réconciliation, de rapprochement et de dépassement »* et qu'elle n'était pas en contradiction avec les engagements du président de la République ; il a d'ailleurs souhaité que, dans cette affaire, celui-ci soit *« protégé »*.

« Une crise de conscience »

MM. Poperen et Jospin ont proposé que le financement des écoles privées par les communes soit lié à l'avancement de la titularisation des maîtres de l'enseignement privé, que souhaitent les laïques, mais que refusent les responsables catholiques.

Reste à expliquer ce retournement de tendance chez les députés socialistes. Jusqu'alors, ceux qui souhaitent avant tout l'établissement d'une paix scolaire avaient l'impression de marquer des points ; aujourd'hui, ils reconnaissent que ce n'est plus le cas, même s'ils affirment que le groupe est loin d'être unanime derrière M. Laignel.

Les responsables du groupe penchent plutôt du côté des laïques. Quant aux élus, ils sont sensibles aux délégations, aux motions, aux communiqués dont ils sont submergés sur ce sujet. Enfin, il est vrai, comme le dit Mme Neiertz, que pour des députés de gauche il s'agit d'une *« crise de conscience, d'un problème qui nous interpelle très profondément et qui met en cause l'identité du Parti socialiste »*. La réaction de M. Arthur Notebart, élu du Nord, en général discret au Palais Bourbon, est significative : *« Je suis prêt à démissionner de mon mandat et à me représenter comme candidat de l'école laïque. »*

Pour certains de ceux qui n'acceptent pas de gaieté de cœur la politique économique du gouvernement, il est une façon de manifester leur mécontentement. Puisqu'il leur faut bien accepter la rigueur économique, qu'au moins on ne touche pas à leur capital idéologique. Tous ceux, parmi les « mitterrandistes », qui depuis plusieurs mois ne cessent de réclamer, à plus ou moins haute voix, un changement de gouvernement, et d'abord du premier ministre, et qui devaient voter la confiance, ce jeudi 19 avril, trouvent là une occasion de montrer qu'ils ne sont pas des inconditionnels.

Th. B.

(1) Le rapporteur pourrait être M. Bernard Derosier, député socialiste du Nord, un proche de M. Mauroy, qui depuis quelques semaines anime un groupe de députés du PS qui travaille sur le projet de M. Savary.

SOCIÉTÉ

LE SURVOL DE TOULON PAR UN TUPOLEV-134

Les Soviétiques dénoncent l'attitude de la presse française

L'ambassade soviétique à Paris a dénoncé, mercredi 18 avril, dans une déclaration écrite remise à quelques journalistes préalablement convoqués par téléphone, la présentation, par la presse française, du survol, vendredi 13 avril, par un Tupolev-134 de la compagnie Aeroflot de la base militaire de Toulon. Parlant de *« provocation grossière »*, l'ambassade réclame la *« punition »* de ce qu'elle appelle des *« metteurs en scène »* de l'information. Cet incident a fait, du reste, l'objet d'une démarche officielle de l'ambassade auprès du ministère français des relations extérieures.

Selon l'ambassade, qui se réfère au communiqué publié lundi 16 avril par le premier ministre français (nos dernières éditions du 17 avril), l'équipage soviétique, qui assurait la liaison Moscou-Marseille, s'en est tenu *« rigoureusement aux règles des vols dans les couloirs internationaux au-dessus du territoire français »*. On notera, cependant, que le communiqué de l'hôtel Matignon parle, lui, d'une *« infraction »* qui a consisté en une *« manœuvre »* au cours de laquelle l'appareil a *« empiété, durant une à deux minutes, sur une zone militaire où se trouvent des installations de la marine nationale »*.

Ce sont les contrôleurs aériens français, affirme l'ambassade soviétique, qui ont *« écarté l'avion de sa trajectoire établie »*, en modifiant à deux reprises les instructions de vol qu'ils lui avaient données. Selon l'ambassade, l'équipage s'en est étonné et s'est entendu répondre par le contrôleur qu'il s'était *« probablement trompé lui-même dans le tracé »* de la navigation. Après l'atterrissage à Marseille, ajoute l'ambassade, l'avion a pu repartir le lendemain pour Moscou, les autorités françaises ayant indiqué au pilote soviétique qu'elles n'avaient pas de reproches à formuler.

Les précisions de M. Hernu

Devant la commission des affaires étrangères et de la défense au Sénat, M. Charles Hernu, ministre de la défense, a expliqué, jeudi matin 19 avril, qu'il s'agissait d'un incident de la circulation aérienne civile et qu'il n'y avait pas eu de manœuvre délibérée de l'équipage.

Selon lui, il résulte de l'écoute des communications entre l'avion soviétique et le contrôle français que le Tupolev-134, à la verticale de Saint-Tropez, aurait pu entrer en collision avec un avion de tourisme s'il avait continué de suivre son cap de 275 degrés. Invité à se détourner pour prendre le cap de 260 degrés, l'équipage a probablement commis une erreur d'interprétation, et il a pris le cap 245 degrés qui l'a amené à « mordre » sur la zone tampon – sous contrôle des autorités militaires à Hyères – entre deux zones interdites centrées sur l'arsenal de Toulon et sur le site de l'île du Levant. Selon le ministre, l'avion n'a pas pénétré à l'intérieur des zones interdites.

M. Hernu a indiqué aux sénateurs que le centre de contrôle civil d'Aix-en-Provence a immédiatement signalé son erreur au pilote du Tupolev qui, après deux minutes environ de vol, a repris le bon cap.

● *Collision aérienne au Brésil : dix-huit morts.* – Deux avions brésiliens Bandeirante se sont heurtés en plein vol, mercredi 18 avril, alors qu'ils étaient tous deux en approche pour se poser sur l'aéroport d'Imperatriz, en Amazonie. Dix-huit personnes ont trouvé la mort et dix-sept autres ont été blessées. – *(Reuter.)*

A PARTIR DU 1er MAI

Priorité à gauche dans certains carrefours

La place de l'Etoile à Paris promet de connaître une belle agitation dans les semaines qui viennent : à partir du 1er mai, la priorité appartiendra aux véhicules circulant déjà sur la place au détriment de ceux qui cherchent à s'y engager.

Cette nouvelle réglementation s'appliquera aussi, à partir de la même date, à d'autres *« carrefours à sens giratoire »* qui seront signalés par des panneaux triangulaires (pointe en haut) à fond blanc bordé de rouge et comportant en leur centre trois flèches incurvées qui forment un cercle symbolisant le sens giratoire.

Dans un premier temps, et pour une meilleure adaptation des usagers à cette nouvelle signalisation, la mention *« vous n'avez pas la priorité »* sera disposée sous le panneau triangulaire.

Cette mesure ne s'appliquera pas obligatoirement sur l'ensemble du territoire national. Les décisions en cette matière, doivent, en effet, être prises par les responsables locaux, maires ou présidents de conseils généraux ; l'Etat ne prendra une telle initiative que dans le cas des routes nationales.

En l'absence de la signalisation décrite plus haut, un carrefour ne sera pas considéré comme giratoire avec priorité aux usagers circulant sur l'anneau, mais comme une intersection répondant à la règle traditionnelle.

Le carrefour à sens giratoire prioritaire offre sur la disposition classique, selon ses promoteurs, des avantages dans le domaine de la sécurité et de l'économie de carburant. Les études de la direction de la sécurité et de la circulation routières montrent que la transformation d'une intersection ordinaire en carrefour giratoire (1) permet une diminution de 80 % environ du nombre des accidents, et les expériences réalisées dans une vingtaine de villes de France indiquent que la priorité à l'anneau sur un carrefour à sens giratoire y ajoute une réduction supplémentaire de 10 % du nombre des accidents.

La meilleure fluidité de la circulation constatée permet une diminution de la pollution et une économie de carburant : à Quimper, où l'expérience est tentée depuis plusieurs années, on évalue celle-ci à 26 000 litres d'essence par an – soit 130 000 francs – pour chaque carrefour ainsi équipé, alors que l'investissement initial est de l'ordre de 5 000 à 10 000 francs.

Les assureurs sont très favorables à cette nouvelle réglementation. Le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA) précise que le conducteur qui heurtera un véhicule circulant dans l'anneau du carrefour, alors que lui-même s'y engage, portera en principe l'entière responsabilité de la collision.

(1) Le *« carrefour à sens giratoire »* est défini par le code de la route comme *« une place ou un carrefour comportant un terre-plein central matériellement infranchissable, ceinturé par une chaussée mise à sens unique par la droite, sur laquelle débouchent différentes routes et annoncé par une signalisation spécifique »*.

EN BREF

Les lacunes du droit d'extradition

Arrêtés à Paris au mois de février, deux des ravisseurs présumés du brasseur néerlandais Alfred Heineken se félicitent de s'être enfuis en France. La justice de leur pays les réclame, mais la convention d'extradition franco-néerlandaise du 24 décembre 1895 est muette sur leur cas. La séquestration et l'extorsion de fonds dont MM. Cornelius Van Hout et Willem Holleeder se seraient rendus coupables, ne figurent pas parmi les infractions énumérées limitativement par cette convention. Conséquence : on ne peut les extrader que pour le délit de « violences publiques » prévu, lui, par l'accord entre les deux pays.

La demande d'extradition néerlandaise vise effectivement cette infraction mais si la France décidait d'extrader les deux hommes en faisant référence à cette dernière, ils ne pourraient être jugés dans leur pays que sur cette base.

La convention franco-néerlandaise recèle d'autres bizarreries. Elle prévoit l'extradition pour avortement et bigamie mais pas pour trafic de drogue. De M. Jean Lecanuet à M. Robert Badinter, les gardes des sceaux se sont efforcés de mettre à jour cette convention et d'autres qui datent également du siècle dernier, mais jusqu'à présent sans résultat.

Un ancien CRS renvoyé aux assises

Un ancien CRS, M. Paul Taillefer, accusé du meurtre d'un jeune français d'origine marocaine, en 1980, lors d'une opération de police dans une cité de Marseille, sera renvoyé devant une cour d'assises, a décidé, mercredi 18 avril, la cour d'Aix-en-Provence.

Le 18 octobre 1980, M. Taillefer, vingt-six ans, avait participé à un quadrillage à la Cité des Flamants au nord de la ville. Il avait pris l'initiative de s'armer d'un pistolet-mitrailleur « Mat 49 » pour effectuer des contrôles d'automobilistes. Lors de l'un d'eux, il avait mortellement blessé de deux balles au visage le passager arrière d'une « R 12 », Djaoui Ben Mohamed, âgé de dix-sept ans. Inculpé d'homicide involontaire, M. Taillefer avait été démis de ses fonctions et mis en liberté après trois mois de détention.

Le Front national perd son procès contre TF 1

La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par Mme Jacqueline Clavery, a déclaré irrecevable, mercredi 18 avril, le Front national et son président, M. Jean-Marie Le Pen, dans l'action en diffamation que ce mouvement avait intentée à TF 1 à laquelle il reprochait le passage d'une présentation d'interviews d'hommes politiques faite, le 12 juillet 1983, par Mme Francine Buci, au Journal de 20 heures, lors de la dernière élection municipale de Dreux. *« Les crimes racistes dans lesquels l'idéologie d'extrême droite a été impliquée dans le passé récent*, avait dit à l'antenne la journaliste, *font que l'élection à la sous-préfecture d'Eure-et-Loir suscite des réactions et des prises de position au plan national. »*

Le tribunal, qui s'était fait projeter la séquence litigieuse, a jugé que la plainte était irrecevable dans la mesure où les propos invoqués ne comportaient aucune référence au Front national ni à son président, M. Le Pen. Il ne suffit pas, dit en substance le jugement, de s'estimer diffamé. Il convient d'établir avec certitude que le Front national était visé, ce qui ne fut pas le cas.

SPORTS

FOOTBALL

VICTOIRE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE CONTRE LA RFA (1-0)

Michel Hidalgo a gagné son pari

L'équipe de France est entrée dans la dernière phase de sa préparation au championnat d'Europe qui doit avoir lieu en France du 12 au 27 juin. Depuis le début de l'année elle a successivement battu l'Angleterre à Paris et l'Autriche à Bordeaux. Au terme du troisième match, elle a remporté mercredi 18 avril à Strasbourg une victoire sur la RFA par 1 à 0.

Moins de deux années après l'échec subi devant la RFA en demi-finale de la Coupe du monde, l'équipe de Michel Hidalgo semble être sur la bonne voie. A la veille de leur match contre les Allemands, les Français n'avaient cependant aucune raison d'être optimistes. Certains parlaient de revanche. Mais songeaient-ils à une revanche, les tricolores qui, au fil de la semaine, avaient vu leur effectif décimé par les blessures : Alain Giresse, Bernard Lacombe, Jean Tigana ? Sans compter l'absence du numéro un, Michel Platini, « retenu » en Italie par son club, la Juventus de Turin, plus soucieux de sa réussite dans le championnat italien que des intérêts de l'équipe de France.

Réunis au sein de deux ou trois grandes équipes, Monaco, Bordeaux et Nantes, les meilleurs joueurs sont aussi les plus sollicités par le championnat, la Coupe et les matches internationaux de l'équipe de France. Il ne faut pas, dès lors, s'étonner que ces joueurs subissent le contrecoup d'une activité débordante. Maxime Bossis jouera ainsi ce jeudi contre Metz, et dimanche à Strasbourg, en championnat. Au total, trois rencontres en cinq jours. Peu d'athlètes sont capables de soutenir un tel rythme.

Cette situation montre à quel point le football français est riche de jeunes talents : Jean-Marc Ferreri, Daniel Bravo, notamment.

Les Allemands n'ont sans doute pas donné d'eux-mêmes la meilleure image. Parler aujourd'hui de leur déclin prêterait cependant à sourire. Malgré la retraite de leur vedette et les divergences qui opposent Schumacher et Rummenigge, ils constituent encore l'une des meilleures équipes européennes.

Les Français n'en ont eu que plus de mérite à imposer un jeu alerte, dynamique et enthousiaste. Michel Hidalgo leur avait demandé d'ouvrir le jeu, d'attaquer résolument. Le sélectionneur a gagné son pari, même si un seul but obtenu par Genghini à la soixante-quinzième minute de jeu a concrétisé la supériorité de l'équipe française. D'autres actions auraient pu avoir une fin plus heureuse : celles menées notamment par Bravo et Bellone qui, toutes deux, échouèrent sur le remarquable gardien allemand Schumacher, au cours de la première période de jeu.

Le championnat d'Europe se présente sous les meilleurs auspices pour les Français : quarante-cinq mille spectateurs étaient venus encourager ces derniers.

GILLES MARTINEAU.

LE TOURNOI DE MONTE-CARLO

Tennis tzigane et lift

De notre envoyé spécial

Monaco. – Les quelque deux mille gamins qui avaient cassé leur tirelire pour aller chasser les autographes dans les allées du Monte-Carlo Country Club ont pu constater, mercredi 18 avril, qu'à l'exception du Suédois Wilander, tenant du titre et favori du tournoi, toutes les autres vedettes du premier grand rendez-vous sur terre battue – l'Argentin Vilas, l'Equatorien Gomez et le Français Noah – ont été à la peine par cette belle journée de printemps.

« En jouant comme aujourd'hui il y a dix ans, j'aurais fait deux ou trois jeux contre Nastase. » Après un match décousu mais plaisant à suivre de la terrasse ensoleillée du Monte-Carlo Country Club, Yannick Noah a tenu à rendre, ainsi, hommage au vétéran roumain qui avait triomphé ici trois années consécutives au temps de sa splendeur. A trente-huit ans, le champion de Roland-Garros 1973, qui est tombé sous la 150e place au classement mondial, doit sa participation au tournoi à la délicatesse des organisateurs qui gardent le souvenir de son tennis tzigane fait d'émotion et d'inspiration folle.

En ces temps d'hégémonie du lift, le Roumain à l'humeur fantasque fait partie du dernier carré de champions capables de coups de cœur. Certes, il n'a plus assez de jambes pour soutenir les longs échanges qu'impose la terre battue, mais il peut, à l'improviste, tirer de sa raquette une balle invraisemblable. *« Il place toujours ses coups là où on ne les attend pas, même si les balles paraissent molles »*, a convenu le numéro un français qui s'est abstenu de malmener l'ancien champion à qui il porte une grande amitié. Au total des deux manches. Noah a, en effet, perdu cinq fois son service. *« Les balles ne me convenaient pas »*, a-t-il déclaré pour justifier son manque de précision à l'engagement.

En fait, il n'est pas possible de tirer de conclusions sur la forme du champion français après cette rencontre conclue sur le score de 7-5, 6-4.

Pour l'heure, Noah occupe la sixième place au classement mondial, l'ordinateur de l'Association des joueurs professionnels l'ayant rétrogradé d'un rang au profit de l'Américain Arias qui a joué plus que lui depuis le début de l'année. Pour défendre son titre de Roland-Garros, Noah a annoncé : *« Je m'entraîne encore plus dur que l'an dernier. »*. Toutefois, il doit prendre deux semaines de repos avant de s'aligner à Hambourg et Rome puis au stade de la porte d'Auteuil, à Paris.

Son désir de devenir numéro un mondial – consigné dans une bande dessinée dont la publication a commencé dans l'hebdomadaire *Mickey* – l'a aussi amené à prendre des dispositions spéciales pour préparer Wimbledon dont il avait boudé le gazon ces dernières années. Il a notamment demandé à l'Américain Arthur Ash, qui l'a découvert au Cameroun en 1971, de le familiariser avec le jeu sur herbe. Cette détermination à gagner le sommet de la hiérarchie se remarque aussi dans la décision de jouer les doubles en association avec Henri Leconte pour obtenir une sélection dans le Tournoi des maîtres. Mais le tandem Noah-Leconte n'a pas eu de chance à Monte-Carlo : le comité d'organisation a donné la priorité à la paire monégasque Balleret-Borcilla sur les finalistes de l'an dernier qui n'ont donc pas pu s'aligner.

ALAIN GIRAUDO.

RESULTATS

Premier tour : Noah (Fr.) b. Nastase (Roum.), 7-5, 6-4.

Huitièmes de finale : Wilander (Suède) b. Smid (Tch.), 6-3, 6-3 : Vilas (Arg.) b. Arraya (Pérou), 6-3, 4-6, 6-3 ; S. Davis (EU) b. Arguello (Arg.), 3-7, 7-6, 7-6 ; Gomez (Eq.) b. Gilbert (EU), 6-2, 4-6, 6-3 ; Sundström (Suède) b. Brown (EU), 6-4, 6-3.

● *BOXE. – Le Français Kamel Djadda a été battu,* mercredi 18 avril, à Trévise, par l'Italien Walter Giorgetti qui mettait son titre de champion d'Europe des poids coq en jeu. Le combat a été arrêté par l'arbitre au 5e round.



هكذا من الأصل

LIVRES

Le Monde

billet

Monnaie et langage

DANS *l'Homme sans qualités*, de Robert Musil, un des principaux personnages du roman, Arnheim, suggère qu'on pourrait aujourd'hui « *exprimer toutes les relations intellectuelles, de l'amour à la logique pure, dans le langage de l'offre et de la demande, de l'escompte et de la provision, au moins aussi bien qu'on le fait en termes psychologiques ou religieux* ». Ainsi, pour Arnheim, il semble acquis que l'objet de la foi des hommes modernes n'est plus Dieu, mais « *le directeur de la firme Univers* ». Et une analyse nouvelle de la foi elle-même montrerait que « *les credo humains ne sont probablement que des cas particuliers du crédit* ».

Jean-Joseph Goux, auteur d'un ouvrage remarqué : *Freud, Marx : économie et symbolique* (Seuil, 1973), n'est pas loin de partager l'idée de Musil selon laquelle le langage froid et précis de l'économie permet de formuler le plus adéquatement la vérité. Ainsi, dans *les Monnayeurs du langage*, Jean-Joseph Goux établit une relation entre la crise du réalisme romanesque (avec le déclin de l'intrigue et des personnages) et la crise de la convertibilité monétaire.

Une citation éclairera son propos : « *Tant que l'or circule en personne, nous sommes dans la littérature réaliste. Quand l'or est remplacé par des jetons (à la convertibilité mal assurée) nous entrons dans l'expérience non figurative.* »

L'or circule, et c'est Balzac et Zola ; leur langage participe du même statut que la monnaie bourgeoise : stable, avec un étalon-or incontesté, une convertibilité assurée. C'est aussi Hugo proclamant superbement que « *les poètes sont comme les souverains. Ils doivent battre monnaie. Il faut que leur effigie reste sur les idées qu'ils mettent en circulation* ». Hugo et Balzac, note Goux, sont les princes du langage-or. Avec eux, le dix-neuvième siècle triomphant a pu éprouver la confiance absolue dans l'or bien frappé et sûr de la monnaie linguistique.

Les deux Gide

La rupture se manifestera notamment avec Mallarmé. S'il parle de « *la mort de Victor Hugo* », c'est qu'il a compris que l'avenir est aux monnaies flottantes et à la dérive des signifiants.

Le romancier qui sera le plus sensible à cette rupture, c'est André Gide. Jean-Joseph Goux, non sans raison, le rapproche de son oncle, le célèbre économiste Charles Gide (1847-1932), qui fut professeur au Collège de France. « *Est-ce un hasard*, se demande Goux, *si les deux Gide, l'oncle et le neveu, l'un dans le langage théorique de l'économie politique et l'autre dans celui de la fiction, sont inquiétés par le même objet monétaire ?* » Evidemment non, comme le prouve une subtile et décisive analyse des *Faux-monnayeurs*. Ce dont Gide prend acte dans ce roman, c'est que le langage littéraire, à l'instar de la monnaie, s'est dégradé jusqu'au jeton sans couverture. « *Et toute conception du roman ou de la poésie*, ajoute Goux, *qui prétendrait encore reposer sur le langage-or, ou sur le langage-représentatif, serait nécessairement une littératue mensongère.* »

Nous tromperions le lecteur en lui laissant croire que *les Monnayeurs du langage* ne nécessitera pas de sa part, outre un certain effort, une grande curiosité à la fois pour la littérature et l'économie politique. Mais ce serait une injustice que de passer sous silence un livre dont l'originalité éclate à chaque page. Ezra Pound disait qu'on ne peut pas être poète sans connaître l'économie politique. Jean-Joseph Goux le prouve.

ROLAND JACCARD.

★ LES MONNAYEURS DU LANGAGE, de Jean-Joseph Goux. Ed. Galilée. 230 pages. 85 F.

Une rencontre avec Jean Gaulmier

L'amour de la terre

Josyane Savigneau a rencontré Jean Gaulmier. Ce n'est pas seulement le spécialiste de Gobineau, c'est aussi un romancier amoureux de sa terre autant que de notre langue, comme en témoigne la réédition de *Terroir*, son premier livre. Louis Nucera lui a donné une préface que nous publions dans cette page.

JEAN GAULMIER est un grand beau vieil homme, élégant, et d'une absolue courtoisie. Elle seule, probablement, l'empêche de refuser de se raconter Il le fait dans une langue magnifique, qui, à ce compagnon de Khâgne de Sartre, de Nizan et d'Aron, semble tout à fait naturelle, quotidienne.

Sa retenue, sa modestie, et, pour tout dire, sa timidité, répugnent aux confidences. En outre, Jean Gaulmier n'aime guère prendre la mesure du temps en remuant le passé, il affirme avoir renoncé à écrire ses Mémoires : « *C'est très à la mode, je le sais. Je me disais que je le ferais une fois à la retraite. J'y suis, mais je ne peux pas. Cela me plonge dans un cafard noir. Les souvenirs, c'est l'évocation des gens qu'on a connus et qui ont disparu : Massignon, Guéhenno, Jouhandeau, Sartre, Nizan... Comment ne pas éprouver une profonde mélancolie lorsqu'on se lance dans une telle entreprise.* »

Pourtant Jean Gaulmier s'était déjà tourné vers son passé, en 1928, à l'âge de vingt-trois ans, avec *Terroir*, son premier livre, publié en 1931, que les éditions Lattès rééditent aujourd'hui. Il vivait alors en Syrie, où il demeura jusqu'en 1951. « *L'exil développe le côté nostalgique* », dit-il. Dans ces six textes, sortes de nouvelles, il voulait recréer l'atmosphère de son pays, revenir à son enfance, retrouver la rudesse et la force de la terre sur laquelle il garde sa maison familiale, entre Berry et Bourbonnais. Ces récits simples, de bruits, d'odeurs et de couleurs de campagne, hommage à des gens modestes, nés et morts dans le silence et l'anonymat, furent bien accueillis par le milieu littéraire, notamment par Romain Rolland, Louis Guilloux et Henri Pourrat, qui encouragèrent le jeune écrivain.

Celui-ci n'en décida pas pour autant d'entamer une carrière à Paris. Il continua d'enseigner sa langue au lycée d'Hama, ville syrienne de cinquante mille habitants (elle a été totalement détruite voilà deux ans) où il était le seul Français. Il entreprit alors une thèse sur la sédentarisation des nomades dans le désert syrien, dont le sujet lui avait été donné par Louis Massignon, auquel il vouait estime et respect.

En 1932 fut publié son second livre, *Matricule 8*. « *Après, je n'ai pas cessé d'écrire mais ce n'était pas bon. J'ai retrouvé trois romans de cette époque l'été dernier. Je les ai brûlés. Il faut choisir. Je l'ai toujours dit à mes étudiants. On ne peut être à la fois enseignant et créateur. Le contact avec les chefs-d'œuvre a quelque chose d'accablant. Quand on démonte leur mécanisme, ce que doit faire un bon universitaire, cela coupe bras et jambes. C'est un suicide. A force d'incarner Chateaubriand, Claudel ou d'autres, devant les étudiants, on se transforme en vieux cabot. Il est impossible de conserver son propre mode d'expression.* »

« J'ai toujours eu l'impression d'être en attente »

Jean Gaulmier a choisi l'Université et ne regrette rien. Spécialiste du XIXe siècle, il a beaucoup travaillé sur Volney, auquel il a finalement consacré sa thèse de doctorat, et sur Gobineau, dont il établit l'édition dans «la Pléiade». Il se plaît à dire que sa biographie tient en trois lignes : vingt-cinq ans de Syrie, quatorze ans d'enseignement à l'université de Strasbourg et une fin de carrière à la Sorbonne (jusqu'en 1975) « *pour fermer le cercle, revenir comme professeur là où l'on avait été étudiant* ».

Gaulmier n'est pas de ces universitaires amers, qui se plaignent d'une absence de reconnaissance sociale : « *Au contraire, j'aime l'obscurité. Et puis le travail ingrat est compensé par la joie de la découverte, et par le contact avec les étudiants. C'est grâce à eux qu'on reste actif. J'ai de mon métier des souvenirs délicieux.* »

Sans doute serait-il resté ainsi, entre la satisfaction d'une carrière sans surprises et Gobineau, oubliant *Terroir* et ses velléités littéraires, si un jour André Delaval, libraire à Paris, rue d'Aboukir, n'avait fait lire à Louis Nucera cet ouvrage introuvable. « *Cet excellent Nucera m'a écrit immédiatement*, raconte en souriant Jean Gaulmier. *J'ai accepté qu'on réédite* Terroir *parce que l'étrange destin de ce livre m'a amusé, mais je crains de paraître ridicule. Imaginez un ouvrage écrit sous Charles X qui trouverait des lecteurs sous Jules Grévy. C'est exactement cela... C'est totalement démodé.* » Désuet, à coup sûr, mais délicat et modeste comme son auteur, témoignant d'un goût de la terre et de la langue qui émeut, en ces temps de nostalgies.

Jean Gaulmier, lui, regarde ce livre comme il regarde son âge, avec une distance polie, et avec incrédulité. « *Dans la vie, j'ai toujours eu l'impression d'être en attente. Il m'arrive encore de me dire : quand je serai à la retraite... Elle est là depuis bientôt dix ans... Je reste fidèle à cette phrase de Claudel, que je lisais à Hama* » : «Epargnez-moi, où qu'on soit, l'illusion de croire » qu'on est arrivé. »

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ TERROIR, de Jean Gaulmier, éditions J.-C. Lattès, 178 p., 75 F.



★ Dessin de BÉRÉNICE CLEEVE.

Une nostalgie qui aide à vivre

« *JE n'ai pas votre nostalgie, mais je la comprends... Et votre livre est rudement bien. Depuis que je l'ai ouvert, ma chambre est pleine de l'odeur du* Terroir. *Un peu le mien ! Nous sommes voisins.* »

C'est ce qu'écrivait Romain Rolland, en l'automne 1931, à Jean Gaulmier. La lettre venait de Suisse. Elle était spontanée. Jean Gaulmier avait vingt-six ans. Il n'en revenait pas de l'attention que lui portait un prix Nobel de littérature alors qu'il n'avait même pas songé à lui adresser son ouvrage (...).

D'emblée, *Terroir* révélait un écrivain de haute tenue, au talent fait de tact, d'ondes, et de vibrations, au chant singulier. Un an plus tard, paraissait *Matricule huit*. L'accueil fut aussi favorable.

Et puis, pendant longtemps, Jean Gaulmier cessa de publier. La recherche, l'enseignement, les missions, ce que l'on peut appeler sans ostentation le devoir, les voyages, requirent ses jours et ses nuits d'insomniaque. Sur les conseils de son maître, Louis Massignon, il avait accepté le poste de directeur des études françaises à Hama, avant d'être nommé à Damas et à Alep. Sa voie fut tracée. A part les années de guerre durant lesquelles, engagé dans les Forces françaises libres, de Gaulle l'appela à diriger le service d'information et de radiodiffusion de la France combattante au Levant, il ne quitta plus l'Université. Beyrouth, Strasbourg, la Sorbonne, entre autres lieux, l'accueillirent.

Ce n'est qu'en 1945 qu'un nouveau livre de lui parut : *De Gaulle écrivain*. Six ans plus tard, sa thèse de doctorat sur l'idéologue et orientaliste Volney, si célèbre aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, était publiée. Ensuite ? Livres de références et articles se succédèrent jusqu'aux trois volumes de « La Pléiade », consacrés à Gobineau, dont il a la responsabilité. N'est-il pas des plus grands connaisseurs de l'auteur de l'*Histoire des Perses ?* Un de ces connaisseurs qui faisait dire à Pierre-Henri Simon : « *Le projet de Jean Gaulmier, devant un écrivain de haut rang dont il contribue à entretenir le culte, n'est pas de servir son héros par le panégyrique.* » Le compliment n'est pas mince. Il nous incite, avouons-le, à freiner une énumération qui engloberait l'ampleur des travaux du professeur — de Michelet à Renan, de Breton à Jouhandeau, dont il fut l'ami — et les éloges que l'on décerne depuis un demi-siècle à cet homme en majesté.

Le musical silence des matins

Oui, cinquante ans ont passé. Et voilà que *Terroir* reparaît, sans que le livre ait jamais rien perdu de son pouvoir. La mélancolie l'habite. « *C'est un livre quasi familial*, dit l'auteur, *car il doit beaucoup à la collaboration de mon frère, qui partageait ma nostalgie.* » Des êtres tirés du souvenir vivent. Jean Gaulmier existe en eux, sa voix devient la leur et, cependant, on a la sensation qu'il ne les prive jamais de leur liberté. Ils sont tels que l'écrivain nous les montre. Avec leur tristesse, leur retenue, leur patience, leur mystère. Ce sont des hommes et des femmes qui semblent ne pas s'interroger sur le sens des choses et qui, par leur seule présence, gomment les « à-quoi-bon » qui nous minent.

Les odeurs, les maisons, la rosée, le musical silence des matins, la peine des humbles, un regard, un moment banal et pourtant unique pour l'éternité, ce que portent en eux d'émotion les objets les plus usuels, la mélodie ou la plainte des arbres dans le vent, la couleur du temps et de la nature, les faits quotidiens que l'on ne distingue plus, tant la routine les dérobe à l'attention : voilà ce qui se dévide de l'écheveau d'un écrivain dont le rayonnement feutré nous enchante.

Jean Gaulmier est nuance, délicatesse, scrupule. Il fait son miel de ce que son enfance a retenu de l'époque où les cours de ferme n'étaient pas des garages, où le cambouis ne salissait pas les mains des paysans. Dans *Terroir*, la nostalgie le blesse et l'aide à vivre. Il l'élève comme un sacrement. La terre, cette terre d'Alain-Fournier, de Charles-Louis Philippe, d'Émile Guillaumin, de Marguerite Audoux, entre Bourbonnais et Berry, « *ces pays qu'on ne voit qu'en écartant les branches* », imprègnent chaque page du livre (...).

LOUIS NUCERA.

le feuilleton

« APPELEZ-MOI MADEMOISELLE », de Félicien Marceau

Entre les mailles du filet

FÉLICIEN MARCEAU revient au roman. Il n'a pas chômé depuis *le Corps de mon ennemi* : rien que l'an passé, un *Mozart* pour la télévision et son *Casanova*. Mais *Appelez-moi Mademoiselle* est sa première fiction depuis *neuf* ans. Il manquait. Entre-temps, le roman français est devenu prétexte à déballages nombriliques, à essais apocalyptiques ou à sagas historiques selon marketing. Les vrais romanciers sont rares, ceux qui ont de l'imagination à revendre, du jeu à offrir et non du je. En voici un, que le théâtre a formé à suivre son plaisir, à soigner le nôtre, à fuir tunnels, temps morts et ennui. *Appelez-moi Mademoiselle* frappe par la profusion de ses trouvailles, son rythme de cavalcade. C'est la commedia dell'arte appliquée au roman !

La scène se passe d'ailleurs dans la patrie d'Arlequin. On pense à une Naples miniature, à quelque station de l'Adriatique, mais aussi bien à un port de Provence ou d'Espagne. Marceau a eu raison de rester dans un flou propice au rêve. Ce qui compte, c'est de retrouver le mélange particulier de nature et de culture, de mer et de monuments, de soleil et d'institutions, de corps nus et de corps constitués, d'ordre et de désordre, qui fait des villes riveraines de la Méditerranée occidentale les seuls endroits, les derniers peut-être, où les hommes puissent vivre à la fois libres et ensemble.

DONC, une cité bien latine, avec sa vue sur la mer, ses églises, ses bars, ses notables, ses truands, son éloquence, ses raccourcis, ses règlements et ses règlements de compte. La narratrice règne sur la contrebande locale de cigarettes, grâce à un réseau solide comme une bande de collégiens, à la complicité des douaniers, de la mairie, et des femmes, qu'elle aime d'amour. Face à elle : un certain « professeur » qui, avec le soutien d'un des partis du gouvernement, règne par le chantage, le racket, le crime.

La narratrice retrouvera-t-elle vivante la diaphane comtesse de son cœur, que le professeur a fait enlever et séquestrer ? Tel est l'enjeu apparent d'*Appelez-moi Mademoiselle*, digne d'une bande dessinée, et qui se suffit à lui-même. Mais ce n'est pas trahir l'intention de l'auteur, qui est d'abord de divertir, que de repérer,

par Bertrand Poirot-Delpech

sous l'action en folie, une allégorie qui court tout au long de l'œuvre de Marceau, depuis *l'Œuf, Capri petite île,* et *le Corps de mon ennemi* : comment concilier l'instinct libertaire avec la vie en société, qui produit immanquablement l'esprit de pouvoir et de système, l'intolérance, la répression ?

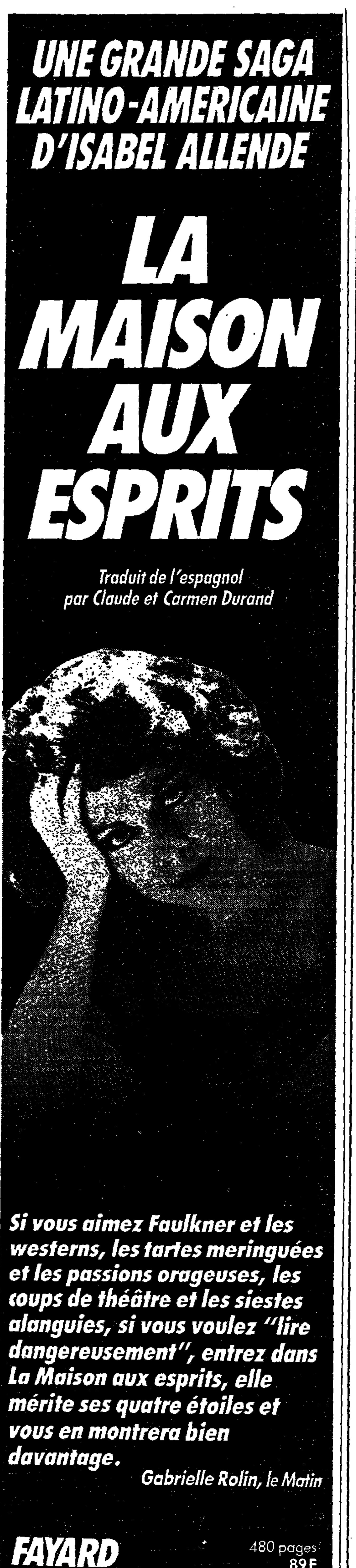
AU commencement, il y a le plaisir, que figure la Méditerranée, « *fraîche et transparente comme le bonheur* ». Notre « *mère* », dit Fernandez ; et dont il est juste, ajoute Marceau, qu'elle soit un jour « *notre tombe* ». S'y baigner, c'est comme de commettre un péché, on a « *l'impression d'outrager quelqu'un ou quelque chose* ». Le plaisir, c'est aussi la volupté sexuelle, ce qui fait crier à un personnage, la nièce de l'évêque si j'ai bonne mémoire : « *Ça existe ! ça existe !* », comme si, dans notre vallée de larmes, cette exception fumante étonnait, détonnait, indéfiniment. Ce sont toutes les petites belles que la narratrice lesbienne se souvient avec délectation — comme on la comprend ! — d'avoir contemplées et aimées, depuis sa jeunesse, un peu partout dans les pénombres de la ville, sous les citronniers,

Cet appel du bonheur, le « professeur » le ressent comme un affront. Il s'y oppose avec un acharnement immonde et imbécile. Pour la narratrice, ces deux mots sont synonymes. Les gens de pouvoir lui inspirent une haine furibarde que l'auteur semble partager et dont il tire sa raison majeure d'écrire le livre. Elle et lui détestent les politiciens, au point de les repérer à leurs yeux rapetissés par la malice, à leur peau sèche, à leur *after-shave*, à leur façon d'articuler les mots, comme si, dits par eux, précédés de silences doctoraux, ces mots prenaient plus d'importance que prononcés par vous et moi.

POUR faire échec à cette race repoussante, il n'y a que l'illégalité telle qu'elle prolifère sur notre cher pourtour méditerranéen. La narratrice et ses contrebandiers ménagent un espace de liberté qui n'existerait pas sans eux, en jouant de passe-droits qui sont les garants du droit. Les complicités qu'ils s'assurent sont moins boueuses que chaleureuses. Leurs surnoms témoignent de passés véniels, de natures plus gouailleuses que malfaisantes. Et quoi ? En rentrant en fraude de la cigarette venue de Tanger, ils ne portent guère atteinte qu'au monopole des tabacs !

Dans la réalité, les mafias auxquelles ils font songer se montrent plus nocives, souvent criminelles. Mais nous sommes ici dans la comédie et la fantaisie. Marceau confère à ses personnages le charme artiste, et l'utilité sociale, qu'il trouve chez les marginaux de Balzac, les Vautrin, les du Tillet. Ses hors-la-loi à lui agissent avec la bonne humeur innocente des *Copains* de Jules Romains, des voyous lunaires de Marcel Aymé, de Queneau.

(Lire la suite page 16.)



la vie littéraire

Christa Wolf censurée

Un an après sa parution en RFA (chez Luchterhand), l'Aufbau Verlag de RDA publie à son tour *Kassandra*, de Christa Wolf, précédé des quatre conférences prononcées par la romancière est-allemande à Francfort en 1981 en vue d'expliquer la genèse de ce récit et plus précisément l'actualité du personnage de Cassandre, cette femme que les hommes de Troie prirent pour une folle parce qu'elle avait prédit la chute de leur ville.

Evoquant dans la troisième conférence *« les mots qui servent à préparer la guerre »*, Christa Wolf écrit ainsi (dans le texte publié en RFA) : *« Ne sont pas seulement dangereux ceux dont on reconnaît d'emblée le caractère belliqueux. Le danger existerait également si les mots les plus protégés : ceux de « liberté », d'un côté, de « socialisme », de l'autre, devaient être utilisés en vue de justifier les préparatifs guerriers. »* Ce passage ainsi que quatre autres où l'auteur, réfléchissant sur les moyens de conjurer la menace mortelle qui pèse sur l'Europe du fait de l'actuelle course aux armements, renvoie dos à dos les deux camps, ont été malheureusement censurés dans le texte est-allemand.

Signalons que la traduction française de *Kassandra* et des quatre conférences dans leur texte intégral, espérons-le, est annoncée aux éditions Alinéa. – J.-L. R.

Blanchot, Sartre et les intellectuels

La revue *le Débat* (nº 24, 60 F) apporte deux contributions intéressantes à la discussion inépuisable sur le rôle des intellectuels dans la cité, leurs engagements et leurs silences : l'une de Maurice Blanchot, l'autre de Jean-Paul Sartre. La réflexion de Blanchot (« Les intellectuels en question ») s'inspire du livre de Jean-Denis Bredin sur l'affaire Dreyfus. Pour Blanchot, les chercheurs et les créateurs ne peuvent échapper à la contrainte morale de mettre parfois le crédit qu'ils ont acquis dans leur domaine propre au service d'une cause publique. Mais, sans pour autant devenir des professionnels de l'engagement, des spécialistes des nobles causes, comme cela faillit arriver à Sartre. L'intellectuel, écrit Blanchot, doit réussir *« à faire comprendre qu'il ne l'est que momentanément, et pour une cause déterminée, et que, pour soutenir cette cause, il n'est qu'un parmi d'autres, ayant l'espoir (celui-ci fût-il vain) de se perdre dans l'obscurité de tous et rejoindre un anonymat qui est même, en tant qu'écrivain ou artiste, son aspiration profonde et toujours démentie »*.

Le texte de Jean-Paul Sartre (« Pourquoi des philosophes ? »), inédit à ce jour, est celui d'une conférence prononcée en 1959 et répondant à la question posée par le livre de J.-F. Revel. Pourquoi les philosophes sont-ils si mal vus par les non-philosophes ? se demandait Sartre. Parce que les seconds ont du mal à se faire à l'idée que *« tout le monde est philosophe »*, concluait-il. *« Pourquoi le non-philosophe veut-il abattre le philosophe ? Parce qu'il a peur d'être philosophe lui-même et parce qu'il voit ce philosophe en face de lui comme ce criminel qui fait les choses que lui personnellement s'interdit, qui les rend possibles, qui les rend vivables. »* En particulier, le philosophe exprime une vérité que chacun ressent sans se l'avouer : l'impossibilité pour l'homme de se fondre dans un groupe, son inadaptation fondamentale, sa situation d'exilé et de suspect au sein de la société.

Au sommaire également de ce très riche numéro du *Débat*, un ensemble d'articles sur « La tradition de la mélancolie », une discussion entre Marc Fumaroli, Gérard Genette et Tzvetan Todorov sur le thème « Comment parler de la littérature ? », et un dialogue entre Jean-Claude Pecker et Georges Dumézil sur « Nostradamus au Collège de France ». – F. G.

Le prix Pulitzer 1984 du roman avait été refusé par douze éditeurs

Le prix Pulitzer 1984 du roman a été attribué, lundi 16 avril, à New-York, à *Ironweed*, de William Kennedy, un ancien journaliste d'Albany âgé de cinquante-six ans.

Ce livre, qui est le troisième roman de l'auteur, offre la particularité d'avoir été refusé par... douze éditeurs et de n'avoir été publié que sur l'intervention de Saul Bellow (prix Pulitzer 1976). *« Nous avons reçu une lettre très énergique de Saul Bellow soulignant la situation « honteuse » dans laquelle se trouvait Kennedy »*, a raconté, mardi, M. Gerald Howard, l'un des responsables de la maison d'édition Viking, qui accepta de publier *Ironweed* en 1982, après l'avoir rejeté trois ans plus tôt.

Avant même le Pulitzer, *Ironweed* devait devenir le livre porte-bonheur de William Kennedy, malgré les difficultés qu'il eut à le faire publier : l'an dernier, il avait obtenu le prix du roman de l'Association de la critique et une bourse de 264 000 dollars de la fondation McArthur.

Comme les deux romans précédents, *Ironweed* est une chronique ironique et tendre de plusieurs générations de la pègre d'Albany et conte l'histoire d'un assez minable joueur de base-ball, devenu criminel, qui revient dans la ville après plus de vingt ans de prison.

Une nouvelle collection d'histoire : « De mémoire d'homme »

Les Editions Ouest-France, qui sont un département du journal du même nom, lancent une nouvelle collection d'histoire, « De mémoire d'homme », animée par Lucien Bély, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé d'histoire. Cette collection entend susciter l'interrogation sur la société à partir de thèmes précis et concrets de la vie quotidienne d'autrefois.

Les premiers ouvrages, écrits par deux professeurs à l'université de Savoie, illustrent précisément les ambitions de la collection. Ainsi Bernard Grosperrin montre, avec *les Petites Écoles sous l'Ancien Régime*, comment la question scolaire se posait avant la Révolution : fallait-il que le peuple reçût un enseignement ? et sous quelle forme ? L'auteur aborde les pratiques scolaires du temps et insiste sur les différences entre les villes et les campagnes, l'éducation des filles et celle des garçons, entre les écoles gratuites et les établissements payants.

Avec *la Rue au Moyen Age*, Jean-Pierre Leguay décrit les rues médiévales en tant qu'élément du paysage urbain et évoque les populations qui les fréquentent. Il fait revivre toute une société en traitant de la circulation, de la cohabitation, de la pollution et aussi du pouvoir, des révoltes et des plaisirs de la rue.

Le GDEL à mi-parcours

La maison Larousse ne cache pas sa satisfaction. Le dernier-né de ses grands projets, le Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse (GDEL) a dépassé son mi-parcours. Le sixième volume – sur les dix prévus en tout – sortira prochainement. En outre, le premier état de la totalité de la copie sera rendu à la fin du mois d'avril.

« D'un point de vue commercial également, précise-t-on chez Larousse, *l'équilibre est atteint. En effet, l'investissement de 135 millions de francs pour les frais fixes nécessite la vente de cent vingt mille collections complètes à la fin de la publication, en novembre 1985. »* Le nombre des souscriptions dépasse désormais soixante-dix mille, dont 16 % à l'étranger. De plus, les droits d'adaptation ont été vendus pour la langue espagnole.

Depuis le 15 mars, le prix de souscription du GDEL est de 4 767 F pour l'édition en dix volumes (au lieu de 4 540 F auparavant). Pour l'édition en quinze volumes, la souscription est de 296 F sur vingt mois et de 216 F sur trente-six mois. Ces tarifs ne sont valables que pour la France.

vient de paraître

Romans

FRANCE GRENIER : *la Solitude des loups*. – Le premier roman d'une femme de trente-huit ans. Dans un village de neige et de sapins, une histoire où le loup, comme toujours, réveille les peurs, les fantasmes, la suspicion, les désirs et les meurtres (Balland, 185 p., 59 F).

PIERRE GAMARRA : *le Fleuve palimpseste*. – La Garonne, le doux pays de l'enfance du narrateur, mais aussi les exilées, blessées des drames de Mauthausen et de Madrid. Mais toujours, en contrepoint de la tragédie des camps et de la guerre, Pierre Gamarra sait évoquer la cordialité et les couleurs du pays d'Oc (PUF, 295 p., 79 F).

CATHERINE DERBIN : *le Domaine d'Alasdair*. – Le manuscrit d'une jeune femme de vingt-cinq ans, qui a obtenu le prix Prométhée 1984, est aujourd'hui publié dans la collection de « L'atelier imaginaire » aux éditions l'Age d'homme. La lande, la mer, le froid et l'humeur du Nord. La révolte de Barbara dans cette atmosphère de cauchemar et d'ivresse, en Ecosse (L'Age d'homme, 190 p.).

Poésie

MICHEL BUTOR : *Herbier lunaire*. – Des poèmes en prose sur des plantes « lunaires » avec vingt-neuf délicates illustrations de Gochka Charewicz (Éditions de la Différence, 70 p., 48 F).

Récit

JEAN-FRANÇOIS LE MOUËL : *les Trente-Six Eskimos de l'île aux mouettes*. – L'auteur, chargé de recherches au CNRS et responsable du département arctique au Musée de l'homme, a partagé pendant trois ans la vie de *« ceux des mouettes »*. Il les fait revivre, et ils se muent souvent en personnages de roman, avec leur vie dont le quotidien prend des allures d'aventure (Berger-Levrault, 240 p., 75 F).

Théâtre

TAHAR BEN JELLOUN : *la Fiancée de l'eau*, suivi d'*Entretien avec M. Saïd Hammadi, ouvrier algérien*. Deux pièces de Tahar Ben Jelloun, dont la première est jouée en ce moment, à Thionville, par le Théâtre populaire de Lorraine. *« Une pièce écrite avec les syllabes de l'absence »*, dit son auteur (Actes Sud-Théâtre populaire de Lorraine, 75 pages, 39 F).

Lettres étrangères

HENRY MILLER : *Opus Pistorum*. – Une grande dérive érotique *« sous les toits de Paris »* où l'on retrouve les personnages des *Tropiques*. Un roman inédit de Miller, découvert et publié aux Etats-Unis en 1983, en dépit des réserves de certains sur son authenticité. Il fut écrit en 1941-1942 à Los Angeles pour le compte d'un libraire qui vendit sous le manteau quelques copies du manuscrit à des personnalités d'Hollywood. Traduit de l'américain par Brice Matthieussent (Presses de la Renaissance, 330 p., 79 F).

en poche

« On meurt toujours par distraction... »

DIX ans après sa mort, Pierre Herbart, grâce à des rééditions – *la Ligne de force* (« Folio ») et *Alcyon* (« L'imaginaire ») – est devenu, pour beaucoup, un auteur de chevet. On sait qu'en se racontant, il résuma les rêves et la rage d'un demi-siècle. Communiste, homosexuel, il échappait, souple et rebelle comme un chat, aux genres et aux catégories. Dès son premier livre, *le Rôdeur* (1931), Herbart entoure d'un halo indéfinissable ce qui, chez d'autres, passerait pour de la quincaillerie.

Le héros qui rôde et souffre ici, Serge, c'est lui. Herbart commence ce roman par un aveu auquel, jusqu'à *Souvenirs imaginaires* (1968), il sera fidèle : *« J'écris ces lignes par faiblesse. Si j'étais fort, je n'écrirais rien. Je dompterais la vie, je serais le maître de mes désirs et de ceux des autres. »*

Le Rôdeur, donc, ressemble aux mélos de l'époque. On s'y suicide, on meurt d'amour et on tue. Jean, le marin aux yeux soulignés par un léger tatouage, Loulou, la prostituée amoureuse de Serge, Angelo, le maçon, Jojo, le petit déserteur... avec ces personnages de quatre sous, Herbart a réussi un poème, une tragédie.

La cocaïne, un doigt sur les lèvres, telle façon de tenir sa cigarette, autant de signes qui annoncent la mort. *« On meurt toujours par distraction. Un instant suffit. On avait oublié sa vie, on se retrouve mort. »* Serge, à la fin du roman, sort avec un revolver dans la poche. Il pourrait tirer au hasard sur les passants. Il demande un cahier et de l'encre à la patronne d'un bar. *« J'écris ces lignes par faiblesse... »* Il se décharge de sa haine, de son désespoir. Herbart, sa vie durant, ne fit pas autre chose.

R. S.

★ Le RODEUR, de Pierre Herbart, « L'imaginaire », Gallimard, 220 p., 26 F.

∴

● « Folio » reprend *le Scapel*, d'Horace MacCoy, l'auteur d'*On achève bien les chevaux*. *Le Scapel* nous fait entrer dans l'âme d'un chirurgien, saisi par le « *démon de midi* » (446 p., 21 F).

● Stock fait reparaître les nouvelles d'Apollinaire : *l'Hérésiarque et Cie*. Un humour insolent et iconoclaste pour évoquer la religion (224 p., 39 F).

● A défaut d'aller revoir ou découvrir *Clérambard*, de Marcel Aymé, sur scène, on peut lire ou relire cette pièce féroce, mais aussi émouvante, en tout cas toujours drôle, dans « Les cahiers rouges » de Grasset (180 p., 32 F).

● André Tissier, professeur à Paris-III, a choisi et transcrit en français moderne douze *Farces du Moyen Age*. Elles sont publiées dans la collection « GF », chez Flammarion. Le texte médiéval a été reproduit d'après les éditions originales et les manuscrits. La transcription en français moderne figure en regard, accompagnée de quelques indications de mise en scène (473 p.).

en bref

● GRAHAM GREENE PERDU ET RETROUVÉ. – C'est au printemps 1985 que Robert Laffont, son éditeur habituel, publiera *le Dixième Homme*, le roman « perdu » depuis quarante ans de Graham Greene et retrouvé à Hollywood (« le Monde des livres » du 6 avril). Robert Louit travaille actuellement à sa traduction.

En outre, un autre titre de Greene – qui va fêter en octobre ses quatre-vingts ans – paraîtra début novembre chez Laffont. Intitulé *A la rencontre du général Torrijos, histoire d'un engagement*, ce livre traite de son amitié avec l'ancien chef d'État du Panama, mort en 1981 dans un accident d'avion.

● LES COMPTES DE L'EXERCICE 1983 de Hachette SA, société mère, se traduisent par un résultat net (après plus et moins-values) de 250 millions de francs contre 103,5 millions en 1982. Un communiqué souligne en outre que ces résultats de 1983 s'entendent après paiement de l'impôt à taux plein, alors que ceux de l'exercice précédent comportaient encore d'importants reports déficitaires.

Le résultat net consolidé, non encore arrêté de manière définitive, devrait être de l'ordre de 320 millions de francs contre 265 millions de francs.

● LES ÉDITIONS OLIVIER ORBAN lancent, sous la direction de Tatiana Tolstoï, une collection à prix unique ; six volumes par an, des romans inédits et de qualité au prix d'un livre de poche : 49 F l'un. Le premier : *le Gadjo*, est aussi un premier roman. Patricia Bitschmann, fille d'un lutteur de foire, connaît les mœurs et la langue des gens du voyage ; à travers l'histoire d'Evariste, l'adolescent « étranger » vendu par son père à un Tsigane, avant la guerre, c'est l'aventure d'un peuple martyr qu'elle raconte, en même temps qu'elle nous révèle un monde à part, dur et fraternel.

● UN COLLOQUE SUR « FRANC-MAÇONNERIE ET LUMIERES AU SEUIL DE LA REVOLUTION » inaugurera la série des manifestations organisées pour le bicentenaire de la Révolution française. Il se tiendra le samedi 28 avril au siège du Grand-Orient de France et sera ouvert par Michel Vovelle. (Pour tous renseignements : André Combes, IDERM, 16, rue Cadet, 75009 Paris. Téléphone : 523-28-92.)

● UN « PRIX ÉTUDIANT DE LA JEUNE POÉSIE » vient d'être créé à l'initiative de *Clarté*, journal des étudiants communistes. Il est placé sous la présidence d'Eugène Guillevic. Tous les manuscrits (dactylographiés, 50 pages maximum et accompagnés d'une enveloppe timbrée) doivent être envoyés avant le 26 mai à *Clarté*, 19, avenue Victor-Hugo, 93170 Bagnolet.

au fil des lectures

Souvenirs

Les enfances de Georges-Emmanuel Clancier

Personne n'a oublié *le Pain noir*, roman en quatre volumes où Georges-Emmanuel Clancier, utilisant la mémoire familiale et surtout les récits de sa grand-mère maternelle, ressuscitait le monde paysan et le monde ouvrier de Limoges et des environs, à la fin du siècle dernier. Voici revenus sur scène quelques-uns de ses personnages, mais cette fois à travers un livre de souvenirs.

Du côté des parents — une mère adorable et magnifiée — l'aisance petite-bourgeoise et, déjà, la préfiguration de l'avenir.

On va au *café*, le *dimanche*, jouer au jacquet ou écouter l'orchestre, et le téléphone est dans la maison, pour les affaires du père, représentant en produits d'épicerie : « A l'eau... à l'eau... » entend le petit garçon étonné.

Chez les grands-parents, le passé règne : on continue à compter, comme on l'a toujours fait, mais l'enfant choyé est au paradis. La main dans la main de « *Pépère Jules* », ancien ouvrier de la chocolaterie, il va voir les ouvrières qui « *empapillotent* » les carrés bruns et odorants, et se gave du praliné qui reste dans les moules. Grand-mère Louise est la passion du jeune garçon. Il l'admire, le soir, quand elle natte une chevelure qui lui descend jusqu'aux talons. C'est vrai, comme il l'a raconté dans son roman, que Clancier, lorsqu'il était écolier, a entrepris d'apprendre à lire à l'ancienne bergère illettrée, des mois et des mois durant lesquels l'élève âgée et le petit professeur ont apprivoisé, ensemble, les lettres et les sons.

Le petit Georges, né au début de la guerre — « la grande » — en sera marqué durant longtemps, élevé par des femmes, le père apparaissant comme un dieu sévère et intermittant, gêneur quand il revient de la tuerie.

« *Dédoublé* » — car il n'est pas tout à fait le même dans l'appartement de Limoges et route d'Ambazac, à l'orée des champs, — le garçon trouve son unité dans la tendresse, qui, aux deux endroits, l'entoure. L'adulte, qui remonte ici le temps, s'en est nourri, s'y abreuve encore, on le sent ; et ce nouvel hommage à ceux qui l'ont élevé est aussi émouvant que le précédent.

G. GUITARD-AUVISTE.

★ L'ENFANT DOUBLE, de Georges-Emmanuel Clancier, 266 p., 59 F, Albin Michel.

Romans

Alexis Lecaye dans les pas du Malin

« *Tout ce que je touche, je le corromps, le détruis... Est-ce ce monde qui est fou ou bien moi seul qui me noie dans un songe de sang ?* » En prenant la route de Paris à Rome, Frère Pierre, jeune moine et théologien érudit, ne pensait pas avoir à se poser une telle question dans le riant pays du Diois où sa marche est longuement interrompue. Dans une clairière, il aperçoit un pendu qu'il dépend et qui s'enfuit. Dès lors, contraint à des actes peu en rapport avec sa position de pieux universitaire qui doit porter un message au pape Clément VII, Frère Pierre va faire des rencontres aussi inattendues que celles d'un inquisiteur impitoyable, d'un sodomite sauvé de la prison par des paysans révoltés, de jeunes seigneurs beaux et accueillants comme des anges, de trois femmes aux volontés d'initiatrices...

Le diable d'Alexis Lecaye nous transporte dans un lointain passé sans rien perdre de son actualité. Derrière le récit bien enlevé où la fraîcheur et l'humour trouvent leur place, se dessine l'angoisse qui n'est pas propre au Frère brusquement sorti de ses livres et de ses abstractions. La confrontation avec le mal est de tous les temps et de tous les êtres, et ce diable insaisissable, toujours présent, pousse l'individu à se demander, comme Pierre le traqué, si ce n'est pas lui-même qui est Satan.

PIERRE-ROBERT LECLERCQ.

★ LE MOINE ET LE DIABLE, d'Alexis Lecaye. Fayard. 282 p., 69 F.

L'empire très céleste de Philippe Lutz

« *Comme tu es absent !* ». Ce cri, chacun des personnages de Philippe Lutz le pousse ou pourrait le pousser, à commencer par le narrateur qui, triant les papiers de son père, longtemps après la mort de celui-ci, tombe sur un manuscrit inachevé, le récit d'un amour fou entre un professeur de français et une étudiante japonaise. En réalité, la jeune fille seule est éprise. Des lettres, une cassette nous le prouvent. Mais qu'importe si elle pourtliasse en vain l'ombre d'un bonheur insaisissable, puisque par écrit, par la grâce de l'oeuvre, il s'accomplit ailleurs. Noir *sur* blanc, le rêve prend sa revanche et réunit les amants dans une bulle de cristal.

Il neige à l'autre bout du monde. Une femme attend celui qui ne saurait tarder. Parfois, du bout du pinceau, elle trace quelques vers de *haïku* sur une feuille, et les signes s'enchaînent aux flocons, aux notes d'une mélodie de Debussy, pour relier présent, passé, avenir, en un moment d'éternité.

Comme aspiré par la perfection entrevue, le fils échappe à son tour au temps, pour aller à la découverte de l'homme qui lui a légué ses songes. Et maintenant, c'est au lecteur de se glisser dans le sillage de ces voix pures qui le guident vers un Japon immobile et silencieux où « *tout est ordre et beauté, luxe, calme et volupté* ». Heureux Philippe Lutz qui y séjourna deux ans à l'abri des robots, et dont le premier livre nous restitue un Céleste Empire digne de son nom !

GABRIELLE ROLIN.

★ IL NEIGE SUR KYOTO, de Philippe Lutz, Belfond, 153 p., 69 F.

Le théâtre et la vie

Le 21 novembre 1811, Heinrich von Kleist et Adolphine Vogel, qu'il a rebaptisée Henriette, ayant minutieusement préparé leur suicide à deux, meurent sur les bords du lac Wannsee. Environ cent soixante-dix ans plus tard, le metteur en scène Savelli et trois comédiens s'installent à Mazargues pour répéter une pièce sur la vie du dramaturge allemand. Ils sont accueillis par Bérangère, qui fut la maîtresse de Savelli quand elle se voulait comédienne. Vingt années ont passé. Elle a épousé un éditeur parisien, et ces retrouvailles sont pour elle l'occasion d'un regard sur sa vie, de l'enfance à ces jours de répétition qui la conduisent à se demander si les recommencements sont possibles, et elle a sans doute en mémoire ces paroles du suicidé de trente-quatre ans : « *Nous voilà couchés, jetés les uns sur les autres, achevant du regard notre course vers le but qui jamais ne nous est apparu aussi brillant que maintenant, caché sous la poussière de notre chute.* »

Avec ces chassés-croisés où le réel se mêle d'autant plus à la fiction que les amants tragiques portés sur scène ne sont pas des personnages imaginaires, mais des « *figures muettes... d'autant plus opaques et attirantes qu'elles nous aident à distinguer nos propres traits* », Francine de Martinoir n'a pas choisi la facilité. Or le délicat contrepoint est réussi. Jamais l'évocation de l'écrivain et d'Henriette ne brise le rythme du récit ; jamais Bérangère, ses parents, son amant, son mari et les personnages qui sont au rendez-vous des souvenirs, du présent ou du futur, ne sont en porte à faux. L'amour de Kleist, la vie d'une femme d'aujourd'hui, les angoisses qu'impose la mort, tout est dans une unité que maintiennent le style, la beauté de la langue et la forme du journal. Une réussite littéraire, donc, mais pas seulement. *Un été à Mazargues*, c'est aussi l'un de ces moments agréables qu'on appelle de lecture.

P.-R. L.

★ UN ÉTÉ A MAZARGUES, de Francine de Martinoir. Ed. Maurice Nadeau, 230 pages, 76 F.

Juliette Benzoni au chevet des reines

Juliette Benzoni a naguère raconté les nuits de noces de quelques princes. *Dans le lit des rois* montrait de jeunes souveraines livrées, par la politique, au désir ou aux hargnes d'hommes qui ne les avaient pas toujours choisies, qu'elles auraient rarement élus si elles en avaient décidé. Du côté des femmes, voici l'écho, côté femmes, d'unions que la raison d'Etat avait agencées : un écho souvent tragique.

Si les rois déçus avaient tout loisir de s'offrir maintes compensations à leurs ratages conjugaux, les reines devaient se résigner à leur sort, la moindre incartade risquant de provoquer une grossesse qui ferait, d'un bâtard, l'héritier de la couronne. Certaines, passant outre, s'en sont mal trouvées, hache, prison, poison au bout de l'affaire. D'autres, plus audacieuses, plus rusées, moins amoureuses ou plus dévergondées, ont réussi à mener double vie, mais leurs amants, souvent malchanceux, ont payé d'une fin prématurée d'avoir plu un instant ou durant quelques mois.

La plume de Juliette Benzoni est drôle, attachée à souligner le côté comique d'aventures plus ou moins abominables. Dans ce divertissement, qui remet en mémoire certains faits historiques, elle court bien ; trop vite parfois, le style s'en ressent.

G. G.-A.

★ DANS LE LIT DES REINES, de Juliette Benzoni, Plon, 295 p., 58 F.

Lettres étrangères

La verte Amérique

Un solide bonhomme Jim Harrison ! Alors que la plupart de ses confrères ont depuis longtemps émigré vers les cités industrielles, il reste campé dans son vert Michigan, près des grands lacs. Héritier d'une tradition qui passe par Faulkner et Hemingway, Harrison fait parler le sang, la terre et la nature. Anachronisme ? Certainement pas. Cette Amérique-là existe toujours, silencieuse mais gigantesque.

Le héros de *Nord-Michigan* — troisième livre de Harrison publié en France — est un fils d'émigré suédois, l'un de ceux qui abandonnèrent leur patrie nordique à la fin du dix-neuvième siècle « *pour échapper à la conscription obligatoire* ». Joseph, tel est son nom, n'a pas oublié : ni cette histoire ni les terribles effets de la crise des années 30 sur ces paysans démunis. Il exerce la profession d'instituteur dans une petite ville du Michigan. Il partage ses loisirs entre la chasse, la pêche et les soirées à la taverne du coin, où, fréquemment, les coups et les chopes de bière volent bas. En somme, une vie bien ordinaire, entre nature et violence.

Seulement, Joseph a deux femmes dans sa vie : il devrait en toute logique épouser la plus âgée, mais il aime la plus jeune. Joseph a le choix entre raison et passion. Contrairement aux héros de Harrison, celui-ci n'a rien du « *macho* » aux muscles d'acier. Primo, il est infirme. Secondo, il doute sans cesse de lui. C'est un véritable solitaire, fragile. De là découle ce sentiment de nostalgie. De mélancolie même. Harrison ne nous avait pas habitué à ce type de récit paisible jusqu'alors. Il n'en reste pas moins convaincant.

BERNARD GÉNIÈS.

★ NORD-MICHIGAN, de Jim Harrison. Traduit (très bien) de l'anglais par Sara Oudin. Ed. Laffont, 224 pages. 69 F.

Poésie

L'appel à l'aurore

Les poètes sont gens discrets. Ils produisent peu, sauf exceptions, et laissent de grandes marges sur leur copie. Ils suggèrent en quelques mots ce que les prosateurs s'évertuent à délayer. Ils frappent le cœur avant la tête. Ainsi Angela Ghelber, poétesse roumaine et française — elle parle avec le même bonheur les deux langues — qui, exilée en France en 1971, n'a cessé d'écrire. *Le Monde* a rendu compte en 1972 de son premier recueil en français, qui avait retenu l'attention de Patrice de la Tour du Pin.

Après *Fontaines de l'âme* (le Monde du 5 mai 1978), Angela Ghelber vient de publier *Debout, dans l'ordre et l'harmonie de la création*, où l'on retrouve la même inspiration, le même appel à l'aurore, à la lumière, à la nature.

« Fais que le soleil de la joie
(...) Se lève dans mes entrailles
et qu'il me réveille
dans un éclat de lumière
et qu'il me mette debout,
debout dans l'ordre et l'harmonie
de ta création. »

HENRI FESQUET.

★ DEBOUT, DANS L'ORDRE ET L'HARMONIE DE LA CRÉATION, d'Angela Ghelber, L'Age d'homme, 90 p.

Histoire

Les Normands de Syracuse

L'aventure sans doute la plus étonnante du Moyen Age, et en tout cas l'une des plus riches d'enseignements, est celle du royaume normand de Sicile. Elle s'étend, en nombres ronds, sur deux cent cinquante ans, de l'an 1050 à l'an 1300, date à laquelle l'espèce d'empire que s'étaient constitué les de Hauteville, de Naples à la pointe sud de l'île, et que la tradition baptise bizarrement « royaume des Deux-Siciles », se retrouva coupé en un royaume continental de Naples, aux mains de la famille d'Anjou, et un royaume aragonais de Sicile.

Ces de Hauteville, de pur sang viking, étaient de fort petits seigneurs de la région de Coutances. Peu après l'an mille, le tenant du nom et du domaine, Tancrède, se trouvait à la tête de douze fils, à lui venus de deux mariages, sans rien dire des filles et des bâtards. Douze futurs colosses à nourrir et à établir, c'était trop.

Vers 1030, les trois premiers débarquent en Italie du Sud, pour y faire leur fortune à coups de poing et d'épée. L'aîné, Guillaume Bras-de-Fer, une montagne de muscles, se taille entre Naples et Bari un premier « duché » aux dépens des empereurs de Byzance, souverains nominaux de toute l'Italie du Sud, vers 1040.

Vingt ans plus tard, Roger de Hauteville entreprend de reprendre la Sicile aux Arabes. La conquête est achevée, avec celle de Malte et de toute l'Italie du Sud, peu après 1090. Suivent près de cent ans de prospérité, de splendeur et de paix pour ce royaume normand de la Méditerranée : en fait, un royaume latin, grec, arabe et juif, avide avant tout de beauté, de richesses, et de qualité de la vie.

Le commencement de la fin, c'est le mariage, en 1186, de Constance de Hauteville, dernière héritière du nom, avec Henri, fils de Frédéric Barberousse, l'empereur germanique.

Tout cela, et ce qui suit jusqu'aux tristement fameuses « *Vêpres siciliennes* » de 1282, est raconté avec clarté et dans le mouvement qui convient à cette épopée par Pierre Aubé. Peut-être les tableaux généalogiques, chronologiques et les cartes, regroupés en fin de volume, auraient-ils rendu de meilleurs services répartis dans les chapitres correspondants ? Le fait est qu'on a quelque difficulté à fixer la succession des événements et des lieux. Mais c'est un reproche mineur pour un excellent récit.

JACQUES CELLARD.

★ LES EMPIRES NORMANDS D'ORIENT, XI[e]-XIII[e] siècle, de Pierre Aubé, Tallandier. 388 p., 93 F.

romans policiers

L'appel des ténèbres

● En créant Fletch, journaliste-enquêteur très cool, Gregory McDonald inventa un Lupin moderne. Son autre héros, l'inspecteur Flynn, est un flic peu ordinaire : mélomane, dragueur, mystérieux. Dans *Flynn s'amuse*, il se retrouve avec plus de cent cadavres sur les bras ; un Boeing a explosé en plein ciel de Boston. Pour découvrir les coupables, Flynn titille un lot de suspects. Il réfléchit si vite, et d'une façon si imprévisible, qu'on a du mal à le suivre. Après Hercule Poirot et Maigret, Flynn peut devenir un mythe. (*Flynn s'amuse*, de Gregory McDonald, Mazarine, traduit de l'anglais par S. Hilling, 246 pages, 49 F.)

● Le « roman noir » français, cette nébuleuse où gravitent Malet, Manchette, Siniac, Lesou ou Prudon, J.-P. Schweighaeuser a tenté d'en écrire l'histoire. Des premiers Français de la « Série noire », Terry Stewart et John Amila (avec leurs pseudos américains) aux jeunes loups du « néo-polar » publiés par les collections « Engrenage » et « Sanguine », l'auteur de ce livre rapide n'a oublié presque personne. Il évoque quelques « météores », comme l'étonnant Georges Bayle (*Du raisin dans le gazoil*), donne des fiches signalétiques, d'A.D.G. à Vautrin, et rappelle la guerre des revues, *Gang* et *Polar*. (*Le Roman noir français*, de Jean-Paul Schweighaeuser, PUF, « Que sais-je ? » № 2 145, 128 pages, 20 F.)

● Le volume II de la collection « Nouvelle » présente, comme le premier, quatre plaquettes reliées. Dans chacune, une nouvelle policière inédite en France et enluminée par un dessinateur de BD. Edmond Baudoin, Alex Varenne, Louis Joos et Golo illustrent Van de Wetering, Conan Doyle, Richard Matas et David Goodis. *Le Plongeon*, de Goodis, une histoire retrouvée par Pronzini, raconte la chute de Roy Childers, un inspecteur de la Criminelle, qui cède à l'attrait du vide et à l'appel des ténèbres. Magnifique ! (« Nouvelle » II, chaque plaquette, 48 pages, l'ensemble, 120 F. Edition-diffusion Futuropolis, 8, passage des Ecoliers, 75015 Paris.)

● Adapté trois fois au cinéma (dont une avec Erich von Stroheim), *le Cerveau du nabab*, de Curt Siodmak, fut publié en 1949 dans la « Série Blême ». C'est un chef-d'œuvre bizarre, d'inspiration plus balkanique qu'américaine. On y frôle aussi la frénésie d'un Maturin ou d'un Lewis. Une crapule importante, Donovan, est victime d'un accident d'avion. Un médecin réussit à sauver son cerveau. Ondes, transes hypnotiques... l'organe diabolique cherche à accomplir ses sinistres volontés. La fable est transparente mais cette machine à faire peur est comme neuve. (*Le Cerveau du nabab*, de Curt Siodmak, Gallimard, « Carré noir » nº 515, 222 pages, 20 F.)

RAPHAËL SORIN.

récits

Michaux, Bettencourt et «l'Ire des vents»

• *Les passions d'un directeur de revue*

SIMA, Bram Van Velde, Michaux... Cette constellation lumineuse, sur les murs de l'appartement d'Yves Peyré, annonce qu'il est, comme ces peintres, un solitaire. *L'Ire des vents*, la revue qu'il anime depuis 1978, est un lieu serein où les voix d'écrivains, morts, célèbres ou débutants, mêlent leurs échos. Avec un numéro double (9-10), voué surtout à Michaux et à Bettencourt, *l'Ire des vents* s'affirme : c'est désormais une « grande » revue.

« *A seize ans*, raconte Peyré, *je suis venu quatre jours à Paris, pour voir des librairies. J'ai vécu à Châteauroux, puis à Limoges... Très jeune, j'étais fasciné par les revues :* Documents, Mesures, le Grand Jeu. *Et mes goûts étaient fixés, presque tous. Reverdy, Michaux, Leiris, Bataille, puis du Bouchet et des Forêts m'apparaissaient comme des gens extraordinaires. J'avais du mal à imaginer qu'un jour je deviendrais l'ami de certains d'entre eux.*

» *Après une licence et une maîtrise de philosophie, à Clermont-Ferrand, j'ai choisi de passer le concours des conservateurs de bibliothèque. On m'a nommé à Lyon, où je suis resté jusqu'en 1980. A présent, je m'occupe de la revue de la Bibliothèque nationale. Dès le lycée, comme on découvre une vocation, j'ai eu envie de faire « ma » revue. Plus tard, j'ai écrit à du Bouchet, parce que j'établissais la bibliographie de son œuvre. Il m'a répondu par retour du courrier. Sa lettre, si amicale, a tout déclenché.* »

Le nom de la revue, une belle métaphore, Peyré l'a trouvé dans un poème de Maurice Scève. L'*ire*, c'est à la fois la colère, ou la fureur, la lyre des poètes et le verbe lire, un mot qui s'ouvre dans toutes les directions. Au sommaire de *l'Ire des vents* — qui a consacré deux numéros à Leiris et à du Bouchet — on trouve des curiosités littéraires, Adrian de Montluc, le seul texte écrit par Francis Bacon, des traductions de Paul Celan, Erich Arendt ou Vladimir Holan. Toujours la même exigence, une rigueur inflexible dans les choix.

« *Je cherche, pour chaque numéro, à créer des correspondances musicales. Je compose les sommaires selon la force et le rythme des textes. Je crée aussi des effets de surprise. Une revue, selon moi, ne peut pas se diriger à plusieurs mains. Un autre ferait une autre revue. Je ne crois pas aux groupes littéraires et me sens proche, par exemple, de ceux qui ne purent jamais s'intégrer au surréalisme : Artaud, Ponge, Bataille. Les démarches singulières, comme celle de Bettencourt, m'impressionnent beaucoup.*

Ces métamorphoses douloureuses

» *Au fil du temps, une génération nouvelle se rapproche de* l'Ire des vents : *Gérard Macé, Bernard Collin, Charles Juliet, Silvia Baron-Supervielle, Jean-Michel Reynard, Frédéric Paul, dont j'ai publié le premier texte. Ils évitent les coteries. Je suis surpris par la qualité de ce que m'envoient des inconnus. Il y a, en France, un mouvement souterrain qui échappe aux éditeurs. Dès le premier numéro, j'ai tenu à publier mes propres textes, en m'interdisant de collaborer ailleurs. Cela fait partie de ma « morale » et correspond à mon engagement de directeur...* »

Ses options, Peyré, les a développées en préfaçant les poèmes de Silvia Baron-Supervielle, *la Distance du sable*. « *Chaque moment est une énigme, comme un élan d'épiphanie traversant tant monde que moi. Joie et détresse d'une trop fugitive éclosion : le peu de poème.* » Peyré affirme encore ses choix, cédant à la « *fascination d'une étrangeté violente* », avec *En appel de visages*, qui s'inspire de dessins de Michaux. Ce livre, admirablement imprimé, donne à voir, comme jamais sans doute, ce qui « tremble » depuis toujours, et se multiplie infiniment, chez l'auteur de tant d'exorcismes.

« *Homme couché qui s'est emparé sans préméditation de feuilles et de crayons qui n'avaient pour eux que de se tenir à juste portée de main.* » Peyré signale d'emblée le lien entre un état (la maladie) et une technique d'improvisation (le crayon), en montrant qu'ils produisent ce qu'autrement l'on n'aurait jamais connu ni même entrevu. Michaux engendre tour à tour l'« *homme-mâchoire* », des « *visages-poings* », des « *démons à l'allure paisible* », un « *visage-montagne* », l'« *homme de neige* », etc. Peyré, voyeur et voyant, sous l'envol des taches, griffonnages et coups de mine écrasée, désigne une seule hantise à plusieurs vertiges.

L'écrit ne trouble pas le silence qui entoure ces métamorphoses douloureuses. Peyré ne tombe jamais dans le travers du commentaire : se mettre à la place de. « *Homme qui, dans un élan suicidaire, s'est tiré une balle en pleine tête, balle dont la course traversière lui a presque arraché le bas du visage.* » Après le vacarme, dont il ne reste que des traces sur ces visages tuméfiés, la prose de Peyré souligne le trajet de l'être. Elle accompagne, c'est le mot, celui que ce parcours éparpille et, ainsi, elle aide à le retrouver.

Un incomparable magicien

Ecrivain et peintre, un moment proche de Michaux et rapproché encore de lui dans le dernier numéro de *l'Ire des vents*, Pierre Bettencourt est moins méconnu (ou mal connu) depuis la réédition de *l'Intouchable* (1) et du *Bal des Ardents* (2). Deux brefs inédits, où il s'éloigne de la logique la plus commune pour en définir une autre, la sienne, incontestable, viennent nous tirer par la manche. Il s'agit de se réveiller d'un engourdissement, proche de la mort, même si, comme celui qui se retourne dans son lit, nous tenons à nos aises, oubliant ce qui est ardent et vif.

Dans *les Nonnes grises*, Bettencourt décrit les mœurs troublantes de la communauté des femmes-chauves-souris qui vivent sur la « *planète innommée* ». Ces nonnes passent l'hiver, « *entre le sommeil et la volupté* », au fond de couvents souterrains. On les croise parfois, « *serrant frileusement contre elles leurs ailes repliées comme des parapluies* ». Elles ont de « *délicieux petits tétons roses* » et emportent sur leur dos ceux qu'elles séduisent. Ce récit, où volent des femmes-papillons, a le charme subversif des contes du dix-huitième siècle. Le style en est aussi parfait que l'immoralité ; on y baigne dans l'intelligence pure.

Avec *Séjour chez les Cortinaires*, suivi de *Un été chez les Spongieuses*, Bettencourt tourne autant le dos aux évidences. La planète innommée abrite — après ces nonnes grises — l'étrange peuple des Cortinaires qui vit à l'ombre des grands arbres ou dans des clairières, protégé par des marécages, l'humidité, la chaleur et les moustiques. Les relations entre les sexes, chez les phalloïdes, ont la beauté de rites presque humains, le mystère de nos propres enlacements. A partir des champignons et des éponges, les Spongieuses dont il partage la vie, comme Robinson dans son île, Bettencourt a écrit, en s'amusant beaucoup, deux fables également sérieuses. C'est un incomparable magicien.

RAPHAËL SORIN.

★ L'IRE DES VENTS, nº 9-10. 18, rue Clair-Talichet 36000 Châteauroux.

Distribution Distique, 9, rue Edouard-Jacques 75014 Paris. 130 F.

★ LA DISTANCE DE SABLE, de Silvia Baron-Supervielle, Granit, 146 pages, 68 F.

★ EN APPEL DE VISAGES, de Yves Peyré et Henri Michaux, Verdier, 120 pages, 180 F.

★ LES NONNES GRISES, de Pierre Bettencourt, Editions Brandes, 373, rue de Mai-de-Bruay, 62400 Béthune, 26 pages, 69 F.

★ SEJOUR CHEZ LES CORTINAIRES suivi de UN ETE CHEZ LES SPONGIEUSES, Editions Lettres vives, 68 pages, 55 F, Distribution Distique.

★ La NRF (février) a publié un inédit de Michaux... UNE FOIS DISSIPÉ LE CONVOI.

(1) Editions Lettres vives.
(2) Id.

Une expérience vertigineuse

• *Henri Michaux dans son jardin...*

VOIX sans pareille : Henri Michaux parle de lieux et de moments que l'on ne saurait situer, sinon dans la gorge, le regard, la cervelle qui sont les siens, les nôtres. Cela surgit d'entre les pages sans qu'il faille mettre un nom au frontispice du volume : voix aussitôt reconnue. L'aventure d'aujourd'hui concerne un coin de réel qui oscille entre le vu et l'inventé : tel est *le Jardin exalté*.

Les opérations de cette prose ne sont réductibles à aucun art poétique qui serait le partage du siècle. Elles se produisent sur un fond anonyme de silence et d'ensorcellement. Un départ abrupt et anodin : « *Il restait un peu du produit préparé, lorsque quelques jours plus tard on me proposa un jardin à la campagne. Quelqu'un voulait faire un essai.* » C'est le commencement d'une périlleuse expérience hors des limites de soi, maintes fois tentée, encore une fois réitérée. Vie et livre hors des normes et des bornes.

Le texte est fait d'une suite de paragraphes que séparent les ellipses des sensations et des pensées communes. Le reste du monde est abîmé dans ces trouées blanches de la typographie. Une attention sèche, anxieuse et comme mêlée à l'état second du drogué est accordée à quelques moments cernés de mutisme.

Le narrateur et sa compagne ont bu. Quels en sont les effets ? La métamorphose est permanente. L'organisme et l'univers deviennent des vases communicants. Le passage du produit dans le corps entraîne un monde autre. En gros plan, les impressions se déchiffrent sur la face de la partenaire, qui révèle à son corps défendant de multiples identités. Et soi-même (le narrateur, le lecteur), on se laisse assiéger par les mutations aiguës qui affectent les sens et les alentours : « *Comme l'eau avance dans le lit d'un fleuve, pareillement la musique avançait dans le lit de mon être, entretenant entraînant ampleur, et aspiration à l'ampleur.* » Malaise, vertige, euphorie.

Porté par cette prose, voilà qu'on sort de soi, rendu à la présence bruissante du jardin, « *l'inespéré paradis* » sans oripeau religieux ni symbole métaphysique. On déborde maintenant d'une félicité universelle qui n'est peut-être que l'intime conviction du sentiment d'exister un parmi tous. La matière a une âme, l'homme s'immerge dans cette âme matérielle qui lui offre enfin « *le supplément attendu depuis longtemps* ».

On demeure confondu, au seuil du domaine, sous l'arbre de la connaissance, « *là où l'indicible reste secret, sacré* ». Là où la personne rejoint l'univers. Mutuelle étreinte, réciproque paraphrase.

SERGE KOSTER.

★ LE JARDIN EXALTÉ, de Henri Michaux. Éditions Fata Morgana. 32 p., 33 F.

★ LES COMMENCEMENTS, 56 p., 39 F.

Du même auteur, aux mêmes éditions, deux autres titres en 1983 :

★ PAR SURPRISE, 56 p., 39 F.

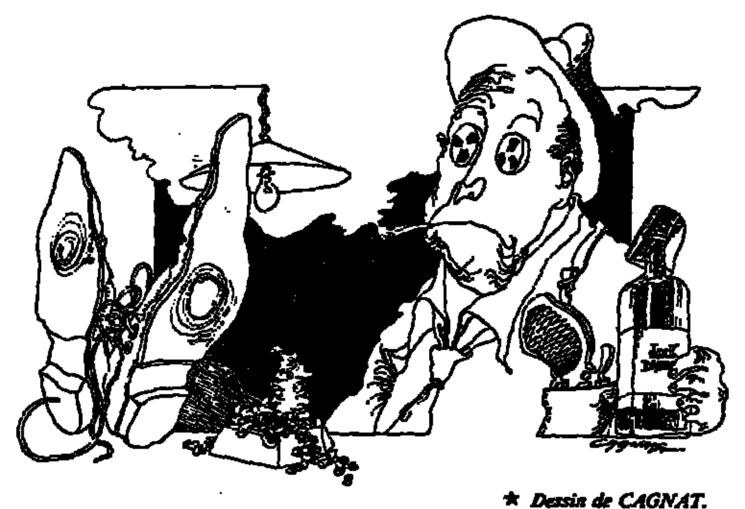
fiction

Quand l'ordinateur devient le héros d'un roman

• *Leibniz joue le rôle du détective, et Aristote celui du suspect numéro un*

NON, Harry Leibniz n'est pas l'arrière-petit-neveu du philosophe que vous connaissez. Il est plus issu d'une série télévisée américaine que de l'histoire de la philosophie, sorte d'inspecteur Colombo, détective à l'imperméable éternellement défraîchi et maculé d'on ne sait quoi, roulant dans une guimbarde, posant des questions hors de propos, stéréotype apparent du « perdant » qui, en fait, s'en sort toujours et découvre le pot aux roses.

Dans *le Système Aristote*, Leibniz a fort à faire, aux prises avec des personnages qui, en dépit de leurs noms, ne sont pas, eux non plus, philosophes : David Hume, directeur de la CIA, Schopenhauerc, général de l'armée américaine, Maps, président des Etats-Unis, et quelques autres, de Bakounine à Berdiaev, sans oublier le redoutable Marks Spencer.



★ *Dessin de CAGNAT.*

Qui est devenu fou ? L'ordinateur ou son concepteur ? Qui veut prendre le pouvoir ? L'intelligence artificielle qui détruira les hommes, n'en préservant qu'un échantillon pour appliquer l'« opération Genesis », une reproduction programmée ? Ou bien un savant mégalomane ? Ce serait une bien mauvaise action de le dire ici. Il vaut mieux suivre Harry Leibniz, enquêteur de la CIA, se tromper avec lui, avoir peur et découvrir les héros informatiques de ce livre, les systèmes Euclide, Socrate, Platon et le fameux Aristote, suspect numéro un d'une affaire qui met en danger la paix du monde : la pénétration en mer Baltique, au mois de novembre 1999, d'un sous-marin américain, le *Trident*, qui pulvérise un navire-école soviétique.

La revanche d'un petit Arménien

Pour son premier roman, René Dzagoyan s'est bien amusé. Il a mis sa rigueur intellectuelle, héritée de sa formation philosophique et scientifique, au service de son humour et de son goût du roman policier. « *Une pincée de Himes par-ci, un peu de Hadley Chase par-là... et quelques autres ingrédients*, dit-il, *tout ce qui fait que cela ne pouvait pas se passer en France, s'écrire à la française.* »

Qu'on soit ou non fasciné par les ordinateurs, leur surpuissance, les menaces de « dérapage », on a envie de se prendre au jeu de ce roman policier informatique où le suspense se double d'un malaise, d'une angoisse devant l'univers des machines.

Avec ce livre, René Dzagoyan prend définitivement sa revanche sur son enfance de petit Arménien dans une cité de Marseille où son père était ouvrier et sa mère retoucheuse. « *Après des études de philosophie, plusieurs années passées aux Etats-Unis*, dit-il, *j'ai décidé d'écrire un livre pour me divertir et prolonger mon activité habituelle d'écriture dans un magazine arménien.* » René Dzagoyan s'attendait à peine à être lu, et ne prévoyait surtout pas l'intérêt soudain qu'allait susciter « Aristote », le premier ordinateur héros de roman.

JO. S.

★ LE SYSTÈME ARISTOTE, de René Dzagoyan. Flammarion, 297 p., 70 F.

le feuilleton

Entre les mailles du filet

(Suite de la page 13.)

Le fait que leur chef ait choisi d'aimer hors des normes ajoute à son rayonnement. Elle est l'« infréquentable », ce titre de gloire, triomphant, provisoirement, de l'« intègre », cet imposteur. Elle est celle qui passe à travers les mailles du filet. Elle est l'espoir.

LE dernier espoir ? C'est à craindre. La liberté qu'elle incarne n'est possible que dans les sociétés qui se déglinguent et vont à leur perte. Elle le dit magnifiquement, page 113. La ville d'*Appelez-moi Mademoiselle* ne reste vivable, humaine, le bon plaisir n'y est toléré, que parce que les lois du pouvoir central y arrivent exsangues, exténuées par le parcours, et que la cité s'enfonce, comme Venise, dans le néant. Seule la bonne humeur empêche les habitants de voir que la situation est désespérée. « *On se marre parce qu'on va fermer*, conclut la contrebandière ; *parce que, devant ce monde qui marche à l'envers, devant cet avenir sans avenir, il n'y a rien d'autre à faire.* » La liberté goguenarde des fraudeurs serait-elle le luxe ultime des sociétés en décomposition ? Et après ? Après la loge P. 4, quoi ?

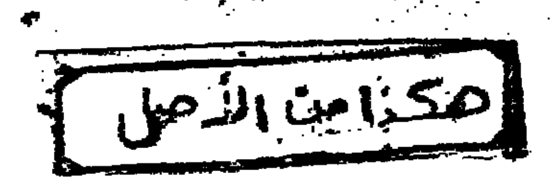
Le livre ne pose ces questions que si on le veut bien. Le romancier et son héroïne respectent trop notre liberté pour nous faire la leçon. La seule qu'ils s'autorisent consiste à suspecter les idées reçues dont se nourrit tout système. On croit retrouver le jeune homme de *l'Œuf* dans certains étonnements de bon sens, d'ingénuité active. Il est bien vrai, par exemple, que nous reprochons couramment au scotch son goût de « punaise écrasée » sans avoir jamais mangé de cet insecte, moins encore en purée. Vrai aussi qu'un homme qui parle de ses enfants est généralement sur le point de commettre la grande lâcheté de sa vie, ou qu'une apparence de défaite, c'est déjà une défaite...

Appelez-moi Mademoiselle vaut par ces notations de moraliste, par la fureur sacrée de l'héroïne contre tout pouvoir, par sa défense rageuse de la passion qui embellit face au calcul qui rend laid, mais surtout par la prodigalité caracolante des inventions. En cent soixante-douze pages, on est rassasié pour longtemps d'aventures, de sourires, et de vraie tendresse, celle que n'atteint aucun décret politique, moral ou esthétique.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ APPELEZ-MOI MADEMOISELLE, de Félicien Marceau, Gallimard, 174 p., 62 F.





essais

Ernst Cassirer et la philosophie de la Renaissance

L'extraordinaire aventure de Nicolas de Cues, qui eut son « illumination » en revenant de Grèce sur un navire, transforma l'idée qu'on se faisait de l'univers. Le philosophe allemand Ernst Cassirer a débusqué dans la profondeur des siècles le visage de ce précurseur.

LA Renaissance est une nouvelle vie. Elle fait la fête et la guerre. Elle dessine. Elle explore la Terre, les corps, la matière. Des images inconnues s'illuminent. On fréquente des royaumes interdits. On se penche sur des abîmes. On ajoute la contemplation des choses profanes à celle des vérités divines. La Terre devient grimoire à déchiffrer. Mais, de cette navigation fascinée, nous cherchons en vain le pilote, ou du moins ceux qui calculent les caps et les erres, ceux qui pensent la pensée de ce temps. Certes, les ouvriers grouillent sur le chantier : peintres et poètes, reîtres et humanistes, papes et banquiers, calculateurs, mécaniciens, courtisanes et aventuriers, tous les corps de métier sont à la peine ou à la joie, tous sauf un, celui des philosophes, ce qui pose une énigme : par quel prodige la Renaissance, au moment où elle invente une nouvelle Europe, n'emporte-t-elle dans ses cales que le vieil arsenal de la scolastique médiévale, même redorée des grâces du néoplatonisme ?

C'est peut-être cette devinette qui a lancé Cassirer dans les épaisseurs du Quattrocento. Son périple est subtil, car les sentiers de ce jardin bifurquent beaucoup. Mais Cassirer a l'œil rapide, et il a su débusquer quelques-uns de ses congénères, des philosophes, tapis dans les caves et les greniers des siècles renaissants. Ainsi nous dit-il que l'incroyable dérive n'obéissait pas seulement à une énergie aveugle, mais qu'elle était accompagnée en secret par les philosophes : Nicolas de Cues (1401-1464), surtout, dont le travail trouvera écho, un siècle et demi plus tard, chez Giordano Bruno. Sans doute connaissions-nous déjà le Cusain, grâce aux belles études de Gandillac, de Koyré ou de Tuzet, mais le livre de Cassirer a été écrit en 1927, et la France a dû attendre plus d'un demi-siècle pour en posséder la traduction.

La grande fête de la vie

Une illumination lance le Cusain sur les nouveaux chemins de la connaissance. « *En mer, revenant de Grèce (par un don d'en haut du Père des Lumières, je le crois, d'où provient tout don excellent), j'ai été conduit à comprendre incompréhensiblement des choses incompréhensibles, dans la docte ignorance, par un dépassement des vérités incorruptibles humainement connaissables.* » Diable ! Voilà qui n'est pas très encourageant.

La navigation sera tumultueuse, car, enfin, « *comprendre incompréhensiblement des choses incompréhensibles* » froisse un peu le bon sens. Or c'est de là, précisément, dans la contradiction radicale, que partent les fusées du Cusain. C'est là qu'éclate la foudre qui va ébranler tout l'édifice de la tradition.

Tradition dont le Cusain s'est nourri au début. Sa vie annonce les trois strates de sa pensée : né entre Trèves et Coblence, il est imprégné de mystique allemande (Maître Eckhart). Plus tard, à Heidelberg, il étudie la scolastique. Enfin, très jeune, il débarque en Italie où la grande fête de la vie a commencé. A Padoue, il apprend le grec, il débarrasse de leurs embaumements scolastiques Aristote et Platon.

Ces trois moments, nous les repérons dans la pensée du Cusain. La mystique est au départ. Nicolas entend que Dieu, l'Être, réside au-delà de toute possibilité de détermination positive. Dieu ne peut être désigné que par négations, il décourage toute mesure. Aucun passage de l'inférieur au supérieur, du sensible à l'intelligible. Le Cusain reprend cette idée ; entre l'être de l'absolu et l'être des choses, les passerelles sont levées à jamais. Cependant, notre penseur remanie légèrement le discours mystique. En effet, une fois confirmée l'opposition du fini et de l'infini, Nicolas questionne cette opposition, mais à partir de la connaissance humaine. Il s'interroge moins sur Dieu que sur les possibilités de connaître Dieu, comme on dirait aujourd'hui. Et ces possibilités sont nulles. Le savoir est une mesure. On ne peut connaître que si l'on dispose d'une unité commune à deux objets. Or, « *du fini à l'infini, il n'y a nulle proportion* ». On ne mesure pas l'incommensurable.

Un tremblement de ciel

Jusqu'ici, le voyage est ordinaire. Les mystiques nous avaient dit tout ça, mais les choses vont se gâter. C'est à ce moment-là, en effet, qu'éclate un tremblement de ciel, si l'on peut dire : dans le temps même où Nicolas avance que l'Être ne peut pas être connu, il ajoute que nul ne peut aimer s'il ne connaît pas. Voilà un inconvénient ! Comment aimer Dieu si Dieu est inconnaissable ? Eh bien, en connaissant l'inconnaissable. Nous voici emportés bien loin de ces mystiques qui ne veulent aimer Dieu que par le sentiment et la fusion, par l'extase et les ténèbres.

La tâche du Cusain commence à peine. Il doit découvrir un autre mode de connaissance, une méthode pour « *comprendre incompréhensiblement l'incompréhensible* », et c'est la « *docte ignorance* ». L'organe qui permet de connaître l'absolu est la *visio intellectualis*, dans laquelle les oppositions de genres s'abolissent. Il s'agit de se transporter jusqu'à l'origine, jusqu'au point qui se situe en deçà de toute division. Et le Cusain forge un nouvel instrument de savoir : renoncement à la logique des genres, celle d'Aristote, qui ne peut s'appliquer qu'au «fini», et son remplacement par une logique mathématique qui n'exclut pas la coïncidence des opposés. Mieux : la logique nouvelle va utiliser cette coïncidence, celle du maximum absolu et du minimum absolu, pour frayer la voie de la connaissance.

Aristote se trouve congédié deux fois — d'abord parce que de Cues rétablit l'abîme entre l'Etre et les étants, ensuite parce que la logique du tiers exclu est déchue au profit d'une logique des opposés. Platon, au contraire, relu par le Cusain, devient phare en ces obscurités, à la fois d'avoir creusé déjà le gouffre entre le sensible et l'intelligible et de fournir la notion de « participation ». Grâce à cette participation, en effet, la brisure entre le fini et l'infini, bien loin de ruiner l'expérience, la restaure, la confirme dans ses droits. Par la participation, tout être conditionné vise l'inconditionné, même sans l'atteindre. A coup sûr, tout savoir empirique est infirme, réduit à la conjecture, mais justement, à proportion de son imperfection, il est voué à se dépasser incessamment. A ce point, le renversement du Cusain est accompli : de la théologie négative jaillit une théorie positive de l'expérience. La séparation trace la voie royale de la connaissance.

Un peu compliqué ? C'est de l'eau de roche, pourtant, si l'on songe aux liqueurs que distille Nicolas. Cette tête y allait par quatre chemins, et l'on a dû simplifier honteusement, sauter des nœuds et perdre des mailles. La pensée du Cusain est un tournoiement, elle se renverse et rebondit, elle organise la clarté par les moyens de la nuit, et il faut être un alpiniste aussi solide que Cassirer pour se promener sur ces bords du vide. Quant aux paysages que la foudre du Cusain va dévoiler, à peine en esquisserons-nous de loin quelques-uns.

Dieu est le centre en même temps que la circonférence

En réhabilitant l'expérience, le Cusain rend le monde à l'esprit humain. Mais c'est un monde transformé, dans lequel les barrières du fini sont crevées et l'infini frissonne — l'indéfini, vaudrait-il mieux dire. Tout être naturel est également loin et proche de son origine divine. Le haut et le bas n'ont plus de lieu. L'homme habite un cosmos homogène dans lequel le sublunaire et le céleste ne se contrarient plus, un cosmos réunifié qui s'oppose en revanche, en tant qu'être empirique, à l'être absolu, tout en participant à l'absolu. « *Tout est tout* », disait Anaxagore.

Une cosmogonie inédite se forme. De même que le cercle parfait n'existe pas (car le cercle sensible ne peut correspondre à son concept), il ne se trouve pas de sphère parfaite dans le cosmos. La Terre n'est alors qu'un objet parmi les autres, elle n'est ni basse ni condamnable. Fin du géocentrisme. La relativité du lieu, celle du mouvement sont proclamées. Le monde, à l'infini étendu, n'a plus de centre. Le centre devient notion métaphysique : Dieu est le centre, en même temps qu'il est la circonférence. (Cassirer ne note pas, et c'est étrange, que Dieu, centre et cercle, est une notion hermétique bien plus ancienne.)

D'autres effets suivent : réhabilitation de l'individu, celui-ci n'étant plus le contraire de l'universel mais son accomplissement. L'absolu en soi n'est concevable qu'à condition d'être déterminé dans une perspective individuelle. Le particulier ne doit plus avoir honte. La position de l'homme est renouvelée ; comme le Christ est l'expression de toute l'humanité, l'homme porte en soi la totalité des choses. Il est le microcosme dans lequel s'entrelacent les fils du macrocosme. La nature aussi est exhaussée. Le monde est le symbole de Dieu. L'invisible tremble derrière le visible. La nature est le livre que Dieu a écrit, qu'il n'est plus question de s'approprier par la fusion mystique, mais qu'on déchiffrera lettre à lettre : la voie de la science objective est tracée.

Le Cusain va très loin. Il oppose le livre de la nature au discours ; il suggère que la nature l'emporte sur tout discours, même sacré. Un savoir profane se cherche en même temps que l'homme et la nature non seulement sont réconciliés mais découvrent leur noblesse. Les noirceurs du péché originel pâlissent. L'homme saisit les moyens de sa liberté : dans sa sphère, il est libre, créateur, ce qui change l'histoire de lieu et de sens. Le monde du Cusain est baigné d'optimisme. Le devoir de retraite et de mépris des choses est forclos. Le Cusain restitue à l'homme la nature, aves ses sons, ses parfums, ses couleurs, avec son inlassable beauté.

Bien peu connu de ses contemporains, Nicolas a cependant modelé l'esprit du temps : quand Galilée proclame que le monde n'est pas une forme, mais l'universalité des lois auxquelles nul être singulier ne peut échapper, quand Léonard de Vinci avance que la nature est mathématique, le Cusain est passé par là. Wepler, Descartes suivront. Et l'étrange Giordano Bruno.

On peut parier que le Cusain, un siècle et demi après sa mort, du haut (ou du bas) du ciel où il loge alors, tend une oreille attentive vers la Terre, le jour où Giordano Bruno fait exploser les sphères du fini avec une vraie jubilation. Il est vrai que Bruno utilise d'autres outils. Moins mathématicien que poète, il décrit l'intuition de l'infini comme un acte du moi, l'homme ne trouvant son moi qu'en attirant en soi l'infinité de l'Être tout en élargissant son être jusqu'à l'infini.

Cette trouvaille va causer au pauvre, pathétique, Giordano Bruno quelques tribulations. Rome le brûlera — et sur ce bûcher, au terme d'un destin enthousiaste, rocambolesque et tragique, s'achèvera aussi l'extraordinaire périple que le Cusain avait inauguré sur un navire grec, et qui a fait surgir, du fond des gouffres, les terres sur lesquelles les sciences modernes vont monter leurs ateliers.

GILLES LAPOUGE.

★ INDIVIDU ET COSMOS DANS LA PHILOSOPHIE DE LA RENAISSANCE, d'Ernst Cassirer, traduit de l'allemand par Pierre Quillet. Editions de Minuit, collection « Le sens commun », 489 p., 145 F.

★ Dans la même collection ont été publiés d'autres ouvrages de Cassirer : LA PHILOSOPHIE DES FORMES SYMBOLIQUES. Trois tomes : I. *le Langage* ; II. *la Pensée mythologique* ; III. *la Phénoménologie de la connaissance. Langage et mythe. A propos des noms de Dieux. Essai sur l'homme. Substance et fonction. Éléments pour une théorie du concept.*

Familier de tous les savoirs

ERNST CASSIRER naît à Breslau en 1874. Etudiant en droit, puis en philosophie, il s'exerca aussi aux mathématiques, à la physique et à la biologie. En 1896, à Marburg, il suit les cours du néo-criticiste Hermann Cohen devant lequel il soutient sa thèse de doctorat en 1899 : *la Critique cartésienne de la connaissance mathématique et des sciences de la nature.* En 1906, Cassirer est maître de conférences à Berlin. Puis il devient professeur titulaire à Hambourg à partir de 1919.

En 1933, il quitte l'Allemagne pour Oxford, où il écrit un article, en français, sur Jean-Jacques Rousseau. Plus tard, en Suède, il critique le principe de causalité *(Déterminisme et indéterminisme dans la physique moderne).* En 1941, Cassirer arrive à l'université Yale. Il y publie *Essai sur l'homme — introduction à la philosophie de la culture humaine.* Il meurt à Columbia le 13 avril 1945.

Cassirer est avec Hermann Cohen le représentant le plus important de l'école de Marburg. Son érudition est infinie. Il est familier de tous les savoirs : philosophie et épistémologie, histoire de la philosophie, méthodologie scientifique, chimie, mythologie, poésie ou théorie de la relativité. Il s'inscrit dans la lignée des grands philosophes encyclopédiques (Hegel, Leibniz). Son néo-kantisme se trahit dans l'intérêt qu'il porte aux problèmes épistémologiques *(Problème de la connaissance dans la philosophie et les sciences de l'époque moderne).*

En même temps, Cassirer tente de créer une anthropologie dans laquelle l'homme se désigne comme animal symbolique *(Philosophie des formes symboliques,* formes symboliques étant entendues, d'une part, comme les diverses conceptions du monde utilisées par chacun pour saisir sa propre vie et, d'autre part, comme les catégories, au sens kantien, dont l'école de Marburg avait établi qu'elles sont des données objectives). Outre la seule raison, Cassirer convoque ainsi toutes les formes d'expression artistique, mythique, ou même celles de la vie quotidienne. Il s'emploie à déchiffrer tout le mouvement de la culture comme la traduction, dans l'histoire, des structures fondamentales de l'esprit humain. On a pu dire qu'à la *Critique de la raison pure,* Cassirer ajoute une critique de la culture. — G. L.





INFORMATIONS « SERVICES »

FÊTES PASCALES

Les services ouverts ou fermés

BANQUES. — Elles seront fermées vendredi 20 à midi et lundi 23 avril. Celles qui travaillent le samedi seront fermées l'après-midi du vendredi 20 et du samedi 21.

BUREAUX DE POSTE. — Fermés lundi 23.

SNCF. — Service allégé en banlieue.

RATP. — Service du dimanche sur tout le réseau.

GRANDS MAGASINS. — Fermés lundi 23.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — Fermées à midi vendredi 20 et lundi 23.

SECURITÉ SOCIALE. — Fermée à 15 h 30 vendredi 20 et lundi 23.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE et ARCHIVES NATIONALES. — Salles de lecture fermées samedi 21, dimanche 22 et lundi 23 ; expositions et Musée de l'histoire de France fermés dimanche 22.

MUSÉES. — A Paris, seront ouverts dimanche et lundi : Beaubourg, le Grand Palais, les Invalides, les musées Delacroix et Rodin.

Seront ouverts dimanche et fermés lundi : le musée Marmottan, le Musée de la marine, le Muséum d'histoire naturelle et le Palais de la découverte.

Seront fermés dimanche et lundi : le Louvre et le Jeu de Paume.

EN ILE-DE-FRANCE. — Seront ouverts dimanche et lundi : Chantilly, Compiègne, Fontainebleau, la Malmaison, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye et Vaux-le-Vicomte.

Sera ouvert dimanche et fermé lundi : Port-Royal.

Fermé, enfin, dimanche et lundi : Versailles.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19/04/84 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 20.04.84 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 19 avril à 0 heure et le vendredi 20 avril à 24 heures.

Les hautes pressions de l'Europe centrale se prolongeront vers la France et continueront de protéger la majeure partie du pays des perturbations qui circulent sur les îles britanniques.

Vendredi, toujours un peu de fraîcheur dans l'intérieur du pays avec de faibles gelées dans le Centre et l'Est. Peu de brouillard au lever du jour malgré la situation anticyclonique, en partie à cause de la sécheresse assez marquée des sols pour cette période de l'année.

Près des côtes, les températures minimales seront comprises entre 4 et 8 degrés.

Au cours de la journée, prédominance de beau temps. Du soleil sur la plus grande partie du pays. Seules les régions proches de la Manche auront un ciel passagèrement nuageux. Quelques nuages orageux menaceront aussi les régions voisines des Pyrénées occidentales.

Les températures évolueront de 18 à 19 degrés dans le Nord jusqu'à 23 à 25 degrés dans le Midi.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, à 8 heures, le 19 avril, de 1 027,3 millibars, soit 770,5 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 20 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 avril ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19 avril) : Ajaccio, 16 et 5 degrés; Biarritz, 19 et 6; Bordeaux, 19 et 3; Bourges, 15 et 1; Brest, 16 et 7; Caen, 17 et 6; Cherbourg, 14 et 8; Clermont-Ferrand, 15 et – 3; Dijon, 15 et 3; Grenoble-St-M.-H., 16 et 1; Grenoble-St-Geoirs, 13 et – 1; Lille, 15 et 2; Lyon, 15 et 0; Marseille-Marignane, 18 et 5; Nancy, 13 et – 2; Nantes, 17 et 7; Nice-Côte d'Azur, 17 et 10; Paris-Montsouris, 17 et 7; Paris-Orly, 16 et 5; Pau, 19 et 4; Perpignan, 21 et 4; Rennes, 17 et 7; Strasbourg, 14 et 0; Tours, 16 et 3; Toulouse, 18 et 2; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 3 degrés ; Amsterdam, 13 et 4; Athènes, 18 et 10; Berlin, 12 et 2; Bonn, 14 et 0; Bruxelles, 14 et 4; Le Caire, 29 et 16; îles Canaries, 22 et 17; Copenhague, 11 et 1; Dakar, 26 et 21; Djerba, 20 et 13; Genève, 12 et – 1; Jérusalem, 27 et 11; Lisbonne, 25 et 12; Londres, 16 et 8; Luxembourg, 13 et 3; Madrid, 21 et 5; Moscou, 19 et 5; New-York, 14 et 7; Palma-de-Majorque, 18 et 3; Rome, 20 et 8; Stockholm, 10 et – 4; Tozeur, 23 et 13; Tunis, 18 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

SAMEDI 21 AVRIL

« Saint-Louis de Vincennes et le cimetière de Saint-Mandé », 15 heures, métro Saint-Mandé-Tourelles, Mme Pennec ;

« Le chantier du futur musée d'Orsay », 15 heures, angle de la rue du Bac et du quai Anatole-France, Mme Vermeesch (Caisse nationale des monuments historiques) ;

« Musée de la céramique à Sèvres », 14 h 30, entrée du Musée (Academia) ;

« Hôtel Crillon », 15 heures, 10, place de la Concorde (Approche de l'art) ;

« Maison de la Radio-France animation », 10 heures, 116, avenue du Président-Kennedy, R.-V. Caisse des visites (l'Art pour tous) ;

« La maison de Victor-Hugo », 14 heures, 6, place des Vosges (D. Bouchard) ;

« La Sorbonne », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs) ;

« La Garde républicaine au quartier des Célestins », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (la France et son passé) ;

« Les 9 curiosités insolites du quartier de l'Horloge », 15 heures, 2, rue du Renard (Paris autrefois) ;

« Le château de la Muette », 15 heures, 2, rue André-Pascal (Paris et son histoire) ;

« Le vieux village de Ménilmontant », 15 heures, métro Ménilmontant (Résurrection du passé) ;

« La Mosquée », 14 h 45, place du Puits-de-l'Ermite (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

SAMEDI 21 AVRIL

15 heures, Sorbonne, amphi. Bachelard, Mireille Delacroix : « Le Blé et la Vigne, le Mystère du pain et du vin. »

16 heures, 20, rue Marsoulan : « Les rapaces, leur rôle, leur avenir » (écologie, énergie, survie).

16 h 30, Hôtel Sully, 62, rue Saint-Antoine, M. Serres : « L'art gothique méridional » (Caisse nationale des monuments historiques).

17 heures, Centre Chaillot-Galliéra, 28, avenue George-V, Joël Treiber : « Israël, Kibboutz et Mochav » (projection).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 19 avril :

DES DÉCRETS

● Relatif aux conditions de production des vins à appellation d'origine contrôlée « Barsac » pour la récolte 1983.

● Portant promotions, nominations et affectations dans les cadres d'officiers généraux (active).

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux mesures d'application immédiate de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale.

EN BREF

PRIX DÉCOUVERTE DU JAPON

L'ASSOCIATION DE PRESSE FRANCE-JAPON attribue un prix annuel Découverte du Japon, doté par de grandes firmes françaises.

Le lauréat reçoit un billet d'avion aller et retour, offert par Japan Air Lines et Air France, est logé pendant un mois à la Maison franco-japonaise de Tokyo et bénéficie de facilités pendant son séjour.

Les candidats, de nationalité française, âgés de moins de trente ans, devront remettre au jury composé de personnalités japonaises et françaises, *avant le 21 mai*, en cinq exemplaires, un mémoire de quatre pages dactylographiées de 25 lignes au maximum sur le sujet de l'étude qu'ils souhaitent mener au Japon et un curriculum vitae d'une page manuscrite.

★ Association de Presse France-Japon, 14, rue Cimarosa, 75116 Paris. Tél. : 727-30-90.

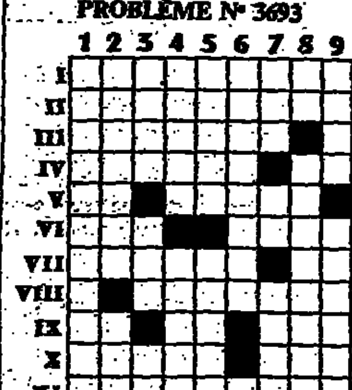
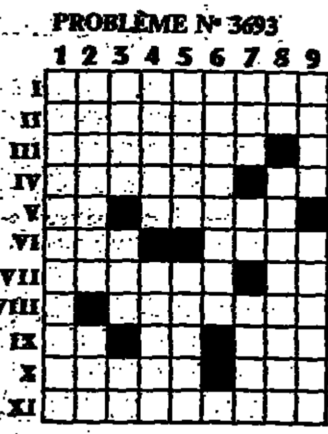
SALON ARTISANAL

BRONZE ET PORCELAINE. — Conçu pour promouvoir, dans l'est parisien, des créations artisanales de qualité, le neuvième Salon artisanal organisé par la chambre des métiers de Meaux aura lieu jusqu'au 23 avril au théâtre de Coulommiers. Les objets des vingt-huit disciplines de cette exposition-vente sont représentatifs de l'artisanat d'art contemporain en Ile-de-France.

★ Entrée libre tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30 (jusqu'à 20 heures le week-end).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 3693

HORIZONTALEMENT

I. On lui demande de griller ou de glacer. — II. Ne rechigne jamais à faire la vaisselle. — III. Pour bêcher ou pour pêcher. — IV. Nous fait changer de ton. Participe passé. — V. Lâché par surprise. Permet à certains d'asseoir leurs opinions. — VI. Ne se tord pas de rire. Fait donc un tour de force. — VII. Atteint d'un défaut de prononciation. Fait l'appel. — VIII. De quoi nous clouer le bec. — IX. Signes de richesse. Nous donnent parfois des boutons. On la rend quand on s'en va. — X. Se conduit donc mesquinement ou avec éclats. Fait donc la bête. — XI. Comptent pour du beurre.

VERTICALEMENT

1. C'est un homme à part. — 2. Occupe donc un poste élevé. Mot d'encouragement. — 3. Cueillit ou recueillit. Espèce de flûte. Corps étranger. — 4. On peut y mouiller. N'a pas de membres mais il a ses fidèles. — 5. S'étend sur une toile pour brunir. Sur terre comme sur mer, il vaut mieux ne pas s'y exposer. — 6. On faisait appel à elles en cas de besoin. — 7. Forme d'être. Fut obligée de se mettre au vert. Se contente d'une moitié mais pas d'un tiers. — 8. Note. Mal en point. — 9. A donc été appliqué mais pas étendu. Ni plus, ni moins.

Solution du problème no 3692

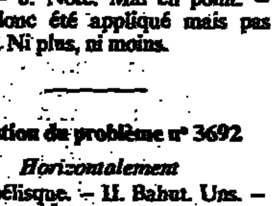
Horizontalement

I. Obélisque. — II. Bahut. Uns. — III. Ur. Mariés. — IV. Sa. Il. — V. Treille. — VI. Fière. Epi. — VII. Onde. In. — VIII. Réussites. — IX. Cui. Egaré. — X. Artel. — XI. Enfance.

Verticalement

1. Obus. Forçat. — 2. Baratineur. — 3. Eh. Réduite. — 4. Lumières. En. — 5. Italie. Self. — 6. Zig. — 7. Quille. Tarn. — 8. Une. Epier. — 9. Esse. Insère.

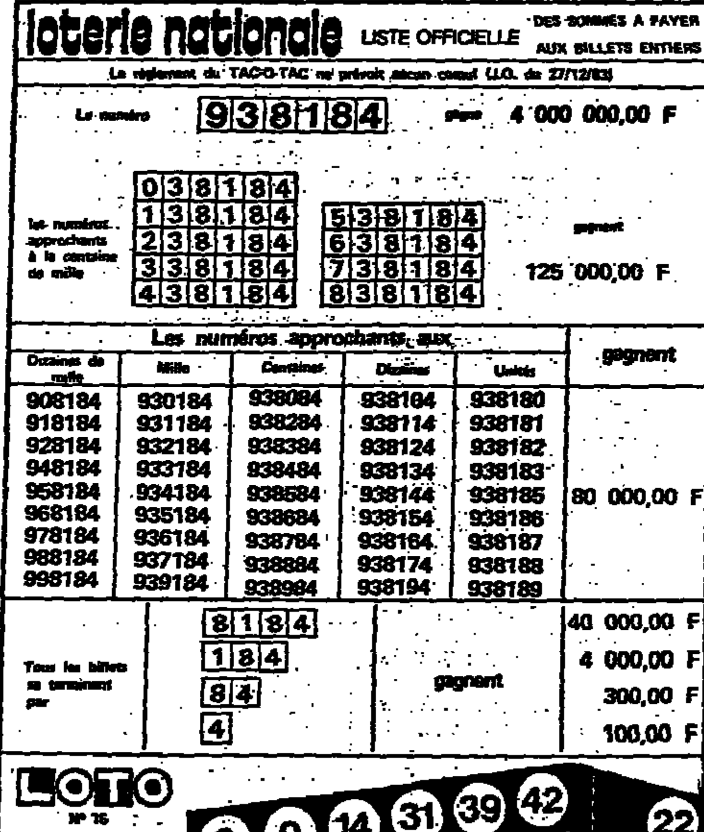
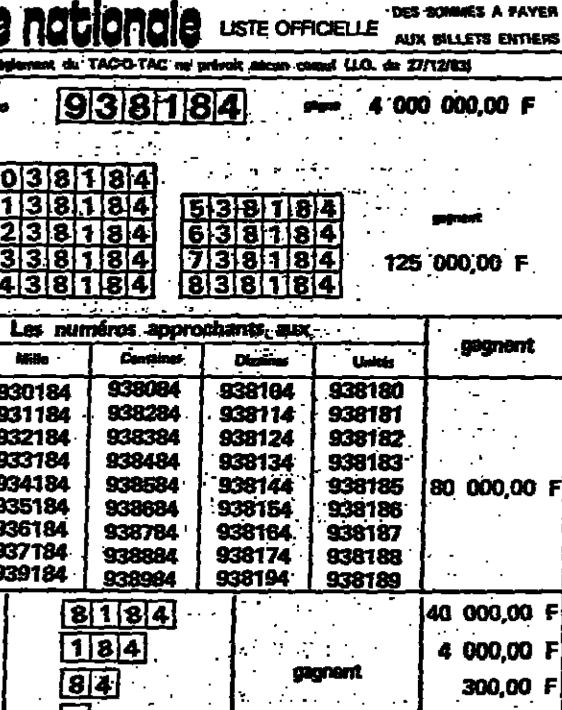
GUY BROUTY.



loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/12/83)

Le numéro 938184 gagne 4 000 000,00 F

les numéros approchants à la centaine de mille			gagnent
	038184		
	138184	538184	
	238184	638184	
	338184	738184	125 000,00 F
	438184	838184	

Les numéros approchants aux : Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
908184	930184	938084	938104	938180	
918184	931184	938284	938114	938181	
928184	932184	938384	938124	938182	
948184	933184	938484	938134	938183	
958184	934184	938584	938144	938185	80 000,00 F
968184	935184	938684	938154	938186	
978184	936184	938784	938164	938187	
988184	937184	938884	938174	938188	
998184	939184	938984	938194	938189	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	8184	40 000,00 F
	184	4 000,00 F
	84	300,00 F
	4	100,00 F

LOTO No 16 TIRAGE DU MERCREDI 18 AVRIL 1984 : 8 9 14 31 39 42 — 22 NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE

TAC-O-TAC : 84 — TIRAGE DU 18 AVRIL 1984 — 27°



هكذا من الأصل

Le Monde

culture

CINÉMA

« OSTERMAN WEEK-END », de Sam Peckinpah

La vidéo infernale

Cela commence par des images un peu floues. Dans une chambre d'hôtel, une jeune femme fait l'amour avec John Hurt. Il se retire dans la salle de bains. Deux hommes vêtus de noir surgissent, se précipitent sur la femme et la tuent, d'une piqûre dans le nez. John Hurt trouve le cadavre. Toute cette séquence a été enregistrée sur bande vidéo, par une caméra cachée. Maxwell Danforth (Burt Lancaster), le grand patron de la CIA, est en train de la visionner. John Hurt, qui, dans le film, s'appelle Lawrence Fassett, est un de ses agents.

Le KGB semble être responsable du meurtre. Danforth sait pourquoi. Fassett veut venger la morte. Alors, il entreprend de démanteler l'organisation Omega, inféodée à l'Est. Trois amis intimes de John Tanner (Rutger Hauer), brillant animateur de l'émission de télévision « Face à face », en font partie. A l'initiative de l'un d'eux, Osterman (Craig T. Nelson), ils passent les week-ends chez Tanner. La stratégie de Fassett consiste à convaincre celui-ci que ses copains sont des espions communistes, afin d'obtenir son aide pour les éliminer.

Tout cela paraît rocambolesque et, pourtant, il s'agit d'un film terrible où tout le monde ment pour des raisons diverses, où la télévision et la vidéo sont de puissants et néfastes instuments de manipulation, de mensonge. La vidéo est partout, pesant sur toute vie privée, toute liberté individuelle, et Fassett est son démiurge jusqu'au moment où le système dont il s'est servi se retourne contre lui.

Sam Peckinpah s'est inspiré d'un best-seller de Robert Ludlum, pour faire surgir des arcanes de l'espionnage les truquages et les dangers permanents de la technologie. A l'en croire, il est déjà trop tard pour y remédier. Si l'on retrouve le goût du réalisateur pour la violence déchaînée (le week-end se termine en une affreuse tuerie) et les ralentis brisant à bon escient le rythme fulgurant des poursuites et des affrontements sauvages, chaque image, chaque séquence brouillent les frontières entre le vrai et le faux.

Peckinpah retourne contre la vidéo sa prodigieuse intelligence de la technique cinématographique. Il met en scène l'inhumanité d'un instrument propre à toutes les impostures, à tous les pièges. A croire que l'Amérique en est ensorcelée. A l'exception de John Hurt (mais le côté douloureux de l'acteur justifie, en quelque sorte, les actes insensés de Fassett), tous lespersonnages sont antipathiques, trompeurs, tricheurs, surtout ce journaliste jouant les redresseurs de torts à la télévision, auquel Rutger Hauer prête une séduction frimeuse, plaquée sur ses ambitions, sa volonté de préserver son statut social avec femme et enfant.

Il en résulte, d'ailleurs, contre Fassett, une dernière manipulation, encore plus infernale que les autres, où Burt Lancaster élargit soudain son rôle, secondaire, aux dimensions d'un pouvoir plus fort que la démocratie ou ce qu'il en reste. Peckinpah n'est pas un cinéaste d'idées, mais d'action. Son « discours » passe donc par un déferlement d'impressions, de perceptions visuelles. Invraisemblances et démesure font partie des apparences. A vouloir deviner la vérité, la réalité, le spectateur est lui-même happé par les manipulations de caméras dissimulées, de claviers, d'écrans programmant ou déprogrammant à volonté le destin. Pourtant, la femme de Tanner (Meg Foster) peut, avec l'arc et les flèches de son fils, abattre des tueurs aux armes perfectionnées. Note de pur cinéma fantastique qui, bizarrement, rompt, quelques instants, avec l'aliénation de la vidéo.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

DANSE

LE BALLET DE L'OPÉRA, au Théâtre des Champs-Élysées

Un heureux patchwork

Les soirées consacrées à de grands ballets en trois actes ne sont pas forcément les meilleures. On peut bailler à *Marco Spada* – les jours sans Patrick Dupond – ou à *Don Quichotte*, qui n'a pas chaque fois une nouvelle Sylvie Guillem à révéler. Le programme patchwork mis à l'affiche du Théâtre des Champs-Élysées lui, heureusement diversifié, vibre de jeunesse et de talents. Il pourrait s'intituler : défense et illustration de la danse académique.

Divertimento, réglé par Balanchine en 1956, a été donné au ballet de l'Opéra en 1978. Ici, il est particulièrement bien dansé, non pas avec de grands éclats de virtuosité, mais avec un état de bonheur qui convient exactement à la musique de Mozart. Dans cette suite de pas élégants, vifs, enchaînés avec sensualité, la distance entre les solistes et le corps de ballet est abolie. Toutes les figures se croisent, se relaient, se mêlent selon un dessin subtil, inattendu.

Quatre variations font étinceler les tempéraments de Karin Averty (enfantine), Yannik Stéphant (racée), Isabelle Guérin (piquante) et Sylvie Guillem (un rêve balanchinien). Jean-Yves Lormeau, Stéphane Prince, Laurent Hilaire jouent les faire-valoir galants à la Watteau. Dans une chorégraphie aussi miroitante, il faut que l'étoile apporte une vibration supplémentaire, une aura que ne possède pas la dynamique Claude de Vulpian.

Superbe, empanaché, bas rouges et talons rouges, Rudolf Noureev se lance avec *Bach-Suite* dans un de ces défis dont il a la spécialité. Seul en scène, cerné par de très beaux éclairages, image de mort plus que Roi-Soleil, il commence à bouger les poignets, les mains dans le style du maître à danser. Les pieds suivent, agiles, articulés, puis les épaules, les hanches. La chorégraphie baroque réglée par Francine Lancelot est stricte ; il en prolonge habilement les enchaînements dans des improvisations qui démontrent les possibilités d'extrapolation de la danse classique.

Noureev n'a pas joué la facilité en choisissant la troisième Suite de Bach – jouée à l'ancienne par Christophe Coin, – bien moins porteuse d'effets que les airs de Rameau. La Bourrée et la Gigue, vivement menées, sont d'une belle gestuelle. La prestation est de qualité et les sifflets, en l'occasion, relèvent du parti pris.

On ne quitte pas le classique avec *Nouvelle Lune*. Andy Degroat, danseur « autodidacte », associé aux expériences de Bob Wilson, s'amuse avec le vocabulaire académique. Les gestes, les pas qu'il reproduit approximativement surprennent par leur ingéniosité, leur beauté. Cette manière d'inventer un langage décalé appelle la démarche de Jean-Claude Gallotta dans *Yvan Vaffan*. Elle s'accorde à la polyphonie de timbres de Claude Debussy. Wilfride Piollet et Jean Guizerix sont chez eux dans cet univers parallèle.

Avec *No Man's Land*, Rudi Van Dantzig, directeur du Het National Ballet, entre au répertoire de l'Opéra. Son ballet, axé sur les désarrois de la jeunesse, date de 1983, avec une écriture chorégraphique heurtée, avec des effets de masses appuyés sur une musique aride de Syzte Smit dans l'esthétique des années 60. Les danseurs, Patrick Dupond en tête, s'appliquent à bien servir les intentions de Van Dantzig, mais le manque de détermination du ballet se lit dans la vacuité de leur regard.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. Le 21 avril à 14 h 30.

ACTION CULTURELLE

L'AGENCE NATIONALE DE CRÉATION RURALE

Vache, lait, viaduc

Officiellement constituée en 1983, l'Agence nationale de création rurale (ANCR), que préside Nicole Eizner, sociologue au CNRS, et que dirige le Bourguignon Daniel Meiller, s'est installée dans ses meubles à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Jouer les entremetteurs entre culture et ruralisme a été longtemps la vaine recherche d'un monde campagnard qui n'existe plus. Entre-temps, il y a eu l'exode rural, la négation, intentionnelle ou pas, de tout ce que la campagne peut donner de bon. La France redécouvre son ruralisme. Mais les seuls repères qu'elle en ait gardés, son seul fil d'Ariane dans ses nouvelles explorations, ont quelque peu vieilli.

Comme elle appelait il y a peu encore les bras maghrébins, la ville et ses industries, durant des décennies ont appelé les bras de la campagne. C'est aujourd'hui fini, et bien fini. Jeunes d'Auvergne ou de Bourgogne, restez chez vous. Jeunes de la ville que l'Auvergne ou la Bourgogne tentent, venez vite. La ville ne sait plus vous employer. Mais viendront-ils, tous ces jeunes, pour y simplement gagner leur vie ? Ne voudront-ils pas se reconnaître dans une culture ?

Voilà la démarche de l'ANCR. Etablir, entre les ruraux réhabilité, et leur milieu, les liens d'une culture qui ne soit pas calquée sur celle de la ville.

En 1981, leur première exposition sur le thème de « la vache » à Saint-Gengoux-le-National, au sud de la Saône-et-Loire, avait commencé par faire sourire... Depuis, le bon sens de leur démarche a fait l'unanimité. « La vache » a connu le succès et le connaît toujours. « Exposition d'initiation à la création contemporaine » pour les enfants en milieu rural, elle est actuellement installée à Charolles. « Ces enfants travaillent autour d'un thème qui leur est familier, explique M. Daniel Meiller. C'est un outil pour les enseignants et les parents qui se sentent concernés. »

Après la vache, il y a eu fort logiquement la boucherie. L'exposition sur la boucherie a connu à Clamecy (Nièvre) le même succès que celle sur la vache à Saint-Gengoux. Elle repartira bientôt sous forme d'exposition itinérante à travers toutes les communes du Morvan. Et autour de la petite boucherie de campagne s'imbrique toute la vie d'un village.

En Normandie, à Brémontier-Merval (Seine-Maritime), en juillet dernier, toujours selon la même idée, il y a eu « Notre lait quotidien ». Dans le Cantal, c'est le viaduc de Garabit, dont on fête cette année le centenaire ; et dont la population locale est en train, avec le centre de création rurale d'Auvergne, de mesurer l'impact que cette œuvre de Gustave Eiffel a eu sur sa propre évolution.

L'ANCR compte bien multiplier ces centres – ils sont six actuellement – pour que la France rurale retrouve une identité culturelle si longtemps niée.

DIDIER CORNAILLE.

A LA ROSE DES VENTS DE VILLENEUVE-D'ASCQ

Appel de candidatures à la direction du CAC

La Rose des vents, centre d'action culturelle de Villeneuve-d'Ascq, présente *En attendant Godot*, dans la mise en scène de Pierre-Etienne Heyman, également directeur du CAC jusqu'au mois de juin, date à laquelle se termine son contrat. (*le Monde* du 28 mars).

M. Gérard Caudron, maire (PS) de Villeneuve d'Ascq, conseiller général du Nord, a refusé le projet de Pierre-Etienne Heyman, qui demandait de pouvoir développer la création théâtrale. Le maire, quant à lui, préfère le maintien d'une activité culturelle diversifiée, et donne en exemple le spectacle de Bernard Haller, *« qui répond aux besoins du public »*. D'autre part, la municipalité a voté une subvention pour la Rose des vents, en augmentation de 52 % *« comme pour toutes les autres associations »*, précise M. Caudron, qui se déclare *« écœuré »* par un état d'esprit *« peu compatible avec une saine vie démocratique »*.

L'association de la Rose des vents lance un appel de candidatures à la direction du CAC à dater du 1er septembre 1984. Les dossiers doivent être adressés avant le 5 mai, au président de l'association, M. Robert Muchembled.

* Rose des vents, rue Van-Gogh, quartier Hôtel-de-Ville, 59650 Villeneuve-d'Ascq. Des doubles doivent être envoyés à la mairie (même adresse) et au ministère de la culture, 3, rue de Valois, 75001 Paris.

■ LA SITUATION DES ARTISTES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE. – A M. Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine), qui s'inquiétait, le mercredi 18 avril, à l'Assemblée nationale de la situation des artistes et techniciens du spectacle, M. André Labarrère, ministre-délégué, chargé des relations avec le Parlement, a annoncé qu'à propos de l'indemnisation du chômage de cette catégorie professionnelle, le gouvernement espère *« que les partenaires sociaux trouveront un accord satisfaisant et prendront leurs responsabilités »*. Il a annoncé qu'une *« mission a été confiée à un inspecteur général des affaires sociales »* et qu'un *« projet de loi assurant des droits nouveaux aux artistes interprètes sera prochainement soumis au Parlement, le Conseil d'État étant en train de l'examiner »*.

NOTES

Cinéma

La sélection française pour le Festival de Cannes

ALAIN CORNEAU
JACQUES DOILLON
BERTRAND TAVERNIER

Fort-Saganne, *la Pirate* et *Un dimanche à la campagne*, représenteront la France dans la sélection officielle du Festival de Cannes (qui a lieu cette année du 11 au 23 mai).

Fort-Saganne, superproduction réalisée par Alain Corneau et interprétée par Catherine Deneuve et Gérard Depardieu, sera présenté en ouverture, et hors compétition.

La Pirate est le septième film de Jacques Doillon. Les acteurs en sont Jane Birkin, Philippe Léotard et Maruschka Detmers.

Enfin, *Un dimanche à la campagne*, de Bertrand Tavernier, est déjà sorti en salle (mais ce n'est pas la première fois que cela se produit, même si c'est rare).

« ALDO ET JUNIOR »

Impression navrante

Aldo Maccione s'est fait un public de pré-adolescents, plus quelques parents qui vont au cinéma pour retrouver les joies simples de la télé familiale et du gentil guignol, les premières émotions théâtrales marquent pour la vie.

Donc, Aldo Maccione est omniprésent sur l'écran, d'abord avec une barbe, puis sans, et toujours totalement inexpressif. Il n'a pas sa fameuse démarche claudicante de séducteur ringard, mais la fait exécuter par l'armée au défilé du 14 Juillet, tout à la fin, quand il est président de la République.

Le film est inspiré par les dessins de Wolinski, et a tous les défauts du genre : la banalité des visages, comparés aux traits qui caractérisent l'imagination, l'humour, le talent des dessinateurs ; la construction en sketches qui exige un rythme de clip et assez de folie pour faire passer l'inconsistance des enchaînements.

Patrick Schulmann, qui avait signé *Et la tendresse ? Bordel !* est bien sage. Aldo Maccione promène sa bonne tête, de déboires sentimentaux en histoires de fesses tout-public. Il joue le rôle d'un soixante-huitard déconnecté dont le fils, bambin publiciste *new wave*, prend la carrière en main.

On sort de là comateux, avec l'impression navrante de ne pas exister, à côté des gens qui rient dans le noir.

C. G.

★ Voir les films nouveaux.

Musique

MAHLER
par l'Orchestre de Paris

Garry Bertini héroïque

En attendant son festival Mozart de l'été, l'Orchestre de Paris a achevé sa saison parisienne par une splendide exécution de la *VIe Symphonie* de Gustav Mahler. Rafaël Kubelik, victime d'une fracture du poignet, était remplacé par le chef israélien Garry Bertini, directeur des orchestres de Jérusalem, Detroit et Radio-Cologne. Cet ancien élève de Nadia Boulanger, Honegger et Messiaen, que Rolf Liebermann avait invité plusieurs fois à l'Opéra, a conquis les musiciens et le public de l'Orchestre de Paris dans une des œuvres les plus terribles et les plus longues du répertoire, par une interprétation intense, herculéenne, et d'une profonde qualité humaine.

Autoritaire, cambré, ne perdant pas un pouce de sa taille modérée, mimant chaque détail de l'œuvre par des gestes très expressionnistes, Bertini met en valeur toutes les lignes de force de cette musique violente, à la polyphonie enchevêtrée, aux mélanges instrumentaux effrayants, aux transparences inouïes. Avec une précision absolue, il en a, peu à peu, dégagé toute l'incandescence lyrique, survoltant ses musiciens dans le fantastique final, grandiose et démoniaque, d'un vouloir vivre désespéré, haché par des coups de masse qui annoncent prophétiquement le destin de Mahler. Une interprétation véritablement « héroïque » gardant en même temps une tendresse déchirante et une fraîcheur idyllique dans ces brefs moments de repos où les cloches des troupeaux bruissent dans l'air de la nuit.

JACQUES LONCHAMPT.

★ La *VIe Symphonie* de Mahler est redonnée, ce jeudi 19 avril, salle Pleyel, 20 h 30, par les mêmes interprètes.

THÉATRE

« Great Britain » à Nanterre

(Suite de la première page.)

Et la musique de cinéma ironiquement grandiloquente ne parvient pas à dissimuler l'évidente vérité de leur amour.

Scène étrange. Elle trouble, elle gêne, pas tellement parce que les protagonistes n'ont pas le physique convenu, mais parce que leur amour va jusqu'au bout de sa logique, audelà de l'humain. Tristan et Yseult. Un moment-miracle suivi, à la porte du pavillon, par le baiser de la reine et de Mortimer, pris dans un carré de lumière froide. Un baiser qui scelle un pacte de chair. Un lien, l'ambition. Une revanche de la reine (Sylvie Orcier), maigre fille fiévreuse qui aime Edouard et ne supporte pas de ne pas exister pour lui. Elle intrigue pour faire assassiner Gaveston, qui meurt tremblant, à l'aube, plaqué contre le mur crépi. Elle veut obtenir l'abdication d'Edouard et donner la couronne au prince héritier (Philippe Fretun), adolescent bêbête, larmoyant, qui se laisse manipuler, qui s'en va couinant sa peur et son chagrin, chevauchant un poney dont les sabots clapotent.

Il pleut comme en Angleterre. L'eau reflète le pavillon aux volets rouges. Dedans, on dîne. Dehors, les conjurés en imperméable de plastique glissent, et tombent. Edouard, prisonnier dans les égouts, jette la boîte noire qui contient la couronne. « God save the king... ». Le prince avance, gauche, poussif, tripotant sa cravate. Il est immédiatement récupéré par Mortimer. Édouard tente de forcer le pavillon, d'entrer par une fenêtre. Il est transpercé par une lance, le bourreau l'attendait.

Le spectacle tient tout au long un rythme tendu, une violence qui ne s'exprime pas par les coups et les cris, plutôt par une frénésie hésitante entre le jeu et l'exaltation du meurtre. Un jeu très dur aux règles rigoureuses dans un décor (d'Olivier Peduzzi) qui évoque la noire Angleterre des jeunes gens en colère – et pourquoi pas Nanterre... Mais la réalité ici se réfère moins à la peinture qu'aux paysages de cinéma, avec cette musique-poncif et ces bruits d'ambiance qui ponctuent le jeu comme des tics obsédants.

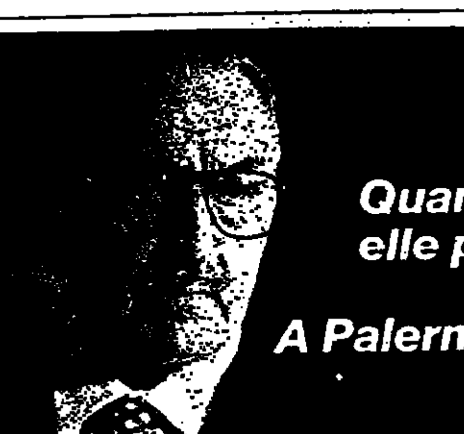
Le comportement des comédiens doit être tout aussi ambigu. Ils sont, pour la plupart, excellents – y compris Jean-Pol Dubois (Édouard), bien qu'on ne comprenne pas tout le temps ce qu'il dit – et, en particulier, Benoît Regent, Mortimer fascinant. Un rond-de-cuir du meurtre, au ventre déjà arrondi sous son polo de crylor orange. Il stylise ses gestes et laisse traîner autour de lui une force inquiétante, insaisissable, une menace réelle. On imagine ainsi les tranquilles gardiens des camps.

L'histoire et la mise en scène collent étroitement l'une à l'autre. Jean-Hugues Anglade ne s'est pas trahi. Quant à savoir s'il a trahi Marlowe !... Querelle byzantine. Le spectacle s'appelle *Great Britain* et il existe très fort. Il est cohérent et superbe, il est un bel hommage à Patrice Chéreau. Il y a d'abord l'eau, les clapotements funèbres de l'eau dans le silence de la nuit, rappelant *les Massacres à Paris*, que Patrice Chéreau a monté à Villeurbanne pour son retour en France, en 1972. Il y a surtout cet amour de dernière chance entre deux êtres détruits, cette passion condamnée... C'est un peu le thème de *l'Homme blessé* (le film de Chéreau dont Jean-Hugues Anglade était le personnage central). Il ne copie pas Chéreau, il le rencontre et le suit. Comme un peintre reprenant un tableau de maître parce qu'il s'y voit. Il ne le reproduit pas, il le recrée.

COLETTE GODARD.

★ Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h 30.

■ PRIX DROUANT-CARTIER. – Le prix de peinture Drouant-Cartier 1984 a été attribué au peintre et sculpteur grec Karavousis, émule de Chirico et Morandi.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA GUERRE DE CENT ANS, PREMIÈRE SEMAINE – Athénée (742-67-27), 20 h 30.
NORWID THEATRE – Alliance française (544-72-30), 20 h 30.
LA TROISIÈME JAMBE DU CARROSSE – Bec Fin (296-29-35), 20 h 45.

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Werther.
CHAILLOT (727-81-15) Grand Théâtre, 20 h 30 : Concert, par l'Ensemble musical vivant (Dir. Diego Masson).
TEP (364-80-80), 20 h 30 : 325 000 F.
BEAUBOURG (277-12-33), Débats : 18 h 30 : le thème de la mort dans l'art contemporain ; 18 h 30 : le Liban hier et aujourd'hui ; Les enfants de l'immigration ; 21 h : Ensemble dans la ville ; Concerts-animations, 20 h 30 : Forum de la création (R. Fabbriciani ; M. Damerini). – Cinéma-vidéo, 12 h 30 à 21 h 30 : Présentation de la vidéo « The West », de S. et W. Vasulka. – Nouveaux films BPI : 16 h : Musiques du Mali : les gens de la parole (J.F. Schiano) ; 19 h : Canne amère (J. Ancelin) ; 15 h : Etienne Martin : Demeures et autres lieux de l'imaginaire ; à 18 h : Ugo Nespolo. – Les enfants de l'immigration : 15 h : « Graffitis », musique.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 18 h 30 : Momix dance theatre ; 20 h 30 : Shankai Juku.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : Les liaisons dangereuses.

Les autres salles

A DÉJAZET (887-97-34), 21 h 30 : la Nuit des assassins.
AMERICAN CENTER (321-42-20), 21 h : Cold Harbor (avec B. Raymond).
ANTOINE - S. BERRIAU (208-77-71), 20 h 45 : Nos premiers adieux.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.
CALYPSO (272-25-95) (L), 20 h : le Suicidaire.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), à 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.
CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (374-24-08), à 18 h 30 : Henri IV. – Tempête (328-36-36) à 21 h : le Retour d'Iphigénie. – II., à 20 h 30 : Antigone.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), à 20 h 30 : l'Epopée de Gilgamesh.
C.I.S.P. (341-85-15), à 20 h 30 : le Cache-cœur.
CITHEA (357-99-26), à 20 h : Plurielle ; à 22 h : L. Semonin. – II. à 20 h : la Madeleine Proust en forme.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), à 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), à 20 h 45 : Chacun sa vérité.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), à 20 h 30 : les Aventures de la villégiature.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), à 20 h 30 : les Marchands de gloire.
DAUNOU (261-69-14), à 21 h : S.O.S. homme seul.
DÉCHARGEURS (236-00-02), à 19 h : Gide 84 ; 20 h 30 : Gertrud, morte cet après-midi.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), à 20 h 30 : Désiré.
EPICERIE THEATRE (272-27-05), à 19 h : Imprévu pour un privé ; à 20 h 30 : l'Ile des chèvres.
ESPACE GAITÉ (327-95-94), à 20 h 30 : le Bouc.
ESPACE KIRON (373-50-25), à 20 h 30 et 22 h 30 : Extravagances (Cie Ph. Genty, Th. Manarf...).
ESPACE MARAIS (584-09-31), à 22 h : Adam et Eve et le Troisième Sexe.
ESSAION (278-46-42), I. à 20 h 30 : Oreste ne viendra plus. – II. à 20 h 30 : Chant dans la nuit.
FONTAINE (874-74-40), à 20 h 30 : les Aventures de Dieu.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), à 20 h 45 : Grand-Père.
GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), à 20 h 30 : Deux vieux « panique ».
HUCHETTE (326-38-99), à 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. à 18 h 30 : Tête de femme ; à 20 h 15 : l'Ambassade ; II. 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : la Panthère bleue ; Petite salle, 18 h 30 : Pique et pique et follet drame ; 22 h 30 : le Drap de sable.
LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), à 20 h 30 : Chants mêlés ; à 22 h : le Shaga.
MAISON HEINRICH HEINE (365-15-73), à 20 h 45 : la Noce chez les petits bourgeois.
MARAIS (278-03-53), à 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIE-STUART (508-17-80), à 22 h : l'Echo du silence.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), à 21 h : le Don d'Adèle.
MATHURINS (265-90-00), à 21 h : la Femme assise.
MAUBEL (255-45-55), à 20 h 30 : Suddenly Last Summer.
MICHEL (265-35-02), à 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), à 21 h : J'ai deux mots à vous dire.
MOGADOR (285-45-30), à 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), à 21 h : Tchin tchin. – Petite salle, à 21 h : le Journal d'une femme de chambre.
ŒUVRE (874-42-52), à 20 h 30 : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), à 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PARC DE LA VILLETTE, II. (387-71-31), à 21 h : Roméo et Juliette.
PLAISANCE (320-00-06), à 20 h 45 : la Pierre de la folie.
POCHE (548-92-97), à 20 h : Molly Bloom ; 21 h : l'Élève de Brecht.
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), à 21 h : K 2.
POTINIÈRE (261-44-16), à 20 h 30 : la Salle des profs.
RENAISSANCE (208-18-50), à 21 h : Noix de coco.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. à 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II., à 20 h 30 : Huis clos.
THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), à 21 h : Y'en a marr... ez vous.
THEATRE 18 (226-47-47), à 21 h : Ne m'appelez jamais nègre.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), à 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE NOIR (346-91-93), à 20 h 30 : l'Œuf de Colomb.
THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), à 21 h : Fils de butte ou les Seigneurs de Montmartre.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), à 20 h 30 : la Lanterne magique de Prague ; Petite salle, à 20 h 30 : Pense à l'Afrique.
THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), à 21 h : Médée.
TOURTOUR (887-82-48), à 20 h 30 : les Elles et les Eux.
TROIS SUR QUATRE (327-09-16), à 20 h 15 : Acteur... est acteur... est acteur ; 20 h 30 : la Pêche à la mouche.
VARIÉTÉS (233-09-92), à 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h : Une poule sur un mur.
AU BEC FIN (296-29-35), 22 h 15 : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Odd numbers sur un air de jazz.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh=MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : Pas de citrouille pour Cendrillon ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; 22 h 30 : Limite.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h : Chant d'épandage ; 22 h 15 : L'esprit qui mord.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II : 20 h 15 : Ils avaient les foies dans l'Ouest ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : les Surgelés ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.
PROLOGUE (575-33-15), à 21 h : Téléphonosolo.
RESTO-SHOW (508-00-81), 20 h 30 : Mais est-ce qu'Elaine Groezt ?
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : D. Dimey : Moi, j'aime pas les papas ; 21 h 30 : la Folle Nuit érotique de Roméo et Juliette ; 22 h 30 : Acide.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 35 : M. Boujenain.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : le Céleri jaune.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : la Vie entre les dents ; 22 h 30 : les Soliloques du pauvre.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : Graeme Allwright.
CASINO DE PARIS (874-26-22), 20 h 45 : Hair 84.
ESSAION (278-46-42), 18 h 30 : François Petitpas.
FORUM (297-53-47), 21 h : C. Paredes, L. Cilia.
OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : Michel Leeb.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Secrets.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), 18 h : le Mariage forcé ; 20 h 45 : Marotissimo.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 20 h : E. Martinez ; 22 h : Josefina ; 24 h : D. Farias, R. Barbera.

La danse

LA FORGE (371-71-89), 20 h 30 : Cie Ch. Gérard.
MUSÉE GUIMET (723-61-65), 20 h 30 : S. Nair-Dhananhayans.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : Ballets Moisseiev.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h : Les étoiles et le ballet de l'Opéra de Paris.

Les concerts

JEUDI 19

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Troscher, M. Berghmans, H. Schwimmer (Baud, de Geymuller, Kazandjian...).
Lucernaire, 20 h 30 : S. Perrot, F. Pierraud, J.-F. Kremer, S. Cyferstein, A.M. Altero, B. Mottoni, O. Clemence (Ballif, Varèse, Kremer...).
Eglise des Billettes, 20 h 30 : S. Isbin, orchestre de chambre J.-F. Paillard, (Bach, Barrios, Giuliani...).
Sainte-Chapelle, 21 h : Ensemble d'archets français, dir. J.-F. Gonzales (Vivaldi).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. R. Kubelik.
Salle Berlioz, 20 h 30 : Quatuor Parisii (Mozart, Lutoslawski), C. Ressel (Liszt, Debussy, Strauss...).
Fondation des Etats-Unis, 20 h 30 : C.I. Watson, R. McCoy, E. Lim (Mozart, Rossini, Tosti...).

Jeudi 19 avril

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Billancourt-cinquante ans de décors : la Française et l'Amour, film à sketches (R. Clair, H. Decoin, J.-P. Le Chanois, M. Boirond, H. Verneuil, J. Delannoy, Christian-Jaque) ; 19 h, Cinéma japonais : Ombres en plein jour, de T. Imai ; 21 h 15 : la Maison de la 92e Rue, de H. Hathaway.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Fifty Roads to Town, de N. Taurog ; 17 h, Hommage à Mohammed Lakhdar Hamina : Hassan terro ; 19 h, Hommage à Alexander Kluge : les Artistes sous le chapiteau ; Perplexes.

Les exclusivités

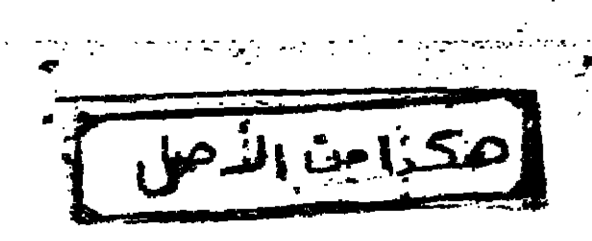
L'ADDITION (Fr. *) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
L'AFFRONTEMENT (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
ALDO ET JUNIOR (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26)) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-49) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert 14e (321-41-01).
L'ANGE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
A NOS AMOURS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysée Lincoln, 8e (359-36-14).
L'ASCENSEUR (Holl., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LE BAL (Fr.-It.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
BIQUEFARRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-46-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (545-35-38).
CARMEN (Esp., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82) ; Rialto, 19e (607-87-61).
CARMEN (Franco-It.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LES CAVALIERS DE L'ORAGE (Franco-Yougoslave) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
CLIN D'ŒIL (Fr. : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LES COMPÈRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
DEAD ZONE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).
DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoche, 6e (633-10-82).
L'EDUCATION DE RITA (Angl., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
EMMANUELLE IV (**) : George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
L'ENFER DE LA VIOLENCE (**) (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Calypso, 17e (380-30-11).
FEMALE TROUBLE (**) (v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).
FEMMES DE PERSONNE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) (**) : Logos, 5e (354-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
FRAULEIN BERLIN (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
GORKY PARK (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76).
GUERRES FROIDES (Ang., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).
LAISSE BÉTON (Fr.), Studio St-Séverin, 5e (354-50-91) ; Studio 43, 9e (770-63-40).
L'HABILLEUR (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (534-20-12).
LE JOUR D'APRÈS (A., v.f.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).
LE JUGE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LE LÉOPARD (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23).
LETTRES D'AMOUR PERDUES (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LOCAL HERO (Brit., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LOUISIANE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-48-85).
MEGAVIXENS (A., v.f.) (**) : Septième Art Beaubourg, 4e (278-34-15).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES MORFALOUS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
NEW-YORK NIGHTS (A. v.o.) (**) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
PEPPERMINT FRIEDEN (All., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
POLAR (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic, 14e (545-35-38).
POLAROID KILLER (Fr.) (**) : Movies, 1er (260-43-99).
RISKY BUSINESS (A., v.o) : Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
RUE-CASES-NÈGRES (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
RUSTY JAMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
SANS TÉMOINS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
SCARFACE (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
SCÉNARIO DU FILM PASSION (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
STAR 80 (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES FILMS NOUVEAUX

BREAK DANCE ET SMURF, comédie musicale italienne de Vittorio Desisti, v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
ÉCOUTEZ BIZEAU / ÉCOUTEZ MAY PIQUERAY, films français de Bernard Baissat : Saint-André des Arts, 6e (326-46-18).
LES FAUVES (**), film français de Jean-Louis Daniel : Forum, 1er (297-53-74) ; Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
OSTERMAN WEEK-END (**), film américain de Sam Peckinpah, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Passy, 16e (288-62-34). – V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; les Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).
RETOUR VERS L'ENFER, film américain de Ted Kotcheff, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76). – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Images, 18e (522-47-94).
VIVA LA VIE ! film français de Claude Lelouch : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).







SPECTACLES

STAR WAR LA SAGA (A.) la Guerre des étoiles ; L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi ; Escurial, 13e (707-28-04).

STREAMERS (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Studio Logos, 5e (354-42-34) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE TEMPS DE LA REVANCHE (Argentin, v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

TENDRES PASSIONS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

THE WIZ (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93).

TIME RIDER, LE CAVALIER DU TEMPS PERDU (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Templiers, 3e (271-84-56).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr., vers. Delavault) : St-Ambroise, 11e (700-89-16). – Vers. Gal : Ciné Beaubourg (Hsp), 3e (271-52-36). Vers. Saurova : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : Hasp Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (703-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Passy, 16e (288-62-34).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

VENT DE SABLE (Alg., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA VILLE BRULÉE (Esp. v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : George-V, 8e (562-42-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

WEND KUUNI (Haute-Volta) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

WILLIAM BURROUGHS (A., v.o.) : Olympic, 14e (545-35-38).

YENTL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-42-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Galande, 5e (354-72-71).

LA BIBLE (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Action Rive-Gauche, 5e (354-47-62).

BLANCHE NEIGE (A, v.f.) : Napoléon 17e (755-63-42).

LE BON LA BRUTE ET LE TRUAND (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

BUS STOP (A., v.o.) : Action Rive-Gauche, 5e (354-47-62).

CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA (All., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

ELEPHANT MAN (Ang.) : Champo, 5e (354-51-60) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ERASERHEAD (A., v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) : Marais, 4e (287-47-86).

FENÊTRE SUR COUR (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Miramar, 14e (320-89-52). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

FLASHDANCE (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

FURYO (A., v.o.) : Saint-Lambert (H. sp.), 15e (532-91-68).

L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (A., v.o.) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr., H. sp.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Boîte à films (H. sp), 17e (622-44-21).

LA MALLE DE SINGAPOUR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE MANTEAU (It., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONIKA (Suéd., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Ciné 13 Première, 18e (259-62-75) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

SUEURS FROIDES (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-47-76) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

TESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Olympic Saint-Germain, 5e (222-87-23) ; George V, 8e (562-41-46). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 19 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Feuilleton : Marie Pervenche.
De P. Andreota. Avec D. Evenou, C. Alers, X. Saint Macary...
Avant-dernier épisode des aventures policières de Marie Pervenche, témoin d'un hold-up dans le quartier des antiquaires de Saint-Germain-des-Prés. Marie enquête ferme et se retrouve dans une secte. Dur !

21 h 35 Contre-enquête.
Magazine des faits divers de A. Hoang.
Jacqueline : *l'histoire d'une vie et d'une humiliation.* Le poids du secret, *le drame d'un homme soigné dans un hôpital psychiatrique ;* Contre-fugue, *disparition d'un garçon de trois ans, etc. Un magazine attachant.*

22 h 30 Cinéma (cycle « Quatre étoiles à la Une ») : le Saut dans le vide.
Film italien de M. Bellochio (1979), avec M. Piccoli, A. Aimée, M. Placido, G. Burinato, A. Piovanelli (v.o. sous-titrée).
Un juge romain, quinquagénaire, craignant que sa sœur, « vieille fille », liée à lui depuis leur enfance traumatisée, ne devienne folle, utilise un acteur marginal et sans scrupules pour se débarrasser d'elle. Mise en scène très maîtrisée, interprétation exceptionnelle. Mais Bellochio, qui fustigea si souvent la famille bourgeoise, décrit, ici, un itinéraire de folie et de suicide par transfert, d'une façon morbide et névrotique.

0 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : La Saga du Parrain.
De F. Ford Coppola. Avec R. de Niro, M. Brando...
A la suite d'un attentat commis contre le Parrain, son fils Michael punit les coupables. Le vieux Don Vito, quant à lui, va sortir plus fort de ses blessures. La lutte des clans continue, intense. Un amour de feuilleton.

21 h 30 Alain Decaux : L'histoire en question.
Suez 1956.
La nationalisation du canal de Suez par le président Nasser le 26 juin 1956. La France et la Grande-Bretagne se mettent d'accord sur le principe d'une intervention militaire contre l'Egypte, mais les Etats-Unis et l'URSS la désapprouvent. Documents à l'appui, l'historien du petit écran raconte...

22 h 45 Histoires courtes.
La Batte, *court métrage yougoslave d'Aca Ilic ;* Chez Alexandre, *de A. Le Monnier.*

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : le Secret.
Film français de R. Enrico (1974), avec M. Jobert, P. Noiret, J.-L. Trintignant, J.-P. Adam, S. Pradel (Rediff.).
Un couple de Parisiens retiré dans les Cévennes est entraîné dans une angoissante aventure par un homme évadé de prison, qui se dit détenteur d'un mortel secret politique. D'après un roman de Francis Ryck, un drame dont l'ambiguïté et le mystère créent une tension constante, « kafkaïenne » en quelque sorte. On est pris par l'atmosphère et par le jeu de trois grands comédiens.

22 h 15 Journal.

22 h 35 Parole de régions.
La Bretagne et ses particularismes.

22 h 45 Prélude à la nuit.
« Concerto pour violon et orchestre en la majeur », d'H. Vieuxtemps, par l'Orchestre symphonique de la radio de Cologne, sol. S. Mintz.

FR 3 -PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Histoire de France en BD.
17 h 11 A l'enseigne de la Gasconette.
17 h 22 Carnac : le temps marqué d'une pierre.
17 h 55 Musique : l'Eden de Varengeville.
18 h 10 Feuilleton : Dynastie.
18 h 55 Atout Pic.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : Le trésor des Hollandais.
19 h 50 Gil et Julie.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : *Quatuor*, de P. Minyana (avec P. de Boysson, F. Giorgetti, R. Coggio), et entretien avec l'auteur.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : concerto pour hautbois et orchestre, symphonie domestique de R. Strauss par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Z. Mehta, sol. L. Koch, hautbois.
22 h 34 Les soirées de France-Musique : les Carmen historiques ; à 23 h 10, Musique italienne ; Donizetti.

Vendredi 20 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 30 TF1 Vision plus.
12 h Le rendez-vous d'Annik.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
14 h Série : La croisière s'amuse.
14 h 55 Les tambours d'Hijar.
La Semaine Sainte dans une petite ville d'Espagne.
15 h 25 Temps libres.
17 h Destination... France.
D'un département à l'autre : l'Indre.
17 h 25 Le village dans les nuages.
17 h 45 Série : Arnold et Willy.
18 h 15 Presse-citron.
Magazine des adolescents.
18 h 25 Microludic.
Magazine de la micro-informatique : les jeux vidéo.
18 h 50 Jour J.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Les petits drôles.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Porte-bonheur.
De P. Sabatier et R. Grumbach.
Avec Alain Souchon, Gérard Lenorman, Mireille Mathieu, Jairo...
21 h 50 Haroun Tazieff raconte « sa » terre.
La mécanique de la Terre : le jeu des plaques tectoniques, le volcanisme sous-marin, les atolls ; la terre et les mers se mettent en colère.
22 h 45 Journal.
23 h Eurovision : Le chemin de croix du pape.
En direct du Colisée à Rome.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 Antiope.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : La vie des autres.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
14 h 55 Série : Vegas.
15 h 45 Reprise : A. Decaux, l'histoire en question.
Suez 1956 (dif. le 19 avril).
17 h Itinéraires.
Colombie ; la terre, c'est la vie.
17 h 45 Récré A2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : la Bavure.
D'après J.-F. Coatmeur, réal. N. Ribowski. Avec J.-C. Bourbault, R. Ferrache, J. Goupil, B. Agenin...
Premier épisode d'une série en trois volets. Un divorce, une femme et son fils assassinés, un père prostré... Imaginez !
21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : Comment devenir un saint. Sont invités : Mgr Roger Etchegarray (J'avance comme un âne) ; *l'abbé Omer Englebert* (la Fleur des saints), *Jean Ferniot* (Saint Judas) ; *Henri Gougaud* (l'Inquisiteur), *Elisabeth de Miribel* (Comme l'or purifié par le feu).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Howard Hawks) : le Harpon rouge.
Film américain de H. Hawks (1932), avec E. G. Robinson, Z. Johann, R. Arlen, V. Barnett, J. Carrol Naish (v.o. sous-titrée. N.)
Un pêcheur de thons, auquel un requin a sectionné une main, épouse une orpheline. Elle ne l'aime pas et devient la maîtresse de son meilleur ami. Mise en scène épurée pour la description magistrale d'un milieu rude, où le danger est constant. Hawks recense ses grands thèmes. Puissante composition d'E. G. Robinson, sorti des rôles de gangsters.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20 h 5 Les jeux.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Vendredi : Tsahal, la fronde de David.
Magazine d'information d'A. Campana.
120 000 conscrits des deux sexes, 45 000 professionnels, 400 000 réservistes, un service militaire de trois ans pour les hommes et de deux ans pour les femmes. Israël, nation de quatre millions d'habitants, possède la plus puissante force militaire du Moyen-Orient. Un reportage franco-hollandais de G. Ganani et Ben Elkerbout, avec la participation du lieutenant-général Mota Gur, ancien chef de l'état-major, du colonel Meïr Païl, historien militaire, ancien combattant, membre socialiste du Parlement israélien, du major Weinbaum et du brigadier général Kahalani.
21 h 30 Journal.
21 h 50 Bleu outre-mer.
Variétés guyanaises. RFO Groenland.
22 h 40 Parole de régions.
La Bretagne et ses particularismes : le rock de l'Ouest.
22 h 50 Prélude à la nuit.
Messe pour chœur mixte et double quintette à vent de Stravinsky par l'Ensemble vocal Arpège et les Philharmonistes de Châteauroux, dir. J. Komives.

FR 3 -PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Histoire de France en BD.
17 h 11 Ozone Jazz.
17 h 22 Des bateaux sous la mer.
17 h 32 Thalassa, magazine de la mer.
18 h Magazine du rock : Rocking chair.
18 h 30 Ecoutez votre siècle.
18 h 55 Atout Pic.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : Le trésor des Hollandais.
19 h 50 Gil et Julie.

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : nouveautés musicales.
8 h Les chemins de la connaissance : Colbert ou l'homme caché ; à 8 h 32, les écrits gnostiques de Nag Hammadi.
8 h 50 Echec au hasard.
9 h 5 Matinée du temps présent : l'économie introuvable.
10 h 30 Le texte et la marge : « La Sape », avec A. de Borchgrave.
10 h 50 Musique : Concours international de musique électroacoustique de Bourges (et à 14 h 50).
12 h 5 Agora.
12 h 45 Panorama.
13 h 30 On commence..., magazine du théâtre : avec M. Maréchal.
14 h 10 Un livre, des voix : « Que nous est Hécube ? », de Zoé Oldenbourg.
16 h 3 Les inconnus de l'histoire : Mohamed Kurd'ali (écrivain syrien du XIXe siècle).
17 h Le monde de Turpin.
18 h 30 Feuilleton : Angelo.
19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne : cours inaugural au Collège de France du professeur Yves Coppens (extraits).
20 h Musique : *la Passion selon saint Jean*, de J.-S. Bach, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. N. Harnoncourt, sol. K. Equiluz, R. Holl, J. Radek, M. Lipousek...
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

2 h Les nuits de France-Musique : Le groupe des Six.
7 h 10 Actualité du disque.
9 h 5 Le matin des musiciens : Bizet dans son temps et *Carmen* aujourd'hui ; œuvres de Bizet, Gounod, Lalo, Busoni.
12 h 5 Concert : œuvres de Mozart, R. Strauss, Mendelssohn par l'Orchestre de chambre Jean-François Paillard, sol F. Kerdoncuff, piano, G. Jarry, violon.
13 h 32 Les chants de la terre.
14 h 2 Repères contemporains : Zimmermann.
14 h 30 Les enfants d'Orphée.
15 h L'après-midi des musiciens : *le Concerto pour violon* d'Alban Berg ; œuvres de Berg, Mozart, R. Strauss.
18 h 5 L'imprévu.
19 h Le temps du jazz : Le clavier bien tempéré ; intermède ; feuilleton Anthony Davis.
20 h Concert (en direct de l'église Saint-Thomas de Leipzig) ; *la Passion selon saint Matthieu* de Bach, par l'orchestre du Gewandhaus de Leipzig et le Chœur Saint-Thomas de Leipzig, dir. H.-J. Rotzsch.
23 h Les soirées de France-Musique : Georges Balanchine ; œuvres de Bach, Bizet, Stravinsky, Brahms ; vers 1 h, musiques traditionnelles.

COMMUNICATION

DEVANT LA COMMISSION SPECIALE DU SENAT

M. MEXANDEAU : les retards dans l'acheminement des journaux ne sont pas acceptables

La commission spéciale du Sénat chargée d'examiner le projet de loi sur la presse, dont la discussion en séance publique devrait commencer le 24 mai, continue ses auditions. Mercredi 18 avril, elle a reçu M. Louis Mexandeau. Le ministre chargé des PTT, a rappelé que le contenu des accords Laurent avait reçu l'approbation de l'ensemble des représentants de la presse et reconnu que le blocage des prix faisait peser des contraintes nouvelles sur les entreprises de presse, avant d'estimer que l'augmentation des tarifs postaux ne pouvait être tenue pour responsable des difficultés financières actuelles de la presse.

Interrogé par Mme Brigitte Gros (gauche dém., Yvelines), Pierre Brantus (Un. cent. Jura), André Fosset (Un. cent, Hauts-de-Seine), et Jean Cluzel (Un. cent., Allier), rapporteur de la commission sur la dégradation de la qualité du service postal, M. Mexandeau a observé qu'il s'agit d'un *« problème fort ancien »*, mais il a admis que les retards dans l'acheminement des journaux ne sont pas acceptables. Et il s'est engagé à s'opposer à toute fermeture de bureaux de poste le samedi.

Pour M. Mexandeau, toutefois, les difficultés des journaux sont plus imputables à l'alourdissement des charges salariales dans le secteur de l'imprimerie qu'à l'évolution du coût et de la qualité du service postal. Après avoir regretté *« l'utilisation perverse »* de la *législation sur le* droit de grève dans les PTT, le ministre s'est déclaré décidé à éviter que le courrier ne soit *« pris en otage »*. Souhaitant que la presse soit associée à l'avènement des nouveaux médias audiovisuels, il s'est montré hostile à un développement anarchique des télévisions privées qui risquerait de mettre en cause la qualité des programmes ainsi que les ressources de la presse.

M. Robert Hersant, président du directoire du *Figaro*, qui considère que le texte le visait, lui et son groupe, a expliqué que sa *« vie de professionnel »* était divisée en deux périodes : *« défenseur du pluralisme »* jusqu'en 1972 et il en a voulu pour preuves que M. André Morice (radical) à Nantes, Guy Mollet et M. Pierre Mauroy (socialistes) et André Diligent (centriste) à Lille étaient venus le chercher pour sauver des journaux. La deuxième période, a-t-il observé a commencé avec le programme commun où il a fallu *« choisir son camp »*. Après avoir affirmé que l'arrivée de la gauche au pouvoir a été marquée par des initiatives à l'encontre du pluralisme, M. Hersant a observé que l'on ne peut plus faire de différence entre la presse écrite commerciale et l'information audiovisuelle commerciale depuis que M. Mitterrand a admis la publicité sur les radios privées transformées en PME.

L'introduction de la publicité commerciale sur les antennes des radios locales privées avait été également largement évoquée au cours de la précédente réunion de la commission, mardi 17 avril, consacrée à l'audition d'une délégation de la Fédération nationale de la presse française. Après avoir énuméré les *« dangers »* du texte, M. Maurice Bujon, son président, a indiqué qu'aux yeux de la FNPF *« un projet de loi authentique »* se devrait d'affirmer la liberté de la presse — en instituant pour l'Etat l'obligation d'en assurer l'exercice réel, — de garantir ensuite l'indépendance et le pluralisme des entreprises par un environnement économique stable fondé sur la pérennisation des franchises fiscales et postales.

De son côté, M. Georges Montaron, président du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne, a indiqué qu'aucune concertation sur les aides à la presse n'était en cours.

Le sort du plan câble inquiète le CNCA

« Le moment est maintenant venu pour le gouvernement de fixer ses choix et de définir les orientations à prendre dans le sens de la meilleure application de la loi de juillet 1982... Le CNCA considère que les enjeux industriels et culturels sont trop importants pour être laissés à l'appréciation des seuls représentants des groupes de pression des intérêts privés ou professionnels, des spécialistes des filières techniques ou industrielles. » Ainsi débute le premier avis rendu par le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA) depuis sa création.

Institué par la loi de juillet 1982 pour représenter les forces vives du pays, le CNCA n'a été installé que depuis mai 1983. Entre le gouvernement et la Haute Autorité, ce parlement de 49 membres, sans pouvoir législatif, n'avait pas encore trouvé sa place et son langage. L'avenir du plan de câblage, bloqué depuis plusieurs mois au niveau de la décision politique, lui donne l'occasion de montrer qu'il n'entend pas être une simple chambre d'enregistrement.

L'avis du CNCA se veut avant tout pragmatique et conscient de l'intérêt général. Stigmatisant *« le faux débat câble-satellite »*, il se prononce en faveur du satellite lourd de télévision direct, projet déjà engagé, qui permet dès 1986 d'alimenter à la fois les réseaux câblés et les zones rurales en programmes de télévision. Plaidant pour la complémentarité des moyens techniques, le CNCA rappelle que le câble permet *« une véritable décentralisation de la communication audiovisuelle, notion trop souvent perdue de vue par quelques responsables des réseaux de télévision et d'organismes chargés de la mise en place des supports techniques »*.

Sans trancher entre partisans du câble coaxial et ceux de la fibre optique, le CNCA soutient implicitement ces derniers en soulignant que l'objectif du câble doit être *« la mise en œuvre d'une télévision de proximité, d'une part, et, d'autre part, d'un service aussi large que possible de télématique, indispensable aux entreprises comme aux éducateurs et aux responsables de la formation continue »*. Un plaidoyer en faveur d'un développement des services interactifs et donc de la fibre optique.

Sur les conditions d'exploitation des réseaux, le CNCA est plus précis. Il propose que les sociétés d'exploitation prennent la forme de sociétés d'économie mixte *« composées des représentants des municipalités, des associations et des forces économiques locales, des forces économiques ou politiques départementales et des investisseurs publics nationaux. »* Une formule qui devrait, selon le Conseil, éviter que l'exploitation du câble devienne un monopole de droite ou de gauche.

Ces sociétés d'exploitation ne devront pas être *« des sociétés d'aiguillage ou d'arbitrage des programmes »* mais assumer des *« responsabilités réelles »* dans la programmation. Pour le CNCA, la télévision par câble, si elle peut faire appel à des programmes nationaux ou internationaux pour séduire son public, est aussi *« une télévision de services, axée sur la vie quotidienne et sur la communication sociale »*.

Une télévision moins coûteuse que celle des chaînes publiques, appelant la création de petites et moyennes entreprises régionales. Le CNCA, qui jette un *« cri d'alarme »* sur le contenu des programmes et la mise en œuvre de la production, en profite pour plaider pour un renouveau de la télévision nationale et une large association de la presse écrite et de l'édition.

Les positions prises par le CNCA ne surprendront pas. Elles rappellent des stratégies défendues soit au ministère de la culture, soit au secrétariat d'État chargé des techniques de la communication ou à la mission « TV câble ». Mais l'intérêt de cet avis réside surtout dans la volonté d'élargir le débat public et de faire appel à une mobilisation des initiatives. *« L'équilibre demeure fragile entre des structures administratives plus techniciennes et les initiateurs du changement qui leur font contrepoids. Le CNCA entend soutenir ces derniers dans leur volonté créatrice d'une renaissance culturelle française sur les nouveaux réseaux. »* Après le débat de ces dernières semaines et dans l'attente des décisions gouvernementales, l'intervention du CNCA a le mérite de la clarté et du dynamisme.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Un « Dossier du Canard »

LA PRESSE EN REVUE

« La presse en revue », tel est le thème des *Dossiers du Canard* qui portent la mention mars-avril et viennent d'être mis en vente (le numéro 20 F). La rédaction du *Canard enchaîné*, dans le style caustique qu'on lui connaît n'a que l'embarras du choix pour traiter des multiples problèmes relatifs à la presse.

Avec cette réflexion-éditoriale : *« Les rois de la presse d'après-guerre s'appelaient Lazareff, Prouvost, Del Duca. Ils sont morts. Les nouveaux princes s'appellent Hersant, Filipacchi, Lagardère. Ils sont moins pittoresques. Ce sont de froids managers couleur d'époque, l'œil fixé sur le « cash-flow » et l'étude de marché. Le fameux flair d'autrefois a des allures d'ordinateur. »*

Avec aussi des titres d'articles en forme de jeu de massacre : *Libération, « de Mao à Montand », « La presse communiste : des cent fleurs à la chute des feuilles » ; le Quotidien : « de la Résistance à l'opposition » ; « Havas : on n'arrête pas le pouvoir »* ou encore *« Presse financière : les budgets du silence »*, et enfin *« Hersant : du défi français au rêve américain »*.

● *Le doublage des téléfilms étrangers.* — Les sociétés TF 1, Antenne 2 et FR 3 ont signé, mercredi 18 avril, avec les syndicats d'artistes-interprètes (SFA-CGT, SIDAS-CFDT et SNLA-FO) un accord aux termes duquel elles s'engagent, pour une période reconductible d'un an à compter du 1er janvier 1984, à faire assurer en France, le doublage des téléfilms, séries et feuilletons étrangers dont elles acquièrent les droits (sous réserve d'une franchise de quarante-deux heures de programmes). L'application de cet accord, négocié sous la direction de Mme Janine Langlois-Glandier, directeur général de la SFP, fera l'objet d'un examen au cours du dernier trimestre de l'année en cours.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— M. et Mme Charles VACHIN,
M. et Mme André CARPENA,
Sylvie et Bruno VACHIN,
sont heureux de faire part de la naissance de leur petite-fille et fille

Camille,

le 15 avril 1984.

17, rue du 29-Juillet, Arras.

Décès

— Pierre et Justine Cheynet,
Marie-Sylvie Leroy,
Louis, Marie-France et Pierre-Dominique Cheynet,
Mr et Mme Roger Moreau,
Mr et Mme Henri Renard,
Mlle Simone-Hélène Renard,
Les familles Cheynet et Renard,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude CHEYNET,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,

survenu le 18 avril 1984, à l'âge de quarante ans, en son domicile, 22, avenue Victor-Hugo, à Bourg-la-Reine (92340).

Le service religieux sera célébré le vendredi 20 avril, en l'église Saint-Gilles de Bourg-la-Reine, suivi de l'inhumation au cimetière nouveau de Trivaux, à Meudon (92).

On se réunira à l'église, 6 *bis*, boulevard Carnot, à 10 h 45.

— On nous prie d'annoncer le décès du

colonel Auguste COUSSILLAN,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 avril 1984, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, le 17 avril, dans la plus stricte intimité.

71, avenue de Saint-Mandé,
75012 Paris.

[A sa carrière de militaire, le colonel Auguste Coussillan avait ajouté, sous le pseudonyme de Jacques Hillairet, une activité de conférencier et d'historien au cours de laquelle il s'attacha à évoquer le Vieux Paris. Trois fois lauréat de l'Académie française, dont un prix Gobert, il avait reçu en 1957 le Grand Prix littéraire du conseil général de la Seine. En 1958, il reçut également la médaille de vermeil de la Ville de Paris.]

— M. Pierre Haas,
son époux,
Bertrand et James Haas,
ses fils et beau-fils,
Mme Max Baillet,
sa sœur,
M. et Mme Jean Haas
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre HAAS,
née Colette Maillou,

survenu le 16 avril 1984.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e, le mardi 24 avril 1984, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, avenue Paul-Doumer,
75116 Paris.

— Le président C. Dubin
et les membres du conseil d'administration du Mérite et dévouement français, ont le regret de faire part du décès de

Mme Marcelle HAMET,
secrétaire,

survenu le 10 avril 1984.

— Monique et Pierre Lemann,
Martine, Bernard et Benoît Lemann,
Isabelle, Dominique et Sarah Misslin,
Catherine Lemann,
Sophie Lemann,
Jacqueline Lemann,
Le docteur Nicole Heldt,
Les familles Lemann, Heldt, Botella, Misslin, Grangez, Mantout,
ont la grande douleur de faire part du décès, à l'âge de trente-quatre ans, de

Dominique, Hélène LEMANN,

La famille ne reçoit pas.

6, place de Stalingrad,
78220 Viroflay.

— M. Claude Médioni,
ses enfants Patrice et Thierry,
M. et Mme Henri Médioni,
leurs enfants Édouard, Pierre, Sabine et Christophe Dupont Médioni,
Les familles Ouazan, Attia, Boukabza, Elkaim,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme MÉDIONI,
née Eva Ouazan,

survenu à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 20 avril 1984, à 14 h 15, au cimetière du Montparnasse, réunion porte principale.

229, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

— La Tronche.
Saint-Maixent-l'Ecole.

Mme Michelle Pougnand,
M. Hervé-Jean Bertrand-Pougnand,
Les familles Lede, Baraton, Pougnand, parents, alliés et filleuls,
ont la tristesse et l'espérance de faire part du retour à Dieu, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, de

Mme Louis POUGNAND,
née Suzanne Charlotte Lede,

le 18 avril 1984, à La Tronche.

Les obsèques religieuses seront célébrées, le jeudi 19 avril, à 14 h 45, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, à La Tronche (Isère), et le samedi 21 avril, à 9 h 30, en l'abbatiale de Saint-Maixent-l'Ecole (Deux-Sèvres).

— Limoges.

M. Pierre Rastier,
directeur honoraire de l'enregistrement,
M. et Mme Jean-Pierre Rastier,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Yves Rastier
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Rastier
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Rousseau
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Demoulin
et leurs enfants,
Les familles Masselin et Coquelin,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Pierre RASTIER,
née Suzanne Masselin.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 14 avril 1984.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue de l'Amphithéâtre,
87000 Limoges.

— M. et Mme Tastemain,
Anne, Catherine, Sylvie et Aline,
M. et Mme Londe,
Elisabeth, Christian, Denis et Louis,
Mme Maurice Loynel
et ses enfants,
font part de la disparition dans sa quatre-vingt-treizième année de

Mme Yvonne TASTEMAIN,
artiste peintre,

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière Saint-Gabriel, à Caen, le 20 avril 1984.

— M. Jean de Verbizier Latreyte,
M. Gérard de Verbizier Latreyte,
M. et Mme Bernard Flandin
et leurs enfants,
Leurs parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean de VERBIZIER LATREYTE,
née Simone Hyde,

leur épouse, mère et grand-mère.

La cérémonie religieuse a été célébrée, le lundi 16 avril 1984, en l'église de Mont-Saint-Aignan (village).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Domaine de « La Hetraie »,
76130 Mont-Saint-Aignan.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Fabienne de VILAINE.

Elle a été inhumée le 19 avril 1984, au cimetière Montmartre, entourée d'amis fidèles.

Remerciements

— Mme David Alfan
et ses enfants,
très touchés des nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de

M. Davis ALFAN,

survenu le 22 mars 1984,
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur sincère reconnaissance.

— Héléna Bossis, Daniel Dares et Jérôme Lapera, ayant répondu à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Simone BERRIAU,

vous prient de bien vouloir les excuser si certains courriers ne sont pas parvenus.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la mort de

Mme François MAURIAC,
née Jeanne Lafon,

une messe sera célébrée le mercredi 25 avril 1984, à 10 heures, en l'Abbaye Sainte-Marie de Paris, 3, rue de la Source, Paris-16e.

Communications diverses

— Les membres de l'association Aviation club de France sont convoqués pour l'assemblée générale, qui se déroulera le jeudi 3 mai 1984, à 18 heures, à son siège social, 104, Champs-Elysées, Paris-8e.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université Paris-II, jeudi 26 avril, à 14 h 30, salle des Conseils, Mme Elizabeth Estienne-Henrotte : « L'application des règles générales du traité de Rome au transport aérien. »

— Université Paris-I, jeudi 3 mai, à 14 h 30, centre Panthéon, salle appartement Décanal, M. Jean-Pierre Chauchard : « La conception française de la négociation et de la convention collective de travail. »

— Université Paris-II, vendredi 11 mai, à 14 h 30, salle des Commissions, M. Zahir Ihaddaden : « La presse algérienne de 1963 à nos jours. »

— Université Clermont-Ferrand-II, vendredi 18 mai, à 14 h 30, UER de lettres, salle des Actes, M. Pierre Vitte : « Les campagnes du Haut-Apennin, évolution d'une société montagnarde. »

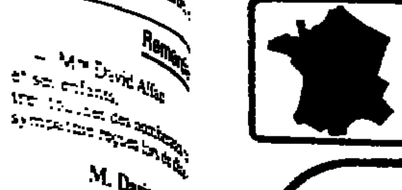
هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux

Le Monde

économie

SOCIAL

Michelin va supprimer 4 920 emplois

C'est officiel. Michelin va réduire ses effectifs, moins toutefois qu'on ne le craignait (*le Monde* du 19 avril). La direction confirme la nouvelle. *« Rendues impératives dans la situation économique actuelle et afin de dégager d'importants gains en productivité »*, indique-t-on chez Michelin, le plan va porter, à travers les dix-neuf unités que le groupe possède en France, sur 4 920 suppressions d'emplois (3 500 agents, 1 420 collaborateurs et cadres), dont 3 520 (2 300 agents, 1 240 collaborateurs et cadres) à Clermont-Ferrand.

Les partenaires sociaux CGT, CFDT, FO ont été informés ce jeudi matin 19 avril en fin de matinée de cette décision au cours d'une réunion paritaire, qui s'est tenue dans les bureaux parisiens de Michelin.

Les syndicats avaient tenu par avance à devancer les décisions que la direction de Michelin s'apprêteà prendre. A l'appel de la CGT et de la CFDT, un arrêt de travail de quatre heures avait paralysé mercredi matin l'activité des usines de Clermont-Ferrand. Contre toute attente, le syndicat FO ne s'était pas joint à cette action, préférant connaître le détail des mesures avant de prendre position.

Le mouvement a été diversement suivi, mais la mobilisation, de l'avis général, a été plus massive qu'en 1981 et 1982, lorsque « Bibendum » avait décidé de mettre 3 000 personnes en préretraite.

Dans l'après-midi du 18 avril, un rassemblement place des Carmes, devant le siège de la manufacture, a été suivi d'un défilé de six cents personnes environ jusqu'à la préfecture, sur le thème : *« Des emplois à Clermont-Ferrand, pas de chômeurs. »* Les syndicats réfutent avec virulence l'existence de sureffectifs et ont établi un dossier dressant la liste des commandes non satisfaites. Ils affirment, notamment, que Michelin n'a fourni que six mille cinq cents pneus sur les dix-huit mille commandés pour des véhicules haut de gamme de la régie Renault. Un moment occultée par l'affaire Dunlop à Montluçon, la question des réductions d'emplois au sein d'une entreprise comptant 26 000 salariés, soit environ 20 % des effectifs employés dans l'industrie en Auvergne, se trouve relancée de façon spectaculaire après qu'elle a alimenté d'innombrables rumeurs depuis plusieurs semaines.

C'est un sentiment mêlé de crainte qui domine largement au sein des usines, où étaient attendues avec impatience les annonces officielles de la direction.

A. D. et L. T.

LE « CONTRAT DE CONFIANCE » DES CADRES

Un catalogue de bonnes intentions

En présentant au conseil des ministres du 18 avril une communication sur *« la mise en œuvre du contrat de confiance avec les cadres »* des entreprises privées et publiques (*le Monde* des 7 et 16 février), M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, a renvoyé la balle aux partenaires sociaux. Mais il a aussi marqué la volonté politique de mobiliser davantage des cadres qui, a-t-il souligné, *« se situent par fonction au point de passage obligé de toute transformation dans l'entreprise, qu'elle soit technique, économique et sociale*, dans la bataille de la modernisation industrielle. Une démarche qui a été solennisée par l'intervention personnelle du président de la République : *« Vouloir faire de notre pays une grande nation industrielle et moderne*, a déclaré M. Mitterrand, *c'est d'abord faire appel à l'effort, à la compétence et à la responsabilité. Ces qualités, les cadres de nos entreprises les possèdent. Ils sont parmi les meilleurs du monde. Pour réussir sa modernisation, la France a besoin d'eux. J'attends d'eux qu'ils fassent bénéficier le pays de leur capacité d'innovation et de création. Je souhaite que leur apport soit justement reconnu. »*

Plus de deux ans après la « table ronde » de février 1982, M. Le Garrec a rassemblé ses orientations autour d'engagements déjà pris par le IXe Plan, de lois ou de projets de loi déjà existants — comme celui de M. Delors sur le développement de l'initiative économique, — de revendications d'organisations de cadres, chacune pouvant y retrouver une de ses idées. Il compte aussi sur une bonne mise en musique de l'accord national du 25 avril 1983 *« relatif au personnel d'encadrement »*, dont un bilan doit être fait, un an après la signature. Se mêlent donc dans le « contrat » le rappel des dispositions déjà existantes — quitte à les toiletter réglementairement pour les cadres — et des incitations ou recommandations à négocier. Au total un catalogue de bonnes intentions. Une démarche pragmatique et contractuelle a été privilégiée, étant entendu que la confiance ne se décrète pas et ne résulte pas miraculeusement d'un seul conseil des ministres. Dès mercredi, le PS a manifesté son « adhésion », tandis que les organisations syndicales de cadres réagissaient avec retenue attendant que les actes suivent les intentions et que, selon l'expression de M. Hubert Bouchet, secrétaire général de l'UCI-FO, *« les fruits puissent tenir les promesses des fleurs »*. M. Le Garrec, qui reverra tous les syndicats dès juin — puis deux fois par an, — a exprimé devant la presse son *« souci que le secteur public aille plus vite et plus loin afin d'éclairer le terrain »*. Trois *« orientations d'action »* ont ainsi été arrêtées :

1) **Libérer la capacité d'initiative des cadres dans l'entreprise.** — Pour le gouvernement les directions d'entreprise doivent *« associer étroitement les cadres à la définition de la stratégie et à la marche générale de l'entreprise »* en recourant à des formules comme les entretiens périodiques ou les *« contrats d'objectifs »* (idée CFTC). Alors que, au 31 janvier 1984, 3 014 accords avaient été signés sur l'expression des salariés — 63 % d'entre eux reconnaissant un rôle d'animation à l'encadrement, — il préconise la recherche contractuelle de *« formules institutionnelles spécifiques »* pour l'expression des cadres. Ils seront consultés pour le bilan prévu fin 1985 sur l'expression des salariés. M. Le Garrec a également mis le ministère de l'industrie à contribution pour *« faciliter la réalisation de projets individuels de recherche et d'innovation »* (clin d'œil à FO) en assurant par exemple l'accueil des cadres dans des *« équipes de recherches publiques »*.

2) **Ouvrir aux compétences des cadres de nouveaux terrains d'action.** — S'appuyant sur le projet de loi sur l'initiative économique, la loi sur la création d'entreprise et la création du livret d'épargne-entreprise, M. Le Garrec veut *« faciliter l'engagement des cadres dans la création ou la transmission d'entreprises »*. Il entend aussi leur permettre d'accompagner les restructurations et les mutations technologiques en particulier — clin d'œil à la CFDT — *« en soutenant par incitation fiscale ou sur fonds publics les initiatives interentreprises permettant à une équipe de cadres, dans un bassin d'emplois, de contribuer à la création d'emplois, à la formation et au reclassement »*. Le secrétaire d'État annonce également des *« adaptations réglementaires »* afin de mieux utiliser les compétences des cadres chômeurs ou préretraités *« pour de courtes missions d'intérêt général »*.

3) **Stabiliser et clarifier les règles de la solidarité.** — Ce chapitre risque déjà de laisser sur leur faim des organisations comme la CGT et la CFDT. M. Le Garrec a rappelé aux cadres, qui ne sont pas à cet égard les seuls concernés, que *« les modalités dans la baisse des prélèvements obligatoires seront annoncées dans le cadre de la procédure budgétaire »*. La décision de demander au Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) un constat annuel sur tous les revenus a été confirmée, un rapport devant être présenté sous le parrainage conjoint de MM. Le Garrec et Delors en juin prochain. Au passage l'*« individualisation partielle de la rémunération »* dès l'instant où elle entre dans des règles négociées est légitimée. M. Le Garrec a souhaité que l'accord national de 1983 *« trouve un contenu plus concret »*. Il aurait pu exprimer le même vœu à propos d'une partie essentielle de son propre contrat de confiance.

MICHEL NOBLECOURT.

● **La situation est toujours bloquée au centre de tri postal de Caen-gare**, en raison du report de la réunion du conseil supérieur des PTT, qui devait se dérouler à Paris ce jeudi 19 avril. Unique occasion, selon les syndicats, de voir s'engager un débat sur le « plan Daucet » entre l'administration et les fédérations syndicales, cette réunion avait été retenue à Caen comme une échéance importante et une porte de sortie possible pour le mouvement.

La mobilisation se dégradant de jour en jour, l'intersyndicale CFDT-CGT-FO a décidé de faire le siège de la direction départementale jeudi 19 avril à partir de 13 heures, afin d'obtenir l'ouverture de négociations. Elle demande le départ immédiat des gendarmes mobiles et la suppression du centre de tri parallèle mis en place par l'administration.

La chambre de commerce et d'industrie de Caen, associée à l'Union patronale du Calvados, a mis sur pied un système d'expédition du courrier pour les entreprises en difficulté. — *(Corresp.)*

LA SITUATION CHEZ CITROEN

La CGT lance un appel à une manifestation à Paris le 20 avril

Treize semaines après la fin dramatique de la grève avec occupation de Talbot à Poissy, la CGT a frappé le mercredi 18 avril les premiers accords d'un nouveau conflit dans l'automobile en paralysant presque complètement l'usine Citroën d'Aulnay, un autre grand « site » industriel de la région parisienne, le jour où se réunissait le comité d'établissement confirmant les licenciements décidés par la direction de PSA (1). Une journée de grève aux faux airs de « sit-in » au soleil, d'interlude printanier dans la monotonie du travail à la chaîne avec les ouvriers assis sur les pelouses, devant les façades — verre, brique et métal — d'Aulnay, l'usine vitrine de Citroën pendant les années 70. *« Dieu est avec nous, camarades*, s'écriait avec lyrisme un délégué CGT : *nous avons le soleil. »*

Côté soleil, en effet, des éléments de succès pour la CGT : le débrayage général, mais en douceur, des ouvriers des chaînes le matin était confirmé sans difficulté lors de l'arrivée de la deuxième équipe vers 15 heures, sans qu'il y ait eu besoin de mettre en place des piquets. Tandis que se succédaient devant la porte, prises de parole et discussions de petits groupes, à deux pas de là sur le « plateau de retouches », des ouvriers pouvaient continuer tranquillement à poncer des carrosseries, à vérifier des portières et des essuie-glaces. La CGT avait aussi voulu manifester sa force par le défilé du matin à l'ouverture du comité d'établissement, une « intrusion » bien contrôlée dans la salle de réunion et le meeting qui l'avait suivi. L'après-midi, le secrétaire de la section CGT, M. Akka Ghazi, pouvait expliquer avec une tranquille assurance les discussions au CE et présenter les positions de la direction avec un humour de conteur oriental.

Côté ombre, en revanche, la marge de manœuvre de la CGT, face à une direction de PSA peu portée au compromis, est restreinte. Derrière les déclarations trop convaincues des délégués syndicaux, on pouvait deviner une certaine inquiétude sur l'état d'esprit de la base, la préoccupation d'éviter tout « dérapage » et la volonté de ne pas recommencer l'expérience de Talbot. Le découragement semblait percer aussi derrière les propos de certains immigrés sur l'*« aide au retour »*. (*« On veut nos droits. Si on nous donne nos droits, on part tout de suite »*.)

Aussi la section CGT n'a pas voulu engager une épreuve de force. Décidant de gérer le conflit au jour le jour, elle n'a pas prolongé le mot d'ordre de grève pour le jeudi 19 avril (dès le début de l'après-midi, les délégués invitaient l'équipe du matin à partir, comme pour rompre au minimum la routine) ; elle a simplement prévu vendredi 20, jour de chômage technique à Aulnay, une manifestation à Paris des ouvriers de toutes les usines Citroën de la région parisienne, avec des débrayages durant le temps de la manifestation, et des journées « portes ouvertes » la semaine prochaine, notamment le 26 à Aulnay.

Réaffirmant avec solennité son opposition aux licenciements, la CGT a exprimé, en même temps, une volonté d'unité et de négociation : *« Nous n'accepterons aucun licenciement... Nous continuerons à faire des propositions, nous continuerons à nous battre pour notre emploi, celui de tous »*, déclarait M. Akka Ghazi, demandant le « rapatriement » à Aulnay de certaines fabrications ou une réduction de la durée du travail à trente-cinq heures. La direction de l'entreprise a évoqué, elle, le recours au *« temps partiel »*.

Surtout, tout en critiquant la consultation effectuée par Citroën pour les candidatures à l'aide au retour, la CGT n'a pas refusé la formule, demandant des précisions et un délai de réflexion : *« Celui qui veut rentrer, c'est son droit*, a souligné M. Akka Ghazi. *Mais qu'on lui donne le temps de la réflexion et la satisfaction des années et des années travaillées chez Citroën. On parle d'accords avec l'Algérie, avec les pays africains, avec le Maroc, mais Citroën ne peut nous montrer ces accords... On ne peut demander à un travailleur de répondre en deux minutes à un contremaître à ce qui engage son avenir et celui de sa famille... »*

GUY HERZLICH.

(1) Parmi les autres usines de la région parisienne, seule celle de Levallois-Perret a débrayé, mercredi, pendant deux heures.

Le CNPF renoue avec la politique contractuelle

LES NÉGOCIATIONS SUR LA FLEXIBILITÉ DE L'EMPLOI S'OUVRIRONT DÉBUT MAI

A l'issue de la réunion de la commission nationale de la négociation collective, le 18 avril, M. Yvon Chotard, premier vice-président du CNPF, a annoncé que les négociations interprofessionnelles sur la flexibilité de l'emploi s'ouvriraient *« au début du mois de mai »*. L'organisation patronale renoue donc avec la pratique de négociations nationales qu'elle avait décidé de suspendre le 15 mars pour protester contre la non-reprise intégrale, dans la loi de réforme de la formation continue, de l'accord national du 26 octobre 1983 (*le Monde* du 17 mars). Le 30 mars M. Chotard avait indiqué qu'il espérait que M. Mauroy recevrait les signataires avant le 15 avril et qu'il pourrait à cette occasion faire un geste dans le sens de leurs récriminations. Une telle *« ouverture »* aurait permis au CNPF de cesser sa *« grève »* de la politique contractuelle (*le Monde* du 12 avril).

Le premier ministre n'a pas encore reçu les signataires mais l'organisation patronale a cependant décidé de négocier de nouveau. Pour expliquer son attitude, elle souligne la nécessité d'agir rapidement pour l'emploi et ajoute qu'elle répond à la demande *« pressante »* de quatre organisations (CFDT, FO, CGC, CFTC) d'ouvrir rapidement les négociations sur la flexibilité.

● **Manifestation « pour l'emploi » à Lille.** — Trois mille personnes (dix mille selon les organisateurs) ont manifesté, le 18 avril à Lille, à l'appel de la CGT, pour *« l'emploi, le pouvoir d'achat et le renouveau industriel »*. Par cette marche régionale sur Lille, la CGT entendait mobiliser les forces vives de la région pour dire *« halte à la casse du Nord-Pas-de-Calais : charbon, acier, textile, le Nord en a besoin »*.

LE SALAIRE DE RÉFÉRENCE DES CHOMEURS INDEMNISÉS EST REVALORISÉ DE 3,5 %

Le conseil d'administration de l'UNEDIC, qui s'est réuni le 18 avril, a adopté les nouveaux taux des allocations chômage valables à compter du 1er avril, tels qu'ils avaient été prévus par la convention sur le régime d'assurance-chômage signée le 24 février dernier par les partenaires sociaux. Ainsi, la partie fixe de l'allocation de base, tout comme l'allocation de fin de droits, passe de 37,80 F à 40 F par jour.

Restait à examiner la revalorisation du salaire de référence pour les personnes qui sont déjà indemnisées et qui n'avait pu faire l'objet d'un accord (*le Monde* du 4 avril), les organisations syndicales proposant un relèvement de 4 % et le CNPF affirmant ne pas vouloir dépasser 2,5 %. Finalement, le conseil d'administration a décidé d'une revalorisation de 3,5 % du salaire de référence. Désormais, l'ensemble des décisions nécessaires au fonctionnement du nouveau régime d'assurance-chômage sont donc prises et applicables.

AFFAIRES

RVI perdra encore près de 2 milliards de francs en 1984

Renault-Véhicules industriels est malade de la guerre des prix menée sur le marché français, comme ailleurs en Europe, et de structures trop lourdes. Les pertes de 1983 (1,947 milliard de francs) ont été deux fois plus importantes qu'en 1982 (946 millions). Et M. Sémérena, le patron de cette filiale de Renault, ne prévoit aucune amélioration de la situation financière en 1984. Autant dire que RVI perdra encore près de 2 milliards de francs.

Mais il y aura un redressement de la position commerciale, donc du volume de production. A la fin de l'année 1983, Renault RVI a décidé de regagner des parts de marché coûte que coûte. *« Deux camions pour le prix d'un »* est devenu alors en France une réalité. Ce que M. Sémérena appelle *« les sacrifices nécessaires sur les marchés européens pour obtenir des succès commerciaux »*. Quand on perd de l'argent sur chaque camion vendu, vendre plus c'est perdre plus d'argent. Même si, ces dernières semaines, la tendance est à une légère réduction des rabais. Les acheteurs, craignant une remontée des prix, avancent d'ailleurs leurs commandes. Le marché devrait donc être bon.

L'hémorragie des parts de marché étant enrayée (de 36,4 % fin 1983, RVI espère remonter à 41 % en 1984), RVI s'efforce dans le même temps d'alléger la structure : 3 750 emplois seront supprimés en 1984 en France (et sans doute des licenciements seront-ils nécessaires). Un mouvement analogue est prévu dans la filiale de Grande-Bretagne, où l'un des sites de production verra son activité réduite. Si aucune usine ne doit être fermée dans l'Hexagone, une rationalisation des productions est en cours. Et la modernisation aussi avec des dépenses d'investissement de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaires et des frais d'études à hauteur de 4,5 %.

Dès lors qu'il était décidé de maintenir en France une activité poids lourds (mais l'Etat n'en a guère tiré les conséquences sur la dotation en capital de Renault), il fallait prendre tous les atouts pour un redressement. *« Quelles que soient les difficultés présentes*, affirme M. Sémérena, *mon analyse me conduit à penser que Renault Véhicules industriels conserve des chances très sérieuses. »*

Mais il faut actuellement deux fois moins d'ouvriers chez Volvo que chez RVI pour construire un camion de 9 tonnes. Le redressement financier sera donc long, même si les liens établis avec le constructeur américain Mack (dont Renault est le principal actionnaire) permettent déjà d'écouler six mille camions RVI outre-Atlantique.

B. D.

DEUX DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA CEE EN FAVEUR DE LA FRANCE

LIMITATION DES IMPORTATIONS DE MONTRES A QUARTZ DU SUD-EST ASIATIQUE

La Commission de Bruxelles a donné raison à la France en l'autorisant pendant trois ans à restreindre les importations de montres électroniques à affichage numérique provenant principalement des pays du Sud-Est asiatique.

Les quotas annuels seront établis sur les importations de tous les pays qui n'ont pas passé d'accord de libre-échange avec la CEE. Ils affecteront surtout les produits fabriqués à Hongkong, au Japon, en Corée du Sud, à Macao et à Taiwan, mais ne s'appliqueront pas aux montres à quartz à aiguilles. *« La forte hausse des importations des montres à quartz à affichage numérique, notamment en France, a motivé cette décision »*, a précisé le porte-parole de la Commission de Bruxelles.

Leur part de marché en France est passée de 26,8 % en 1979 à 54,9 % en 1983. Les importations de la CEE ont atteint un total de 22,3 millions de montres à quartz au cours du premier semestre de 1983, contre 36,7 millions pour l'année 1980. Elles représentent plus de 80 % des importations totales de montres.

AUTORISATION ACCORDÉE POUR LES AIDES AU TEXTILE

La Commission de la CEE a déclaré le 18 avril que la France était à présent autorisée à accorder des aides gouvernementales a ses industries du textile et de l'habillement. Ce plan d'allégements de charges sociales a toutefois été modifié par Paris afin de le rendre compatible avec les règles du traité de Rome. La commission va retirer la plainte qu'elle avait déposée auprès de la Cour européenne de justice à l'encontre de la France

A l'avenir les aides seront accordées aux seules entreprises investissant pour restructurer leurs outils de production, sous réserve qu'elles financent elles-mêmes au moins la moitié de ces investissements.

Ce montant total des allégements de charges qui pourront être accordés aux deux tranches ne doit pas dépasser 1,2 milliard de francs par an, comparable donc a ce qu'il a été en 1982. Le taux maximum de réduction de cotisations sociales sera ramené de 12 % à 10 %. Enfin les entreprises dont les activités relèvent des fibres synthétiques et de la laine seront exclues du bénéfice du plan d'aide français.

● **Chrysler se porte bien.** — Le constructeur automobile américain Chrysler a annoncé le 18 avril, un bénéfice trimestriel de 705,8 millions de dollars, soit un résultat supérieur au bénéfice annuel de 1983 (701 millions de dollars).

COMMERCE EXTÉRIEUR

La balance des paiements courants a été déficitaire de 15 milliards de francs au premier trimestre 1984

La balance des paiements courants a enregistré au cours du premier trimestre de 1984 un déficit de 15 milliards de francs, alors qu'elle avait été excédentaire de 4 milliards pour les trois derniers mois de 1983. Cette forte dégradation s'explique par les statistiques médiocres du commerce des marchandises qui, en données de balance des paiements, a enregistré un solde négatif de 19 milliards de janvier à mars. Mais les échanges *invisibles*, rongés par le paiement des intérêts de la dette extérieure, comblent plus faiblement que naguère le déficit commercial.

Ce phénomène inquiétant ne peut que s'accentuer avec l'accroissement du service de la dette (qui atteindrait plus de 60 milliards cette année — dont 40 milliards pour les intérêts, — 80 milliards en 1985, 90 milliards en 1986), alors même que vont fléchir les recettes du tourisme et les revenus technologiques. Pour compenser un passage au rouge des invisibles, il faudrait que la balance commerciale prenne le chemin de l'excédent. Tel n'est pas le cas.

Le résultat enregistré en mars est moins sombre que celui de février : 3,1 milliards de déficit en chiffres bruts, 2,8 milliards après correction des variations saisonnières contre respectivement 4,5 et 4,6 milliards de francs. Le ministère du commerce extérieur note que la « bonne performance des échanges de produits industriels se confirme », avec un solde positif de 8,8 milliards de francs en mars, comparable avec celui de février (9 milliards de francs), et très supérieur à la moyenne du second semestre 1983 (6,5 milliards de francs par mois). Toutefois, le solde négatif observé au cours du premier trimestre atteint 16,7 milliards de francs en données brutes et 12,8 milliards en chiffres corrigés.

Compte tenu de ce bilan, il peut apparaître difficile de parvenir à limiter le déficit commercial au chiffre officieusement avancé de 20 à 25 milliards de francs pour cette année. Le projet de budget pour 1984, présenté en septembre dernier, prévoyait quant à lui un solde négatif de 7,6 milliards de francs, alors que le gouvernement avançait lui un retour à l'équilibre. Mais un tel objectif semblait, dès le début de cette années quelque peu irréaliste (*le Monde* du 3 février), notamment en raison de la hausse du cours du dollar (7,50 F à l'automne contre plus de 8 F actuellement).

CONJONCTURE

LE CNPF JUGE INCERTAINE LA REPRISE DE L'INVESTISSEMENT

L'optimisme manifesté par M. Delors sur la reprise de l'investissement en France irrite le CNPF. L'organisation patronale, par la voix de M. Brana, le président de sa commission économique, a donc répondu au ministre que la situation des entreprises était contrastée et qu'il ne fallait pas tirer prétexte d'une amélioration *« réelle mais insuffisante »* de l'épargne des entreprises pour ne pas agir.

« Ce sont les exportations qui ont transformé la récession en stagnation », il y a donc un écart d'activité entre les secteurs selon qu'ils sont exportateurs ou non, affirme M. Brana, qui ajoute que l'assainissement sera plus long que prévu. Sur la situation des entreprises, le CNPF admet une amélioration par rapport à 1982, mais l'épargne brute reste inférieure à la moyenne 1974-1980 et il y a variations selon les secteurs. La chimie, le papier-carton, le textile, se portent mieux, alors que l'automobile, le bâtiment et les travaux publics, la sous-traitance mécanique, s'enfoncent.

Mais surtout le CNPF estime qu'il ne faut pas comparer la France de 1984 à celle de 1982, année catastrophique. Il faut, dit M. Brana, regarder nos quatre grands concurrents. L'investissement est reparti plus vite qu'en France dans ces pays,et l'écart sera irrattrapable si aucune mesure n'est prise.

● **Baisse de la production industrielle.** — La production industrielle a diminué de 1,5 % en février, après avoir augmenté de 0,8 % en janvier. L'indice mensuel, — corrigé des variations saisonnières (bâtiment et travaux publics exclus) — s'est situé à 130 (base 100 en 1970).

'USTRIE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

l. Mauroy a dressé le bilan du plan de rigueur

...emblée nationale a adopté, ...i 18 avril, le projet de loi ... ratification des ordon... comportant diverses me...ancières, ordonnances ins...lans le cadre du plan de ... de mars 1983. L'Assem...également adopté le projet ... portant règlement définitif ...get de 1982, dont le déficit ...98,954 milliards de francs, ...9 % du PIB. Dans les deux ...pposition a voté contre, le ... PC se prononçant pour.

...deux débats ont fourni à ...tion, notamment à travers ...rventions de M. Edmond ...idery (UDF, Maine-et-...et les deux questions préala... M. Gilbert Gantier (UDF, ... une nouvelle occasion de ...r la politique économique ...echnique budgétaire du gou...ent, en particulier les annu...en cours d'année de masses ...ntes de crédits votés par le ...ent. M. Alphandery, qui ...de nouvelles annulations de ...pour le budget de 1984, a ...marquer que les manipula...udgétaires du gouvernement ...sent à créer *« la plus totale ...on ».*

...on côté, M. Christian Pier...pnté socialiste des Vosges, ...eur général du budget, a ..., le 18 avril : *« Nous ne ...us sans doute pas le chô... dans les deux ou trois ans ...nnent, mais nous nous renie...ans doute si nous nous y ré...s. Notre échec ne viendra ...s combats perdus, mais des ...s que nous éluderions ou ...us renoncerions à livrer. »*

...ondant par ailleurs à une ...n d'actualité de M. Alphan...M. Pierre Mauroy a dressé ...n du plan de rigueur. Il a ...nent souligné à propos du commerce extérieur : *« Les résultats à la fin de 1983 sont meilleurs que ceux qu'avait obtenus M. Barre en 1980 (...) A la fin de 1983, au lieu des 60 milliards initialement envisagés nous n'avons eu que 43 milliards de déficit, prenant ainsi trois mois d'avance. »* A propos de la dette, le premier ministre a souligné : *« Notre endettement net représente la moitié environ de nos réserves de change et à peu près trois mois d'exportations. Au 31 décembre dernier, notre endettement brut s'élevait à 53 milliards de dollars. Le service de la dette représente 4 % à 5 % de nos recettes d'exportation de biens et de services dans plusieurs pays d'Europe cette proportion atteint 20 %. »* Au sujet de l'inflation, M. Mauroy a remarqué qu'en trente mois elle avait été *« ramenée de 14 % à 9 % et au vu des six derniers mois son rythme annuel s'établit à 7,5 % ; de même notre différentiel d'inflation a été réduit à 1,5 % ».* A propos de l'emploi, le premier ministre a déclaré : *« C'est vrai, après deux ans de stabilisation, le chômage a recommencé à croître. Cependant si nous comptions à la fin de 1980 cinq cent mille chômeurs de plus qu'en Allemagne fédérale, la différence demeure aujourd'hui la même (...) La semaine dernière, m'appuyant sur les résultats des derniers mois, j'ai avancé avec une extrême prudence le chiffre de 2 450 000 chômeurs, et j'ai dit que les résultats de février étaient mauvais. Mais, vous le savez, il ne suffit pas d'un mauvais mois pour décider d'une tendance. Il est exact que les résultats de mars ne sont pas bons non plus. Je reviendrai devant l'Assemblée si les chiffres se confirment, et je parlerai alors, et alors seulement, de tendance. »*

Delors s'attend à la « douleur » et à la « tragédie sociale »

...Jacques Delors, ministre de ...omie et des finances, a ...u la politique de rigueur du ...nement mercredi 18 avril ... la commission des finances ...semblée nationale.

...Delors, qui a exhorté la majo...ne pas montrer d'états d'âme ...application de cette politique, ...sé trois questions : l'assainis... risque-t-il d'entraîner la lan...? Cet assainissement prépare...venir ? Enfin, M. Delors s'est ...gé sur la place et le rôle des ...rises.

...ministre de l'économie et des ...s, en réponse à sa première ...n, a rappelé qu'il a besoin de ... Il a répondu positivement à ...uxième question, même s'il ...l *« douleur et tragédie ... ».* A propos des entreprises, ...lors a souligné que le gouver...t s'est attaché à créer, au plan économique, les conditions ...ires à la reprise de l'investis..., et qu'il revient aux entre... de jouer leur rôle. Il a vive...ritiqué l'attitude de M. Yvon ..., qualifiant d'*« entreprise de ...se délibérée »* la conférence ...se du responsable du CNPF.

Par ailleurs, le ministre de l'économie et des finances a précisé, à propos de la réduction de 1 % des prélèvements obligatoires dans le projet de budget pour 1985, que les arbitrages ne sont encore rendus ni pour les économies à réaliser ni pour les domaines dans lesquels s'exerceraient les allégements prévus.

M. Delors a été interpellé, sur un ton dont la froideur a été remarquée, par M. Parfait Jans (PC, Hauts-de-Seine), à propos de la politique fiscale et industrielle. M. Jans a renouvelé la demande faite par le groupe communiste de l'organisation d'un débat sur la fiscalité.

M. Jans, mentionnant les pertes annuelles de 10 milliards de francs de la sidérurgie citées par le président de la République lors de sa conférence de presse du 4 avril, a affirmé que des mesures fiscales touchant à l'emprunt Giscard 1973, à l'avoir fiscal, aux prélèvements libératoires rapporteraient 11,5 milliards de francs. M. Delors, en réponse, a exclu toute mesure mettant en cause la parole de la France et a ajouté : *« Si on touche à la politique de l'épargne, on le fera sans moi. »*

...Marche du personnel de ...t-Loire. — Une délégation ...de la société Creusot-Loire a ...esté, le 18 avril, pour la ...e de l'emploi. Cette déléga... été reçue au ministère de ...strie. Un comité central ...prise devait, jeudi 19 avril, ...ner la suppression de quatre ...nquante emplois.

...'accord Renault-Matra sur la ...tion assistée par ordinateur est signée. — L'accord conclu entre Renault Automation et Matra Datavision (*le Monde* du 26 janvier) a été officiellement signé le 17 avril. Les sociétés qui regroupent les activités productiques des deux groupes vont mettre leurs compétences en commun sur la base des produits existants, Euclid de Matra et Unisurf et Surfapt de Renault. Une société holding (65 % Matra, 35 % Renault) détiendra désormais 51 % de Matra Datavision.

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
......	8,1625	8,1645	+ 80	+ 115	+ 175	+ 235	+ 430	+ 570
......	6,3730	6,3760	+ 80	+ 117	+ 164	+ 221	+ 374	+ 493
...) ...	3,6313	3,6338	+ 173	+ 198	+ 368	+ 403	+ 1072	+ 1146
......	3,0780	3,0800	+ 163	+ 187	+ 385	+ 408	+ 999	+ 1075
......	2,7310	2,7324	+ 134	+ 143	+ 280	+ 296	+ 833	+ 882
...) ...	15,0934	15,1013	+ 75	+ 180	+ 220	+ 395	+ 590	+ 975
......	3,7200	3,7230	+ 245	+ 275	+ 510	+ 550	+ 1400	+ 1480
...) ...	4,9832	4,9859	– 160	– 105	– 310	– 220	– 1020	– 860
......	11,5826	11,5911	+ 320	+ 390	+ 665	+ 785	+ 1885	+ 2130

TAUX DES EUROMONNAIES

...	10 3/8	10 5/8	10 1/2	10 7/8	10 5/8	11	11 1/4	11 3/8
...	5	5 3/8	5 5/4	5 5/8	5 3/8	5 5/8	5 11/16	6
...	5 3/4	6	5 11/16	6	5 3/4	6 1/8	6	6 5/16
...)...	11 5/8	12 1/8	11	11 3/8	10 15/16	11 1/4	11 3/8	11 3/4
...	1 1/4	1 3/4	3 3/8	3 3/4	3 1/2	3 7/8	3 13/16	4
...	15	15 3/4	15	15 1/2	15 1/4	15 3/4	16 1/8	16 1/2
...	8 1/2	8 5/8	8 9/16	8 11/16	8 9/16	8 7/8	9	9 1/4
...	11 7/8	12 1/8	12 1/8	12 3/8	12 3/8	12 5/8	13 15/16	14 3/16

...s cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en ...matinée par une grande banque de la place.

La bataille de la modernisation

II. – *Plaie d'argent est mortelle*

par JEAN-MICHEL QUATREPOINT

La gauche tient aujourd'hui un discours industriel qui colle de plus près aux réalités. Dans un premier article (*le Monde* du 19 avril), Jean-Michel Quatrepoint estime qu'une analyse plus fine de la situation de l'industrie, secteur par secteur, fait encore défaut. Analyse qui seule permettrait de définir des thérapeutiques cas par cas.

La mise en œuvre d'une politique de restructuration industrielle sera coûteuse. Sur le plan humain comme sur le plan financier. Elle le saura d'autant plus que le président de la République paraît justement décidé à accélérer le processus, tout retard ne faisant qu'aggraver les choses et rendant le redressement plus aléatoire. Mais aussi pour des raisons politiques, car il est impératif pour la gauche d'arriver aux élections législatives de 1986 avec des signes tangibles d'une amélioration de la situation. Faute de quoi, elle sera balayée. Deux ans est déjà un délai bien court pour espérer engranger les premiers dividendes de la rigueur...

Si l'on maintient le cap actuel, les années 1984 et 1985 seront donc des *« années terribles »*. La première conséquence, déjà perceptible, sera une nette aggravation du chômage. La CGT parle de 3 millions de chômeurs à la fin de 1984, M. Ralite de 2,6 millions et M. Mauroy de 2,45 millions. A cela, il faudrait ajouter les préretraités, les jeunes en formation, les femmes qui ont renoncé à chercher un emploi. Bref, c'est à une véritable saignée de la population active que l'on doit s'attendre dans les deux ans. Car les nouveaux emplois générés par le redéploiement de l'industrie n'apparaîtront que progressivement.

Une société à trois vitesses ?

Le risque majeur de ces prochaines années est de glisser vers une société non pas à deux mais à trois vitesses. Les actifs, moins nombreux, dotés de salaires convenables (mais amputés par les prélèvements obligatoires). Les *« assistés »*, retraités, pré-retraités, personnes en formation de longue durée, licenciés économiques des secteurs industriels ou des régions qui bénéficieront d'un traitement particulier de la part de la collectivité. Enfin, les « marginalisés », parfois même en voie de clochardisation : jeunes sans emploi et sans formation, chômeurs d'un certain âge ou de longue durée, ne retrouvant plus de travail et qui perdent la garantie de ressources. Bref, tous ceux, et ils sont de plus en plus nombreux, qui ne relèvent pas de l'assistanat institutionnalisé.

Une société ultra-libérale s'accommoderait d'une telle situation. Qui ne voit pourtant qu'elle recèle dans un pays comme la France des germes d'explosion, de désagrégation du tissu social qui minerait l'effort même de redressement. Les actifs accepteront de plus en plus mal de financer l'assistanat. Les « marginalisés » ne supporteront pas que certains secteurs ou certaines régions bénéficient d'un traitement privilégié.

Les parades ne sont pas faciles.

Le vaste programme de formation aux nouvelles technologies en est une. Toutefois, il coûtera cher et il ne faut pas en attendre de miracles dans l'immédiat. Il s'agit de travailler pour l'avenir à une échelle nationale, et de ne pas galvauder l'idée de formation en la limitant à la reconversion des sidérurgistes en informaticien. Car c'est précisément là qu'elle sera le moins efficace !

Des professions protégées devront accepter des sacrifices : plus grande mobilité, remise en cause de certains avantages acquis et des rentes de situation, baisse du pouvoir d'achat. Si les résistances aux restructurations sont si grandes dans certaines branches comme la sidérurgie, l'imprimerie, les chantiers navals, c'est aussi parce qu'elles emploient une aristocratie ouvrière qui avait obtenu, au fil de ses luttes, une situation privilégiée par rapport à la plupart des secteurs industriels. Changer de métier, c'est parfois perdre du même coup un statut social. D'où la résistance des intéressés, qui ne date pas d'aujourd'hui, relayés par le P.C. et la C.G.T. dont ces industries, dites nobles, constituent un réservoir de militants et de permanents.

Si l'on veut éviter autant que faire se peut cette France à trois vitesses, l'accompagnement social des mutations coûtera cher à la collectivité. Une note qui s'ajoutera à celle des investissements pour la modernisation. Rien que pour la sidérurgie, les chantiers navals et les charbonnages, le coût total des restructurations représentera environ 20 milliards de francs par an pendant trois ans.

Les achats indispensables de biens d'équipement à l'étranger se traduiront par des importations supplémentaires. Les dégrèvements fiscaux nécessaires pour dégeler les entrepreneurs et attirer les investissements entraîneront des moins-values fiscales. La formation, l'accroissement des charges de retraite, l'aide au retour d'une partie des travailleurs immigrés, le coût de l'augmentation du chômage, vont représenter en année pleine un accroissement des charges pour la collectivité de plusieurs dizaines de milliards de francs.

Le financement de certaines de ces dépenses est d'ores et déjà assuré. Mais si l'on veut mener rapidement la modernisation de l'ensemble de l'industrie française, investir enfin les montants nécessaires dans les technologies de demain, et éviter la paupérisation d'une partie de la population, il subsistera un trou important – 50, 100, 150 milliards sur trois ans ? – qu'il faudra bien combler. Trouver cet argent sera d'autant plus difficile que la marge de manœuvre du gouvernement s'est singulièrement rétrécie, et que l'on ne peut faire fi des réactions des milieux financiers internationaux.

Sortir du « squeeze »

Emprunter plus à l'extérieur est désormais exclu. D'ores et déjà la charge de la dette extérieure représente une sortie supplémentaire de devises de 60 milliards par an à partir de 1985. On ne peut aller plus loin. Accroître le déficit budgétaire ? Le seuil de 3 % du PIB fixé par le président de la République a déjà été dépassé en 1983 (3,3 %). Augmenter les impôts, les charges sociales ? Le président de la République souhaite au contraire que l'on diminue d'un point par an le taux des prélèvements obligatoires, soit 30 milliards de francs à trouver pour le budget (*le Monde* du 30 mars 1984). En outre, un nouvel alourdissement de l'imposition risquerait de décourager certaines des couches sociales les plus dynamiques et les plus productives, sur lesquelles on compte précisément pour relancer la machine et piloter les modernisations.

Accroître les prélèvements sur la fortune, le capital ? Ce serait effaroucher un peu plus des investisseurs potentiels, qu'il importe, au contraire, de dégeler. Relever massivement les tarifs du secteur public afin d'alléger son poids dans le budget ? On y songe, et des hausses substantielles interviendront dans les deux ans. Mais, outre que les sommes dégagées seront faibles par rapport aux besoins, le gouvernement sera contraint d'agir avec prudence en raison des risques inflationnistes.

Ouvrir toutes grandes les portes aux investisseurs étrangers ? Si des opérations ponctuelles peuvent être envisagées, le remède serait vraisemblablement pire que le mal, le pays perdant alors peu à peu toute marge de manœuvre face aux groupes internationaux.

Tailler dans certains grands budgets ? Même si, ici ou là, on peut mettre fin à certains gaspillages, l'éducation et la défense nationales, la recherche, demanderaient au contraire un effort supplémentaire si l'on ne veut pas hypothéquer l'avenir.

Dans l'état actuel des données, avec une croissance de l'économie française qui varie entre 0 et 1 %, l'équation posée est, comme disent les mathématiciens, surdéterminée : ayant trop de paramètres contradictoires, elle n'est pas soluble. A l'évidence, seule une croissance réelle d'au moins 3 % par an permettrait de se sortir du *« squeeze »*, de financer le coût des restructurations, en maintenant *grosso modo* le niveau de vie.

Peut-on retrouver rapidement un tel taux, et comment ? Tel est le débat de fond qui se pose désormais au pays. Faut-il relancer l'économie par la consommation ? Plus personne, à vrai dire, n'y songe depuis l'expérience, ô combien coûteuse ! de la première année du septennat. Faut-il alors relancer par l'investissement ? Tout le monde ou presque le souhaite. Du président de la République au CNPF, en passant par le PC. Une telle action présente cependant trois caractéristiques.

Elle se traduira par un accroissement des importations, l'industrie française ne pouvant pas répondre à l'ensemble de la demande de biens d'équipement. Si, à l'Elysée, on est prêt à en prendre le risque, il faudra de toute façon payer en devises les achats à l'étranger. Les effets bénéfiques sur l'économie du pays (gain de productivité, reprise de l'activité) ne se feront sentir que progressivement. Il y aura donc un « trou » de un à deux ans. En attendant, il faut payer. Enfin, une relance des investissements suppose de dégager sur la richesse nationale les financements nécessaires. Et ce, quels que soient les moyens utilisés : allégements fiscaux pour les entreprises, prise en charge par le Trésor d'une partie de leurs charges financières, financement par le budget.

Dégeler l'or

Dans la guerre économique qui fait rage, l'économie ne saurait se piloter comme en temps de paix. Il faut savoir faire fi des dogmes et sortir des sentiers battus. Faire preuve d'imagination et d'audace, et insuffler l'idée de la modernité dans les bastilles du conservatisme, à commencer par celle de l'administration des finances.

Le débat autour du capital-risque et de l'investissement dans les créations d'entreprises est à cet égard révélateur. Des mesures ont été prises. Isolément, elles ont certes leur utilité. Mais le dispositif gouvernemental reste encore trop parcellaire, complexe, frappé, comme le disait un investisseur potentiel, du *« sceau de la technocratie »*. Comme si l'administration ne se résolvait pas à sauter le pas, à simplifier les procédures plutôt que de les compliquer à l'excès. Comme si le pouvoir politique était incapable d'imposer à son administration des mesures simples et spectaculaires en matière de fiscalité. Par exemple : déduction dans un certain plafond du revenu imposable des personnes physiques des sommes investies dans de jeunes entreprises industrielles ou de services ; déductibilité plafonnée des revenus, pour les sociétés ou les personnes physiques, des pertes éventuelles pour les investissements à haut risque...

L'ampleur même de la tâche à accomplir sur une aussi courte période justifierait que la charge des restructurations en soit étalée dans le temps, et répartie sur les prochaines générations. Comme il ne saurait être question de bouleverser les circuits traditionnels de transformation de l'épargne, déjà mis à contribution, il ne reste qu'un gisement potentiel : le stock d'or des particuliers.

Un véritable trésor, estimé à plus de 400 milliards de francs, qui ne rapporte rien : ni à ses détenteurs ni à la collectivité. Non seulement l'époque des plus-values substantielles sur le métal jaune paraît révolue. Mais cet or privé ayant souvent échappé aux regards indiscrets du fisc, la levée de l'anonymat sur les transactions en 1981 le stérilise. Même ceux qui ont besoin de liquidités n'osent pas se découvrir.

Pourquoi ne pas lancer un vaste emprunt national de longue durée, assorti d'avantages importants, un peu à l'image du « Pinay 52-58 ». Les détenteurs d'or, et pourquoi pas les fameux comptes français en Suisse (1) ? pourraient alors, s'ils le souhaitent, transformer leurs avoirs improductifs en un capital qui rapporte. Avec la garantie d'une amnistie fiscale totale.

Une certaine idée de la morale n'y trouverait peut-être pas son compte. Mais *« Paris vaut bien une messe »*. Si l'on réussissait ainsi à drainer les dizaines de milliards de francs nécessaires pour amortir le choc des mutations, qui s'en plaindrait ?

Une telle décision, de nature politique, liée à un assouplissement de cet outil d'un autre âge qu'est le contrôle des changes, et à une simplification réelle des procédures d'aides à l'investissement serait de nature à rétablir cette confiance qui fait encore défaut. Car il ne saurait y avoir de relance et donc de croissance sans un minimum de confiance.

A cet égard, le climat est peut-être en train de changer. Les chefs d'entreprise ont, en général, bien accueilli les propos du président de la République. Le pays commence à prendre conscience que l'ampleur de la crise et ses enjeux imposent de transcender les clivages et le langage politique traditionnels. Au-delà des réactions bien compréhensibles des salariés frappés durement par les restructurations, nombreux sans doute sont ceux qui sont prêts à faire les efforts nécessaires. Pour peu qu'on les associe à la mise en œuvre des décisions. Pour peu aussi qu'on leur explique, enfin, que ces restructurations industrielles ne sont pas la *simple conséquence d'une classique* politique d'austérité. Mais que la préparation de l'avenir, les restructurations indispensables pour maintenir la France au rang des grandes puissances, imposent une rigueur passagère.

FIN

(1) Evalués entre 300 milliards et 500 milliards de francs.

PRIX

LES PRIX DANS LES RESTAURANTS POURRONT ÊTRE AUGMENTÉS DE 4,25 %

Les prix dans les restaurants pourront être majorés de 4,25 % à partir de cette semaine au titre de l'année 1984, indique un communiqué du ministère de l'économie et des finances publié le 18 avril à l'issue du comité national des prix. Ensuite *« les restaurateurs qui s'engageront individuellement sur l'évolution du niveau général de leurs prix pourront bénéficier de certaines facilités de gestion »*.

Un deuxième projet d'arrêté à l'ordre du jour du comité des prix autorise un relèvement de 4,25 % également des prix des plats et des repas servis dans les cafés. Les tarifs devront être arrondis aux 10 centimes les plus proches.

Cependant, la Confédération française des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, discothèques *« s'élève vigoureusement contre le simulacre d'accord sur la restauration publique ; la signature des deux organisations professionnelles, qui ont cru devoir apporter leur caution à la politique des prix des pouvoirs publics, n'engage qu'elles-mêmes... Les 4,25 % accordés aujourd'hui aux restaurants sur des prix qui remontent pour la plupart au printemps 1983, après une inflation de 9,3 % pour l'année écoulée et de 2 % pour le 1er trimestre 1984, enfoncent d'ores et déjà la profession de 5 % à 6 % en arrière »*.

ÉNERGIE

APRÈS L'ACCORD NUCLÉAIRE FRANCO-BELGE

Incertitude quant à la protection des eaux de la Meuse

De notre correspondant

Bruxelles. – Le secrétaire d'Etat belge à l'énergie, M. Knoops, annonçant, le 18 avril, le résultat des négociations menées vingt-quatre heures auparavant à Paris, a lui-même dit qu'un accord était *« enfin »* intervenu sur les conditions de la coopération nucléaire entre les deux pays.

L'affaire traînait depuis plus de deux ans. A Bruxelles, on affirme que, cette fois-ci, il n'est pas question de *« revenir en arrière »* (*le Monde* du 19 avril).

M. Knoops, qui est à la fois réaliste et doué du sens de l'humour, a d'ailleurs cru bon de rappeler à cette occasion qu'ici *« rien n'est fait tant que tout n'est pas fait »*. Or la participation belge à la constitution des tranches de la centrale nucléaire française de Chooz ne paraît pas pour l'instant régler de façon certaine les problèmes qui concernent la protection de l'environnement. Certes, des groupes de travail bilatéraux vont veiller sur la « sûreté nucléaire ». Les Français, affirme-t-on ici, auraient déjà modifié dans leur plan de construction *« certains détails de conception, influençant directement les conséquences pour le milieu »*. D'autre part, si les Français conservent, bien entendu, la gestion des nouvelles installations nucléaires, des ingénieurs belges *« participeront directement à l'exploitation de la centrale »*.

Des incertitudes subsistent quant aux conséquences qu'entraînerait la construction du complexe de Chooz sur le débit de la Meuse. Du côté français, dit-on ici, on se serait engagé à fermer l'une des usines si ce débit devait tomber au-dessous de 22 mètres cubes par seconde et les deux dans le cas où le débit descendrait au-dessous de 20 mètres cubes par seconde. Mais on continue de parler d'un éventuel barrage sur la Houille, qui pourrait régulariser le niveau des eaux dans ce bassin hydrographique.

Il reste donc à savoir si la population actuelle va satisfaire les Pays-Bas, qui s'opposent à un programme d'approfondissement de l'Escaut, favorisant le port belge d'Anvers, si le débit de la Meuse n'est pas maintenu à un niveau suffisant.

J. W.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CHARGEURS S.A.

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 avril 1984 sous la présidence de Jérôme Seydoux pour arrêter les comptes de l'exercice 1983 en vue de leur présentation aux actionnaires.

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 11,247 millions de francs (+ 5,5 %) et le bénéfice à 205 millions de francs (+ 40,4 %), soit 50,04 francs par action contre 35,95 francs pour l'exercice 1982. La marge brute d'autofinancement se monte à 937 millions de francs contre 848 millions de francs en 1982.

La ventilation du chiffre d'affaires et du résultat net par secteur d'activité et par zone géographique, établie pour la première fois, donne les chiffres suivants (les chiffres entre parenthèses représentant des pertes) :

Secteurs d'activité	Total	Non opérationnel	Transports aériens	Transports Maritimes & terrestres	Croisières	Industrie
1983						
Chiffre d'affaires	11 247		5 371	2 779	664	2 433
Résultat net	205	42	125	(83)	(37)	158
1982						
Chiffre d'affaires	10 656		5 058	2 751	378	2 469
Résultat net	146	190	73	(97)	(39)	19

Zones géographiques	Total	Europe	Afrique Asie	Amériques
1983				
Chiffre d'affaires	11 247	4 782	5 362	1 103
Résultat net	205	226	(92)	71
1982				
Chiffre d'affaires	10 656	4 688	5 446	522
Résultat net	146	73	(7)	80

La situation nette consolidée est passée de 2 233 millions de francs à fin 1982 à 2 527 millions de francs à fin 1983, soit 605,39 francs par action.

Comptes sociaux

Les difficultés rencontrées par certaines filiales – spécialement du secteur maritime – ont conduit le conseil d'administration à décider d'importantes provisions se montant à 325 millions de francs au total. Malgré un bénéfice d'exploitation de 98,9 millions de francs (contre 88,6 millions de francs en 1982), la société clôture l'exercice avec un perte de 166,149 millions de francs au lieu d'un bénéfice de 9,125 millions de francs en 1982.

Le conseil a décidé de proposer, à l'assemblée ordinaire annuelle qui sera convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice 1983, de ne pas reprendre le service d'un dividende et d'imputer la perte de l'exercice sur les réserves figurant au bilan.

Marche des affaires

Les résultats du premier trimestre sont en très nette amélioration sur ceux de l'année précédente laissant bien augurer de l'année en cours.

GROUPE IMETAL 1983

GROUPE IMETAL

Les données de consolidation du groupe ont été modifiées pour tenir compte des opérations intervenues en 1983, qui, outre l'augmentation à 100 % des participations dans la compagnie française de Mokta et la société Minemet après rachat des parts détenues par Penarroya dans ces deux filiales d'IMÉTAL, se sont traduites par le retrait de la consolidation, d'une part, des sociétés qui ont été cédées (Carrier Kheops et Affimet), d'autre part, de celles dans lesquelles la participation d'IMÉTAL a été réduite à un niveau inférieur au seuil de consolidation (Société métallurgique Le Nickel-SLN, Comilog et Wambo) et enfin des sociétés dont les critères d'importance ne justifient pas leur maintien en consolidation.

Dans ces conditions, à structure comparable de consolidation, le chiffre d'affaires consolidé des sociétés industrielles devrait, en 1983, être du même ordre de grandeur que celui de l'année précédente, soit environ 7 milliards de francs.

Le résultat consolidé ressortirait, en perte, d'environ 570 millions de francs, contre une perte de 643 millions en 1982, il exclut la différence négative de change sur les dettes et créances à long terme ainsi que la plus-value de cession enregistrée par Penarroya dans la vente à IMÉTAL de ses titres Mokta et Minemet, mais tient compte de la perte découlant de la provision de 417,5 millions de francs constituée en 1983 au titre des créances et titres de participation Société métallurgique Le Nickel-SLN.

Les principales variations, par rapport à l'exercice précédent, proviennent de l'amélioration des résultats de Cookson Group, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 547 millions de livres et le bénéfice à 10 millions de livres contre 4,4 millions de livres en 1982, de la réduction des pertes de Penarroya et, en contrepartie, d'une aggravation de la perte enregistrée par Copperweld.

Le chiffre d'affaires de Copperweld Corporation, de 325 millions de dollars en 1983, est en effet en retrait de 12 % sur celui de l'année précédente et le résultat s'établit en perte de 22 millions de dollars, dont la moitié correspond à des provisions liées à la fermeture de l'usine de Glassport et à des dépréciations diverses de participations.

Après un mauvais premier semestre, le redressement des ventes et des résultats de Copperweld s'est fortement accentué au quatrième trimestre de 1983. Cette tendance se confirme durant le premier trimestre de 1984.

Ce redressement, constaté également à Penarroya, notamment sur le zinc, marque le début d'un retournement de tendance qui se traduirait, si l'année 1984 en apportait la confirmation, par une amélioration sensible des résultats consolidés d'IMÉTAL.

SOCIÉTÉ IMÉTAL

Le résultat des opérations avant amortissements et provisions se situe à 50,8 millions de francs contre 63,7 millions pour l'année précédente.

Les revenus de portefeuille interviennent dans ce résultat pour 70,1 millions de francs contre 82,3 millions pour l'année 1982.

Après enregistrement de plus-values de cessions d'actifs et profits divers pour 16,5 millions de francs, de pertes de change et différences négatives de conversion sur des emprunts en devises pour 12,5 millions de francs, et constitution de provisions pour dépréciation de 417,9 millions de francs, dont 417,5 millions de francs pour la Société métallurgique Le Nickel-SLN, le résultat de l'année s'établit en perte de 363,9 millions de francs.

Après ces opérations, liées au profond changement intervenu dans l'actionnariat de la SLN, la créance globale d'IMÉTAL sur cette société a été ramenée à 200 millions de francs.

SOCIÉTÉ PENARROYA

Le chiffre d'affaires, hors négoce de minerai, s'établit en hausse d'environ 8,5 % sur celui de l'année 1982.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à 118,6 millions de francs, les pertes de change sur la mise à valeur de l'endettement net en devises à 66,4 millions de francs, les cessions d'actifs ont dégagé, d'autre part, une plus-value de 170,1 millions de francs, dont 164,5 millions sur la vente à IMÉTAL des participations détenues dans les sociétés Mokta et Minemet.

Compte tenu de ces divers mouvements, le résultat de la société s'établit en perte de 176,6 millions de francs contre une perte de 384 millions en 1982.

Pour l'ensemble consolidé, la perte, qui exclut la différence négative de change sur les dettes et créances à long terme, s'élève à environ 160 millions de francs, plus-values de cessions d'actifs incluses, contre une perte de 482 millions en 1982, ce dernier chiffre ayant été retraité pour tenir compte des modifications intervenues en 1983 dans le champ de la consolidation.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

Dans sa séance du 17 avril 1984, le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Jean Peyrelevade, a arrêté les comptes de l'exercice 1983.

Le résultat courant s'élève à 203,9 millions de francs contre 185,3 millions en 1982, en progression de 10 %.

Le résultat en capital ressort, après provisions, à 114,1 millions de francs contre 64,5 millions en 1982.

Au total, le bénéfice net de l'exercice (résultat courant plus résultat en capital) s'établit à 318 millions de francs contre 249,8 millions en 1982.

Le bénéfice disponible de l'exercice – hors plus-values nettes à long terme de 133,6 millions de francs devant faire l'objet d'une affectation à la réserve spéciale, – s'élève à 184,4 millions de francs.

Les comptes consolidés du groupe Suez seront arrêtés lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

Compagnie d'investissements français immobiliers

COGIFI

Le conseil d'administration de COGIFI, société immobilière d'investissements, s'est réuni le 10 avril 1984 afin d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1983.

Les recettes locatives de l'exercice 1983 se sont élevées à 81 017 000 F contre 72 887 000 F, en progression de 11,15 % par rapport à celles de l'exercice précédent. Le taux d'occupation sur l'ensemble de l'année est resté proche de 100 %. Après dotation de 9 122 000 F aux amortissements et provisions contre 8 482 000 F, le résultat d'exploitation s'établit à 63 918 000 F, en progression de 10,9 % sur celui de l'exercice 1982.

La société a, d'autre part, réalisé sur la vente d'éléments d'actif une plus-value nette à long terme de 1 123 000 F contre 1 378 000 F en 1982. Compte tenu de cette plus-value et des pertes et profits sur exercices antérieurs, le bénéfice net est passé de 59 838 000 F en 1982 à 65 414 000 F en 1983.

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements d'un montant de 10 624 000 F, d'une part dans les bureaux de son siège social situés à Paris, boulevard des Capucines, d'autre part, dans des locaux commerciaux situés au centre de Clamart.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire fixée au 13 juin 1984 de distribuer un dividende de 19,75 F par action, contre 18 F l'année précédente, et d'offrir à chaque actionnaire, dans le cadre des dispositions de la loi du 3 janvier 1983, une [illegible] entre le paiement du dividende en numéraire ou le paiement en actions nouvelles.

LE PRÉSENT AVIS EST PUBLIÉ À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

SECURILEASE S.A. ET CIE LOCATION SNC

UNE FILIALE FRANÇAISE DE

SECURITY PACIFIC CORPORATION

FF90,000,000

CREDIT REVOLVING A OPTIONS MULTIPLES

MIS EN PLACE DIRIGE ET GARANTI PAR:
THE CHASE MANHATTAN BANK, N.A.
(SUCCURSALE DE PARIS)

AVEC LA PARTICIPATION DE:
THE CHASE MANHATTAN BANK, N.A. (SUCCURSALE DE PARIS)
BANQUE FRANCO-PORTUGAISE S.A.
BANQUE BELGE (FRANCE) S.A.
BANCO CENTRAL (SUCCURSALE DE PARIS)
BANQUE NATIONALE DE GRECE (FRANCE) S.A.
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO (SUCCURSALE DE PARIS)
BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE S.A.

AGENT:
THE CHASE MANHATTAN BANK, N.A.
(SUCCURSALE DE PARIS)

FEVRIER, 1984



N.V. Koninklijke Nederlandsche Petroleum Maatschappij

(Royal Dutch) Établie à La Haye, Pays-Bas

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

à tenir le jeudi 17 mai 1984, à 10 h. 30, au Nederlands Congresgebouw, 10 Churchillplein, à La Haye, Pays-Bas.

ORDRE DU JOUR:

1 Rapport Annuel 1983

2 Approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits pour l'exercice 1983 et des notes s'y rapportant, et fixation du dividende complémentaire pour 1983.

Les pièces susmentionnées pourront être consultées et seront mises gratuitement à disposition aux bureaux de la Société, 30 Carel van Bylandtlaan, à La Haye, et auprès de l'administration centrale des banques figurant ci-dessous

PRÉSENTATION:

A. Les détenteurs de certificats d'action au porteur pourront assister à l'assemblée, si leurs certificats d'action ou bien l'attestation constatant que ces certificats d'action se trouvent en dépôt libre chez De Nederlandsche Bank N.V., ont été déposés contre quittance, **le 11 mai 1984 au plus tard,** auprès d'une des banques suivantes:

Aux Pays-Bas: Algemene Bank Nederland N.V ; Amsterdam-Rotterdam Bank N.V.; Bank Van der Hoop Offers N.V.; Bank Mees & Hope NV; Kas-Associatie N V.; Pierson, Heldring & Pierson N.V.

En Autriche: Creditanstalt-Bankverein, Österreichische Länderbank AG, Schoeller & Co., *toutes à Vienne.*

En Belgique: Société Générale de Banque S A., Crédit Lyonnais, Kredietbank N V, *toutes à Bruxelles*

Aux États-Unis: The Chase Manhattan Bank, N.A., *New York.*

En France: Lazard Frères & Cie, *Paris.*

Au Luxembourg: Banque Internationale à Luxembourg S.A., *Luxembourg.*

En République Fédérale d'Allemagne: Deutsche Bank AG, *Francfort-sur-le-Main, Düsseldorf, Hambourg ou Munich;* Dresdner Bank AG, *Francfort-sur-le-Main, Düsseldorf, Hambourg, Munich ou Sarrebruck;* Deutsche Bank Berlin AG, *Berlin;* Bank für Handel und Industrie AG, *Berlin;* Deutsche Bank Saar AG, *Sarrebruck.*

Au Royaume-Uni: N M. Rothschild & Sons Limited, *Londres.*

En Suisse: Crédit Suisse, Union de Banques Suisses, Banque Leu S.A., *toutes à Zurich;* Société de Banque Suisse, *Bâle;* Pictet & Cie, *Genève.*

B. Les détenteurs d'actions nominatives pourront assister à l'assemblée, s'ils avisent par écrit la Société de leur intention de le faire, au lieu et au plus tard à la date indiqués ci-après:

- par rapport aux actions immatriculées au registre de La Haye: à l'adresse de la Société, **le 10 mai 1984 au plus tard;**
- par rapport aux actions immatriculées au registre d'Amsterdam: à l'adresse de Algemene Bank Nederland N.V., C K E., B P. 2230, Breda (Pays-Bas), **le 10 mai 1984 au plus tard;**
- par rapport aux actions immatriculées au registre de New York: à l'adresse de The Chase Manhattan Bank, N A à New York, **le 10 mai 1984 au plus tard.**

C. Les détenteurs de certificats de "New York shares", c'est-à-dire de certificats d'actions émises conformément à une convention du 10 septembre 1918, en vertu de laquelle The Chase Manhattan Bank, N.A. agit à présent en dépositaire, pourront assister à l'assemblée, si leurs certificats de "New York shares" ont été déposés contre quittance, **le 11 mai 1984 au plus tard,** auprès de Algemene Bank Nederland N.V., C.K.E., B.P. 2230, à Breda (Pays-Bas) ou auprès de The Chase Manhattan Bank, N.A. à New York.

D. Usufruitiers et détenteurs de gages ayant le droit de vote: Les dispositions énoncées sous A et B au sujet de la présentation s'appliquent, mutatis mutandis, aux usufruitiers et détenteurs de gages en ce qui concerne des actions au porteur ou des actions nominatives, si ceux-ci ont le droit de vote.

MANDATS:

Les personnes mentionnées ci-dessus sous A, B, C et D qui désirent se faire représenter à l'assemblée par un **mandataire**, devront non seulement observer respectivement les dispositions figurant ci-dessus sous A, B, C et D, **mais encore déposer un mandat écrit, le 11 mai 1984 au plus tard,** aux bureaux de la Société, 30 Carel van Bylandtlaan, à La Haye ou auprès des banques susmentionnées.
Ceux qui le désirent, pourront utiliser à cet effet une formule qui sera mise gratuitement à leur disposition aux bureaux de la Société et auprès des banques.

La Haye, le 19 avril 1984

Le Conseil d'Administration

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 avril

Reprise

Commencée avec un quart d'heure de retard, la séance de jeudi s'est déroulée dans d'assez bonnes conditions. C'était la dernière séance de la semaine, avec le chômage traditionnel observé le Vendredi saint, mais aussi la première du nouveau mois boursier. Les opérateurs ont donc repris position, mais, notons-le, de façon assez parcimonieuse. Cependant, en raison des ordres de ventes très limités, les engagements pris, même timides, ont suffi à pousser les différents indices, et, à la clôture, l'indicateur instantané s'établissait à 0,95 % au-dessus de son niveau précédent après être un moment monté de 1,3 %.

Ce n'est quand même pas la grande reprise prévue. Mais, à divers titres, les investisseurs ont jugé prudent de mettre la pédale douce. D'abord à cause du long week-end de Pâques — la Bourse ne rouvrira ses portes que mardi 24 avril — et Dieu sait si des événements peuvent se produire en quatre jours. Deuxième raison, les nouvelles peu encourageantes de l'économie.

Troisième raison, et non des moindres, la question de confiance posée cet après-midi par le gouvernement. Que feront les communistes ? Paradoxalement la Bourse souhaite qu'ils ne quittent pas la majorité, ce qui serait le gage d'une certaine paix sociale. Cependant une rupture de la majorité, favoriserait un retour des investisseurs étrangers. Quel dilemme !

Le taux des reports en fin de mois a été fixé à 12 3/4 % contre 12 7/8 %.

La devise-titre a baissé (9,82 F/9,88 F contre 9,90/10,02 F) et l'or a monté (385 dollars l'once contre 380,525 dollars), ce qui dans l'un et l'autre cas est inhabituel quand le dollar monte.

A Paris, le lingot s'est traité à 100 750 F (+ 1 400 F) et le napoléon à 619 F (– 2 F).

NEW-YORK

Tassement

Wall Street n'aura pas gardé longtemps la forme, si tant est qu'elle lui soit jamais pleinement revenue. Les vendeurs ont derechef emporté la décision mercredi et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 8,07 points à 1 156,50.

Le bilan de la journée a été à la hauteur de ce repli et sur 1977 valeurs traitées, 930 ont fléchi, 607 ont progressé et 440 n'ont pas varié.

Ce tassement s'est toutefois produit dans un marché très modérément actif avec 85,04 millions de titres échangés contre 98,15 millions la veille.

Le mouvement de recul s'est, de l'avis général, effectué en bon ordre, sans pression excessive de l'offre, surtout en raison de la réticence de la demande.

La faiblesse du marché obligataire liée à la perspective d'une hausse des taux d'intérêt, n'a pas peu contribué à peser sur les cours. Mais les rumeurs, démenties ensuite, sur la démission de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, ont encore ajouté à l'effet produit.

Les professionnels assuraient que, si le marché obligataire redémarrait, Wall Street lui emboîterait le pas.

Pour l'instant, tout le monde autour du «Big Board» attend la publication des dernières statistiques sur l'évolution de la masse monétaire.

VALEURS	Cours du 17 avril	Cours du 18 avril
Alcoa	38 5/8	38 1/2
A.T.T.	15 1/2	15 3/8
Boeing	38 1/4	37 3/4
Chase Manhattan Bank	48 3/4	48 1/8
Du Pont de Nemours	48 7/8	49 1/4
Eastman Kodak	61 7/8	61 1/8
Exxon	40 3/8	40 3/8
Ford	36	35 1/2
General Electric	54 5/8	54 1/2
General Foods	50	48 1/4
General Motors	65 1/8	64 1/2
Goodyear	25 3/4	25 3/8
I.B.M.	112 1/8	110 3/4
I.T.T.	38 1/2	37 7/8
Mobil Oil	31 3/8	31
Pfizer	34 1/8	33 5/8
Schlumberger	54 1/4	53 1/4
Texaco	40 1/4	40
U.A.L. Inc.	32 7/8	32 1/2
Union Carbide	57 3/8	57 5/8
U.S. Steel	29 5/8	28 7/8
Westinghouse	48	45 3/4
Xerox Corp.	40 1/4	40

LA VIE DES SOCIÉTÉS

VALEO. — La société d'équipement automobile Valéo proposera à ses actionnaires un dividende par action inchangé (19,80 F) pour l'exercice 1983, malgré le triplement du bénéfice enregistré par la société. Ce dividende sera distribué sur un nombre d'actions en hausse de 33 %, étant donné l'augmentation de capital de septembre 1983. Le bénéfice net de la société mère a triplé en 1983, à 43,2 millions de francs, et celui du groupe a augmenté de 27 % à 87 millions. Le conseil d'administration a estimé que la récente décision de prendre le contrôle total de Ducellier (*le Monde* du 14 avril) *«imposait une certaine prudence»*, et que le bénéfice de 1983 reste encore à un niveau modéré, ce qui explique la stagnation du dividende, selon la firme.

CHARGEURS SA. — Pour la seconde fois consécutive, la société ne versera pas de dividende pour 1983 (11,40 F pour 1981). Le président, M. Jérôme Seydoux, l'a annoncé. De fait, si le bénéfice net consolidé est en hausse, le résultat de la société mère, obéré par les provisions dont la constitution a été rendue nécessaire par la situation de certaines filiales, spécialement du secteur maritime, sera très fortement déficitaire.

SHELL FRANÇAISE. — Pour la onzième année consécutive, la société ne peut distribuer de dividende au vu des résultats de l'exercice 1983 : perte nette comptable de 296 millions de francs après dotation maximale aux amortissements (481 millions), mais sans dotation à la provision pour fluctuation de cours. Ce résultat sera affecté en totalité au report à nouveau dont le bénéfice se trouvera alors porté à 438 millions de francs. La marge brute d'autofinancement comptable, après pertes de change de 265 millions de francs, s'élève à 26 millions contre 890 millions de francs en 1982. Shell française souligne à ce sujet que *«les entraves au fonctionnement normal de la formule des prix, décidées unilatéralement par les pouvoirs publics au second semestre 1983, ont amputé la MBA de l'année de 200 millions de francs environ.»* Par ailleurs, l'endettement à court terme a été réduit d'environ 1,1 milliard de francs grâce à un déstockage d'un million de tonnes, rendu possible par la suppression de certaines obligations de stockage.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1983)

	17 avril
Valeurs françaises	110,9
Valeurs étrangères	98,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	17 avril	18 avril
Indice général	171,1	171,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 19 avril .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18 avril	19 avril
1 dollar (en yens)	224,57	224,80

BOURSE DE PARIS — Comptant — 19 AVRIL

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 666
5 %	....	1 079
3 % amort. 45-54	....	2 158
Emp. 7 % 1973	9610	..
Emp. 8,80 % 77	117 90	8 007
9,80 % 78/93	88 80	7 578
8,80 % 78/86	92 25	3 126
10,80 % 79/94	93 10	6 767
13,25 % 80/90	101 05	11 857
13,80 % 80/87	102 60	7 051
13,80 % 81/99	101 65	3 620
16,75 % 81/87	110 20	10 205
16,20 % 82/90	111 50	4 336
16 % juin 82	111 10	13 614
E.D.F. 7,8 % 61	137 80	3 842
E.D.F. 14,5 % 80-82	101 60	11 858
Ch. France 3 %	126 50	..
CNB Bques janv. 82	101 95	4 012
CNB Paribas	102 20	4 012
CNB Suez	102 25	4 012
CN janv. 82	101 95	4 012

Obligations convertibles

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.S.N. 10,50 % 77	2820	....
Carrefour 6,75 % 77	340	340
Interbail (obl. conv.)	262 50	....
Lafarge 6 % 72	380	....
Martell 8,75 % 70	1815	1815
Michelin 5,50 % 70	639	....
Moët-Hennes. 6 % 77	1830	1830
Pér. (Fse) 7,50 % 79	247 80	249 50
Peugeot 6 % 70-75	380	385
Sanofi 10,25 % 77	....	....
SCREG	178	180
Télém. 7 % 74	178	....
Thom.-CSF 8,9 % 77	365	....

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	55 60	54 30
A.G.F. (St Cent.)	341	340
A.G.P. Vie	4510	....
Agr. Inc. Madag.	81	....
Allobroge	350	350
André Roudière	145	145
Applic. Hydraul.	310	311
Arbel	37 10	37
Artois	509	520
At. Ch. Loire	14 20	14 10
Aussedat-Rey	26	26
Bain C. Monaco	82 10	82
Banania	482	....
Banque Hypoth. Eur.	305	305
Blanzy-Ouest	298	297
B.N.P. Intercontin.	190	....
Bénédictine	1685	1680
Bon-Marché	120 10	120 10
Borie	298	295
Bras. Glac. Int.	865	880
Calf	460	470
Cambodge	233	236
C.A.M.E.	95	97
Campenon Bern.	186 10	190
Caout. Padang	335	340
Carbone-Lorraine	68 80	68
Carnaud S.A.	142	142
Caves Roquefort	805	....
C.E.G.Frig.	250	....
C.E.M.	29	29
Centen. Blanzy	780	....
Cerraset (Ny)	109	113
Cerabati	67	62 40
C.F.F. Ferrailles	248	250
C.F.S.	796	....
C.G.I.B.	132 70	....
C.G.V.	111	114
Chambon (M.)	400	....
Chambourcy (M.)	1040	1000
Champex (Ny)	113	114
Chim. Gde Paroisse	78 60	81
C.I. Maritime	430	435
Ciments Vicat	240	240
Citram (B)	126	126
Clause	500	490
Cochery	45	43 20 o
Cofradel (Ly)	411	411
Cogifi	244 40	244 50
Comindus	777	795
Comiphos	183 80	....
Comp. Lyon-Alem.	255	259 50
Concorde (La)	280	290
C.M.P.	20	20
Conte S.A. (Li)	43 50	44 80
Crédit (C.F.B.)	200	205
Créd. Gén. Ind.	430	435
Cr. Universel (Cie)	525	540
Crédital	133 60	....
Darblay S.A.	248	248
Darty Act. d. p.	780	780
De Dietrich	370	370
Degremont	138 30	141 80
Delalande S.A.	460	460
Delmas-Vieljeux	725	721
Dév. Rég. P.d.C (Li)	129 90	129 90
Didot-Bottin	625	620
Dist. Indochine	436	460
Drag. Trav. Pub.	225 80	222 80
Duc-Lamothe	135 50	132
Eaux Bass. Vichy	1006	1029
Eaux Vittel	960	965
Ecco	2920	2900
Economats Centre	611	611
Electro-Banque	276	276
Electro-Financ.	470 50	470
Elf-Antargaz	161	....
E.L.M. Leblanc	815	815
Eneli-Bretagne	139 80	136 80
Entrepôts Paris	265 10	254 80
Epargne (B)	1250	1260
Epargne de France	323	323
Epeda-BF	1300	....
Escaut-Meuse	400	405
Eurocom	620	624
Europ. Accumul.	30 20	30 10
Eternit	361	361
Félix Potin	1088	1142
Ferm. Vichy (Ly)	123	123
Finalens	97 20	99
FIPP	100	....
Fnac	285	....
Focep (Chât. eau)	1000	1000
Foncière (Cie)	207 90	....
Fonc. Agache-W.	111	111
Fonc. Lyonnaise	1800	....
Foncina	172	172 40
Forges Gueugnon	16 80	16 20
Forges Strasbourg	136	136
Fodinar	1180	1180
Fougerolle	84	85
France I.A.R.D.	117	121,70
France (La)	890	890
Frankel	160	182
Fromageries Bel	840	840
From. Paul Renard	458	....
GAN	678	675
Gaumont	650	678 d
Gaz et Eaux	1387	1386
Geovain	110	....
Gér. Arm. Hold.	23	22
Gerland (Ly)	758	760
Gévelot	274	270
Gr. Fin. Constr.	215	210 50
Gds Moul. Corbeil	78	79
Gds Moul. Paris	288	....
Groupe Victoire	729	730
G. Transp. Ind.	169 80	169
Hutchinson	32	29 o
Hydro-Energie	236	232
Hydroc. St-Denis	48 30	....
Immindo S.A.	210 50	213
Immivest	173 50	172 20
Immobail	325	330
Immobanque	520	510
Immob. Marseille	2458	2555
Impofice	420	420
Industrielle Cie	780	781
Invest. (Sté Cent.)	769	767 o
Jaeger	29	28
Lafitte-Bail	329	330
Lambert Frères	84	....
Lampes	109	108
La Brosse-Dupont	95	98
Lebon Cie	780	780
Lille-Bonnières	276	272
Locabail Immob.	547	550
Loca-Expansion	195	194
Locafinancière	280	285
Locatel	360	....
Lordex (Ny)	113 10	....
Louvre	445	445
Luchaire S.A.	265	270
Machines Bull	34 40	33 80
Magasins Uniprix	56 10	57 60
Magnant S.A.	62 50	....
Maritimes Part.	148	....
Marocaine Cie	38	38
Métal Déployé	335	322
M. H.	99 80	99 80
Mic	295	....
Mors	280	280
Nadella S.A.	98	95
Naval Worms	128	128
Navig. (Nat. de)	59	58
Nicolas	315	315
Nodet-Gougis	87	89 50
OPB Paribas	136	136
Optorg	125	125
Origny-Desvroise	105 20	....
Palais Nouveauté	297	....
Paris France	92 90	90 20
Paris-Orléans	158	159
Part. Fin. Gest. Im.	279 80	280
Pathé-Cinéma	300	300
Pathé-Marconi	135	132
Piles Wonder	125	125
Piper-Heidsieck	359 90	....
P.L.M.	99	99
Porcher	190	188
Profils Tubes Est	4 55	....
Prouvost et-Lain.R.	66 50	66 90
Providence S.A.	467	470
Publicis	1265	1280
Saff. Sauf. R.	130 20	....
Ressorts Indust.	70 10	70
Révillon	450	436
Ricqlès-Zan	126 50	130
Ripolin	43 20	40 25 o
Rochefortaise S.A.	86 90	86 90
Rochette-Cenpa	27	27
Rosario (Fin.)	139 30	139 30 d
Rougier et Fils	54 10	....
Rousselot S.A.	645	635
Sacer	54 10	55
Sacilor	3 37	3 50
SAFAA	72	79 50 d
Safic-Alcan	240	249
SAFT	280	280
Saunier Duval	22	22
Saint-Raphaël	95	97
Salins du Midi	295	....
Santa-Fé	175	175
Satam	51	52 10
Savoisienne (M)	77	80 d
SCAC	176	175
Sellier-Leblanc	268	270
Semelle Maubeuge	183 50	187 10
S.E.P. (M)	178	....
Serv. Equip. Véh.	45	43 20
Sicl	35 20	36 30
Sicotel	263	260
Sisra-Alcatel	510	500
Slavin	140 10	....
Siph (Plant. Hévéas)	254 80	248
SMAC Acieroid	168	168
Sofal financière	460	460
Sofio	236	236
Soficomi	464	464
S.O.F.I.P. (M)	80	80 50
Sofragi	815	820
Sogepal	243	233 30 o
Soudure Autog.	74 05	77 05
Souvabel	595	596
S.P.E.G.	183 50	187 90
Speichim	180 10	180
S.P.I.	342	342 40
Spie Batignolles	162 10	162 10
Stemi	245	242
Synthélabo	320	320
Taittinger	729	768
Testut-Aequitas	469	....
Thann et Mulh.	52 30	54 40 d
Tour Eiffel	335	337
Ufiner S.M.D.	190	187
Ugimo	235	236
Unibail	570	585
Unidel	95 25	....
U.A.P.	660	660
Union Brasseries	65 30	65 30
Union Habit.	257	....
Un. Imm. France	271 50	271
Un. Ind. Crédit	349	350
Usinor	1 58	1 60 d
U.T.A.	220	220
Virax	68	68
Waterman S.A.	234	231
Brass. du Maroc	144	144
Brass. Ouest-Afr.	32 50	34 80 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	344	....
Akzo	334	334
Alcan Alum.	325	315
Algemeine Bank	1300	....
Am. Petrofina	800	....
Arbed	245	....
Asturienne Mines	110	114 90
Banco Central	105	103
Bco Pop Espanol	95	95
B. Régl. Internat.	33000	33000
Barlow Rand	112	110
Blyvoor	146 40	146 50
Bowater	45	45
British Petroleum	72	71 30
Br. Lambert	440	432
Caland Holdings	115	....
Canadian-Pacific	337	335
Cominco	425	....
Commerzbank	660	....
Dart. and Kraft	710	715
De Beers (port.)	79 60	....
Dow Chemical	311	318
Dresdner Bank	695	698
Femmes d'Auj.	87	....
Finoutremer	245	....
Gén. Belgique	325 80	336
Gevaert	565	....
Glaxo	129 90	129 90
Goodyear	261 50	....
Grace and Co	410	425
Grand Metropolitan	48 50	48 20
Gulf Oil Canada	137 10	138
Hartebeest	845	....
Honeywell Inc.	572	....
Hoogovens	176	....
I. C. Industries	447	433
Int. Min. Chem	390	....
Johannesburg	1310	....
Kubota	14 30	14 05
Latonia	239 50	237
Mannesmann	551	....
Marks-Spencer	39 40	39
Midland Bank Plc	55	54
Mineral-Ressourc.	102 40	....
Nat. Nederlanden	724	....
Noranda	180	180
Olivetti	25 70	....
Pakhoed Holding	217	210
Petrofina Canada	....	....
Pfizer Inc.	345	340
Phoenix Assuranc.	67 20	68 05
Pirelli	10 95	....
Procter Gamble	489	486
Ricoh Cy Ltd	50 50	48
Rolinco	1086	....
Robeco	1097	....
Rodamco	455	460
Shell fr. (port.)	90 10	....
S.K.F. Aktiebolag	256	256
Sperry Rand	390	390
Steel Cy of Can.	201	....
Stilfontein	169	....
Sud. Allumettes	317	....
Tenneco	420	....
Thorn EMI	104	....
Thyssen c. 1 000	310	....
Toray indust. inc	19 65	20
Vieille Montagne	801	801
Wagons-Lits	400	390
West Rand	95 20	95 10
Dauphin O.T.A.	1490	1500
Guy Degrenne	830	....
Merlin Immobilier	1790	1790
Métallurg. Minière	195	196
M.M.B	287 40	285
Novotel S.I.E.H.	1915	....
Occ. Gest. Fin.	249 50	245
Petit Bateau	440	....
Petrofigaz	541	541
Porco	470	471
S.C.G.P.M.	250	250
Far East Hotels	1 19	1 20
Sodexho	3150	3159
Sofibus	208	207
Sovac	529	....
Zodiac	1332	1323

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1830	1800
C.D.M.E.	530	540
C. Equip. Elect.	228	236
Dolan	340 10	347

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	175	....
Cellulose du Pin	29 60	....
C. Sabl. Seine	178	....
Coparex	550	550
Dunlop	5 25	5 75
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	58	....
Pronuptia	140	....
Rorento N.V.	670	667
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	122 10	....
Total C.F.N.	55 20	....
Ufinex	290 60	287 90

SICAV 18/4

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	224 17	214
Actions-Investiss.	277 98	265 07
Actions sélectives	331 87	316 82
Aedificandi	349 68	325 10
A.G.F. 5000	259 62	247 85
Agfimo	383 09	375 23
A.G.F. Interfonds	380 86	363 59
Altefi	213 64	203 95
A.L.T.O.	175 22	167 27
Amérique Gestion	466 58	445 42
Assoc. St-Honoré	11195 33	11139 63
Associc	22868 96	22868 96
Bourse-Investiss.	287 19	274 14
Bred Associations	2087 92	2081 65
Capital Plus	1298 24	1298 24
Columbia (ex W.I.)	670 08	639 67
Convertimmo	293 66	280 36
Cortexa	988 52	943 69
Credinter	392 03	374 25
Croiss. Immobil.	377 13	360 03 ●
Démeter	11777 76	11764 25
Drouot-France	313 33	299 12
Drouot-Investiss.	751 42	717 35
Drouot-Sécurité	197 20	188 26
Drouot-Sélection	......	......
Energie	253 32	241 83
Epacourt Sicav	6046 74	6031 66
Epargne Associations	24928 12	24851 57
Epargne-Capital	5460 13	5406 07
Epargne-Croiss.	1334 01	1273 52
Epargne-Industr.	420 97	401 88
Epargne-Inter	654 37	624 70
Epargne-Oblig.	190 87	182 17
Epargne-Unie	851 39	812 78
Epargne-Valeur	336 94	321 66
Euroblig	1135 65	1133 38
Eurocic	8516 98	8417 15
Euro-Croissance	408 53	390 56
Europe Investiss.	1054 60	1006 78
Foncier Investiss.	639 18	610 20
Fondical	144 71	138 15
France-Garantie	259 58	261 35
France-Investiss.	429	409 55
Fr.-Obl. (nouv.)	389 04	371 40
Francic	252 58	241 13
Fructidor	234 34	223 71
Fructifrance	430 37	410 85
Fructivar	60451 13	60300 38
Fructi-Associations	1016 54	1011 48
Gestilion	59908 27	59857 13
Gestion Associations	111 20	108 40
Gestion Mobilière	583 93	557 45
Gest. Rendement	467 67	446 46
Gest. Sél. France	377 02	360 50
Haussmann Oblig.	1295 74	1236 98
Horizon	673 60	653 98
I.M.S.I.	370 35	353 56
Indo-Suez Valeurs	604 87	577 44
Ind. française	12080 98	11924 47
Interoblig.	10857 08	10364 76
Interselect France	289 90	276 75
Invervaleurs Indust.	409 10	390 55
Invest. net	10870 28	10848 58
Invest. Obligataire	12687 51	12862 19
Invest. Placements	833 29	795 47
Invest. St-Honoré	676 23	645 57
Laffitte-crt-terme	122945 08	122845 08
Laffitte-Expansion	674 49	643 90
Laffitte-France	211 28	201 65
Laffitte-Oblig.	148 02	141 31
Laffitte-Placements	101346 52	101244 28
Laffitte-Rend.	208 28	198 79
Laffitte-Tokyo	1004 86	959 29
Lion-Associations	11611 70	11611 70
Lionplus	50823 62	50320 42
Livret portefeuille	479 14	465 18
Mondiale Investissem.	342 78	327 24
Monecic	57086 90	57086 90
Multi-Obligations	451 21	430 75
Mutuelle Unie Sél.	103 90	99 19
Natio.-Assoc.	23556 54	23509 52
Natio.-Epargne	11731 18	11615 03
Natio.-Inter.	929 84	887 68
Natio.-Obligations	440 74	420 75
Natio.-Placements	59008 49	59008 49
Natio.-Valeurs	481 33	459 05
Oblicic	1057 86	1009 15
Obléom	158 57	152 33
Pacifique St-Honoré	428 38	408 93
Paribas Epargne	11845 65	11589 19
Paribas Gestion	531 16	507 02
Patrimoine-Retraite	1182 37	1159 19
Phenix Placements	260 98	249 74
Pierre Investiss.	450 74	430 28
Placement crt-terme	54399 15	54393 15
Province Investiss.	274 47	262 02
Rendem. St-Honoré	12316 68	12255 40
Sécur. Mobilière	383 57	366 18
Sélcourt-terme	12408 81	12316 44
Sélec. Mobil. Div.	325 71	317 77
Sélection-Rendem.	184 16	175 81
Sélect. Val. Franç.	196 43	187 52
Sicav-Associations	1092 14	1089 96
S.F.I. fr. et ét.	464 37	483 77
Sicavimmo	503 49	480 62
Sicav 5000	214 72	204 98
Sinéfrance	349 76	333 90
Sivinter	314 06	299 81
Silvarente	206 41	197 05
Sivinter	349 38	333 52
S.I.-Est	944 12	901 31
S.I.G.	774 63	738 65
S.N.I.	1020 91	974 52
Sohinvest	435 01	415 28
Sogepargne	334 33	319 17
Sogevar	862 22	823 12
Sogiinter	1102 58	1052 58
Soleil Investiss.	472 78	451 34
Technocic	1049 13	1001 56
U.A.P. Investiss.	330 08	315 12
Uni-Associations	106 31	106 31
Unifrance	261 29	249 43
Unifoncier	679 54	648 73
Unigestion	660 46	630 51
Uni-Japon	1248 34	1191 73
Uni-Régions	1494 58	1426 79
Unirente	1691 50	1635 88
Univer	134 67	134 67
Univers-Obligations	1039 38	1039 38
Valorem	391 71	373 95
Valorg	1134 02	1134 02
Valrem	124109 27	123985 28

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1820	4,5 % 1973	1823	1843	1843	+ 1 09
3475	C.N.E. 3 %	3460	3495	3500	+ 1 15
220	Accor	220	222 80	222 80	+ 1 27
750	Agence Havas	749	765	765	+ 2 13
560	Air Liquide	564	560	564	....
490	Als. Superm.	490	510	510	+ 4 08
89	A.L.S.P.I.	90	88	88	– 2 22
220	Alsthom-Atl.	222	226	226	+ 1 80
305	Amrep	307	303	303	– 1 30
315	Applic. gaz	312	318	320	+ 2 56
455	Arjom. Prioux	450	454	456	+ 1 33
850	Aux. Entrepr.	949	965	965	+ 1 79
490	Av. Dass.-Br.	490	501	501	+ 2 24
280	Bail-Equipem.	284 50	288	288	+ 1 23
585	Bail-Investiss.	585	573	573	– 2 05
490	Cie Bancaire	479	468	468	– 2 29
119	Bazar H.-V.	120	121 80	121 80	+ 1 50
280	Béghin-Say	281	281	280	– 0 35
435	Bic	434	436	436	+ 0 46
300	B.I.S.	303	298	298	– 1 65
1470	Biscuit (Géné.)	1465	1475	1475	+ 0 68
1660	Bongrain S.A.	1660	1660	1660	....
705	Bouygues	707	714	714	+ 0 99
2580	B.S.N.-G.D.	2585	2590	2600	+ 0 58
1810	Carrefour	1815	1823	1818	+ 0 16
1030	Casino	1055	1030	1030	– 2 36
610	Cedis	608	620	620	+ 1 97
405	Cetelem	408	401	401	– 1 71
650	C.F.A.O.	656	660	663	+ 1 06
88	C.F.D.E.	87 60	86 50	86 50	– 1 14
445	C.G.I.P.	445	....	....	....
6	Ch. France Dunk.	5 90	5 85	5 85	– 0 84
335	Charg. Réunis	335 50	328 80	327	– 2 53
31	Chiers-Châtill.	31 10	32	32 20	+ 3 53
270	Ciments franç.	270	267	270	....
1290	C.I.T. Alcatel	1292	1295	1295	+ 0 23
920	Club Méditerr.	923	910	905	– 1 95
118	Codetel	118 50	119	119	+ 0 42
220	Cofimeg	221	231 50	231 50	+ 4 75
270	Colas	272	280	280	+ 2 94
165	Compt. Entrepr.	165	165	165	....
365	Compt. Mod.	367	370	372	+ 1 36
640	Créd. Foncier	635	635	635	....
230	Crédit F. Imm.	232	235	235	+ 1 29
630	Crédit Nat.	630	644	644	+ 2 22
37	Creusot-Loire	37 10	38 80	39 50	+ 6 46
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
720	Euromarché	717	723	723	+ 0 83
680	Europe n° 1	681	685	685	+ 0 58
870	Facom	870	870	870	....
775	Fichet-Bauche	774	785	785	+ 1 42
186	Finextel	185 80	197	194	+ 4 41
305	Fives-Lille	306	317	324	+ 5 88
36	Fonderie (Gén.)	36 50	37 30	38	+ 4 10
75	Fraissinet	75	78 50	78 50	+ 4 66
385	Francarep	386	380	380	– 1 55
186	Gal. Lafayette	186	194 80	194 80	+ 4 73
900	Gén. Géophys.	905	911	911	+ 0 66
255	GTM-Entrepose	255	255	255	....
305	Guyenne-Gasc.	308	315	315	+ 2 27
1500	Hachette	1498	1502	1515	+ 1 13
335	Hénin (La)	334 80	350	350	+ 4 54
82	Imétal	83	86 50	86	+ 3 61
275	Imm. Plaine-M.	273	275	275	+ 0 73
890	Inst. Mérieux	900	955	955	+ 6 11
415	Interbail	415	416	416	+ 0 24
1520	Intertechnique	1520	1520	1520	....
147	J. Lefebvre	146 50	149 50	149 50	+ 2 04
169	Jeumont Ind.	169	169 50	169 50	+ 0 29
730	Lab. Bellon	729	749	749	+ 2 74
385	Lafarge-Coppée	388	391 80	391 80	+ 0 90
1850	Legrand	1865	1860	1860	– 0 26
1290	Lesieur	1298	1291	1291	– 0 53
300	Locafrance	304	319	318 90	+ 4 90
685	Locindus	685	685	685	....
780	Lyonn. Eaux	778	790	790	+ 1 54
265	Mais. Phénix	261	250	250	– 4 21
1110	Majorette (Ly)	1105	1105	1105	....
124	Manurhin	124	129	129	+ 4 03
108	Mar. Wendel	108	112 50	112 80	+ 4 16
1800	Martell	1800	1810	1810	+ 0 55
990	Merlin-Gerin	980	980	980	....
1450	Matra	1456	1465	1465	+ 0 61
840	Michelin	841	818	822	– 2 25
1450	Midi (Cie)	1449	1480	1480	+ 2 13
220	Midland Bk S.A.	221	217	221	....
130	Mines Kali (Sté)	129 50	130	130	+ 0 38
63	M.M. Penarroya	62	61	61	– 1 61
1510	Moët-Hennessy	1510	1519	1518	+ 0 52
415	Mot. Leroy-S.	418	416	418	....
108	Moulinex	107	107	106	– 0 93
625	Mumm	625	630	631	+ 0 96
245	Navig. Mixtes	246	248	247 50	+ 0 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
540	Penhoët	540	570	570	+ 5 55
735	Pernod-Ricard	739	769	752	+ 1 76
240	Pétroles (Fse)	247	252	252	+ 2 02
55	— (certific.)	56 50	59 50	59 30	+ 4 95
90	Pétroles B.P.	91	94 10	94 85	+ 4 23
230	Peugeot S.A.	229 60	230	232	+ 1 04
48	Poclain	47 40	46 20	46 20	– 2 53
410	Poliet	411 50	405	405	– 1 57
128	Pompey	127 90	128	128	+ 0 07
360	P.M. Labinal	359	369	369	+ 2 78
1660	Presses Cité	1661	1668	1668	+ 0 42
920	Prétabail Sic.	925	930	930	+ 0 54
225	Primagaz	228	230	230	+ 0 87
150	Printemps	150	153 80	153 60	+ 2 53
1500	Promodès	1500	1500	1498	– 0 13
290	Radiotechn.	289 50	305	299	+ 3 28
106	Raffin. (Fse)	106	107 50	108	+ 1 89
1190	Redoute (La)	1200	1200	1200	....
1000	Roussel-Uclaf	1016	1024	1043	+ 2 65
1530	Rue Impériale	1530	1535	1535	+ 0 32
152	Sade	152	155	155	+ 1 97
1380	Sagem	1361	1395	1393	+ 2 35
410	St-Louis B.	411	421	421	+ 2 43
520	Sanofi	518	522	520	+ 0 38
300	S.A.T.	301	308	308	+ 2 32
23	Saulnes	23 55	23 50	23 50	– 0 21
600	Saupiquet Cie	602	627	627	+ 4 15
104	Schneider	107	104	104 80	– 2 06
64	S.C.O.A.	64	66	66	+ 3 12
180	S.C.R.E.G.	180 50	184	184	+ 1 93
420	Seb	417	420 50	420 50	+ 0 83
280	Sefimeg	282	283	283	+ 0 35
940	S.F.I.M.	940	918	915	– 2 55
78	S.G.E.-S.B.	77 50	78 50	78 50	+ 1 29
830	Sign. Ent. El.	835	854	854	+ 2 27
445	Silic	445	456	456	+ 2 47
315	Simco	315	295	300	– 4 76
145	Simnor	145	142 20	142 20	– 1 93
1380	Skis Rossignol	1363	1370	1370	+ 0 51
510	[illegible]	510	519	519	+ 1 76
480	Sogerap	476	504	504	+ 5 88
600	Sommer-Allib.	600	594	594	– 1
545	Source Perrier	548	559	558	+ 1 82
450	Talcs Luzenac	450	460	460	+ 2 22
1650	Tél. Elect.	1650	1670	1670	+ 1 21
315	Thomson-C.S.F.	308	306	306 50	– 0 48
[illegible]	T.R.T.	2150	2220	2220	+ 3 25
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
194	Anglo Amer. C.	194 10	192 50	192 50	– 0 82
1250	Angold	1261	1250	1250	– 0 07
870	B. Ottomane	869	840	848	– 2 41
615	BASF (Akt)	617	612	612	– 0 81
645	Bayer	644	637	637	– 1 08
635	Buffelsfont.	632	652	652	+ 3 16
35	Charter	36	35 80	35 80	– 0 55
490	Chase Manh.	490	490	490	....
300	Cie Pétr. Imp.	299 50	301	301	+ 0 50
78	De Beers	79 70	78 70	79 50	– 0 25
1480	Deutsche Bank	1474	1460	1460	– 0 94
144	Dome Mines	142 70	144 80	144 80	+ 1 47
380	Driefontein Cal.	381	375 50	375 50	– 1 44
490	Du Pont-Nem.	487	492 90	492 90	+ 1 21
610	Eastman Kodak	610	607	607	– 0 49
158	East Rand	157 40	160	160 50	+ 1 96
430	Ericsson	429 80	426 50	426 50	– 0 76
400	Exxon Corp.	398	396	396	– 0 50
365	Ford Motors	365	362	362	– 0 84
430	Free State	428	429	429	+ 0 23
235	Gencor	234	236 50	236 50	+ 1 06
325	Gén. Belgique	325 80	345	336	+ 3 13
555	Gén. Electr.	549	546	546	– 0 54
650	Gen. Motors	646	639	639	– 1 08
84	Goldfields	84 50	84	84	– 0 59
230	Harmony	229 50	230 10	230 10	+ 0 26
42	Hitachi	42	41 80	41 80	– 0 47
680	Hoechst Akt.	678	669	669	– 1 32
89	Imp. Chemical	88 90	87 75	87 75	– 1 29
137	Inco. Limited	137 10	133	133 50	– 2 62
1130	IBM	1121	1105	1105	– 1 42

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
93	Ito-Yokado	94	93 90	93 90	– 0 10
385	ITT	385 60	377	377	– 2 20
85	Matsushita	85 10	83 30	83 10	– 2 35
970	Merck	971	963	961	– 1 02
735	Minnesota M.	735	719	720	– 2 04
310	Mobil Corp.	309 50	309	309	– 0 16
23680	Nestlé	23680	23780	23780	+ 0 42
800	Norsk Hydro	802	783	783	– 2 36
1410	Petrofina	1425	1431	1435	+ 0 70
645	Philip Morris	643	632	632	– 1 71
160	Philips	162 10	160	160	– 1 29
460	Pres. Brand	456	466 50	466	+ 2 19
570	Président Steyn	571	577	577	+ 1 05
1070	Quilmès	1070	1080	1080	+ 0 93
1530	Randfontein	1542	1555	1529	– 0 84
520	Royal Dutch	519	515	515	– 0 77
95	Rio Tinto Zinc	94 30	93 70	93 70	– 0 63
385	St Helena Co	385 60	379	370	– 4 02
535	Schlumberger	532	527	527	– 0 93
91	Shell transp.	91	89 65	90	– 1 09
1510	Siemens A.G.	1508	1494	1494	– 0 92
164	Sony	164 50	162 20	162 20	– 1 39
280	T.D.K.	257	....	....	....
860	Unilever	860	845	844	– 1 86
835	Unit. Techn.	832	835	835	+ 0 47
1320	Vaal Reefs	1310	1310	1309	– 0 07
615	West Deep	613	618	618	+ 0 81
555	West Hold.	548	554	554	+ 1 09
400	Xerox Corp.	397	397	397	....
2 78	Zambia Corp.	2 80	2 80	2 80	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 135	8 155	7 930	8 330
Allemagne (100 DM)	307 620	307 800	295	315
Belgique (100 F)	15 070	15 077	14 100	15 200
Pays-Bas (100 fl.)	272 680	272 780	261	281
Danemark (100 krd.)	83 690	83 750	79	87
Norvège (100 k)	107 320	107 500	100	107
Grande-Bretagne (£ 1)	11 555	11 584	11 150	12 050
Grèce (100 drachmes)	7 760	7 780	7 200	8 950
Italie (1 000 lires)	4 960	4 961	4 746	5 200
Suisse (100 fr.)	371 320	372 150	361	382
Suède (100 krs)	103 760	103 980	99	108
Autriche (100 sch)	43 720	43 680	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 440	5 474	5 250	5 850
Portugal (100 esc.)	6 045	6 045	5 600	6 800
Canada ($ can. 1)	6 383	6 365	6 160	6 500
Japon (100 yens)	3 621	3 636	3 500	3 660

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/4
Or fin (kilo en barre)	99600	100750
Or fin (en lingot)	99350	100750
Pièce française (20 fr)	621	619
Pièce française (10 fr)	410	401
Pièce suisse (20 fr)	622	623
Pièce latine (20 fr)	578	589
Souverain	736	743
Pièce de 20 dollars	4390	4350
Pièce de 10 dollars	2202 50	2202 50
Pièce de 5 dollars	1360	1410
Pièce de 50 pesos	3890	3920
Pièce de 10 florins	616	615

Le Monde



UN JOUR DANS LE MONDE

DOLLAR EN HAUSSE : 8,16 F

Le raffermissement du dollar sur les marchés des changes, amorcé mercredi 18 avril, s'est poursuivi jeudi 19 avril, le cours de la monnaie américaine passant de 2,6350 DM à 2,65 DM sur la place de Francfort et de 8,13 F à plus de 8,16 F sur celle de Paris.

Cette hausse est attribuée à une nouvelle tension sur les taux d'intérêt aux États-Unis, à la faiblesse du mark (en liaison avec la rupture des pourparlers sur la semaine de 35 heures en RFA), et à un recul du franc après l'annonce d'un déficit de 15 milliards de F pour la balance des paiements courants française au premier trimestre 1984.

VOL D'ARMES DANS UNE GENDARMERIE

Huit armes – deux fusils mitrailleurs, cinq pistolets mitrailleurs et un pistolet automatique – et cent vingt cartouches ont été dérobées, dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 avril, dans les locaux de service de la brigade de gendarmerie de Culoz (Ain). Les voleurs ont forcé l'armoire forte dans laquelle étaient stockées les armes de cette brigade à six gendarmes, sans éveiller l'attention des personnels.

● *M. Bernard Latarget* doit prendre à partir du 20 avril les fonctions de directeur délégué de la Cinémathèque française. Il remplace M. André-Marc Delocque Fourcaud, qui a démissionné fin janvier de son poste de directeur général de l'institution. Toutefois, ses fonctions ne seront définies qu'au cours de la prochaine assemblée générale, le 3 mai.

[Né en 1941, M. Bernard Latarget est ingénieur en chef des eaux et forêts. Il a été notamment chargé de mission à la délégation de l'aménagement au territoire, où il s'est occupé des comités interministériels et des dossiers culturels.]

A B C D E F G

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. MAUROY : les choix sur la sidérurgie seront maintenus

(Suite de la première page.)

M. Mauroy a ensuite répondu aux critiques visant le projet de loi sur l'avenir de l'enseignement privé : *« Le point d'équilibre défini par le gouvernement ne peut, par définition, ni correspondre aux souhaits des uns ni à ceux des autres (...). Notre projet a toujours été et reste un grand service public pluraliste où l'originalité pédagogique des établissements serait respectée. Nous avons arrêté, dans l'état actuel des choses, un compromis qui nous paraît conforme à l'intérêt général. Mais les mesures prévues marquent une avancée que je crois importante. »* En conclusion sur ce point, le chef du gouvernement a indiqué : *« L'histoire est là qui pèse sur nos comportements individuels et collectifs. Dès lors, nous devons tous avoir l'humilité de nous en remettre aussi à la sagesse du temps. Nous ouvrons une voie. D'autres, plus tard, achèveront le voyage. Nous créons le grand service public. D'autres s'attacheront plus tard à l'unifier. »*

Assainir, moderniser, former

Le premier ministre a également confirmé le cap suivi en matière salariale : *« L'objectif du gouvernement reste le maintien du pouvoir d'achat moyen. Le gouvernement affirme son attachement au relèvement prioritaire des bas salaires dont le pouvoir d'achat doit être préservé des aléas économiques. Tel est le sens du coup de pouce qui va être donné au SMIC. »*

« Assainir, moderniser, former, telles sont les priorités que nous avons arrêtées ensemble », a ajouté M. Mauroy. *« Mais pour atteindre ces objectifs nous avons d'un commun accord accepté de respecter une condition. Une condition qui est à la fois un atout et une contrainte. Nous avons souhaité que la France demeure largement présente dans le monde. Qu'elle y soit active et dynamique. Nous avons donc accepté de travailler en économie ouverte. Nous avons accepté les règles de la solidarité européenne. Toutes les règles, même monétaires. Même lorsque leur respect nous impose de réduire nos capacités de production d'acier ou de lait. D'autant que nous savons qu'en dehors du Marché commun ce serait l'effondrement des prix ! Nous avons accepté d'assumer les responsabilités historiques de la France au Liban et en Afrique. Nous avons accepté d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses amis africains y compris en garantissant les frontières des États et en stoppant des invasions comme nous le faisons actuellement au Tchad (...). »*

La nostalgie du combat de la gauche

En conclusion M. Mauroy a déclaré : *« Je comprends que certains conservent la nostalgie du combat de la gauche dans l'opposition pour faire progresser les revendications. Mais, croyez-le, plus difficilement mais plus radicalement la gauche au pouvoir, pour l'assainissement, la modernisation, et la formation des femmes et des hommes de France prépare une société plus libre, plus juste et plus fraternelle. Tout sera mis en œuvre par le gouvernement pour atteindre nos objectifs, grâce à la politique actuelle. Mais je dois en conclusion et pour demeurer fidèle à la loyauté qui préside à nos relations, préciser à la représentation nationale que si de nouvelles difficultés surgissaient je n'hésiterais pas, je choisirais la voie du salut, la voie du redressement national. Je réaliserais l'assainissement indispensable qui est la condition incontournable d'un retour à la croissance. Dans aucun cas le gouvernement n'acceptera de glisser dans la facilité. Dans aucun cas nous ne laisserions pour une illusoire satisfaction immédiate les Français subir ensuite les conséquences de graves dérèglements financiers et économiques. Nous ne ferons pas courir ce risque à la France. C'est pourquoi le gouvernement maintient et maintiendra fermement ses choix. »*

A aucun moment de cette intervention, qui a duré 50 minutes, les députés communistes n'ont applaudi. A la demande de M. Lajoinie, président du groupe, le débat a été suspendu à 16 heures, afin de permettre aux députés communistes de se réunir.

● *Progress 20 s'est amarré à Saliout.* – Le vaisseau automatique de transport Progress-20 s'est amarré le 17 avril au complexe orbital formé par Saliout-7 et Soyouz T-11, annonce l'agence Tass. Il a apporté aux trois cosmonautes installés à bord de la station orbitale depuis plus de deux mois du combustible, des instruments pour les expériences scientifiques et du ravitaillement.

● *Le MRG et les rapports PC-PS.* – Interrogé sur Radio Fréquence Libre, M. Thierry Jeantet, porte-parole du MRG, a estimé nécessaire que les radicaux soient *« mieux entendus »* et donc *« pèsent plus au niveau politique et gouvernemental ».* Pour M. Jeantet, *« le débat ne peut en aucun cas se résumer à des discordances ou à un dialogue entre le PC et le PS ».*

Adoption du projet de loi sur la formation des agents des collectivités locales

L'Assemblée nationale a, le mercredi 18 avril, adopté en première lecture, après déclaration d'urgence, par 327 voix (PS-PC) contre 161 (RPR-UDF), le projet de loi de M. Gaston Defferre sur la formation des agents de la fonction publique territoriale (*le Monde* du 19 avril).

L'opposition s'est finalement prononcée contre l'ensemble du texte, alors qu'elle s'était abstenue lors du vote de chacun des articles, parce qu'elle craint, a expliqué M. Jean-Marie Caro (UDF, Bas-Rhin), que les centres régionaux et le centre national de formation ne s'adressent d'abord à des organismes formateurs extérieurs au lieu d'assurer eux-mêmes la formation des quelque sept cent cinquante mille agents des communes, des départements et des régions. M. Jacques Toubon (RPR, Paris) a ajouté que l'opposition s'était opposée aux précédentes lois sur la fonction publique dont celle-ci n'est que la conséquence.

Au cours de la discussion, le ministre de l'intérieur a confirmé que l'objectif du gouvernement est que les agents non titulaires des collectivités locales bénéficient en matière de formation continue des mêmes droits que les titulaires. M. Michel Sapin (PS, Indre), rapporteur de la commission des lois, a fait notamment préciser que les plans de formation seront établis *« après négociation avec les organisations syndicales ».* La commission des lois a obtenu que les représentants du personnel au conseil d'administration du centre national ne soient pas élus mais *« désignés par les organisations syndicales représentatives de fonctionnaires ».*

Le gouvernement a profité de ce texte de loi pour revenir sur trois dispositions de la loi sur la fonction publique territoriale qu'avait annulées le Conseil constitutionnel (*le Monde* daté 22-23 janvier 1984). Sur celles concernant la procédure de nomination des fonctionnaires par les centres de gestion, M. Toubon a fait part de son insatisfaction et annoncé que le Conseil constitutionnel serait à nouveau saisi.

Enfin, M. Defferre a aussi utilisé ce texte pour faire étendre les règles d'inéligibilité des fonctionnaires de direction de l'État des régions et des départements et faire prévoir que les principaux représentants de l'État dans les départements et les régions ne pourront être embauchés par les conseils de ceux-ci moins de deux ans après leur départ de celles-ci.

TH. B.

AU SÉNAT

L'Europe de la santé...

Le Sénat a examiné et adopté en première lecture, mercredi 18 avril, deux projets de loi. Le premier abroge la loi du 17 mai 1943 qui régissait les conditions d'accès aux études de sage-femme, d'agrément des écoles et la durée de cette formation, ces dispositions relevant du domaine réglementaire, selon le Conseil d'État.

Il modifie aussi certaines dispositions du code de santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux, de manière à intégrer dans le droit interne français deux directives européennes relatives au libre établissement des sages-femmes.

Avec ce projet, note M. Edmond Hervé, secrétaire d'État chargé de la santé, l'Europe médicale – qui, observe M. Claude Huriet (ratt. adm. à l'Un. cent., Meurthe-et-Moselle), rapporteur de la commission des affaires sociales, *« se porte bien »,* – franchit une *« nouvelle étape »,* après celles marquées par l'adoption de dispositions législatives pour les médecins, les infirmiers et les chirurgiens-dentistes.

Après accord avec le gouvernement, le Sénat a apporté une modification au code de la sécurité sociale, tendant à autoriser les sages-femmes à prescrire des arrêts de travail.

A. CH.

... et l'indice de révision des prix des maisons individuelles

A la fin de la navette parlementaire, les choses seront enfin claires, et bien des procès évités : le BI 01 sera officiellement et de façon incontestable l'indice de révision des prix de construction des maisons individuelles et de vente des appartements sur plans. Ce mode de révision devra figurer dans les contrats.

Les associations de consommateurs et d'usagers auraient préféré, de loin, qu'aucune révision de prix ne soit autorisée – ce qui n'était guère raisonnable pour la santé des entreprises – ou, à défaut, que soit pris en compte l'indice trimestriel du coût de la construction. Mais celui-ci a le grave défaut d'être trimestriel, alors que le BI 01 est mensuel.

De plus, l'évolution des prix aux différentes étapes du paiement et de la construction ne pourra descendre au-dessous d'un certain seuil de l'évolution de l'indice (en l'occurrence le Sénat a suivi la proposition du rapporteur de la commission des affaires économiques, M. Philippe François (RPR, Seine-et-Marne), la fixant à 85 %, alors que le gouvernement préférait une fourchette de 60 %-80 %, et les sénateurs communistes le choix entre l'indice trimestriel et le chiffre de 70 %). Cette disposition représente une garantie pour les professionnels de ne pas être outre mesure pénalisés par la lutte contre l'inflation.

Tout cela au moment où le torchon brûle entre les associations de consommateurs et les professionnels. Neuf d'entre elles ont rompu les négociations engagées depuis dix-huit mois avec ceux-ci : les discussions n'ont abouti qu'à quelques accords de principe, qui n'ont de valeur qu'incitative, alors que les litiges pour malfaçons se « banalisent », que les textes protégeant les acheteurs sont encore fréquemment tournés... Les consommateurs n'ont plus confiance et, pour eux, la concertation n'a plus de sens.

J. D.

LE CERES « N'EXCLUT PAS » DE RÉCLAMER L'ORGANISATION D'UN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU PS

Le bureau exécutif du PS, réuni mercredi après-midi 18 avril, a largement débattu de l'attitude du CERES et donc de la « clarification » du débat économique à l'intérieur du PS.

Après un déjeuner qui avait réuni, le même jour, les membres du CERES, l'un des membres de ce courant a fait savoir, dans l'après-midi, que ses amis *« n'excluent pas »* de demander l'organisation d'un congrès extraordinaire du PS. Les membres du bureau exécutif appartenant au CERES ont confirmé, devant cette instance, les termes de cette déclaration.

Le CERES estime que la politique actuelle, qui s'éloigne, selon lui, de la ligne définie au congrès de Bourg-en-Bresse, représente un échec à la fois économique et politique, qui se traduit par les difficultés actuelles entre les deux partenaires de la majorité. D'où, pour le CERES, l'opportunité de s'interroger sur la poursuite de cette politique.

Certains membres du bureau exécutif ont fait remarquer au CERES qu'ils ont une autre lecture de la motion de Bourg-en-Bresse.

L'analyse de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, selon laquelle la majorité est amenée à infléchir sa pratique sans changer sur le fond sa politique a été contestée par les néocardiens qui ont fait observer que l'opinion, elle, perçoit un changement de politique, et ont souligné les risques d'implosion sociale que recèle la situation actuelle.

De son côté, M. Robert Chapuis, député (rocardien) de l'Ardèche, s'est inquiété de l'affirmation de M. Jean Poperen, dans le texte publié par *le Monde* (du jeudi 19 avril) selon laquelle *« le courant d'origine chrétienne a pris la relève de la tradition opportuniste »* dans la gauche socialiste. M. Poperen a cherché à rassurer M. Chapuis et a souligné que l'article publié par *le Monde* n'est pas son texte intégral.

J.-L. A.

Le numéro du « Monde » daté 19 avril 1984 a été tiré à 454 571 exemplaires



